

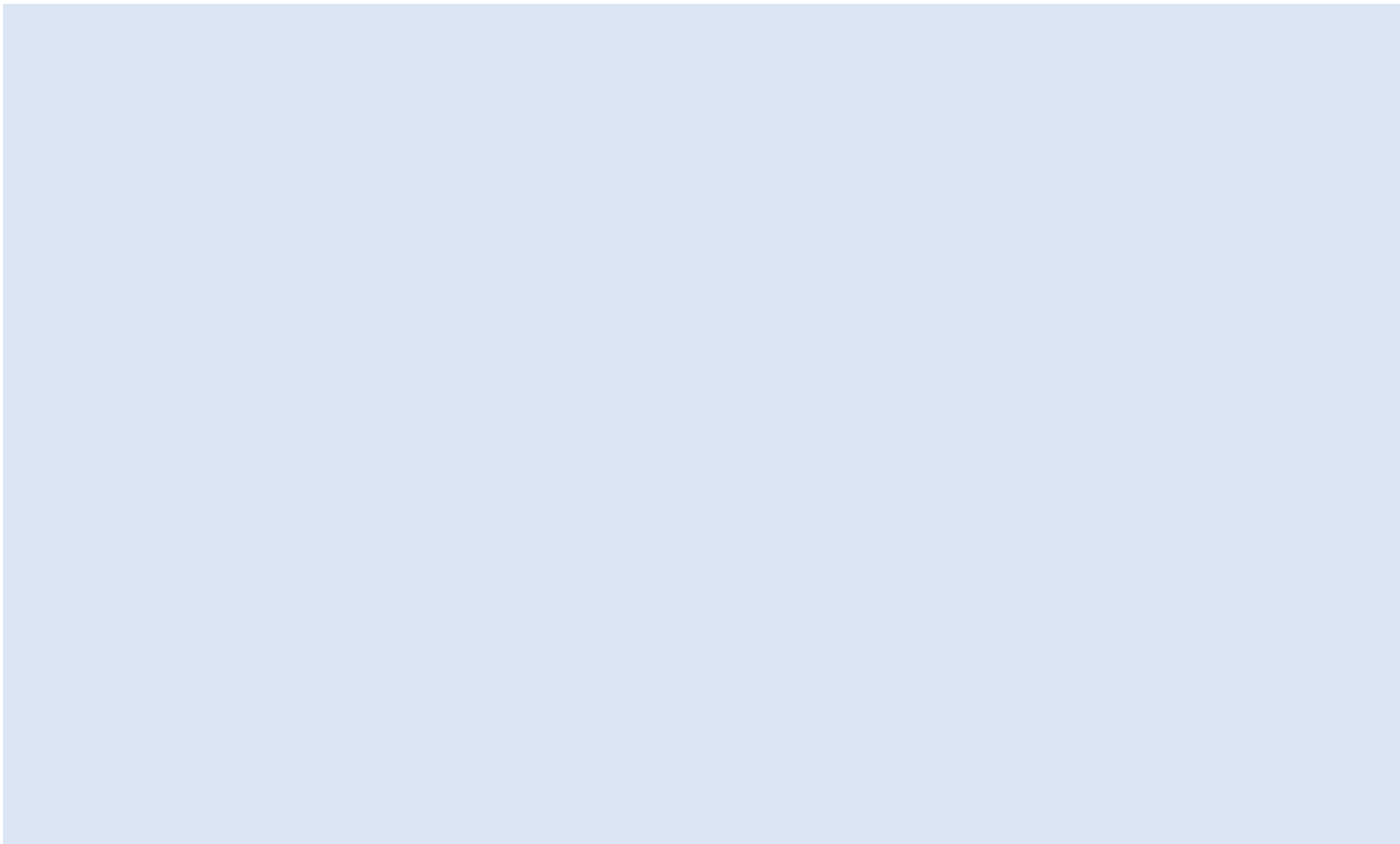


**Autorité
des marchés
financiers**

Volume 21 - Numéro 46

21 novembre 2024

Bulletin



Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6	5.2 Réglementation et lignes directrices	
1.1 Avis et communiqués		5.3 Autres consultations	
1.2 Réglementation		5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
1.3 Autres décisions		5.5 Sanctions administratives	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10	5.6 Protection des dépôts	
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF		5.7 Autres décisions	
2.2 Avis légaux de l'Autorité		6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	152
3. Distribution de produits et services financiers	46	6.1 Avis et communiqués	
3.1 Avis et communiqués		6.2 Réglementation et instructions générales	
3.2 Réglementation		6.3 Autres consultations	
3.3 Autres consultations		6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
3.4 Retraits aux registres des représentants		6.5 Interdictions	
3.5 Modifications aux registres des inscrits		6.6 Placements	
3.6 Avis d'audiences		6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires		6.8 Offres publiques	
3.8 Autres décisions		6.9 Information sur les valeurs en circulation	
4. Indemnisation	95	6.10 Autres décisions	
4.1 Avis et communiqués		6.11 Annexes et autres renseignements	
4.2 Réglementation		7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	373
4.3 Autres consultations		7.1 Avis et communiqués	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers		7.2 Réglementation de l'Autorité	
4.5 Autres décisions		7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
5. Institutions financières	101	7.4 Autres consultations	
5.1 Avis et communiqués		7.5 Autres décisions	
		8. Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	379
		8.1 Avis et communiqués	
		8.2 Réglementation	
		8.3 Sanctions administratives pécuniaires	
		8.4 Décisions de révision	
		8.5 Annexes et autres renseignements	
		9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	385
		9.1 Avis et communiqués	
		9.2 Réglementation	
		9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
		9.4 Autres décisions	
		10. Agents d'évaluation du crédit	390
		10.1 Avis et communiqués	
		10.2 Réglementation et lignes directrices	
		10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit	
		10.4 Sanctions administratives	

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gilles Bergeron Partie mise en cause</p> <p>Jean-Bernard Massé, 8868760 Canada Inc. et 9332-0547 Québec Inc. Parties intimées</p> <p>Banque canadienne impériale de commerce, Trust Banque Nationale, Banque TD, Caisse Populaire Desjardins, Banque de Montréal et Gestion Segi Ltée Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Houle Légal inc.</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de levée partielle de blocage de Gilles Bergeron</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code secret : 2LSWE8</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 novembre 2024 – 14 h 00				
2024-026	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>iGenius Partie intimée</p> <p>Sabrina Cyr-Vidal Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Gowling WLG S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p>	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Louis Cléroux Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal s.e.n.c.r.l.</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Technology inc., L'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause			
25 novembre 2024 – 9 h 30				
2024-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Artéfacts Virtuels inc., Jean Dobey Ourega et Claude Lachance Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers YULEX, Avocats et stratèges, s.e.n.c.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesures propres au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
25 novembre 2024 – 14 h 00				
2023-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9456-4416 Québec inc., 9400-5493 Québec inc. Parties intimées Jérôme-Olivier Malo et Marie-Soleil Baril Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dentons Canada S.E.N.C.R.L. FCA Légal s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande en déclaration d'inhabilité Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sébastien Courcelles Partie intimée</p> <p>Marie-France Denis Partie mise en cause</p> <p>Investia Services Financiers inc., Coaching Financier Trek inc., Caisse Desjardins de Saint-Martin de Laval et Caisse Populaire de l'Envolée- Centre de services Mirabel Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Lanctot Avocats, S.A.</p> <p>Lanctot Avocats, S.A.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de levée partielles des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 3</p> <p>ID de réunion : 281 544 739 855 Code : aBoDc5</p>
26 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	Antonieta Melchiorre Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
27 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
27 novembre 2024 – 14 h 00				
2024-008	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Poitras Partie intimée</p> <p>Procureur général du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.</p> <p>Bernard, Roy (Justice - Québec)</p>	<p>Jean-Nicolas Boutin-Wilkins</p>	<p>Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7</p> <p>ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
28 novembre 2024 – 14 h 00				
2024-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Itradecoins inc., Jésus-Alberne et Sébastien Lambert Parties intimées</p> <p>Banque Nationale du Canada, Paypal Canada Co. et Bitbuy Technologies inc Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Levasseur & Associés Avocats</p>	<p>Nicole Martineau</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseillère en valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2024-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les Assurances Robillard & Associés inc. et Simon Neveu Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tassé Bertrand Barabé avocats inc. Fontaine Panneton Bourassa Avocats (avocat conseil)	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
28 novembre 2024 – 14 h 00				
2024-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mica Capital inc. et Mica Services financiers inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Mica Services financiers inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2024-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Patrice Daigneault (inscription no 2289471) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant d'un courtier, d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Code : swVijt
2024-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jacques Rajotte Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'opérations sur dérivés et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujetti, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
29 novembre 2024 – 9 h 30				
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Marc R. Labrosse M ^e Alexandre Giroux LCM Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande en arrêt des procédures de l'intimé Langford Sharp Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 novembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
2 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2 décembre 2024 – 9 h 30				
2020-028	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Benoît Mercier Partie intimée</p> <p>Claude Duhamel Partie intimée</p> <p>Éric Marchant Partie intimée</p> <p>David Cournoyer Partie intimée</p> <p>Bertrand Lussier Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Lavoie avocat-e-s inc.</p> <p>Pelletier & Cie Avocats inc.</p> <p>Hackett Campbell Bouchard inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande en arrêt de procédure des intimés Benoît Mercier et Claude Duhamel</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>
3 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	Antonieta Melchiorre Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Dans la salle d'audience Paul Fortugno</p> <p>et</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Code : d46xNc
4 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
5 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Code : d46xNc
5 décembre 2024 – 14 h 00				
2024-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Graphène Groupe financier inc. et Sacha Michaud Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Trivium Avocats inc.	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
6 décembre 2024 – 9 h 30				
2024-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mazen Haddad Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat Inc.	Christine Dubé	<p>Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2</p> <p>ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alteon Senat, Services Financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>B.T.L.G. Groupe Avocat/Law Group</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>
9 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Dans la salle d'audience Paul Fortugno et</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Code : d46xNc
10 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condominiums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>B.T.L.G. Groupe Avocat/Law Group</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>
10 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	Antonieta Melchiorre Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Dans la salle d'audience Paul Fortugno et</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
11 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sandly Alteon Senat, Services Financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers B.T.L.G. Groupe Avocat/Law Group	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
11 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				<p>et</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
12 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condominiums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>B.T.L.G. Groupe Avocat/Law Group</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>
12 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				<p>Dans la salle d'audience Paul Fortugno</p> <p>et</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
12 décembre 2024 – 14 h 00				
2024-019	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Intégra, cabinet d'assurances et services financiers inc., Anly Charles et Daniel Gauthier Parties intimées</p> <p>Carmen Perez Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
12 décembre 2024 – 14 h 00				
2024-029	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Olivier Simard Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Code : swVijt
2024-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Joseph Dion Raymond Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, de mesures de redressement et des mesures propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
13 décembre 2024 – 9 h 30				
2024-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Roger Tremblay Partie intimée Curateur public du Québec Partie mise en cause Chambre de la sécurité financière Partie mise en cause Services d'assurance I.G. inc., Services financiers Groupe Investors inc. Parties mises en cause Valmond Santerre, Officier de la publicité foncière, Banque Nationale du Canada, Société de	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jacques Lapointe, avocat Carrier & Associés Me Julie Piché (Chambre de la sécurité financière) Dentons Canada s.e.n.c.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de retrait des droits d'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, dirigeant d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement, et de mesures propres au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	l'Assurance Automobile du Québec et L.B. Parties mises en cause			
13 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michael Ferreira Partie intimée Claude Veillette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods s.e.n.c.r.l. Delegatus Services Juridiques Inc.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
16 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L.	Antonieta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
17 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
18 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Code : d46xNc
19 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
23 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Code : d46xNc
27 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-021	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Photis Peter Pascali et Alan Curleigh Parties intimées</p> <p>PyroGenèse Canada inc. Partie intimée</p> <p>KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. Partie mise en cause</p> <p>MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Partie mise en cause</p> <p>Procureur général du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Isabella Teolis Avocate Inc.</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.</p> <p>Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP</p> <p>Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.</p> <p>Bernard, Roy (Justice - Québec)</p>	Christine Dubé	<p>- Demande visant à faire déclarer inconstitutionnels les articles 15.1 et 15.5 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, casser les assignations et ordonner la remise des documents saisis</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 5</p> <p>ID de réunion : 214 908 756 741 Code : KQEEM4</p>
8 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L.</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				<p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
9 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
10 janvier 2025 – 9 h 30				
2024-017	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-François Soucy, Éric Asselin et Groupe Courtiers Experts inc. Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Pelletier-Quirion Avocats</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande de pénalités administratives, de suspension de certificat, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
15 janvier 2025 – 9 h 30				
2024-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurexperts Tina Ciabrone et associés inc. et Clementina Ciabrone Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, S.E.N.C.R.L.	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Accord Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
16 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées Jean-Mathieu Lavoie Partie intimée Jean-François Soucy Partie intimée Alexandre Bond Partie intimée Jean-Mikael Lavoie Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaire Dion Rhéaume Avocats inc Pelletier-Quirion Avocats Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Zérodette inc. Partie intimée			
16 janvier 2025 – 14 h 00				
2024-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Junaid Jamshaid Partie intimée Ahmed Aly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel, s.e.n.c. Ticket911.ca	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2024-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Minh Anh Nguyen Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, interdiction d'opérations sur valeurs, révocation de certificat et retrait des droit conférés par l'inscription Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
20 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-Bernard Massé, 8868760 Canada Inc. et 9332-0547 Québec Inc. Parties intimées</p> <p>Me Marie-Andrée Mallette Partie mise en cause</p> <p>Banque canadienne impériale de commerce, Trust Banque Nationale, Banque TD, Caisse Populaire Desjardins, Banque de Montréal, Gilles Bergeron et Gestion Segi Ltée Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>
21 janvier 2025 – 9 h 30				
2021-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Financière Cape Cove inc. et Calixa Capital Partners inc. Parties intimées</p> <p>Dany Bergeron et 9278-7381 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Efstratios Gavriil (Sean Gabriel) Partie intimée</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Pelletier & cie avocats inc.</p> <p>Dominique Pion, avocat</p> <p>Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
21 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-Bernard Massé, 8868760 Canada Inc. et 9332-0547 Québec Inc. Parties intimées</p> <p>Me Marie-Andrée Mallette Partie mise en cause</p> <p>Banque canadienne impériale de commerce, Trust Banque Nationale, Banque TD, Caisse Populaire Desjardins, Banque de Montréal, Gilles Bergeron et Gestion Segi Ltée Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>
23 janvier 2025 – 14 h 00				
2024-028	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Juneau-Katsuya et Pierre G. Fillion Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>LCM Avocats inc.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Code : swVijt
28 janvier 2025 – 9 h 30				
2021-026	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Vivianne Tremblay, Colette Tremblay Parties requérantes / mises en cause</p> <p>Roger Tremblay Partie intimée</p> <p>Services financiers Groupe Investors inc. et Services d'assurances I.G. inc. Parties mises en cause</p> <p>Curateur public du Québec Partie mise en cause</p> <p>Chambre de la sécurité financière Partie mise en cause</p> <p>Banque Nationale du Canada Partie mise en cause</p> <p>L.B. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Jacques Lapointe, Avocat</p> <p>Dentons Canada s.e.n.c.r.l.</p> <p>Me Laurie Bernier (Le Curateur public du Québec)</p> <p>Me Julie Piché (Chambre de la sécurité financière)</p> <p>Me Philippe Bergeron (Banque Nationale du Canada)</p> <p>Dussault De Blois Lemay Beauchesne</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de levée partielle des ordonnances de blocage</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 janvier 2025 – 9 h 30				
2021-026 SUITE	Valmond Santerre, Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, FEUE H.D.B., F.S.A.B., Fondation de L'Université Laval, Œuvre du Cardinal Léger (Fondation Jules Et Paul-Émile Léger), Fondation Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Sanctuaire Sainte-Anne-De-Beaupré (Basilique De Sainte-Anne-De-Beaupré), Sanctuaire Notre-Dame-Du-Cap (Basilique Du Cap-De-La-Madeleine), Fondation Québécoise du cancer, Fondation de L'Institut de Cardiologie de Montréal, Fondation Action-Santé de la Matapédia (Fondation Hôpital Amqui), la Fondation de l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval) et Fondation Ste-Justine Parties mises en cause		Antonietta Melchiorre	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
5 février 2025 – 9 h 30				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Germain Partie intimée Sébastien Cliche Partie intimée Hiro Corporation Ltd	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fréchette avocats Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Christine Dubé	Demande en arrêt des procédures de l'intimé Philippe Germain Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Partie intimée Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées			Code : HdE8aV
10 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
11 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
12 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
14 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
17 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc.	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée			Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
25 mars 2025 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers et Stein Monast s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Audience portant sur le conflit d'intérêt allégué par les intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code secret : 2LSWE8
26 mars 2025 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers et Stein Monast s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Audience portant sur le conflit d'intérêt allégué par les intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code secret : 2LSWE8
27 mars 2025 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers et Stein Monast s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Audience portant sur le conflit d'intérêt allégué par les intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties intimées			ID de réunion : 294 031 450 148 Code secret : 2LSWE8

20 novembre 2024

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 Retraits aux registres des représentants

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABASSI	NEGINA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-02
ABIDI	HAJER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
ADE	ARIELLE SANDRA	LBC FINANCIAL SERVICES INC.	2024-11-07
ADRAS	LANDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
AGHBASHIAN	GRACE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-12
AKPANGNI	CARMEN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-15
ALBERT	VALÉRIE	VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC	2024-11-01
AUSTIN	SANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
BABOOLALL	ISHWAREE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-08
BARRY	MARIAMA LAILA	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-10-29
BEAULIEU-DUCHAÎNE	ADAM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
BEDARD	DAVID-ALEXANDRE XAVIER	IA GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE	2024-10-31
BÉGIN	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-11
BELRHITRI	LOUBNA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
BELZILE-PAQUET	ETIENNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-08
BENAMAR	BOUTAYNA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
BERNARD	MARTIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
BISSONNETTE	AUDREY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
BOSC	AURIANNE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BOULANGER	LOUISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
BOULET	CLAUDE	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2024-10-31
BOUZIER	WILLIAM	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-12
BRENIE	AMANDA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-15
BROUSSEAU	ALEXANDRE	CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC.	2024-11-11
CASaubON	NORMAND	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
CEFALONI	ROBERTO	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-12
CHALHOUB	VANESSA	BMO NESBITT BURNS INC.	2024-11-08
CHAMI	WILLIAM	TD WATERHOUSE CANADA INC	2024-11-08
CHAN WEN YI	LAURA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC..	2024-11-15
COSSETTE	SIMON	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC..	2024-11-11
COTTE	YASMINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
COULOMBE	MIREILLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
CRÉPIN	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
DAGENAIS	DAVID-ALEXANDRE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-04
DAMDAMI	FREDERIC-AZIZ	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-08
DE CICCOC	PAOLA	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-12
DE SOUZA FERREYRA LLAQUE	MIGUEL ANGEL	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-01
DEMERS	MYLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
DIALLO	MAMADOU HADY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
DJEDJE	GUEHI YOLANDE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-11-01
DROUIN	MÉLISSA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-08-15
DUCEPPE	FRANCIS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-13

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DUMAS	RÉJEAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-11
DUROCHER	MAXIME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-08
EL AOULI	SANAE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
EL OUARZADI	ILYES	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-11-14
FENG	ANNA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-10
FILION	ALEXIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-14
FILION-PERREULT	TANIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
FLEURY	GHISLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-11
FORGET	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-10
FORTIN	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
FRIGON	PASCALE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
GALLARDO VELASQUEZ	MARISOL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-09
GAUTHIER	LYNDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
GENDRON	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
GOITA	SALIF MOHAMED	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-11-06
GRAVELINE	SYLVIE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-15
GRENON	MAXIME	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-15
GUÉNETTE	MARTIN	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-12
HARNOIS	PASCAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
IFRENE	LOUISE GAUDNY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-11-12
JEAN-BAPTISTE	BENJAMIN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-11-13

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
JODOIN	ELAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
JOLY	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
KANE	NDÈYE DIOR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
KAZAN	CAROLINE ARPI	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-11-14
LAGACÉ	LAURY-ÈVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
LALIBERTE	LINDA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-01
LAMRANI	LOUBNA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
LAREAU	CHANTAL	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-10-31
LATREILLE	NORMANDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-09
LAURENDEAU	JOAKIM	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-11
LAUZON	MARIE	GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.	2024-11-12
LAVOIE	EMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
LAVOIE	GENEVIÈVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
LEBLANC-HÉBERT	STEVEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
LECLERC	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-08
LEMIRE	ERIC	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-12
LESPÉRANCE	FRANCIS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC..	2024-11-14
LÉVEILLÉ	ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-08
LÉVESQUE	CHRISTINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
MAGLOIRE	JEAN-FRANÇOIS	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-12
MANICKA-KOGUE	NELLY KARELLE SYLVIA SENA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
MARKUS	CLÉMENT	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC..	2024-11-11

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MARTEL	PIERRE-OLIVIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
MASENGO	BIENFAIT-TRÉSOR	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC..	2024-11-09
MASSÉ	MARTIAL	GRUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2024-11-13
MAURO	NICKOLAS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-04
MEFTAH	MOUNIR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
MELANÇON	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
MOHAMMED	ASRAA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-02-12
MORENCY	CAROLE	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-07-11
MOTARD	ARIANE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-11
MUSIAL	ELAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
NEAULT	JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
NURISSO	MARIE-ANGÉLIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
O	RICHARD	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-12
OTIS	MARTIN	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-11-08
PAQUIN	HÉLÈNE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC..	2024-11-08
PASSALALPI	JOSEPH	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-11-15
PEACE-MBAYA	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
PHANEUF RIVEST	TAMARA	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-12
POIRIER	ALAIN	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
POMERLEAU	PHILIPPE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-11
POULIN	MARIANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
QUIRET	GENET	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
RÉMILLARD	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
RICCIO	GIUSEPPE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-09

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
RICHER	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
RIOUX	JOSIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-05
ROBICHAUD	ANIK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
ROUGA	LEILA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-11-05
ROUSSEL	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-11
ROUSSEY	THOMAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-14
SAMSON	HELENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-08
SANAK	JUSTINE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-08
SAVCHENKO	OLENA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-13
SEKKAT	YAHIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
SIMARD	CAMILLE-LÉA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
SIMARD	PASCAL	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2024-10-31
SOMAI	RAFAA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-11
STE-MARIE	JEAN-PHILIPPE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-11-01
T. ROY	JÉRÔME-MANUEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
TANGUAY	KIM JACQUELINE	MICA CAPITAL INC.	2024-11-01
TREMBLAY	PASCAL R.	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-14
TREMBLAY	FRANÇOIS	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-08
TRIA	GIUSEPPINA ANGELA	CORPORATION CANACCORD GENUITY	2024-11-01
TURGEON	JEAN-FRANCOIS	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-11-15
VALLÉE	JEAN SÉBASTIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-14
VARRIALE	CARMELA	LBC FINANCIAL SERVICES INC.	2024-10-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
VÉZINA	ALEXIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15
VIEN	PIERRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-07
WEN	QIAN	ÉPARGNE C.S.T. INC.	2024-11-11
ZORE	PIERRE PHILIPPE JOHANN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-15

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	

2c	Régime de rentes collectives
3a	Assurance de dommages (Agent)
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière
16a	Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
105319	BROSSEAU, ANDRÉ	1a	2024-11-15
106561	CHAMPAGNE, PIERRE	1a	2024-11-15
114242	GENDRON, DANIEL	4a	2024-11-19
123821	MICELI-GALWIN, JOSIE	1a	2024-11-15
141756	VOYER, JULIE	4a	2024-11-18
144947	POMERLEAU, PHILIPPE	6a	2024-11-13
152893	ABOU, SARA	16a	2024-11-18
168043	DUPUIS, JOËL	1a	2024-11-14
171432	GRAVELINE, SYLVIE	1a	2024-11-15
171491	NORMANDIN, FRANCIS	1a	2024-11-18
172119	ELIEN, SHERLINE	3b	2024-11-19
173142	ANDRIANTSARA-RAZANAJATO, MANANJO	6a	2024-11-15
173361	GAZEMAR, DARNELEY	1a	2024-11-14
174025	BOUCHARD, FRÉDÉRIC	2b	2024-11-13
174025	BOUCHARD, FRÉDÉRIC	1a	2024-11-13
176468	LOVASI, JONATHAN	4c	2024-11-13
179404	MOREAUX, NADINE	5a	2024-11-18
180858	MARIE, FABRICE	6a	2024-11-19
190687	ROY, JUSTIN	4b	2024-11-19
191579	BERRAD, SAAD	4b	2024-11-18

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
191718	ZAWAHREH, HICHAM	5a	2024-11-15
196535	PASSALALPI, JOSEPH	6a	2024-11-18
200357	DUBÉ, DIANE	1a	2024-11-14
202135	MORIN, OLIVIER	16a	2024-11-13
203331	BERTHIAUME, KAROL-ANN	4a	2024-11-14
211034	TRÉPANIÉ, STÉPHANE	16a	2024-11-18
213200	DUBOIS, ANDREE-ANNE	3b	2024-11-19
216595	CAPPELLI, KARINE	5b	2024-11-15
220219	ZENIE, NICOLAS	1a	2024-11-19
222279	SEMERDZHIEVA, YOANA	3b	2024-11-19
223577	ANDRÉ, KEVIN	4a	2024-11-18
226408	SAINTIL, STEVE JOSEPH JUNIOR	4a	2024-11-18
228597	DUBE, DANIKA	3b	2024-11-19
228861	KESHISHIAN, MARIAM	2b	2024-11-15
229102	SWEENEY, NANCY	4b	2024-11-15
229560	ROUFAN, KARL-MICHAEL	1a	2024-11-13
229868	SOLTIS, PHILIPPE	1a	2024-11-13
230376	GINGRAS, NOEMIE	3a	2024-11-15
231360	PAQUIN, CHANTAL	4b	2024-11-14
232221	HERNANDEZ, GINA LEANDRA	1a	2024-11-13
232988	BOUCHARD, MELANIE	4a	2024-11-14
234035	MCLAREN, JACQUELINE	16a	2024-11-15
235660	QUEVEDO, CESAR	16a	2024-11-14
236895	BÉLIVEAU, YANN	16a	2024-11-18
236996	FORTIN, JOHANNE	16a	2024-11-14
237140	Gagné, Lyne	16a	2024-11-18
237270	BEAURIVAGE, LINE	16a	2024-11-18
237526	LEDUC, DOMINIC	16a	2024-11-14
237602	WEIR, WARREN WESLEY	16a	2024-11-18
237835	Hudon, Isabelle	16a	2024-11-18
238127	Charest, Danielle	16a	2024-11-14
238974	DESSUREAULT-LALIBERTÉ, MAUD	16a	2024-11-18
239102	SIMARD, BRIGITTE	16a	2024-11-18
239944	DRAGON, MARTINE	16a	2024-11-18
241782	LAGLOIRE-O'CONNELL, XAVIER	1a	2024-11-19
241978	GRENIER, MATHIEU	6a	2024-11-19
242070	KOKOSSOU, MARCUS CLAUDIUS	1a	2024-11-19
245441	ALEXANDRE, JEEN	1a	2024-11-15
247980	CYR, EMMANUELLE	16a	2024-11-18
250946	VÉZINA, AMÉLIE	1a	2024-11-18
251014	TANO, MICHAEL	4b	2024-11-19
255352	LABONTÉ, SOPHIE	2b	2024-11-18
255352	LABONTÉ, SOPHIE	1a	2024-11-18
258977	LOUIS LHERISSON, GRAZIELLA	1a	2024-11-18
259258	VILLENEUVE, THOMAS	1a	2024-11-18
259430	LEMIEUX-NOËL, GUILLAUME	1a	2024-11-18
259461	LABRECQUE, FRANCOIS	16a	2024-11-19
260982	BEAUCHAMP, FÉLYCIA	16a	2024-11-18
260984	CHOUINARD, FREDERICK	16a	2024-11-18
261836	BRAILEAN, ELENA	16a	2024-11-18
263069	SZTUKA, MICHELLE	1b	2024-11-13

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
263746	PHOMMACHACK, KIMBERLEE	1a	2024-11-19
263936	BRETON, JONATHAN	1a	2024-11-18
264138	LABRIE, ÉRIC	1a	2024-11-18
264391	VO, TRUONG NGAN HA	1a	2024-11-14
264808	ELYSÉE, ÉMILE	1a	2024-11-18
265148	TRAHAN, MAYA	3b	2024-11-18
265215	GIRAUD, VANESSA LAURA	3b	2024-11-14
265331	PRÉCOURT, SARAH	1a	2024-11-15
265610	PRIONDOLO, TONY	1a	2024-11-18
265649	CHAREST, MYLENE	1a	2024-11-18
265854	HOANG, GIA HUY	1a	2024-11-14
266401	RICHER, RACHEL	4b	2024-11-19

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502331	PIERRE CHAMPAGNE	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-15
502984	SOCIÉTÉ CONSEIL ACQ INC.	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-13
516219	9265-3393 QUÉBEC INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-13
601567	9329-1326 QUÉBEC INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2024-11-19
601834	PETER STEWART	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-14
603910	WALTR SOLUTIONS COLLECTIVES INC.	ASSURANCE DE PERSONNES COURTAGE HYPOTHÉCAIRE ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2024-11-19
604676	IMMOCLEF INC.	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2024-11-13
606643	MARCUS CLAUDIUS KOKOSSOU	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-19
606851	CENTRE DE SERVICES HYPOTHÉCAIRES WILLY FORGE INC.	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2024-11-13
607024	NORGA SERVICES FINANCIERS INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-18
607696	NICOLAS ZENIE	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-19
608629	9517-3878 QUÉBEC INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-14
608783	ESTHER ROY-MILLIARD	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-18

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	BLANCHET	LUCIE	2024-11-19
LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC	BERGERON	CLAUDE	2024-11-18

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	BLANCHET	LUCIE	2024-11-19

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
608882	INOV ASSURANCES INC.	JEAN-PIERRE COLGAN-NOLIN	Assurance de dommages	2024-11-11
608891	9525-5956 QUÉBEC INC.	DAVID BOLUC	Courtage hypothécaire	2024-11-13
608892	PROSPÉRO GROUPE FINANCIER INC.	CAROLINE POMERLEAU	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2024-11-13
608894	DENVO HYPOTHÈQUE INC.	PIERRE-OLIVIER JANELLE	Courtage hypothécaire	2024-11-13
608899	SERVICES AUX COURTIER ADVOCIS, INC.	RODNEY JAMES ELLIOT	Assurance de dommages (courtier)	2024-11-15
608900	9311-7836 QUEBEC INC	SHELDON GOLDBERG	Assurance de personnes	2024-11-15

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
608901	MAURO GERVASI COURTIER HYPOTHÉCAIRE INC.	MAURO GERVASI	Courtage hypothécaire	2024-11-15
608902	NEXUS EXPERTS EN SINISTRES INC.	DENIS ROY	Expertise en règlement de sinistres	2024-11-15
608903	E. R. MILLIARD SERVICES FINANCIERS INC.	ESTHER ROY- MILLARD	Assurance de personnes	2024-11-18
608904	YEYANG XU COURTIER HYPOTHÉCAIRE INC.	YEYANG XU	Courtage hypothécaire	2024-11-18
608909	MARCEAU ASSURANCES INC.	KARIM AL-AYASS	Assurance de dommages (courtier)	2024-11-19

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE - 2024

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Tresor Nkandi Mosi Luyeye	2023-11-01(E)	M ^e Patrick de Niverville Président M. Luc Demers Membre M. Daniel Balthazar Membre	10 décembre 2024 à 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Exercer ses activités de façon malhonnête en utilisant et truquant plusieurs dossiers de réclamation	Sanction
Mario Touzin	2024-03-02(E)	M ^e Patrick de Niverville Président M. Luc Demers Membre Mme Julie Lessard Membre	11 décembre 2024 à 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Exercer ses activités de manière négligente et/ou faire preuve d'un manque de contrôle de la réclamation	Culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-1545

DATE : 31 octobre 2024

LE COMITÉ :	M ^e Claude Mageau	Président
	M ^{me} Mona Hanne, Pl. Fin.	Membre
	M ^{me} Céline Paret	Membre

SYNDIQUE ADJOINTE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

MÉLANIE CIRCÉ (numéro de certificat 107256, BDNI 1442441)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- Ordonnance de non-divulcation, non-diffusion, et non-publication de tout renseignement ou information qui pourrait permettre d'identifier la personne dont les initiales apparaissent dans la plainte et/ou dans la preuve, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges d'information prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

CD00-1545

PAGE 2

LES INFRACTIONS REPROCHÉES

[1] La plainte disciplinaire déposée contre M^{me} Mélanie Circé (« M^{me} Circé ») contient deux chefs d'infraction¹ qui lui reprochent de ne pas avoir agi avec intégrité et compétence en se livrant à de la « *cavalerie de chèques (kiting)* » et en contractant des prêts au nom et à l'insu de J.M.².

[2] La cavalerie de chèques alléguée au chef d'infraction 1 s'est déroulée en 2021 et 2022 sur une période d'environ quinze mois et totalise 276 894,53 \$ alors que M^{me} Circé utilisait ses propres comptes bancaires et ceux de membres de sa famille à leur insu.

[3] Les prêts reprochés au chef d'infraction 2 sont au nombre de 15, ayant été contractés de 2021 à 2023 pour une valeur de 17 380,00 \$.

LE PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[4] M^{me} Circé qui n'est pas représentée par avocat plaide coupable aux infractions reprochées.

[5] Même si les gestes reprochés à M^{me} Circé ont été commis principalement à l'égard de son employeur et non de sa clientèle, ils peuvent néanmoins constituer une faute déontologique³.

[6] Après s'être assuré que M^{me} Circé comprenait bien le sens de son plaidoyer de culpabilité, le comité en prend acte et, après un bref exposé des faits

¹ Annexe 1: Plainte disciplinaire.

² *Loi sur la distribution de produits financiers* (« LDPSF »), RLRQ, c. D-9.2, art. 16; *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1 (« Règlement sur la déontologie »), art. 14.

³ *Chambre de la sécurité financière c. Jacob*, 2015 QCCDCSF 45 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. St-Yves*, 2016 CanLII 52230 (QC CDCSF).

CD00-1545

PAGE 3

par le procureur de la plaignante, déclare M^{me} Circé coupable des deux chefs d'infraction pour avoir contrevenu aux deux dispositions qui y sont mentionnées.

[7] Afin de respecter la règle empêchant les condamnations multiples⁴, le comité ordonne la suspension conditionnelle des procédures concernant l'article 16 de la LDPSF pour les chefs d'infraction, et sanctionnera M^{me} Circé uniquement pour avoir contrevenu à l'article 14 du Règlement sur la déontologie.

APERÇU

[8] Au moment des infractions reprochées, M^{me} Circé est planificatrice financière et représentante de courtier pour un courtier en épargne collective avec Desjardins cabinet et services financiers Inc. (« Desjardins »).

[9] Elle a plus de 20 années d'expérience à ce titre et a œuvré dans le domaine bancaire pendant plus de 30 ans.

[10] En 2018 et 2019, elle subit deux commotions cérébrales et développe par la suite une dépendance au jeu en ligne.

[11] Cette dépendance fait en sorte qu'elle encourt d'importantes obligations financières qu'elle ne peut assumer et qui l'amènent à utiliser frauduleusement ses comptes bancaires de même que ceux de trois membres de sa famille dont elle avait le contrôle.

[12] En fait, profitant du délai statutaire de compensation existant dans le domaine bancaire, sur une période d'environ quinze mois, elle a multiplié les transactions bancaires par le dépôt de chèques et de virements électroniques lui

⁴ *Kienapple c. R.*, 1974 CanLII 14 (CSC), [1975] 1 RCS 729.

CD00-1545

PAGE 4

permettant ainsi de bénéficier illégalement d'un financement auprès de ces institutions bancaires⁵.

[13] De plus, à l'insu de J.M., elle a contracté au moins 15 prêts auprès de Desjardins au nom de ce dernier pour une valeur totale de 17 820,00 \$⁶.

[14] Aucune perte monétaire reliée à la cavalerie de chèques n'a été encourue à la fois par les institutions bancaires et les détenteurs des comptes bancaires utilisés.

[15] En ce qui concerne les prêts illégalement contractés, ils sont assumés conjointement par M^{me} Circé et J.M. qui remboursent mensuellement le solde dû selon une entente intervenue avec Desjardins.

[16] Après enquête par son employeur durant l'été 2023, M^{me} Circé est congédiée le 6 septembre 2023 pour les gestes reprochés en l'espèce.

[17] Le procureur de la syndique adjointe recommande au comité qu'une radiation temporaire de cinq ans soit ordonnée pour le chef d'infraction 1 et une de deux ans pour le chef d'infraction 2 à être purgées de façon concurrente.

[18] Il recommande aussi que M^{me} Circé soit condamnée au paiement des déboursés, mais n'insiste pas pour que le comité ordonne la publication d'un avis de la décision dans un journal local, laissant le tout à la discrétion du comité⁷.

[19] Quant à elle, M^{me} Circé considère que la période de radiation temporaire de cinq ans suggérée pour le chef d'infraction 1 est trop sévère et que globalement,

⁵ Pièce P-4 (Tableau récapitulatif: 164 transactions pour une valeur totale de 276 894,54 \$).

⁶ Pièce P-5.

⁷ *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, article 156 (7); *Pellerin c. Avocats (Ordre professionnel des)*, 2009 QCTP 120 (CanLII).

CD00-1545

PAGE 5

une période de radiation temporaire de deux ans lui apparaît être raisonnable et suffisante.

[20] Aussi et surtout, elle demande au comité qu'il n'y ait pas de publication d'un avis de la décision dans le journal local, car elle vit dans un petit milieu et prétend qu'une telle publication aurait un effet néfaste sur sa famille et sa santé.

QUESTION EN LITIGE

- **En tenant compte des circonstances propres au cas de M^{me} Circé, quelle est la sanction appropriée que le comité doit imposer?**

DÉCISION

[21] Pour les raisons qui suivent, le comité imposera à M^{me} Circé une période de radiation temporaire de cinq ans quant au chef d'infraction 1 et une de deux ans pour le chef d'infraction 2, lesquelles devront être purgées concurremment à compter de l'expiration du délai d'appel.

[22] De plus, M^{me} Circé sera condamnée au paiement des déboursés, mais le comité n'ordonnera pas la publication d'un avis de la décision dans un journal local.

ANALYSE

[23] La règle fondamentale bien connue en matière de sanction disciplinaire est son individualisation laquelle doit atteindre les objectifs de protection du public, de dissuasion et du droit du professionnel d'exercer sa profession⁸.

⁸ *Pigeon c. Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC CA), par. 38.

CD00-1545

PAGE 6

[24] De plus, la sanction ne doit pas être punitive et « *les mesures prises ne doivent pas uniquement sanctionner un comportement fautif, mais veiller à ce que ce comportement ne se produise plus, dans un maintien des normes professionnelles propres à assurer la protection du public* »⁹.

[25] La gravité objective des gestes reprochés est très grande, car elle implique un manque d'intégrité et d'honnêteté de sa part à l'occasion de ses activités professionnelles et sa conduite n'inspire pas au public le respect et la confiance.

[26] La répétition de ces gestes et la longue période durant laquelle M^{me} Circé a persisté dans son stratagème sophistiqué et illégal constituent aussi des éléments aggravants.

[27] Le comité doit cependant tenir compte du fait qu'aucune perte monétaire n'a été subie à cause de la cavalerie de chèques et des prêts non autorisés.

[28] Le comité a, de façon systématique, ordonné la radiation des représentants ayant commis ce genre d'infraction qui s'apparente à de l'appropriation de fonds.

[29] Ainsi, la fourchette jurisprudentielle se situe entre une période de radiation temporaire de deux ans et la radiation permanente du représentant¹⁰.

[30] À titre d'exemple, dans les affaires *Dutilly*¹¹ et *Voyer-Sirois*¹², le comité ordonne une période de radiation temporaire de cinq ans pour une cavalerie de

⁹ *Serra c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2021 QCTP 2 (CanLII), par. 111.

¹⁰ *Chambre de la sécurité financière c. Dutilly*, 2018 QCCDCSF 84 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Voyer-Sirois*, 2018 QCCDCSF 2 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Boisseau*, 2017 QCCDCSF 64 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Fortier*, 2017 CanLII 38069 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Boudreault*, 2015 CanLII 87580 (QC CDCSF).

¹¹ *Chambre de la sécurité financière c. Dutilly*, préc., note 10.

¹² *Chambre de la sécurité financière c. Voyer-Sirois*, préc., note 10.

CD00-1545

PAGE 7

chèques impliquant 8 et 7 transactions respectivement.

[31] Dans l'affaire *Boisseau*¹³, la radiation permanente de l'intimé est ordonnée par le comité alors que la valeur totale des chèques impliqués dans le stratagème frauduleux du représentant était de 200 000 \$.

[32] Le comité ordonne aussi une radiation permanente dans l'affaire *Fortier*¹⁴ où la valeur des chèques était de 45 782,00 \$.

[33] Dans ces quatre affaires, les représentants n'avaient aucun antécédent disciplinaire, comme c'est le cas pour M^{me} Circé.

[34] En tenant compte uniquement de la fourchette jurisprudentielle ci-haut discutée, le comité serait bien fondé d'ordonner la radiation permanente de M^{me} Circé pour les gestes reprochés.

[35] Le comité est cependant d'opinion qu'une telle sanction serait excessivement punitive et ne serait pas individualisée à la situation particulière de M^{me} Circé.

[36] Plus particulièrement, son trouble de dépendance au jeu dans les circonstances constitue un facteur atténuant que le comité se doit de considérer en vertu de cette règle fondamentale de l'individualisation de la sanction qui ne doit pas être délaissée au profit de l'exemplarité et de la dissuasion.

Le trouble de dépendance pathologique au jeu de M^{me} Circé

¹³ *Chambre de la sécurité financière c. Boisseau*, préc., note 10.

¹⁴ *Chambre de la sécurité financière c. Fortier*, préc., note 10.

CD00-1545

PAGE 8

[37] M^{me} Circé est âgée de 50 ans, mariée et mère de deux enfants qui sont âgés respectivement de 17 et 11 ans.

[38] Elle subit deux commotions cérébrales en 2018 et 2019.

[39] Suite à cette deuxième commotion cérébrale, elle développe une dépendance au jeu en ligne.

[40] Depuis mai 2023, alors qu'elle débutait son congé de maladie, elle est sous les soins de la Dre Amélie Gagné « *pour une dépression secondaire à un trouble de dépendance au jeu* »¹⁵.

[41] Elle débute en août 2023 et suit toujours une thérapie pour sa dépendance au jeu avec un centre de réadaptation¹⁶.

[42] Selon le rapport de Dre Gagné, M^{me} Circé « *semble honnête dans sa démarche et n'a pas présenté de rechute depuis le début du suivi* »¹⁷.

[43] Cette dépendance de M^{me} Circé n'est pas contestée par le procureur de la syndique adjointe qui d'ailleurs y réfère lors de ses représentations sur sanction.

[44] Lors de son témoignage, M^{me} Circé admet être encore très fragile face à cette dépendance, mais elle a le soutien de son conjoint qui est au courant de sa condition psychologique et qui l'a assistée lors de l'audition devant le comité.

[45] Depuis le 5 mai 2024, elle s'est trouvé un nouvel emploi, œuvrant au service de la clientèle pour une entreprise de sa région.

¹⁵ Rapport de Dre Amélie Gagné, pièce I-1.

¹⁶ CISSMO/CRD Le Virage, pièce I-2.

¹⁷ Rapport de Dre Amélie Gagné, pièce I-1.

CD00-1545

PAGE 9

[46] Elle n'est plus inscrite comme représentante.

[47] Elle habite un petit village au sud de Montréal où tout le monde se connaît et elle demande au comité une dispense de publication d'un avis de la décision dans un journal local, car selon elle, une telle ordonnance aurait un effet dévastateur non seulement sur sa condition psychologique et sa thérapie présentement en cours, mais aussi sur ses deux enfants qui, contrairement à son époux, ne sont pas au courant des faits du présent dossier.

[48] Le comité a apprécié la franchise et la candeur démontrées par M^{me} Circé lors de son témoignage.

[49] La dépendance pathologique au jeu est une maladie¹⁸ qui pourrait constituer un handicap au sens de la Charte des droits et libertés de la personne (« la Charte »)¹⁹.

[50] Cela étant, quelle en est l'incidence en droit disciplinaire et plus particulièrement lors de la détermination d'une sanction par un décideur ?

¹⁸ *Banque Laurentienne c. Lussier, és qualité d'arbitre de griefs*, 2003 CanLII 75341 (QC CA); *Syndicat des employés des installations portuaires, TCA, section locale 1943 c. RIO TINTO ALCAN Inc, Installations portuaires* (23 avril 2012) AZ-50850462 (T.A.) Me Gabriel M. Colé, Arbitre, par.54

¹⁹ *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ c C-12 :
Art.10 « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »
Art.17 « Nul ne peut exercer de discrimination dans l'admission, la jouissance d'avantages, la suspension ou l'expulsion d'une personne d'une association d'employeurs ou de salariés ou de tout ordre professionnel ou association de personnes exerçant une même occupation. »

[51] Le Tribunal des professions, dans l'affaire *Fiset*²⁰, où le professionnel souffrait d'alcoolisme, s'exprime comme suit sur le sujet :

« [75] Avant d'examiner plus spécifiquement cette question, il importe de préciser que certains reproches faits au Conseil par l'appelant sont sans fondement, notamment celui de ne pas avoir suffisamment motivé sa décision parce qu'il n'a pas traité de l'argument basé sur la Charte.

[76] D'une part, un décideur n'a pas à discuter de tous et chacun des arguments soumis par une partie. Dans la mesure où, en lisant la décision comme un tout, son raisonnement est intelligible et qu'il est possible de comprendre le processus décisionnel, la décision sera suffisamment motivée[51]. Le fait pour un décideur de ne pas discuter d'un des arguments d'une partie ne rend pas ipso facto la décision insuffisamment motivée, dans la mesure où la décision prise dans sa globalité l'est suffisamment par ailleurs.

[77] D'autre part, il est loin d'être évident que l'argument fondé sur la Charte proposé par l'appelant et l'obligation en conséquence pour le décideur d'examiner la théorie d'un accommodement possible s'appliquent dans les circonstances, soit dans le contexte du droit disciplinaire.

[78] Le mandat du Conseil défini par le Code des professions est d'imposer à l'appelant une sanction juste et raisonnable et non de chercher un quelconque accommodement au sens des décisions citées par l'appelant dans son mémoire[52], comme il serait opportun de le faire dans le cadre de relations de travail employé-employeur ou même ailleurs en droit professionnel.

[79] D'autant que l'argument fondé sur son alcoolisme basé sur la Charte n'est pas d'un grand secours pour l'appelant dans la mesure où cet élément peut toujours être pris en compte par le Conseil, notamment pour atténuer la sanction, si le Conseil le considère opportun dans les circonstances.

[80] Manifestement, en l'espèce, l'alcoolisme de l'appelant constitue un facteur pertinent dans la détermination de la sanction, et ce, à la lumière des explications fournies par l'appelant et de la preuve faite devant le Conseil. Celui-ci en tient d'ailleurs compte dans sa décision. Le Tribunal y reviendra. »

(nos soulignés et références omises)

[52] Dans cette affaire, le Tribunal des professions accueille l'appel du professionnel au motif que le conseil n'a pas suffisamment tenu compte des « *facteurs subjectifs* », soit sa dépendance à l'alcool et le fait qu'il suivait assidûment ses traitements.

²⁰ *Fiset c. Pharmaciens (Ordre professionnel des)*, 2012 QCTP 159 (CanLII).

CD00-1545

PAGE 11

[53] Comme mentionné récemment par le Tribunal des professions, l'individualisation de la sanction ne doit pas être délaissée au profit de l'exemplarité, car « *l'objectif de l'exemplarité a une valeur toute relative comme l'a mentionné la Cour d'appel du Québec à de nombreuses reprises* »²¹.

[54] Tel que mentionné plus haut, M^{me} Circé n'a pas d'antécédent disciplinaire et en plus, elle a collaboré entièrement et ouvertement non seulement à l'enquête de la syndique adjointe, mais aussi à celle de son employeur qui a d'ailleurs mené à son congédiement.

[55] Le procureur de la syndique adjointe prétend que l'expérience de M^{me} Circé constitue un facteur aggravant même si d'aucuns pourraient prétendre qu'elle est plutôt un facteur neutre, car pendant toutes ces années, elle n'a commis aucun impair dans l'exécution de ses fonctions.

[56] Le comité constate aussi que son handicap de dépendance pathologique au jeu ne semble pas avoir été considéré lors de son congédiement²².

[57] M^{me} Circé ne renonce pas à revenir dans le domaine bancaire où elle a œuvré pendant plus de trente ans, si elle est complètement guérie de sa dépendance.

[58] La sanction en droit disciplinaire n'existe pas pour punir le professionnel, mais plutôt pour s'assurer le plus possible qu'il ne recommence plus en tenant compte des quatre objectifs établis par la Cour d'appel²³.

²¹ *Id.* par 103.

²² Lettre de fin d'emploi, pièce P-2.

²³ *Pigeon c. Daigneault*, supra note 8.

CD00-1545

PAGE 12

[59] Certes, cet objectif d'exercer sa profession arrive en dernier lieu, mais il doit néanmoins en être tenu compte par le décideur dans la détermination de la sanction disciplinaire.

[60] En considérant les éléments tant objectifs que subjectifs, atténuants qu'aggravants, le comité est d'opinion qu'une période de radiation temporaire de cinq ans pour le chef d'infraction 1 et de deux ans pour le chef d'infraction 2 à être purgées de façon concurrente sont adéquates pour assurer la protection du public.

[61] Le comité considère qu'une telle sanction, dans sa globalité, est individualisée à la faute déontologique commise et qu'elle satisfait aussi aux principes de dissuasion et d'exemplarité.

[62] De plus, comme suggéré par le procureur du syndic et pour les raisons déjà explicitées par le comité dans l'affaire *Cissé*²⁴, ces périodes de radiation temporaire seront exécutoires à partir du moment où la présente décision sera finale²⁵.

[63] Le comité condamnera aussi M^{me} Circé au paiement des déboursés²⁶.

[64] Le comité doit aussi décider si un avis de la décision doit être publié dans un journal local conformément à l'article 156 (7) du *Code des professions* étant donné que M^{me} Circé sera radiée temporairement.

Publication d'un avis de la décision dans un journal local

[65] En suspendant le droit de pratique de M^{me} Circé pour une période temporaire, le comité doit décider si un avis de la décision sur sanction doit être publié « *dans un journal circulant dans le lieu où le professionnel a son domicile*

²⁴ *Chambre de la sécurité financière c. Cissé*, 2022 QCCDCSF 30 (CanLII), par. 32-46.

²⁵ *Code des professions*, préc., note 7, art. 158 (1).

²⁶ *Id.*, art. 151.

CD00-1545

PAGE 13

professionnel ou tout autre lieu où le professionnel a exercé ou pourrait exercer sa profession ».

[66] Le procureur de la syndique adjointe n'insiste pas pour qu'un tel avis soit public, laissant le tout à la discrétion du comité.

[67] M^{me} Circé demande qu'une telle publication ne soit pas ordonnée, car elle prétend que celle-ci aurait un effet dévastateur non seulement sur sa condition et son éventuelle guérison, mais aussi sur ses enfants qui ne connaissent pas ses troubles de dépendance au jeu et les faits à l'origine de son congédiement et de la présente instance disciplinaire.

[68] Le principal but de la publication d'un avis de la décision est la protection du public et en l'absence de circonstances exceptionnelles, celle-ci doit être ordonnée²⁷.

[69] Le comité est d'opinion qu'une telle publication n'est pas nécessaire en l'espèce compte tenu des circonstances particulières et exceptionnelles du cas de M^{me} Circé.

[70] Après avoir entendu son témoignage, le comité comprend facilement toutes les difficultés qu'elle a rencontrées à cause de sa dépendance et celles qu'elle va rencontrer à l'avenir pour se libérer de ce handicap et redevenir la professionnelle compétente et fiable qu'elle était.

[71] Aussi, le comité peut aisément concevoir l'effet dévastateur que la publication d'un avis de la décision pourra avoir sur M^{me} Circé et sa famille et plus

²⁷ *Pellerin c. Avocats (Ordre professionnel des)*, 2009 QCTP 120 (CanLII), par. 27; *Mathieu c. Dentistes*, 2004 QCTP 27 (CanLII); *Jovanovic c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2005 QCTP 20 (CanLII); *Rousseau c. Ingénieurs (Ordre professionnel des)*, 2005 QCTP 41 (CanLII); *Duperron c. Infirmières et infirmiers (Ordre professionnel des)*, 2007 QCTP 28 (CanLII).

CD00-1545

PAGE 14

particulièrement ses deux enfants qui vivent dans un petit milieu et qui ne sont pas au courant des problèmes de leur mère.

[72] M^{me} Circé admet bien candidement être encore très fragile et elle prétend qu'une telle publication pourrait mettre en péril ses chances de rétablissement à cause du stress qu'elle lui causerait.

[73] Cette prétention de M^{me} Circé est partagée par son médecin qui est d'opinion « *qu'une divulgation publique de la radiation amènerait un préjudice psychologique à M^{me} Circé et nuirait à ses chances de rétablissement* »²⁸.

[74] Le comité est aussi de cette opinion.

[75] Enfin, le comité note que M^{me} Circé n'est plus inscrite comme représentante et que le procureur expérimenté de la syndique adjointe dans sa grande sagesse n'insiste pas pour qu'un tel avis soit publié.

[76] Lorsqu'il est question de circonstances exceptionnelles, chaque cas doit être étudié en fonction des faits qui lui sont propres²⁹.

[77] Le comité est d'opinion que les conséquences de la publication seraient désastreuses pour M^{me} Circé et ses proches et en se faisant la sanction en sa globalité pourrait être perçue comme étant disproportionnée et déraisonnable³⁰.

[78] Cela étant, le comité exercera sa discrétion et n'ordonnera pas la publication d'un avis de la décision.

²⁸ Pièce I-1.

²⁹ *Pellerin c. Avocats (Ordre professionnel des)*, préc., note 27.

³⁰ *Acupuncteurs (Ordre professionnel des) c. Meunier*, 2015 QCTP 44 (CanLII).

CD00-1545

PAGE 15

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimée prononcée à l'audience le 9 juillet 2024 relativement aux deux chefs d'infraction pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) et à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1);

RÉITÈRE la suspension conditionnelle des procédures quant à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) pour les deux chefs d'infraction;

ET STATUANT SUR SANCTION :

ORDONNE sous le chef d'infraction 1 de la plaine disciplinaire la radiation temporaire de l'intimée pour une période de cinq ans;

ORDONNE sous le chef d'infraction 2 de la plaine disciplinaire la radiation temporaire de l'intimée pour une période de deux ans à être purgée de façon concurrente avec la période de radiation de cinq ans;

DÉCIDE qu'aucun avis de la décision ne sera publié, conformément à l'article 156 alinéa 7 du *Code des professions* (RLRQ, C. c-26);

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, C. c-26);

PERMET la notification de la présente décision aux parties par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01), soit par courrier électronique.

CD00-1545

PAGE 16

(S) M^e Claude Mageau

M^e CLAUDE MAGEAU

Président du comité de discipline

(S) Mona Hanne

M^{me} MONA HANNE, PI. Fin.

Membre du comité de discipline

(S) Céline Paret

M^{me} CÉLINE PARET

Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, PRÉVOST, GALARNEAU, S.E.N.C.
Procureur de la partie plaignante, présent

M^{me} Mélanie Circé
Partie intimée, présente et non représentée

Date d'audience : 9 juillet 2024

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

A0042

ANNEXE 1

PLAINTÉ DISCIPLINAIRE

1. Dans la province de Québec, entre le 9 février 2022 et le 5 juillet 2023, l'Intimée n'a pas agi avec intégrité et compétence en se livrant à de la cavalerie de chèques (kiting), pour la somme d'environ 276 894.53 \$, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières.
2. Dans la province de Québec, entre le 15 septembre 2021 et le 17 janvier 2023, l'Intimée n'a pas agi avec intégrité et compétence en contractant au moins 15 prêts au nom de J.M. totalisant environ 17 830 \$, et ce, à l'insu de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières.

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1546

DATE : 1 novembre 2024

LE COMITÉ : M ^e Chantal Donaldson	Présidente
M. Martin Lachance	Membre
M. Bruno Therrien	Membre

SYNDIQUE ADJOINTE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Plaignante

c.

CAMILLE DUMOULIN (certificat numéro 248019)

Intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

ORDONNANCE DE NON-DIVULGATION, NON-DIFFUSION ET NON-PUBLICATION

[1] À la demande de la syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière (ci-après : « syndique »), le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (ci-après : « comité ») a rendu séance tenante, conformément à l'article 142 du *Code des professions*, l'ordonnance suivante :

- Ordonnance de non-divulgence, non-diffusion, et non-publication de tout renseignement ou information qui pourrait permettre d'identifier la personne dont les initiales apparaissent dans la plainte et/ou dans la preuve, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges

CD00-1546

PAGE : 2

d'information prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

APERÇU

[2] Après avoir contracté plusieurs contrats d'assurance-vie légitimes pour ses clients, tous membres d'une même famille, l'intimée, M^{me} Camille Dumoulin, a soumis, sans mandat, cinq autres propositions d'assurances à l'insu de deux de ces personnes. C'est en constatant les prélèvements bancaires non autorisés tirés sur leur compte bancaire que les clients ont découvert le pot aux roses. Ces fautes sont alléguées aux chefs 1 à 5 de la plainte disciplinaire.

[3] D'autre part, la syndique reproche également, au chef 6, à M^{me} Dumoulin d'avoir soumis sept réclamations d'assurance frauduleuses pour des soins personnels qu'elle n'a jamais reçus.

[4] M^{me} Dumoulin n'est plus dans l'industrie depuis le 24 mars 2023, date de sa démission volontaire auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après : AMF). Par la suite, en date du 11 avril 2023, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (ci-après : IA) informait l'AMF qu'elle avait mis fin à la relation avec M^{me} Dumoulin pour cause.

[5] La plainte contient six chefs d'infraction et est ainsi libellée :

LA PLAINTE :

1. Dans la province de Québec, le ou vers le 19 mai 2022, l'intimée a agi sans mandat et à l'insu de R.A. en soumettant la proposition numéro xxxxN7V, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

CD00-1546

PAGE : 3

2. Dans la province de Québec, le ou vers le 5 septembre 2022, l'Intimée a agi sans mandat et à l'insu de R.A. en soumettant la proposition numéro xxxxEAH, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.
3. Dans la province de Québec, le ou vers le 22 septembre 2022, l'Intimée a agi sans mandat et à l'insu d'I.M. en soumettant la proposition numéro xxxx5GE, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.
4. Dans la province de Québec, le ou vers le 14 octobre 2022, l'Intimée a agi sans mandat et à l'insu de R.A. en soumettant la proposition numéro xxxxKK3, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.
5. Dans la province de Québec, le ou vers le 10 novembre 2022, l'Intimée a agi sans mandat et à l'insu de R.A. en soumettant la proposition numéro xxxx683, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.
6. Dans la province de Québec, le ou vers le 9 janvier 2023, l'Intimée a soumis sept (7) réclamations d'assurance frauduleuses, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[6] Les articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (ci-après: « *Loi* ») et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (ci-après: « *Code* ») édictent ce qui suit :

Loi sur la distribution de produits et services financiers

16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients. Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière

35. Le représentant ne doit pas exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente.

CD00-1546

PAGE : 4

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[7] M^{me} Dumoulin a plaidé coupable de façon libre et volontaire aux six infractions contenues à la plainte disciplinaire. À cet effet, elle a déposé préalablement à l'audition un plaidoyer de culpabilité écrit. Dans ce plaidoyer, M^{me} Dumoulin confirme plaider coupable en toute connaissance de cause, avoir consulté un avocat et décider de révoquer son mandat. Elle confirme également qu'elle sera absente à son audition sur culpabilité et sanction et qu'elle renonce à recevoir signification de l'avis de déclaration de culpabilité. En conséquence, le comité a procédé à l'audition sur culpabilité et sur sanction simultanément, et ce, en l'absence de M^{me} Dumoulin.

[8] Ces faits, tels qu'admis, constituent des manquements déontologiques. Aussi, le comité a accepté le plaidoyer de culpabilité de M^{me} Dumoulin et l'a déclarée coupable séance tenante d'avoir contrevenu sur chacun des six chefs d'infraction aux articles 35 du *Code* et 16 de la *Loi*, tels qu'allégués à la plainte disciplinaire.

[9] Toutefois, en vertu du principe interdisant les condamnations multiples¹, et après avoir entendu le procureur de la syndique, le comité ordonne la suspension conditionnelle des procédures quant à l'article 35 du *Code* pour les chefs 1 à 5 et ordonne la suspension conditionnelle des procédures quant à l'article 16 de la *Loi* pour le chef 6. M^{me} Dumoulin sera donc sanctionnée pour les chefs 1 à 5 en vertu de l'article 16 de la *Loi* et elle sera sanctionnée en vertu de l'article 35 du *Code* pour le chef 6.

[10] La syndique propose au comité d'imposer les sanctions suivantes :

- **Chef 1** : une période de radiation temporaire de **six mois** à être purgée qu'au moment où M^{me} Dumoulin reprendrait son droit de pratique;

¹ *Kienapple c. R.*, 1974 CanLII 14 (CSC).

CD00-1546

PAGE : 5

- **Chef 2** : une période de radiation temporaire de **six mois** à être purgée qu'au moment où M^{me} Dumoulin reprendrait son droit de pratique;
- **Chef 3** : une période de radiation temporaire de **six mois** à être purgée qu'au moment où M^{me} Dumoulin reprendrait son droit de pratique;
- **Chef 4** : une période de radiation temporaire de **six mois** à être purgée qu'au moment où M^{me} Dumoulin reprendrait son droit de pratique;
- **Chef 5** : une période de radiation temporaire de **six mois** à être purgée qu'au moment où M^{me} Dumoulin reprendrait son droit de pratique;
- **Chef 6** : une période de radiation temporaire d'**un an** à être purgée qu'au moment où M^{me} Dumoulin reprendrait son droit de pratique;

[11] Elle demande que lesdites périodes de radiation temporaire concernant les chefs 1 à 5 soient purgées de façon concurrente (en même temps) et que la période de radiation temporaire du chef 6 soit purgée de façon consécutive à la période de six mois, pour une période de radiation temporaire totale de 18 mois. La syndique demande également au comité d'ordonner la publication d'un avis de la décision lorsque M^{me} Dumoulin réactivera son permis ainsi que sa condamnation au paiement des débours.

[12] M^{me} Dumoulin ne s'est pas exprimée quant aux suggestions de sanctions proposées par la syndique.

[13] Pour les raisons ci-après expliquées, le comité est en accord avec les recommandations exposées par le procureur de la syndique.

QUESTION EN LITIGE

- **Considérant l'ensemble des circonstances propres au dossier de M^{me} Dumoulin, quelles sanctions doivent lui être imposées?**

CD00-1546

PAGE : 6

ANALYSE**Chefs 1 à 5**

[14] L'article 16 de la *Loi* prévoit notamment que le représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients. Les faits admis démontrent manifestement un manque d'honnêteté et de loyauté. En effet, soumettre des propositions d'assurance à l'insu de ses clients constitue en soi un geste malhonnête au sens de cet article, à moins qu'une preuve de circonstances particulières ne soit prouvée², ce qui n'est pas le cas ici.

[15] Les cinq propositions d'assurance ont été émises entre le 19 mai et le 10 novembre 2022, soit sur une période de près de six mois. La répétition du geste et le laps de temps écoulé entre les cinq infractions démontrent la préméditation de la conduite, il ne s'agit pas ici du résultat d'une impulsion, mais bien d'une décision consciente et planifiée.

[16] Le conseiller en sécurité financière doit agir dans le meilleur intérêt de ses clients. En cachant des informations et en agissant sans leur accord, il trahit le lien de confiance essentielle à la relation. Par la commission d'actes malhonnêtes, M^{me} Dumoulin perd non seulement sa crédibilité, mais nuit également à la réputation de la profession.

Chef 6

² CSF c. *Jacques*, 2022 QCCDCSF 23, par. 14.

CD00-1546

PAGE : 7

[17] Soumettre de fausses réclamations d'assurance implique également la tromperie intentionnelle pour obtenir un avantage financier illégitime. Ces gestes commis par M^{me} Dumoulin n'étaient pas des gestes posés dans l'exercice de ses activités de représentante, toutefois ils constituent un manquement déontologique, car ils sont liés à l'exercice de la profession et causent un scandale portant atteinte à la dignité de celle-ci³. Soumettre sept réclamations frauduleuses à l'assurance collective d'IA alors que l'on détient soi-même un droit de pratique en assurance de personnes compromet la confiance et l'intégrité essentielles à la profession de conseiller en sécurité financière.

[18] Un tel comportement va à l'encontre des normes éthiques et professionnelles attendues d'un conseiller en sécurité financière, qui doit agir avec intégrité et honnêteté. Les clients et les assureurs font confiance aux représentants pour gérer les affaires de manière honnête. La soumission de fausses réclamations constitue une trahison de cette confiance.

[19] Ces fausses réclamations n'ont pas entraîné de perte financière pour l'assureur, car il a enquêté et découvert la faute avant de rembourser les réclamations frauduleuses.

[20] Les consommateurs ont été remboursés par IA et les contrats non autorisés ont été annulés. M^{me} Dumoulin n'a pas d'antécédent disciplinaire et elle a enregistré un plaidoyer de culpabilité.

³ *Tremblay c. Dionne*, 2006 QCCA 1441 (CanLII), par. 43-44, et; *Riendeau c. Deschamps*, 2018 QCCQ 5663 (CanLII), par. 58-60.

CD00-1546

PAGE : 8

[21] Compte tenu de l'importante gravité objective des infractions reprochées, la malhonnêteté à l'encontre de la clientèle et de l'assureur collectif d'IA, la préméditation et la répétition des gestes fautifs, l'application de sanctions strictes et cohérentes pour dissuader les actes malhonnêtes est requis dans les circonstances. Le comité ordonnera donc une période de radiation temporaire de six mois pour chacun des chefs d'infraction 1 à 5, lesquelles périodes devant être purgées de façon concurrente entre elles et ordonnera une période de radiation temporaire d'un an pour le chef d'infraction 6 à être purgée de façon consécutive à la période de six mois.

[22] Lesdites périodes de radiation temporaire sont conformes à la jurisprudence citée⁴ et seront exécutoires seulement au moment où M^{me} Dumoulin reprendra son droit de pratique, le cas échéant, à la suite de l'émission à son nom d'un certificat de la part de l'AMF ou de toute autre autorité compétente.

[23] Le comité ordonnera la publication d'un avis de la décision et condamnera M^{me} Dumoulin au paiement des déboursés.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité prononcée à l'audience du 3 juillet 2024 pour les six chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu aux articles 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

⁴ CSF c. *Lessard-Dion*, 2017 QCCDCSF 50, *Tan c. Lebel*, 2010 QCCA 667, CSF c. *May*, 2017 QCCDCSF 91, CSF c. *Caro*, 2021 QCCDCSF 68, CSF c. *Labelle-Desbiens*, 2018 QCCDCSF 4, CSF c. *Turgeon*, 2019 QCCDCSF 71, CSF c. *Gagnon*, 2022 QCCDCSF 10 et CSF c. *Sambe*, 2022 QCCDCSF 31.

CD00-1546

PAGE : 9

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures quant aux chefs d'infraction 1 à 5 à l'égard de l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* et **ORDONNE** la suspension conditionnelle des procédures quant au chef d'infraction 6 à l'égard de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

ORDONNE sous chacun des cinq premiers chefs d'infraction, la radiation temporaire de M^{me} Dumoulin pour une période de six mois, à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE sous le chef d'infraction 6, la radiation temporaire de M^{me} Dumoulin pour une période d'un an, à être purgée de façon consécutive à la période de six mois;

ORDONNE que ces périodes de radiation temporaire ne commencent à courir, le cas échéant, qu'au moment où M^{me} Dumoulin reprendra son droit de pratique, à la suite de l'émission à son nom d'un certificat par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de M^{me} Dumoulin un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où cette dernière a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où elle a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156 (7) du *Code des professions*;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de ne procéder à cette publication qu'au moment où M^{me} Dumoulin reprendra son droit de pratique et que l'Autorité des marchés financiers ou toute autre autorité compétente émettra un certificat en son nom;

CD00-1546

PAGE : 10

CONDAMNE M^{me} Dumoulin au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*;

PERMET la notification de la présente décision aux parties par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile*, soit par courrier électronique.

(S) M^e Chantal Donaldson

M^e Chantal Donaldson

Présidente du comité de discipline

(S) Martin Lachance

M. Martin Lachance

Membre du comité de discipline

(S) Bruno Therrien

M. Bruno Therrien

Membre du comité de discipline

M^e Jack Kermezian

ML AVOCATS

Procureur du plaignant, présent

M^{me} Camille Dumoulin

Partie intimée, absente et non représentée

Date d'audience : 3 juillet 2024

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

A0040

A0310

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRI

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif au retrait de la nécessité d'appliquer le taux admissible minimal lors des renouvellements de prêts hypothécaires non assurés effectués auprès d'un nouveau prêteur hypothécaire encadré par l'Autorité.

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») tient à fournir aux prêteurs hypothécaires un encadrement robuste, adapté aux conditions changeantes du marché et harmonisé avec l'encadrement destiné aux prêteurs hypothécaires sous juridiction fédérale.

Ainsi, l'Autorité annonce, avec prise d'effet immédiate¹, qu'il ne sera plus requis d'appliquer le taux admissible minimal (« TAM ») lors des renouvellements de prêts hypothécaires non assurés, lorsque ceux-ci auront été effectués auprès d'un nouveau prêteur hypothécaire encadré par l'Autorité. Ce dernier devra toutefois s'assurer que :

- Le prêteur initial était une institution financière encadrée par l'Autorité ou une institution financière encadrée par un régulateur reconnu au Canada;
- Le test du TAM a été effectué lors de l'octroi du prêt;
- Le renouvellement du prêt hypothécaire n'implique aucune augmentation de la période d'amortissement contractuelle restante;
- Le renouvellement du prêt hypothécaire n'implique aucune augmentation du montant du prêt hypothécaire. À noter qu'un montant forfaitaire maximal de 3 000 \$ pourra être permis pour couvrir les frais de transaction.

L'Autorité s'attend à ce que les institutions financières qui procèdent au renouvellement de prêts hypothécaires provenant d'une autre institution financière s'assurent d'appliquer les pratiques de souscription saines et prudentes à l'égard des prêts hypothécaires telles qu'elles sont décrites dans la [Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels](#). Ces attentes incluent notamment une diligence raisonnable à l'égard des antécédents de crédit de l'emprunteur et une évaluation adéquate de la capacité de l'emprunteur d'acquitter ses dettes dans les délais impartis. De plus, les ratios du service de la dette brute (« SDB ») et le ratio du service de la dette totale (« SDT ») doivent être calculés de manière prudente et être adaptés à diverses conditions financières.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès du centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
Montréal : 514 395-0337
Autres régions : 1 877 525-0337
www.lautorite.qc.ca

Le 21 novembre 2024

¹ Une modification aux attentes de la [Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels](#) sera effectuée à une date ultérieure.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

DÉCISION N° 2024-PDG-0056

Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») d'établir des lignes directrices destinées à toutes les coopératives de services financiers, à une catégorie seulement d'entre elles, à des caisses, à une fédération dont de telles caisses sont membres, conformément à l'article 565.1 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3 (la « LCSF »);

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir des lignes directrices destinées à toutes les institutions de dépôts autorisées, à une catégorie seulement d'entre elles ou aux fédérations dont de telles institutions sont membres, conformément à l'article 42.2 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2 (la « LIDPD »);

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir des lignes directrices destinées à toutes les sociétés de fiducie autorisées ou à une catégorie d'entre elles seulement, conformément à l'article 254 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.02 (la « LSFSE »);

Vu que le pouvoir de l'Autorité d'établir une ligne directrice, prévu aux articles 565.1 de la LCSF, 42.2 de la LIDPD et 254 de la LSFSE, appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 26 septembre 2024 [(2024) B.A.M.F., vol. 21, n°38, section 5.2.1] du projet de *Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes* (la « ligne directrice »);

Vu les modifications apportées au projet de ligne directrice à la suite de cette consultation;

Vu le troisième alinéa de l'article 565.1 de la LCSF, le deuxième alinéa de l'article 42.2 de la LIDPD et le deuxième alinéa de l'article 254 de la LSFSE selon lesquels l'Autorité publie à son Bulletin les lignes directrices qu'elle établit après en avoir transmis une copie au ministre des Finances (le « Ministre »);

Vu le projet de ligne directrice proposé par la Direction principale de l'encadrement et de la résolution ainsi que la recommandation du surintendant des institutions financières d'établir celle-ci;

En conséquence :

L'Autorité établit la *Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes*, dont le texte est annexé à la présente décision, et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre.

La *Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes* prend effet dès sa publication au Bulletin.

Fait le 15 novembre 2024

Yves Ouellet
Président-directeur général

Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes

(Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3, art. 565.1)

(Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 42.2)

(Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S-29.02, art. 254)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en version française et anglaise, la *Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes* (la « Ligne directrice »). Cette Ligne directrice s'applique aux institutions de dépôts autorisées désignées à titre d'institution financière d'importance systémique intérieure par l'Autorité.

Dans le cadre de cette Ligne directrice, l'Autorité établit des attentes prudentielles en matière de pratiques de gestion saine et prudente des risques liés aux expositions importantes. La Ligne directrice s'inspire des bonnes pratiques en la matière issues du dispositif dédié à la gestion des grands risques publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

La Ligne directrice prend effet immédiatement. Elle est publiée ci-après et est disponible sur le [site Web de l'Autorité](#).

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Hélène Samson
Directrice de l'encadrement prudentiel et des simulations
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4681
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
helene.samson@lautorite.qc.ca

Le 21 novembre 2024



Novembre 2024

Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes

Table des matières

Introduction		3
1	Gestion des risques, définition d'exposition importante et exigences de divulgation	4
2	Limites	5
3	Exemptions	7
4	Mesure de la valeur des expositions	9
4.1	Détermination de la valeur de l'exposition de certains types d'actifs	9
4.2	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) éligibles	10
4.3	Obligations sécurisées	12
4.4	Expositions à des contreparties centrales	13
4.5	Calcul de la valeur des expositions pour les positions du portefeuille de négociation	14
4.6	Compensation des positions longues et courtes dans le portefeuille de négociation	15
4.7	Expositions à des instruments structurés	15
5	Contreparties liées entre elles	18
Annexe 1 - Arbre de décision pour les expositions vis-à-vis les instruments structurés		21

Introduction

La présente ligne directrice (« la Ligne directrice ») précise les attentes prudentielles de l'Autorité en matière de pratiques de gestion saine et prudente des risques liés aux expositions importantes¹.

Les meilleures pratiques présentées sont cohérentes avec le *Dispositif prudentiel pour la mesure et le contrôle des grands risques*² et le document regroupant les questions fréquemment posées concernant ce dispositif³, tous deux publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Cette Ligne directrice s'applique à toute institution de dépôt autorisée désignée à titre d'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-i) par l'Autorité.

La Ligne directrice s'applique à l'IFIS-i sur une base consolidée⁴, telle qu'énoncée et déterminée au chapitre 1 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* (LDCID)⁵. L'application de la présente ligne directrice sur une base consolidée implique que l'institution est tenue de prendre en compte toutes les expositions envers des tiers dans l'ensemble du groupe visé, défini en termes de consolidation réglementaire. En conséquence, l'IFIS-i devrait considérer toutes les expositions du groupe afin de comparer la somme de ces expositions aux fonds propres éligibles du groupe, définis comme étant les fonds propres de catégorie 1⁶.

¹ *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3, art. 66, 66.2, 565.1 et 566; *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2, art. 28.21, 28.22, 42.2 et 42.3; *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.02, art. 46, 47, 254 et 255

² BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, *Dispositif prudentiel pour la mesure et le contrôle des grands risques*, avril 2014

³ BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, *Questions fréquemment posées sur le dispositif prudentiel pour la mesure et le contrôle des grands risques*, septembre 2016

⁴ Même si la ligne directrice s'applique aux IFIS-i sur une base consolidée, l'Autorité s'attend à ce que toutes les filiales (coopératives de services financiers, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne) des IFIS-i qu'elle encadre mettent en place des politiques et des processus pour identifier, contrôler et suivre le risque de concentration envers une même contrepartie au niveau de l'entité juridique.

⁵ Autorité des marchés financiers (2024), [Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital](#)

⁶ *ibid* note 5.

1 Gestion des risques, définition d'exposition importante et exigences de divulgation

L'Autorité s'attend à ce que l'IFIS-i mette en place des politiques et des processus pour identifier, évaluer, quantifier, contrôler, atténuer et suivre les risques liés aux expositions importantes vis-à-vis une contrepartie ou un groupe de contreparties liées.

Pour les fins de la Ligne directrice, lorsque la somme des expositions vis-à-vis une contrepartie ou un groupe de contreparties liées est égale ou supérieure à 10 % des fonds propres de catégorie 1 de l'IFIS-i, celle-ci devrait être considérée comme une exposition importante.

Selon la fréquence établie par l'Autorité, l'IFIS-i devrait lui divulguer les valeurs des expositions suivantes envers une contrepartie ou un groupe de contreparties liées, autant avant qu'après l'application des techniques d'atténuation du risque de crédit:

- a. toutes les expositions qui répondent à la définition d'exposition importante mentionnée plus haut;
- b. toutes les autres expositions qui auraient répondu à la définition d'exposition importante si l'effet des techniques d'atténuation du risque de crédit n'avait pas été pris en compte;
- c. toutes les expositions couvertes par les exemptions⁷ qui répondent à la définition d'exposition importante;
- d. les 20 expositions les plus significatives vis-à-vis des contreparties, s'agissant d'expositions assujetties aux limites imposées aux expositions importantes, indépendamment de leur valeur par rapport aux fonds propres de catégorie 1 de l'IFIS-i.

⁷ Voir section 4 de la Ligne directrice.

2 Limites

L'Autorité s'attend à ce que l'IFIS-i mette en place des politiques et processus visant à identifier les dépassements aux limites prudentielles fixées. Ces dépassements devraient être corrigés et signalés de façon diligente au conseil d'administration de l'IFIS-i ainsi qu'à l'Autorité.

L'énoncé de l'appétit pour le risque de l'IFIS-i devrait fixer des limites quant au niveau de risque qu'elle est prête à accepter en ce qui concerne les expositions importantes vis-à-vis des contreparties individuelles ou des groupes de contreparties liées entre elles. Ce cadre devrait servir de base à la politique en matière de gestion des expositions importantes de l'IFIS-i.

Les limites énoncées dans la présente section s'appliquent à la valeur globale des expositions d'une IFIS-i vis-à-vis une contrepartie ou un groupe de contreparties liées entre elles.⁸

La somme des expositions d'une IFIS-i vis-à-vis une contrepartie ou un groupe de contreparties liées ne devrait en aucun moment dépasser, l'une ou l'autre des limites suivantes :

- 20 % des fonds propres de catégorie 1 de l'IFIS-i lorsque la contrepartie est une IFIS-i canadienne⁹ ou une Institution financière d'importance systémique globale¹⁰ (IFIS-g) ou que le groupe de contreparties liées comprend une IFIS-i canadienne ou une IFIS-g;
- 25 % des fonds propres de catégorie 1 de l'IFIS-i.

Malgré les limites prudentielles établies ci-dessus, l'Autorité s'attend à ce que l'IFIS-i établisse une politique exhaustive en matière de saine gestion des expositions importantes. Cette politique devrait être révisée régulièrement afin de tenir compte de l'évolution de l'appétit pour le risque de l'IFIS-i.

L'IFIS-i devrait disposer de systèmes d'information et de processus adéquats pour recenser les expositions importantes. Ces systèmes et processus faciliteront la gestion active des expositions importantes.

L'IFIS-i devrait également disposer de mesures de contrôle, de surveillance, de production de rapports et de procédures efficaces pour s'assurer de la conformité aux limites prudentielles, à son énoncé de l'appétit pour le risque ainsi qu'à sa politique en matière d'expositions importantes.

⁸ L'IFIS-i devrait tenir compte des expositions vis-à-vis toutes les contreparties à l'exception de celles qui sont visées par une exemption mentionnée à la section 4 de la Ligne directrice.

⁹ Les IFIS-i canadiennes sont désignées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

¹⁰ Les IFIS-g sont désignées annuellement par le Conseil de stabilité financière, en collaboration avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Nonobstant les limites susmentionnées, l'Autorité pourrait, si elle le juge approprié, imposer des limites spécifiques aux expositions d'une IFIS-i vis-à-vis certaines contreparties.

3 Exemptions

L'Autorité s'attend à ce que l'IFIS-i dispose de processus et de contrôles adéquats pour identifier les expositions et les contreparties exemptées, et les communiquer, au besoin.

Les expositions suivantes sont exemptées des limites fixées pour les expositions importantes :

- a) les expositions déduites des fonds propres d'une IFIS-i conformément au chapitre 2 de la LDCID¹¹ à l'exception des montants des expositions déduits au titre des placements dans des institutions financières;
- b) les expositions vis-à-vis le gouvernement du Canada et la Banque du Canada, y compris les obligations directes et les garanties;
- c) les expositions détenues à titre d'actifs liquides de haute qualité de niveau 1 en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités*¹²;
- d) les expositions, y compris les obligations directes et les garanties, vis-à-vis un emprunteur souverain ou sa banque centrale qui sont :
 - 1) assujetties à une pondération de 0 % en vertu de la section 3.2 de la LDCID, et;
 - 2) libellées et financées en devise locale de cet emprunteur souverain.
- e) les expositions vis-à-vis les entités du secteur public suivantes :
 - 1) une entité du secteur public canadien traitée comme un emprunteur souverain en vertu de la section 3.2 de la LDCID;
 - 2) une entité du secteur public étranger:
 - qui est assujettie à une pondération de 0 % en vertu de la section 3.2 de la LDCID, et;
 - dont les expositions sont libellées et financées dans la monnaie nationale du pays souverain où sont établies les entités du secteur public.

¹¹ Cette approche générale ne concerne pas les expositions faisant l'objet d'une pondération en fonction du risque de 1,250 %. Dans ce cas, l'exposition considérée devrait être ajoutée aux autres expositions vis-à-vis la même contrepartie et la somme soumise à la limite fixée pour les expositions importantes, sauf si cette exposition est spécifiquement exemptée pour d'autres raisons.

¹² Autorité des marchés financiers (2024), [Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités](#).

-
- f) les expositions vis-à-vis les banques multilatérales de développement admissibles assujetties à une pondération de 0 % en vertu de la section 3.2 de la LDCID;
 - g) les expositions vis-à-vis toute autre institution bénéficiant d'une pondération de 0 % en vertu de la section 3.2 de la LDCID;
 - h) les positions de souscription dans des instruments de fonds propres réglementaires et/ou d'autres instruments pris en compte dans la capacité totale d'absorption des pertes (autres instruments admissibles à la capacité totale d'absorption des pertes¹³ (CTAP¹⁴)) émises par des institutions financières et détenues pendant au plus cinq jours ouvrables, conformément aux ajustements réglementaires portant sur les placements dans de telles institutions dont fait état la section 2.6 de la LDCID;
 - i) les expositions vis-à-vis d'autres instruments admissibles à la CTAP émis par des institutions d'importance systémique canadiennes ou globales et détenues à la faveur de l'exemption de marché dont fait état la section 2.6 de la LDCID;
 - j) les expositions interbancaires intra journalières;
 - k) les expositions vis-à-vis des contreparties centrales éligibles (telles que définies dans l'Annexe 3-II de la LDCID), qui sont liées aux activités de compensation, au sens de la section 5.4 de la Ligne directrice.

¹³ Autorité des marchés financiers (2019), [Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes](#).

¹⁴ L'abréviation généralement utilisée dans les Lignes directrices de l'Autorité est basée sur la version anglaise *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC).

4 Mesure de la valeur des expositions

L'Autorité s'attend à ce que la mesure de la valeur de l'exposition globale considère l'ensemble des expositions ayant un risque de contrepartie au bilan et hors bilan, incluant celles figurant dans le portefeuille bancaire et de négociation, ainsi que les instruments présentant un risque de contrepartie.

Une exposition vis-à-vis une contrepartie qui est déduite des fonds propres ne devrait pas être ajoutée aux autres expositions vis-à-vis la même contrepartie aux fins de l'application de la limite fixée pour les expositions importantes¹⁵.

4.1 Détermination de la valeur de l'exposition de certains types d'actifs

La valeur de l'exposition pour les types d'actifs suivants est déterminée comme suit :

- a) **pour les actifs inscrits au bilan figurant dans le portefeuille bancaire, à l'exception des produits dérivés** : la valeur utilisée devrait être la valeur comptable actuelle de l'exposition¹⁶. Une IFIS-i pourrait également utiliser des valeurs d'exposition brutes avant déduction des provisions spécifiques et des ajustements de valeur comptable avec l'accord préalable de l'Autorité.
- b) **pour les instruments hors bilan figurant dans le portefeuille bancaire** : la valeur de l'exposition est obtenue en convertissant les expositions hors bilan en équivalents-crédit applicables aux termes de l'approche standard à l'égard du risque de crédit, telle que décrite à la section 3.2 de la LDCID, sous réserve d'une valeur minimale de 10 %.
- c) **pour les instruments exposés au risque de contrepartie figurant dans le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation (à l'exception des cessions temporaires de titres)** : la valeur de l'exposition correspondante sera celle de l'exposition en cas de défaut, calculée selon l'approche standard pour le risque de contrepartie telle que décrite dans l'Annexe 3-II de la LDCID.
- d) **pour les opérations de financement par titres** : la valeur de l'exposition est mesurée à l'aide de l'approche globale et des décotes prudentielles, conformément à la section 4.3.3 de la LDCID.

L'IFIS-i devrait mesurer son exposition vis-à-vis une contrepartie donnée sur une base brute et nette, c'est-à-dire avant et après l'application de toute technique d'atténuation du

¹⁵ Cette approche générale ne concerne pas les expositions faisant l'objet d'une pondération en fonction du risque de 1,250 %. En ce cas, l'exposition considérée devrait être ajoutée aux autres expositions vis-à-vis la même contrepartie et leur somme soumise à la limite fixée pour les expositions importantes, sauf si cette exposition est spécifiquement exemptée pour d'autres raisons.

¹⁶ Aux termes d'IFRS 9, les provisions pour la phase 3 et les radiations partielles sont considérées comme des provisions spécifiques et des ajustements de valeur comptable (p. ex., ajustements de valorisation sur actifs).

risque de crédit éligible, comme précisé ci-dessous. Seules les expositions nettes globales sont assujetties aux limites fixées pour les expositions importantes.

Pour une transaction sur produit dérivé (autre que les dérivés de crédit), en plus de l'exposition à une contrepartie, l'IFIS-i devrait également prendre en compte les expositions sur l'émetteur de l'obligation sous-jacente. Cette valeur correspond à la perte résultant du défaut de l'émetteur de l'instrument sous-jacent.

4.2 Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) éligibles

Les techniques ARC éligibles aux fins de la Ligne directrice sont celles qui satisfont aux normes minimales et aux critères d'éligibilité auxquels il faut répondre pour reconnaître des protections non capitalisées¹⁷ et des sûretés financières considérées comme éligibles, en vertu de l'approche standard, comme indiqué au chapitre 4 de la LDCID.

Les autres formes de sûretés qui ne sont éligibles que dans l'approche basée sur la notation interne (NI), selon la section 5.4 de la LDCID, ne peuvent pas être prises en compte pour réduire la valeur des expositions aux fins de l'application des limites pour les expositions importantes.

L'IFIS-i devrait reconnaître les techniques ARC éligibles utilisées pour calculer ses exigences de fonds propres basées sur le risque pour la même exposition, à condition que la technique choisie réponde aux conditions d'éligibilité de la Ligne directrice. Elle devrait donc employer des méthodes uniformes de constatation des techniques ARC aux fins de la Ligne directrice et du calcul des fonds propres.

Lorsqu'une asymétrie d'échéances à l'égard d'une ARC éligible est constatée en vertu des normes de fonds propres basées sur le risque, la valeur de la protection du crédit aux fins du calcul des expositions importantes devrait être ajustée en appliquant la même approche que celle décrite dans la section 4.1 de la LDCID.

Les couvertures assorties d'asymétries d'échéances devraient être constatées uniquement lorsque leur échéance initiale est supérieure ou égale à 12 mois et que l'échéance résiduelle d'une couverture n'est pas inférieure à trois mois.

L'IFIS-i qui a conclu des accords de compensation juridiquement valides pour les prêts et dépôts pourrait calculer la valeur de ses expositions aux fins de l'application du dispositif relatif aux expositions importantes selon la méthode qu'elle a utilisée pour son calcul de l'exigence de fonds propres¹⁸.

¹⁷ Par exemple, les garanties et dérivés de crédit.

¹⁸ C'est-à-dire sur la base des expositions nettes, sous réserve des conditions énoncées dans la section 4.4 de la LDCID.

Afin de quantifier la valeur de l'exposition nette, l'IFIS-i devrait réduire la valeur de son exposition brute vis-à-vis la contrepartie initiale, du montant de la technique ARC éligible et qui est égal à :

- a) la valeur de la portion protégée dans le cas des protections non financées du crédit;
- b) la valeur de la portion de l'exposition couverte par la valeur de marché de la sûreté financière reconnue, pour les expositions du portefeuille bancaire dans les cas où l'IFIS-i utilise l'approche simple pour calculer l'exigence de fonds propres basée sur le risque de crédit;
- c) la valeur de la sûreté reconnue dans le calcul de la valeur de l'exposition au risque de contrepartie pour tous les instruments donnant lieu à un risque de contrepartie, tel que les produits dérivés de gré à gré;
- d) la valeur de la sûreté après application des décotes requises lorsque l'IFIS-i utilise l'approche globale en ce qui concerne le traitement de la sûreté reconnue aux fins du calcul des normes de fonds propres pour risque de crédit. L'IFIS-i ne devrait pas utiliser de décotes basées sur des modèles internes.

Lorsque la valeur de l'exposition vis-à-vis une contrepartie est réduite en raison d'une technique ARC éligible, l'IFIS-i devrait aussi reconnaître une exposition vis-à-vis le fournisseur de la protection égale au montant de la réduction de la valeur de l'exposition vis-à-vis la contrepartie initiale.

L'IFIS-i est tenue de reconnaître une exposition vis-à-vis la contrepartie qui a fourni la protection du crédit, sans égard au fait que l'exposition initiale est exemptée en vertu de la section 4 de la Ligne directrice.

Cette règle devrait également s'appliquer aux positions couvertes par des dérivés de crédit, à moins qu'un traitement différent ne soit applicable en vertu de la Ligne directrice.

4.3 Obligations sécurisées

Les expositions sur les obligations sécurisées admissibles, soit celles remplissant les conditions ci-dessous décrites, se verront affecter une valeur représentant au moins 25 % de la valeur nominale des obligations sécurisées détenues par l'institution. La contrepartie à laquelle la valeur des expositions est attribuée est l'institution émettrice. Dans le cas des obligations sécurisées non admissibles, l'institution devrait attribuer 100 % de la valeur nominale de leurs obligations sécurisées à l'émetteur de l'obligation sécurisée.

Une obligation sécurisée admissible devrait répondre à la définition donnée à la section 2.2 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités*¹⁹ et devrait satisfaire aux conditions suivantes à son émission et tout au long de sa durée de vie résiduelle :

- a. le portefeuille de couverture est constitué d'actifs qui sont :
 - des créances sur des États souverains ou garanties par les États souverains, leurs banques centrales, des entités du secteur public ou des banques multilatérales de développement;
 - des créances garanties par des hypothèques sur immobilier résidentiel qui se verraient appliquer un coefficient de pondération du risque inférieur ou égal à 35 % en vertu du chapitre 3 de la LDCID et qui présentent un ratio prêt-valeur inférieur ou égal à 80 %;
 - des créances garanties par des hypothèques sur immobilier commercial qui se verraient appliquer un coefficient de pondération du risque inférieur ou égal à 100 % en vertu du chapitre 3 de la LDCID et qui présentent un ratio prêt-valeur inférieur ou égal à 60 %;
 - des actifs de remplacement et des dérivés considérés comme des sûretés supplémentaires;
- b. la valeur nominale du portefeuille d'actifs remis comme sûreté par l'émetteur des obligations sécurisées est supérieure d'au moins 10 % à l'encours nominal des obligations. La valeur du portefeuille d'actifs utilisée à cette fin n'est pas nécessairement celle exigée par le cadre législatif.

Néanmoins, si la législation n'impose pas d'exigence de protection excédentaire d'au moins 10 %, il appartiendra à l'entité émettrice de publier régulièrement des données montrant que son portefeuille de couverture satisfait l'exigence de protection excédentaire de 10 %.

¹⁹ *ibid* note 12.

4.4 Expositions à des contreparties centrales²⁰

Les expositions vis-à-vis une contrepartie centrale (CC) liées aux activités de compensation devraient être mesurées comme suit :

Expositions de portefeuille bancaire	La valeur des expositions bancaires devrait être calculée selon les dispositions de La Ligne directrice
Marge initiale détenue dans les comptes distincts	La valeur de l'exposition est zéro
Marge initiale non détenue dans des comptes distincts	La valeur de l'exposition est le montant nominal de la marge initiale versée
Contributions préfinancées aux fonds de défaut	La valeur de l'exposition est le montant nominal de la contribution financée
Contributions non financées aux fonds de défaut	La valeur de l'exposition est zéro
Prises de participations	La valeur de l'exposition est le montant nominal

Les expositions qui ne sont pas directement liées à des activités de compensation assurées par une CC devraient être mesurées selon les principes exposés dans la présente section, comme pour tout autre type de contrepartie. Ces expositions devraient être additionnées et soumises à la limite fixée pour les expositions importantes.

Pour les expositions se rapportant à des services de compensation²¹, l'IFIS-i devrait identifier la contrepartie à laquelle les expositions seront attribuées conformément à l'Annexe 3-II de la LDCID.

L'IFIS-i devrait mesurer son exposition vis-à-vis une CC non admissible²² en additionnant :

- les expositions liées à des activités de compensation décrites dans le tableau ci-dessus et;
- les expositions qui ne sont pas liées à des activités de compensation décrite ci-dessus.

L'exposition globale à une CC non admissible est assujettie aux limites imposées aux expositions importantes.

²⁰ La notion de contrepartie centrale fait référence à celle de chambre de compensation définie à l'article 3 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01.

²¹ Lorsque l'IFIS-i exerce la fonction de membre compensateur ou est cliente d'un membre compensateur.

²² *ibid* note 5.

Les expositions vis-à-vis des CC qui sont liées à des activités de compensation ne devraient pas être considérées dans le concept de contreparties liées entre elles décrit à la section 6 de la Ligne directrice, tandis que cette notion s'applique aux expositions non liées à des activités de compensation. Par conséquent, l'IFIS-i devrait procéder séparément à la mesure et à la déclaration, auprès de l'Autorité, de ses expositions vis-à-vis les CC qui sont liées et non liées aux activités de compensation et, pour ces dernières, vérifier si la CC est liée à d'autres contreparties au regard des critères de relation de contrôle ou d'interdépendance économique.

4.5 Calcul de la valeur des expositions pour les positions du portefeuille de négociation

L'IFIS-i devrait grouper les expositions du portefeuille bancaire et du portefeuille de négociation pour calculer l'exposition totale vis-à-vis une contrepartie individuelle. La valeur de l'exposition qui en découle est assujettie aux limites fixées pour les expositions importantes.

La valeur de l'exposition pour les instruments de capitaux propres et les instruments de dette classiques correspond à la valeur comptable de l'exposition²³.

Seuls les volets des transactions qui représentent des expositions associées à des contreparties devraient être pris en compte.

Pour les dérivés du crédit qui représentent des protections vendues, l'exposition vis-à-vis l'entité de référence correspond au montant dû si l'entité de référence déclençait l'instrument, moins la valeur absolue de la protection du crédit.

Pour les titres indexés sur un risque de crédit, le vendeur de la protection devrait prendre en compte les positions à l'égard de l'émetteur du titre et de l'obligation de référence sous-jacente du titre.

Aux fins de la Ligne directrice, la valeur de l'exposition des options devrait correspondre à la variation de la valeur au marché de l'option qui découlerait du défaut de l'instrument sous-jacent considéré, tel qu'illustré au tableau suivant.

Tableau – Valeur d'expositions pour les options d'achat et de vente²⁴

Position	Option d'achat	Option de vente
Longue	V	-S+V
Courte	-V	S-V

²³ C'est-à-dire la valeur au marché des instruments considérés.

²⁴ Ou « V » représente la valeur au marché de l'option et « S » représente le prix de l'exercice.

4.6 Compensation des positions longues et courtes dans le portefeuille de négociation

L'IFIS-i pourrait compenser les positions longues et courtes sur la même émission²⁵.

L'IFIS-i devrait utiliser la position nette qui en découle pour calculer son exposition vis-à-vis une contrepartie particulière.

L'IFIS-i ne devrait compenser des positions sur des émissions différentes du même émetteur que si la position courte est de rang inférieur à la position longue, ou si les deux positions sont de même rang. Il est possible de répartir les titres dans des catégories correspondant aux différents rangs (y compris, mais sans s'y limiter, actions, dettes subordonnées et dettes prioritaires) pour déterminer leur rang relatif.

L'IFIS-i peut choisir de ne pas classer les titres selon les catégories de rangs différents. S'il n'existe aucune catégorie de rang, aucune compensation de positions courtes et de positions longues sur des émissions différentes du même émetteur ne peut être constatée.

Dans le cas des positions couvertes par des dérivés de crédit, l'IFIS-i devrait réduire son exposition vis-à-vis la contrepartie initiale et attribuer une nouvelle exposition au fournisseur de protection du crédit.

Lorsque les deux conditions suivantes sont remplies, l'IFIS-i devrait attribuer au fournisseur de protection une valeur de l'exposition égale à l'exposition en cas de défaut calculée selon l'approche standard pour le risque de contrepartie :

- a) la protection du crédit se présente sous forme d'un contrat dérivé sur défaut (CDD);
- b) le fournisseur du CDD ou l'entité de référence n'est pas une entité financière.

Dans le cas contraire, la valeur de l'exposition attribuée au fournisseur de protection devrait être égale à la valeur de l'exposition qui a été utilisée pour réduire l'exposition vis-à-vis la contrepartie initiale.

Lorsque le résultat de la compensation est une position courte nette vis-à-vis une contrepartie unique, il n'est pas nécessaire que cette exposition nette soit soumise aux principes régissant les expositions importantes.

4.7 Expositions à des instruments structurés²⁶

L'IFIS-i devrait prendre en considération les expositions découlant d'opérations telles que des positions indicielles, des instruments structurés, des fonds de couverture ou des fonds de placement, tant dans le portefeuille de négociation que dans le portefeuille bancaire. Les valeurs des expositions devraient être calculées selon les critères énoncés aux

²⁵ Deux émissions sont considérées comme la même émission si l'émetteur, le coupon, la monnaie et la durée sont identiques.

²⁶ Voir Annexe 1 – Arbre de décision pour les expositions vis-à-vis les mécanismes structurés.

paragraphe suivants et schématisés dans l'arbre décisionnel en annexe. Ces structures comprennent les fonds, les titrisations et les autres structures ayant des actifs sous-jacents.

L'IFIS-i peut attribuer le montant nominal de sa part d'un instrument structuré à la structure elle-même, définie comme une contrepartie distincte, si :

- a. la valeur de l'exposition de l'IFIS-i vis-à-vis la structure est inférieure à 0,25 % de ses fonds propres de catégorie 1; ou
- b. le montant de l'exposition de l'IFIS-i vis-à-vis la structure est égal ou supérieur à 0,25 % de ses fonds propres de catégorie 1 et l'IFIS-i peut prouver que son exposition vis-à-vis chaque actif sous-jacent dans l'instrument structuré est inférieure à 0,25 % de ses fonds propres de catégorie 1.

Si la valeur de l'exposition est attribuée à la structure, comme mentionné ci-dessus, l'IFIS-i devrait être en mesure de démontrer à l'Autorité que sa décision d'appliquer ou non l'approche de transparence²⁷ n'a pas été influencée par des considérations d'arbitrage réglementaire. Par exemple, l'IFIS-i n'a pas contourné la limite applicable aux expositions importantes en investissant dans plusieurs opérations visant des actifs identiques dont l'importance relative individuelle est limitée.

En outre, si les critères énumérés aux paragraphes a) et b) ne sont pas remplis et que le montant de l'exposition ne peut être attribué à la structure, l'IFIS-i devrait appliquer l'approche de transparence à l'instrument structuré pour déterminer la contrepartie correspondant à tout actif sous-jacent dont la valeur de l'exposition est égale ou supérieure à 0,25 % de ses fonds propres de catégorie 1. Ainsi, les expositions sous-jacentes calculées pourront être ajoutées à toutes autres expositions directes ou indirectes vis-à-vis la même contrepartie. L'IFIS-i pourrait appliquer partiellement l'approche de transparence et attribuer les autres actifs sous-jacents, dont la valeur de l'exposition représente moins de 0,25 % des fonds propres de catégorie 1, à la structure elle-même.

Pour une structure où tous les investisseurs ont le même rang, la valeur de l'exposition devant être attribuée à une contrepartie donnée devrait être égale à la part proportionnelle que détient l'IFIS-i dans la structure, multipliée par la valeur de l'actif sous-jacent de la structure.

Pour une structure où tous les investisseurs n'ont pas le même rang (p. ex., la titrisation), la valeur de l'exposition vis-à-vis un actif sous-jacent, selon l'approche de transparence, est mesurée pour chaque tranche de la structure. Cette mesure implique une répartition proportionnelle des pertes parmi les investisseurs de la même tranche. Pour calculer la valeur de l'exposition sur un actif sous-jacent, l'IFIS-i devrait multiplier sa part proportionnelle dans une tranche donnée par le moindre des montants suivants :

- a. la valeur de la tranche dans laquelle l'IFIS-i investit;
- b. la valeur de l'actif sous-jacent dans l'instrument structuré.

²⁷ *ibid* note 5.

Lorsqu'une IFIS-i n'est pas en mesure d'identifier les contreparties correspondant aux actifs sous-jacents d'une structure, elle devrait :

- si la valeur d'exposition totale de cet investissement dans une structure est inférieure ou égale à 0,25% de ses fonds propres de catégorie 1
 - affecter le montant de l'exposition total basé sur le montant nominal de son investissement dans la structure, à la structure elle-même; ou
- si la valeur d'exposition totale de cet investissement dans une structure est supérieure ou égale à 0,25% de ses fonds propres de catégorie 1
 - attribuer l'exposition à la contrepartie individuelle; et
 - agréger toutes les expositions sur de telles structures en une seule exposition de contrepartie au « client inconnu ».

Toutes les expositions attribuées au « client inconnu » devraient être agrégées comme si elles se rapportaient à la même contrepartie. Les expositions vis-à-vis le « client inconnu » sont également assujetties à la limite fixée pour les expositions importantes.

De façon générale, l'IFIS-i ne devrait appliquer le principe de la transparence qu'à un seul niveau, c'est-à-dire en reconnaissant les expositions détenues directement par l'instrument structuré. Toutefois, si l'exposition aux actifs sous-jacents est importante, il peut être approprié de l'appliquer plus en profondeur.

Si des positions sur dérivés sont constatées lors de l'application de l'approche de transparence, l'IFIS-i peut se servir de la valeur au marché des instruments comme valeur de l'exposition.

Si des expositions vis-à-vis des instruments structurés servent de sûretés, mais que les efforts demandés à l'IFIS-i pour répondre aux attentes de la présente section se révèlent peu pratiques, l'opération peut être considérée comme non garantie²⁸. Le cas échéant, les montants des expositions devraient être attribués à la contrepartie initiale (soit le fournisseur des sûretés) et à l'instrument structuré lui-même.

²⁸ C'est-à-dire dans ces circonstances, les techniques d'atténuation du risque de crédit ne sont pas reconnues.

5 Contreparties liées entre elles

L'Autorité s'attend à ce que l'IFIS-i dispose de politiques et de processus robustes pour évaluer et déceler des liens de contrôle et d'interdépendance économique afin de déterminer l'existence d'un risque commun.

Si deux contreparties ou plus constituent un risque commun, elles devraient être considérées comme un groupe de contreparties liées. Un groupe de contreparties liées entre elles devrait être traité comme une contrepartie individuelle.

Les expositions vis-à-vis chacune des contreparties du groupe devraient être agrégées et traitées comme une exposition vis-à-vis une seule contrepartie aux fins de l'application des limites fixées pour les expositions importantes. Ce faisant, la somme des expositions de l'IFIS-i vis-à-vis chacune des entités individuelles formant le groupe de contreparties liées entre elles se verra appliquer la limite fixée pour les expositions importantes.

L'existence d'un risque commun devrait être établie au cas par cas, en examinant la situation et en faisant preuve de discernement. L'une des conditions suivantes indique la présence d'un risque commun :

- a) le lien de contrôle : l'une des contreparties contrôle directement ou indirectement l'autre ou la même personne ou entité contrôle directement ou indirectement deux ou plusieurs contreparties;
- b) l'interdépendance économique : si l'une des contreparties rencontre par exemple des difficultés financières, notamment des problèmes de financement ou de remboursement, il est probable que l'autre ou les autres contreparties seront également exposées à des problèmes de financement ou de remboursement.

L'IFIS-i devrait d'abord déterminer l'existence de liens de contrôle, et ensuite évaluer l'interdépendance économique des contreparties.

Dans le cadre de la détermination de l'existence d'un lien de contrôle²⁹, l'IFIS-i devrait minimalement considérer que l'existence de l'un ou l'autre des éléments suivants constitue un lien de contrôle :

- a) une contrepartie possède plus de 50 % des droits de vote de l'autre contrepartie;
- b) une contrepartie détient le contrôle de la majorité des droits de vote de l'autre contrepartie (par exemple, en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires);
- c) par propriété ou gestion commune, une contrepartie contrôle ou est contrôlée par une autre contrepartie (situation qui n'est pas limitée à la propriété de 50 % ou plus);

²⁹ Pour de plus amples indications sur la façon d'identifier les liens de contrôle, l'IFIS-i devrait se référer aux critères définis dans les normes comptables canadiennes reconnues applicables.

-
- d) les contreparties sont essentiellement assujetties à un propriétaire commun ou une gestion commune, même si l'institution n'a pas d'exposition au propriétaire / actionnaire majoritaire;
 - e) une contrepartie exerce une influence considérable sur la nomination ou le renvoi des membres de la haute direction ou du conseil d'administration d'une autre contrepartie (c.-à-d., elle a le droit de nommer ou de révoquer une majorité des membres du conseil d'administration ou de la haute direction de l'autre contrepartie, ou la majorité des membres du conseil d'administration ou de la haute direction de l'autre contrepartie a été nommée uniquement en raison de l'exercice de ses droits de vote);
 - f) une contrepartie exerce une influence considérable sur la haute direction d'une autre, c'est-à-dire qu'elle a la possibilité, en vertu d'un contrat ou selon d'autres modalités, d'exercer ce type d'influence sur la gestion ou les politiques de l'autre (par exemple, au moyen de droits de consentement sur ses décisions importantes).

Lorsque l'existence de liens de contrôle est avérée en vertu du paragraphe précédent, l'IFIS-i pourrait démontrer, dans certains cas exceptionnels, que ces liens de contrôle n'impliquent pas nécessairement que les contreparties constituent un risque commun³⁰.

En ce qui concerne l'établissement de relations d'interdépendance économique, l'IFIS-i devrait prendre en compte les critères suivants :

- a) au moins 50 % des recettes brutes ou des dépenses brutes (annuelles) de l'une des contreparties correspondent à des transactions effectuées avec l'autre contrepartie;
- b) une contrepartie a garanti en totalité ou en partie une exposition de l'autre contrepartie ou engagé sa responsabilité d'une autre manière, et l'exposition concernée est de telle ampleur que le garant risque de faire défaut s'il doit honorer une demande de paiement;
- c) une partie importante de la production d'une des contreparties est vendue à une autre contrepartie qui ne peut pas être facilement remplacée par d'autres clients;
- d) la source de fonds censée rembourser les prêts des deux contreparties est la même et aucune de celles-ci ne dispose d'une autre source indépendante de revenu susceptible de rembourser intégralement le prêt et d'en payer les intérêts;
- e) il est probable que les problèmes financiers rencontrés par une contrepartie affecteront la capacité de l'autre contrepartie ou des autres contreparties à rembourser leurs dettes intégralement et dans les délais requis;

³⁰ Par exemple, en raison de l'existence de circonstances particulières et de mécanismes de protection relevant de la gouvernance.

-
- f) l'insolvabilité ou le défaut de l'une des contreparties est susceptible d'entraîner l'insolvabilité ou le défaut de l'autre ou des autres contreparties;
 - g) si les contreparties utilisent la même source externe pour satisfaire la majeure partie de leurs besoins de financement et, dans l'éventualité d'un défaut du bailleur de fonds commun, il n'existe pas d'autre source disponible. Le fait que des contreparties soient clientes de la même institution n'entraîne pas l'obligation de les regrouper si le bailleur de fonds est facilement remplaçable.

Par ailleurs, l'IFIS-i devrait disposer de mécanismes pour déterminer l'existence d'interdépendance économique. Les approches utilisées peuvent varier en fonction de l'importance des expositions, de la nature des contreparties ou des processus d'octroi de crédit.

Toutefois, lorsque l'exposition vis-à-vis une contrepartie individuelle est supérieure à 5 % des fonds propres de catégorie 1 d'une IFIS-i, celle-ci devrait effectuer une vérification diligente visant à identifier les contreparties économiquement interdépendantes.

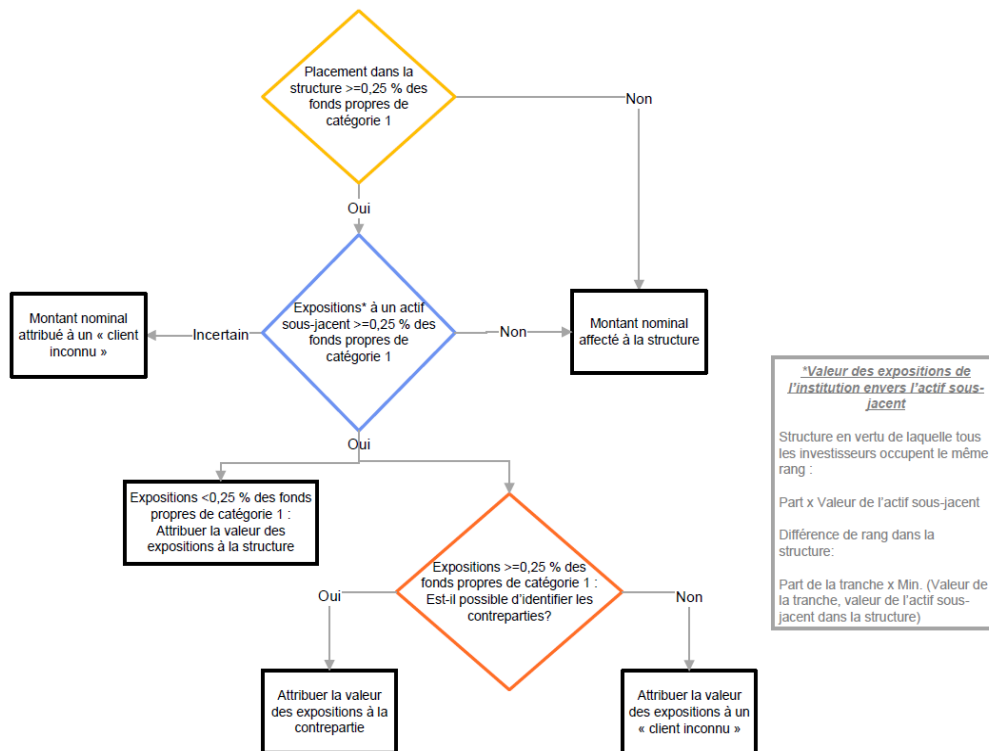
Lorsque l'IFIS-i est en mesure de démontrer qu'une contrepartie, qui est économiquement liée à une autre entité, a la capacité de surmonter ses difficultés financières en trouvant de nouveaux partenaires commerciaux ou de nouvelles sources de financement dans un délai raisonnable, l'IFIS-i pourrait décider de ne pas réunir les contreparties en question dans un groupe de contreparties liées entre elles.

Lorsque deux ou plusieurs contreparties sont contrôlées par une autre entité ou en dépendent économiquement, et que celle-ci est exemptée en vertu des paragraphes b), d), e), f) et g) de la section 4 sur les exemptions, mais que ces contreparties n'ont pas d'autres liens avec les autres contreparties contrôlées ou dépendantes, l'IFIS-i n'est pas tenue de considérer ces entités comme un groupe de contreparties liées entre elles.

L'Autorité pourrait exiger qu'une IFIS-i regroupe des expositions si elle estime qu'elles présentent un risque commun.

L'IFIS-i devrait s'assurer de la disponibilité de la documentation justifiant ou autorisant (y compris le traitement des exceptions) le regroupement ou le dégroupement d'expositions. La justification et l'autorisation devraient faire l'objet d'examens internes périodiques dans le cadre du processus de gestion du risque de l'IFIS-i et de la politique en matière d'expositions importantes.

Annexe 1 - Arbre de décision pour les expositions vis-à-vis les instruments structurés





November 2024

Large Exposure Management Guideline

Table of contents

Table of contents	2
1. Introduction	3
2. Risk management, definitions and disclosure.....	4
3. Limits	5
4. Exemptions.....	6
5. Exposure measure	8
5.1 Definition of exposure value	8
5.2 Eligible credit risk mitigation (CRM) techniques	9
6. Other exposures.....	Erreur ! Signet non défini.
6.1 Covered bonds.....	11
6.2 Exposures to central counterparties	12
6.3 Exposure values for trading book positions.....	12
6.4 Offsetting long and short positions in the trading book	14
6.5 Exposures to structured vehicles	14
7. Connected counterparties	17
8. Annex 1.....	20

Introduction

This guideline (the “Guideline”) sets out the AMF’s prudential expectations for sound and prudent large exposure risk management.¹

The best practices described herein are consistent with the Supervisory framework for measuring and controlling large exposures² and related frequently asked questions document³ published by the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS).

The Guideline applies to all authorized deposit institutions designated by the AMF as domestic systemically important financial institutions (D-SIFI).

The Guideline applies to D-SIFIs on a consolidated basis,⁴ as set out and determined in Chapter 1 of the *Capital Adequacy Guideline* (CAG).⁵ The application of this guideline on a consolidated basis implies that the institution is expected to consider all exposures to third parties across the relevant regulatory consolidated group. Therefore, the D-SIFI should consider all of the group’s exposures to compare the aggregate of these exposures with the group’s eligible capital, defined as Tier 1 capital.⁶

¹ *Act respecting financial services cooperatives*, CQLR, c. C-67.3, ss. 66, 66.2, 565.1 and 566; *Deposit Institutions and Deposit Protection Act*, CQLR, c. I-13.2.2, ss. 28.21, 28.22, 42.2 and 42.3; *Trust Companies and Savings Companies Act*, CQLR, c. S-29.02, ss. 46, 47, 254 and 255

² BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS, Basel Committee on Banking Supervision, Supervisory framework for measuring and controlling large exposures, April 2014

³ BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS, Basel Committee on Banking Supervision, Frequently asked questions on the supervisory framework for measuring and controlling large exposures, September 2016

⁴ While the Guideline applies to D-SIFIs on a consolidated basis, the AMF expects all AMF-regulated subsidiaries (financial services cooperatives, trust companies and savings companies) to have policies and processes to identify, control and monitor single name concentration risk at the legal entity level.

⁵ Autorité des marchés financiers (2024), [Capital Adequacy Guideline](#)

⁶ Ibid note 5.

1 Risk management, definition of a large exposure and reporting requirements

The AMF expects the D-SIFI to put in place policies and processes to identify, assess, quantify, control, mitigate and monitor the risks of large exposures to a counterparty or a group of connected counterparties.

For purposes of the Guideline, an exposure should be considered a *large exposure* when the sum of all the exposures to a single counterparty or group of connected counterparties equals or exceeds 10% of the D-SIFI's Tier 1 capital.

D-SIFIs are expected to report, on a frequency specified by the AMF, the values of the following exposures to a counterparty or a group of connected counterparties, both before and after the application of any credit risk mitigation techniques:

- a. all exposures meeting the above definition of a large exposure;
- b. all other exposures that would have met the definition of a large exposure if the effect of credit risk mitigation techniques were not taken into account;
- c. all exempted exposures⁷ that meet the definition of a large exposure;
- d. the 20 largest exposures to counterparties that are subject to the large exposure limits, irrespective of the value of these exposures relative to the D-SIFI's Tier 1 capital.

⁷ See section 4 of the Guideline.

2 Limits

The AMF expects the D-SIFI to implement policies and processes for identifying breaches of prudential limits. These breaches must be addressed and the D-SIFI's board of directors and the AMF must be notified of them in a timely manner.

The D-SIFI's risk appetite framework should establish limits regarding the level of risk the D-SIFI is willing to accept with respect to large exposures to individual counterparties or groups of connected counterparties. This framework should form the basis of the D-SIFI's large exposure management policy.

The limits in this section apply to a D-SIFI's aggregate exposure value to a counterparty or group of connected counterparties.⁸

The sum of a D-SIFI's exposures to a counterparty or group of connected counterparties must not exceed either:

- 20% of the D-SIFI's Tier 1 capital when the counterparty is, or the group of connected counterparties includes, a Canadian D-SIFI⁹ or a global systemically important financial institution¹⁰ (G-SIFI); or
- 25% of the D-SIFI's Tier 1 capital.

Notwithstanding the prudential limits set out above, the AMF expects D-SIFIs to have a sound and comprehensive large exposure management policy. This policy should be revised regularly to take into account changes in the D-SIFI's risk appetite.

The D-SIFI should have adequate information systems and processes to identify large exposures. These systems and processes will help to facilitate the active management of large exposures.

The D-SIFI should also have effective control, monitoring, reporting and procedures to ensure compliance with the prudential limits, its risk appetite framework and its large exposure policy.

Notwithstanding the limits set out above, the AMF may set specific limits at its discretion on a D-SIFI's exposures to particular counterparties.

⁸ The D-SIFI should consider all exposures to counterparties, except those that are exempted under section 4 of the Guideline.

⁹ Canadian D-SIFIs are designated by the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

¹⁰ G-SIFIs are identified annually by the Financial Stability Board, in consultation with the BCBS.

3 Exemptions

The AMF expects the D-SIFI to have adequate processes and controls in place to identify the exempted exposures and to disclose them, as required.

The following exposures are exempted from the large exposure limits:

- (a) exposure amounts deducted from a D-SIFI's regulatory capital under Chapter 2 of CAG,¹¹ except exposure amounts that are deducted for investments in financial institutions;
- (b) exposures, including direct obligations and guarantees, to the Government of Canada and the Bank of Canada;
- (c) exposures qualifying as Level 1 high quality liquid assets (HQLA) under the *Liquidity Adequacy Guideline*¹²;
- (d) exposures, including direct obligations and guarantees, to sovereigns or their central banks that are:
 - 1) subject to a 0% risk weight under section 3.2 of CAG; and
 - 2) denominated and funded in the domestic currency of that sovereign.
- (e) exposures to the following public sector entities:
 - 1) a Canadian public sector entity that is treated as a sovereign under section 3.2 of CAG; and
 - 2) a foreign public sector entity:
 - subject to a 0% risk weight under section 3.2 of CAG;
 - denominated and funded in the domestic currency of the sovereign where the public sector entity is established.
- (f) exposures to qualifying multilateral development banks that are subject to a 0% risk weight under section 3.2 of CAG;
- (g) exposures to any other institutions receiving a 0% risk weight under section 3.2 of CAG;

¹¹ This general approach does not apply where an exposure is 1.250% risk-weighted. When this is the case, this exposure should be added to any other exposures to the same counterparty and the sum is subject to the large exposure limit, except if this exposure is specifically exempted for other reasons.

¹² Autorité des marchés financiers (2024), [Liquidity Adequacy Guideline](#).

-
- (h) underwriting positions in regulatory capital instruments and/or Other TLAC Instruments¹³ issued by financial institutions held for five working days or less consistent with the regulatory adjustments for investments in those institutions set out in section 2.6 of CAG;
 - (i) exposures to Other TLAC Instruments issued by Canadian or global systemically important institutions held under the market-making exemption set out under section 2.6 of CAG.
 - (j) intra-day interbank exposures; and
 - (k) exposures to qualifying central counterparties (as defined in Annex 3 of CAG), that are related to clearing activities as specified in section 5.4 of the Guideline.

¹³ Autorité des marchés financiers (2019), [Total Loss Absorbing Capacity Guideline](#).

4 Exposure measure

The AMF expects all on-balance sheet exposures and off-balance sheet exposures in both the banking book and trading book, and instruments with counterparty risk, to be considered for the measurement of the aggregate exposure values.

An exposure amount to a counterparty that is deducted from capital should not be added to other exposures to that counterparty for the purpose of the large exposure limit.¹⁴

4.1 Determination of exposure values for certain asset types

Exposure values for the following asset types are determined as follows:

- (a) **for banking book on-balance sheet, non-derivative assets:** the exposure value should be the current accounting value of the exposure.¹⁵ The D-SIFI could also use gross exposure values gross of specific allowances and accounting valuation adjustments with the prior authorization of the AMF.
- (b) **for banking book off-balance sheet instruments:** the exposure value is obtained by converting off-balance sheet exposures into credit equivalent amounts under the Standardized approach to credit risk, as set out in section 3.2 of CAG, subject to a minimum value of 10%.
- (c) **for instruments exposed to counterparty risk in the banking book and the trading book (excluding securities financing transactions):** the corresponding exposure value will be the exposure at default according to the standardized approach for counterparty risk, as detailed in Annex 3-II of CAG.
- (d) **for securities financing transactions:** the exposure value is measured using the comprehensive approach and supervisory haircuts according to section 4.3.3 of CAG.

The D-SIFI should measure its exposure to a given counterparty on both a gross and a net basis, i.e., before and after recognition of any eligible credit risk mitigation technique, as specified hereafter. Only the aggregate net exposures are subject to the large exposure limits.

For a transaction in derivatives (other than credit derivatives), the D-SIFI should, in addition to the exposure to the counterparty, also consider the exposures of the issuer of

¹⁴ This general approach does not apply where an exposure is 1.250% risk-weighted. When this is the case, this exposure should be added to any other exposures to the same counterparty and their sum is subject to the large exposure limit, except if this exposure is specifically exempted for other reasons.

¹⁵ Under IFRS 9, Stage 3 allowances and partial write-offs are considered to be specific allowances and accounting valuation adjustments (e.g., accounting credit valuation adjustments).

the underlying bond. This value corresponds to the loss caused by the default of the issuer of the underlying instrument.

4.2 Eligible credit risk mitigation (CRM) techniques

Eligible CRM techniques for purposes of the Guideline are those that meet the minimum requirements and eligibility criteria for the recognition of unfunded protection¹⁶ and financial collateral that qualify as eligible financial collateral under the standardized approach, as set out in chapter 4 of CAG.

Other forms of collateral that are only eligible under the Internal-ratings based (IRB) approach, as specified in section 5.4 of CAG, are not eligible to reduce exposure values for large exposures purposes.

The D-SIFI should recognize eligible CRM techniques used to calculate its risk-based capital requirements for the same exposure, provided the CRM meets the conditions for recognition under the Guideline. The D-SIFI should have consistent approaches for recognizing CRM techniques for the purpose of the Guideline and for capital purposes.

Where a maturity mismatch in respect of eligible CRM is recognized under risk-based capital requirements, the value of the credit protection for large exposure purposes should be adjusted using the same approach as set out in section 4.1 of CAG.

Hedges with maturity mismatches should only be recognized when their original maturities are greater than or equal to 12 months and the residual maturity of a hedge is not less than three months.

Where the D-SIFI has legally enforceable netting arrangements for loans and deposits, it may calculate the exposure values for large exposure purposes according to the calculation it uses for capital requirement purposes.¹⁷

¹⁶ For example, guarantees and credit derivatives.

¹⁷ I.e., on the basis of net credit exposures, subject to the conditions set out in section 4.4 of CAG.

To derive the net exposure, the D-SIFI should reduce the value of the gross exposure to the original counterparty by the amount of the eligible CRM, which is equal to:

- (a) the value of the protected portion in the case of unfunded credit protection;
- (b) the value of the portion of the exposure collateralized by the market value of the recognized financial collateral for exposures in the banking book where the D-SIFI uses the simple approach for the purposes of calculating credit risk-based capital requirements;
- (c) the value of the collateral as recognized in the calculation of the counterparty credit risk exposure value for instruments with counterparty credit risk, such as OTC derivatives; and
- (d) the value of collateral adjusted after applying the required haircuts where the D-SIFI uses the comprehensive approach in its treatment of recognized collateral for the purposes of calculating credit risk capital requirements. The D-SIFI should not use internally modelled haircuts.

When the exposure value to a counterparty is reduced due to an eligible CRM technique, the D-SIFI should also recognize an exposure to the CRM provider equal to the amount by which the exposure value to the original counterparty was reduced.

The D-SIFI must recognize an exposure to the credit protection provider notwithstanding the fact that the original exposure is exempted under section 4 of the Guideline.

This also applies to positions hedged by credit derivatives, unless specified otherwise in the Guideline.

4.3 Covered bonds

A qualifying covered bond, satisfying the conditions set out below, may be assigned an exposure value of no less than 25% of the nominal value of the institution's covered bond holdings. The counterparty to which the exposure value is assigned is the issuing institution. For non-qualifying covered bonds, the institution should assign 100% of the nominal value of the covered bond holdings to the issuer of the covered bond.

A qualifying covered bond should meet the definition set out in section 2.2 of the *Liquidity Adequacy Guideline*¹⁸ and should meet the following conditions at the inception of the covered bond and throughout its remaining maturity:

- a. the cover pool consists of assets that are:
 - claims on, or guaranteed by, sovereigns, their central banks, public sector entities or multilateral development banks;
 - claims secured by mortgages on residential real estate that qualify for a 35% or lower risk weight under Chapter 3 of CAG and have a loan-to-value ratio of 80% or lower;
 - claims secured by commercial real estate assets that qualify for the 100% or lower risk weight under Chapter 3 of CAG, and have a loan-to-value ratio of 60% or lower;
 - substitution assets and derivatives that are considered additional collateral.
- b. the nominal value of the pool of assets assigned to the covered bond instrument by its issuer exceeds its nominal outstanding value by at least 10%. The value of the pool of assets used for this purpose does not need to be that required by the legislative framework.

However, if the legislative framework does not stipulate an over-collateralization requirement of at least 10%, the issuing institution needs to publicly disclose on a regular basis that the cover pool meets the over-collateralization requirement of 10%.

¹⁸ Ibid note 12.

4.4 Exposures to central counterparties¹⁹

Exposures to a central counterparty (CCP) related to clearing activities should be measured as follows:

Trade exposures	The exposure value of trade exposures should be calculated using the standards in the Guideline
Segregated initial margin	The exposure value is zero
Non-segregated initial margin	The exposure value is the nominal amount of initial margin posted
Pre-funded default fund contributions	The exposure value is the nominal amount of the funded contribution
Unfunded default fund contributions	The exposure value is zero
Equity stakes	The exposure value is the nominal amount

Exposures that are not directly related to clearing activities provided by a CCP should be measured according to the principles set out in this section, as for any other type of counterparty. The sum of these exposures should be subject to the large exposure limits.

For exposures related to clearing services,²⁰ the D-SIFI should determine the counterparty to which exposures should be assigned in accordance with Annex 3-II of CAG.

The D-SIFI should measure its exposure to a non-qualifying CCP²¹ as the sum of both:

- the clearing exposures described in the above chart; and
- the non-clearing exposures described above.

The aggregate exposure to a non-qualifying CCP is subject to the large exposure limits.

The concept of connected counterparties described in section 6 of the Guideline should not be considered in the context of exposures to CCPs that are specifically related to clearing activities; however, it does apply in the context of non-clearing exposures. Therefore, the D-SIFI should separately measure and report to the AMF clearing and non-clearing exposures to CCPs and, for the latter, check whether the CCP is connected with other CCPs as a result of meeting either the control or the economic interdependence criteria.

4.5 Exposure values for trading book positions

¹⁹ The term "central counterparty" refers to the definition of "clearing house" in section 3 of the *Derivatives Act*, CQLR, c. I-14.01.

²⁰ Where the D-SIFI acts as a clearing member or is a client of a clearing member.

²¹ Ibid note 5.

The D-SIFI should aggregate banking book and trading book exposures to determine the total exposure to an individual counterparty. The resulting exposure value is subject to the large exposure limits.

The exposure value for non-derivative debt instruments and equity instruments is the accounting value of the exposure.²²

Only transaction legs representing exposures that are associated with counterparties need to be taken into account.

For credit derivatives that represent sold protection, the exposure to the referenced name is the amount due in the case that the referenced name triggers the instrument, minus the absolute market value of the credit protection.

For credit-linked notes, the protection seller should consider positions in respect of both the issuer of the note and the underlying reference obligation of the note.

For purposes of the Guideline, the exposure value for options should be the change in the option's market value that would result from a default of the respective underlying instrument, as shown in the following table.

Table – Exposure values for call and put options²³

Position	Call	Put
Long	V	-S+V
Short	-V	S-V

²² That is, the market value of the respective instruments.

²³ Where "V" is the option's market value and "S" is the strike price.

4.6 Offsetting long and short positions in the trading book

The D-SIFI may offset long and short positions in the same issue.²⁴

The D-SIFI should use the resulting net position in that specific issue to calculate its exposure to a particular counterparty.

The D-SIFI should offset positions in different issues relating to the same issuer only when the short position is junior to the long position or when the positions are of the same seniority. Securities may be allocated into broad buckets of degrees of seniority (including, but not limited to, equity, subordinated debt, and senior debt) to determine their relative seniority.

The D-SIFI may opt not to allocate securities to different seniority buckets. Absent the bucketing, no offsetting of long and short positions in different issues relating to the same issuer can be recognized.

For positions hedged by credit derivatives, the D-SIFI should reduce the exposure to the original counterparty and assign a new exposure to the protection provider.

When both of the following conditions are met, the D-SIFI should assign an exposure value to the protection provider equal to the exposure at default calculated using the standard approach for counterparty credit risk:

- (a) The credit protection takes the form of a credit default swap (CDS); and
- (b) The CDS provider or the referenced entity is not a financial entity.

Otherwise, the exposure value assigned to the credit protection provider should be equal to the amount that was used to reduce the exposure to the original counterparty.

When the result of the offsetting is a net short position with a single counterparty, it is not necessary to apply the principles governing large exposures to the exposure.

4.7 Exposures to structured vehicles²⁵

The D-SIFI should consider exposures arising from transactions such as index positions, structured vehicles, hedge funds or investment funds in both the trading book and the banking book. Exposure values should be calculated according to the requirements set out in the paragraphs below and described in the decision tree attached as an annex. Such structures include funds, securitizations and other structures with underlying assets.

The D-SIFI may assign the nominal amount it has in a structured vehicle to the structure itself, defined as a distinct counterparty, if:

²⁴ Two issues are defined as the same if the issuer, coupon, currency and maturity are identical.

²⁵ See Annex 1 – Decision tree for exposures to structured vehicles

-
- a. the D-SIFI's exposure amount to the structure is less than 0.25% of the institution's Tier 1 Capital; or
 - b. the D-SIFI's exposure amount to the structure is equal to or greater than 0.25% of the institution's Tier 1 Capital and the D-SIFI can demonstrate that its exposure to each underlying asset in the structured vehicle is less than 0.25% of the institution's Tier 1 Capital.

If the exposure amount is assigned to the structure, as set out above, the D-SIFI should be able to demonstrate to the AMF that regulatory arbitrage considerations have not influenced the decision to look through or not look through.²⁶ For example, the D-SIFI has not circumvented the large exposure limit by investing in several individually immaterial transactions with identical assets.

If the criteria in paragraphs (a) and (b) are not met and the exposure amount cannot be assigned to the structure, the D-SIFI should look through the structured vehicle to identify the counterparty corresponding to any underlying asset for which an exposure value is equal to or greater than 0.25% of its Tier 1 capital. Consequently, the underlying exposures can be added to any other direct or indirect exposure to the same counterparty. The D-SIFI may apply a partial look-through approach and assign to the structure itself the other underlying assets for which the exposure value represents less than 0.25% of Tier 1 capital.

For a structure where all investors rank *pari passu*, the exposure value to be assigned to a given counterparty should be equal to the pro rata share of the D-SIFI's holding in the structure, multiplied by the value of the structure's underlying assets.

For a structure with different seniority levels among investors (e.g., securitization), the exposure value to an underlying asset, using the look-through approach, is measured for each tranche within the structure. This measurement implies a *pro rata* distribution of losses among investors in a single tranche. To calculate the exposure value to an underlying asset, the D-SIFI should multiply its *pro rata* share in a given tranche by the lower of:

- a. the value of the tranche in which the D-SIFI invests;
- b. the value of the underlying asset in the structured vehicle.

If a D-SIFI is unable to determine the identity of the counterparties corresponding to the underlying assets of a structure, it should:

- if the total exposure value of such investment in a structure is less than or equal to 0.25% of its Tier 1 capital
 - assign the total exposure amount, based on the nominal amount it invests in the structure, to the structure; or
- if the total exposure value of the investment in a structure is greater than or equal to 0.25% of its Tier 1 capital

²⁶ Ibid note 5.

-
- assign the exposure to a single counterparty; and
 - aggregate all exposures to such structures into a single counterparty exposure to the “unknown client.”

All the exposures assigned to the “unknown client” should be aggregated as if they were related to the same single counterparty. Exposures to the unknown client are also subject to the large exposure limit.

D-SIFIs are generally expected to apply the look-through requirements only at one level, i.e., recognizing the exposures held directly by the structured vehicle. However, in cases where the size of the exposure to the underlying assets is material, it may be appropriate to look through further.

Where derivatives positions arise from looking through a structured vehicle, the D-SIFI may use the market value of the instruments as the exposure values.

Where exposures to structured vehicles serve as collateral, but the effort required from the D-SIFI to apply the requirements in this section of the Guideline is impractical, the transaction may be considered unsecured,²⁷ in which case, exposure amounts should be assigned to both the original counterparty (i.e., the counterparty who posted the collateral) and the structured vehicle itself.

²⁷ In other words, in such circumstances, CRM techniques are not recognized.

5 Connected counterparties

The AMF expects the D-SIFI to have robust policies and processes for assessing and identifying control relationships and economic interdependences for determining the existence of common risk.

Where two or more counterparties constitute a common risk, the counterparties should form a group of connected counterparties. A group of connected counterparties should be treated as a single counterparty.

The exposures to each of the counterparties in the group of connected counterparties should be aggregated and treated as an exposure to a single counterparty when applying large exposure limits. In this case, the sum of the D-SIFI's exposures to all the individual entities in the group of connected counterparties is subject to the large exposure limit.

The existence of common risk should be determined on a case-by-case basis, with reference to the situation and with sound judgment. The presence of either of the following conditions indicates the presence of common risk:

- (a) Control relationship: if one of the counterparties has direct or indirect control over the other(s), or if two or more counterparties are directly or indirectly controlled by a common person or entity.
- (b) Economic interdependence: if one of the counterparties experiences financial difficulties, particularly funding or repayment difficulties, it would likely to lead to funding or repayment difficulties for another counterparty.

The D-SIFI should first determine the existence of control relationships and then assess economic interdependence between counterparties.

In determining the existence of a control relationship,²⁸ the D-SIFI should, at a minimum, consider any of the following a control relationship:

- (a) if a counterparty owns more than 50% of the voting rights of the other counterparty;
- (b) if a counterparty has control of the majority of the voting rights of the other counterparty (e.g., pursuant to an agreement with other shareholders);
- (c) if, through ownership or common management, a counterparty controls, or is controlled by, another counterparty (including but not limited to an ownership position of 50% or greater);

²⁸ D-SIFIs should refer to criteria specified in appropriate Canadian recognized accounting standards for further guidance when determining control.

-
- (d) if the counterparties are ultimately subject to substantially common ownership or management, notwithstanding that the institution may not have an exposure to the owner/controlling interest;
 - (e) if one counterparty has significant influence on the appointment or dismissal of another counterparty's senior management committee or board of directors (e.g., the right to appoint or remove a majority of the members of the board of directors or management committee, or the fact that the majority of the members on the board of directors or management committee of a counterparty have been appointed solely as a result of another counterparty exercising its voting rights); or
 - (f) if one counterparty has significant influence on senior management, e.g., a counterparty has the power, pursuant to a contract or otherwise, to exercise this type of influence over the management or policies of the other counterparty (i.e., through consent rights over key decisions).

If a controlling relationship has been established, further to the preceding paragraph, the D-SIFI may still demonstrate in exceptional cases that such control does not necessarily result in the counterparties constituting a common risk.²⁹

In establishing economic interdependence, the D-SIFI should consider any of the following:

- (a) if 50% or more of a counterparty's annual gross receipts or gross expenditures is derived from transactions with the other counterparty;
- (b) if one counterparty has fully or partly guaranteed an exposure of the other counterparty or is liable by other means, and the exposure is significant such that the guarantor is likely to default if a claim occurs;
- (c) if a significant part of one counterparty's production/output is sold to another counterparty, which cannot easily be replaced by other customers;
- (d) if the expected source of funds to repay loans of both counterparties is the same and neither counterparty has another independent source of income from which the loan may be serviced and fully repaid;
- (e) if it is likely that the financial distress of one counterparty would affect the other counterparty's or counterparties' ability to repay fully its liabilities in a timely manner;
- (f) if the insolvency or default of one counterparty is likely to be associated with the insolvency or default of the other(s); or
- (g) if the counterparties rely on the same external source for the majority of their funding and, in the event of the common funds provider's default, it is expected that an alternative provider of funds could not be found. Counterparties being

²⁹ For example, due to the existence of specific circumstances and corporate governance safeguards.

clients of the same institution does not give rise to a requirement to form groups of counterparties if the institution providing the funds can easily be replaced.

The D-SIFI should have processes to assess the presence of economic interdependence. Approaches may vary according to the size of the exposures, type of counterparties or credit adjudication processes.

However, when the exposure to a single counterparty exceeds 5% of a D-SIFI's Tier 1 capital, the D-SIFI is expected to perform a diligent investigation to identify possible counterparties connected by economic interdependence.

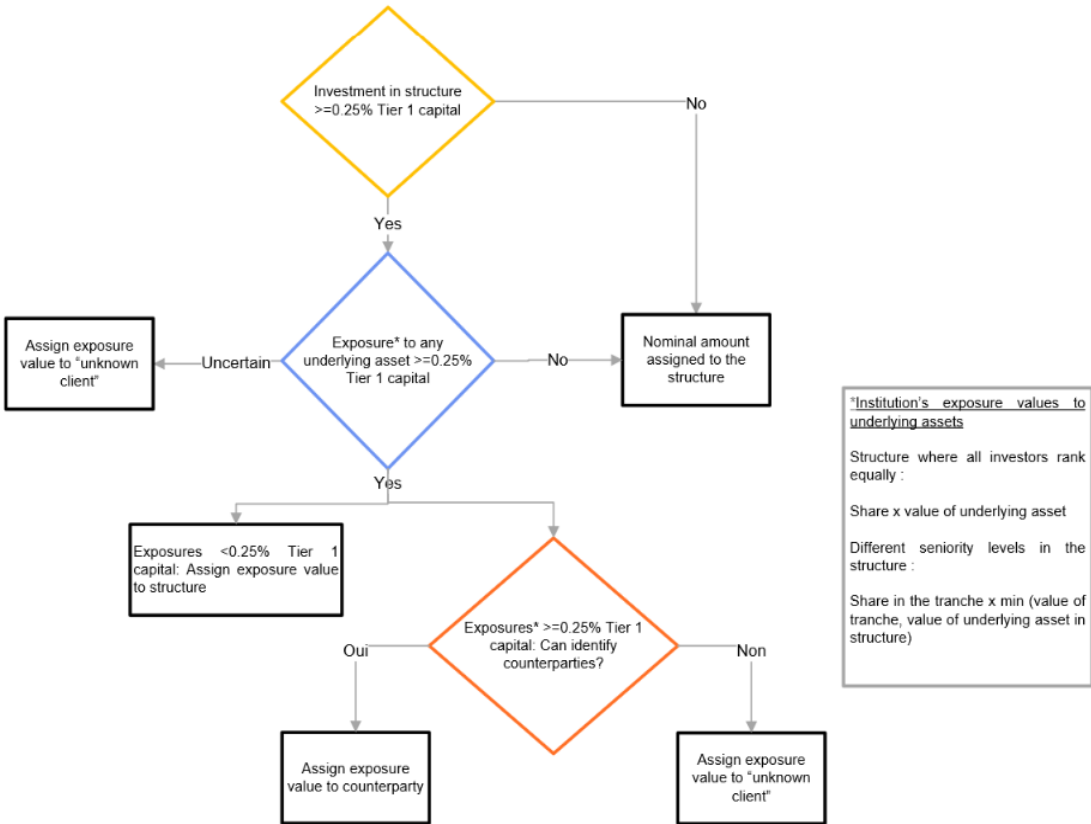
Where a D-SIFI is able to demonstrate that a counterparty, which is economically related to another entity, may be able to overcome financial difficulties by finding alternative business partners or funding sources within a reasonable time period, the D-SIFI may decide not to combine these counterparties to form a group of connected counterparties.

Where two or more counterparties are controlled by or economically dependent on another entity that is exempted as per subparagraphs (b), (d), (e), (f) and (g) of section 4 on exemptions but are otherwise not connected, the D-SIFI need not consider these entities to constitute a group of connected counterparties.

The AMF may require a D-SIFI to aggregate any of its exposures where the AMF is of the view that these exposures constitute a common risk.

The D-SIFI should make available documented rationale and authorization (including exception processing) for either aggregating or disaggregating exposures. The rationale and authorization should be subject to regular internal reviews as part of the D-SIFI's own risk management process and the large exposure policy.

Annex 1 - Decision tree for exposures to structured vehicles



5.2.2 Publication

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE

Avis d'intention de changer de nom

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, Compagnie mutuelle d'assurance en Église, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné avis de son intention de changer de nom pour celui de :

Citelle Mutuelle d'assurance

Le siège de l'assureur est situé au :

1155, rue Metcalfe, bureau 1562
Montréal (Québec) H3B 2V6

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation de l'assureur en raison du changement de nom. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 21 novembre 2024

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 4.1°, 8°, 11° et 20° et a. 331.2)

Projets de modification visant la mise en œuvre d'un modèle d'accès à certains documents d'information continue des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, les règlements suivants dont le texte sont publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Règlement modifiant le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti.*

Vous trouverez également ci-dessous les projets de modification aux instructions générales suivants :

- *Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Instruction générale relative au Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti.*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **17 février 2025**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Michel Bourque
Directeur de l'encadrement réglementaire
514 395-0337, poste 4466
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
michel.bourque@lautorite.qc.ca

Kristina Beauclair
Analyste experte à la réglementation
Direction de l'encadrement réglementaire
514 395-0337, ext. 4397
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

Diana D'Amata
Avocate, Direction des affaires juridiques
514 395-0337, poste 4386
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
diana.damata@lautorite.qc.ca

Le 19 novembre 2024

Avis de deuxième consultation des ACVM
*Projets de modification visant la mise en œuvre d'un modèle d'accès à
certains documents d'information continue des émetteurs assujettis
qui ne sont pas des fonds d'investissement*

Le 19 novembre 2024

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) publient de nouveau pour une période de consultation de 90 jours les projets de modification du texte suivant :

- le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le **projet de modification du Règlement 51-102**);

ainsi que des textes suivants :

- *l'Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;
- *l'Instruction générale relative au Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti*

(collectivement, les **projets de modification des instructions générales**);

de même que le projet de modification corrélative du texte suivant :

- le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti*

(collectivement, avec le projet de modification du Règlement 51-102, les **projets de modification des règlements**).

La période de consultation publique prend fin le **17 février 2025**.

Le texte des projets de modification des règlements et des instructions générales est publié avec le présent avis et peut être consulté sur les sites Web des membres des ACVM, notamment les suivants :

www.lautorite.qc.ca

www.asc.ca

www.bsc.bc.ca

-2-

nssc.novascotia.ca
www.fcnb.ca
www.osc.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
www.mbsecurities.ca

Objet

S'ils sont mis en œuvre, les projets de modification des règlements et des instructions générales introduiront un modèle d'accès aux états financiers annuels, aux rapports financiers intermédiaires et aux rapports de gestion correspondants des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement (le **modèle d'accès proposé**).

Le modèle d'accès proposé établit des procédures optionnelles par lesquelles les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires et les rapports de gestion correspondants (les **documents d'information continue**) peuvent être rendus accessibles électroniquement en lieu et place des obligations de transmission actuellement prévues par la législation en valeurs mobilières.

Les projets de modification des règlements disposent que l'accès électronique à un document d'information continue est fourni lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'émetteur a déposé le document au moyen de SEDAR+;
- le même jour, l'émetteur a publié et déposé un communiqué au moyen de SEDAR+ annonçant ce qui suit :
 - le document est accessible électroniquement;
 - la fonctionnalité de notification de SEDAR+ est disponible;
 - un exemplaire électronique ou imprimé du document peut être obtenu sur demande;
 - toute instruction permanente de recevoir un exemplaire électronique ou imprimé du document continuera d'être appliquée;
- le même jour, l'émetteur a affiché le document sur son site Web, s'il en possède un.

La fonctionnalité de notification de SEDAR+ permet à toute personne (l'**abonné**) de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisée du dépôt, au moyen de SEDAR+, des documents d'information continue pour lesquels elle s'est abonnée. Il en est davantage question plus loin.

Les projets de modification des règlements obligent également l'émetteur à indiquer la façon d'accéder électroniquement aux documents d'information continue, la disponibilité de la fonctionnalité de notification de SEDAR+ et la procédure à suivre pour obtenir un exemplaire d'un document ainsi qu'à préciser que des instructions permanentes peuvent être données. Cette information doit figurer dans les endroits suivants :

- avant d'utiliser le modèle d'accès proposé, dans un communiqué si, au cours de la période comptable précédente, l'émetteur s'est conformé aux obligations de transmission actuellement prévues par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le **Règlement 51-102**);
- dans un document distinct envoyé aux investisseurs avec les documents reliés aux procurations ou, si l'émetteur suit les procédures de notification et d'accès, avec l'avis à envoyer en leur application;

-3-

- sur le site Web de l'émetteur, là où il affiche ses documents d'information continue, s'il y a lieu.

Conformément aux projets de modification des règlements, l'émetteur qui ne souhaite plus utiliser le modèle d'accès proposé doit, au préalable, en informer les investisseurs dans un communiqué.

Nous sommes conscients que la technologie de l'information constitue un outil important et utile de communication avec les investisseurs. Ainsi, le modèle d'accès proposé s'accorde avec l'évolution globale de nos marchés des capitaux, dont l'usage de plus en plus répandu des moyens électroniques pour accéder à l'information et la consommer. Grâce à lui, les investisseurs seront mieux informés sur la disponibilité des documents d'information continue et sur la façon dont ils peuvent y accéder électroniquement.

Le modèle d'accès proposé ne prive pas l'investisseur de son droit de demander des exemplaires imprimés ou électroniques des documents d'information continue. L'investisseur ayant donné des instructions permanentes à un intermédiaire pour les obtenir continuera de les recevoir, même si l'émetteur a choisi de fournir un accès électronique à ceux-ci conformément au modèle.

Contexte

Le 9 janvier 2020, nous avons publié le Document de consultation 51-405 des ACVM, *Étude d'un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*. La consultation visait à offrir un forum de discussion sur la pertinence d'adopter un modèle d'accès sur le marché canadien. Nous avons sollicité l'avis des intervenants sur l'opportunité d'en introduire un, sur les types de documents qui devraient en faire l'objet et sur son mécanisme.

À l'époque, la grande majorité des intervenants était généralement favorable à l'adoption d'un modèle d'accès au pays. Le 7 avril 2022, nous avons publié pour consultation des projets de modification visant la mise en œuvre d'un modèle d'accès pour les prospectus en général et les documents d'information continue (le **projet initial**). Pendant la consultation, terminée le 6 juillet 2022, nous avons reçu les mémoires de 29 intervenants. Nous les avons étudiés et remercions les intervenants de leur participation. L'Annexe A du présent avis renferme la liste des intervenants et un résumé de leurs commentaires, accompagné de nos réponses.

De façon générale, le projet initial a été bien reçu par les intervenants en ce qui a trait aux prospectus. Le 11 janvier 2024, nous avons publié les modifications définitives instaurant un modèle d'accès pour les prospectus, dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 16 avril 2024.

Or, plusieurs intervenants ont émis des réserves à l'idée de mettre en œuvre le projet initial pour les documents d'information continue, notamment en raison des effets négatifs possibles sur les investisseurs individuels.

Résumé des changements par rapport au projet initial

À l'issue de l'examen des commentaires reçus, nous avons apporté d'importants changements au projet initial en lien avec les documents d'information continue. Ainsi, les projets de modification des règlements et des instructions générales tiennent compte de certains de ces commentaires et bonifient le modèle d'accès proposé du point de vue des investisseurs. En voici des exemples :

-4-

1. *Fonctionnalité de notification de SEDAR+*

Nous avons introduit des obligations d'information à propos de la fonctionnalité de notification de SEDAR+, qui permet à toute personne de s'abonner pour être avisée du dépôt, par un émetteur, d'un document d'information continue. L'abonné peut choisir de recevoir les notifications par courriel pour un ou plusieurs émetteurs, et le courriel reçu comprendra un lien vers les documents d'information continue des émetteurs sélectionnés, en fonction de son abonnement. L'abonné peut mettre à jour son abonnement à tout moment selon ses préférences (qu'il s'agisse d'un changement d'adresse électronique, de l'ajout ou du retrait d'un émetteur ou d'un document ou, encore, de l'annulation de son abonnement).

Cette fonctionnalité répond à la principale préoccupation exprimée par les intervenants au sujet de la mise en œuvre d'un modèle d'accès à l'égard des documents d'information continue, soit la nécessité de bien informer les investisseurs de leur accessibilité par voie électronique, notamment de leur procurer un lien vers ceux-ci. Aussi les projets de modification des règlements exigent-ils de l'information qui fera mieux connaître aux investisseurs l'existence de cette fonctionnalité et de SEDAR+, site officiel pour accéder à l'information et aux documents publics déposés par les émetteurs.

2. *Mesures préalables à l'accès électronique aux documents d'information continue*

Nous avons introduit l'obligation pour l'émetteur de publier et de déposer, au moins 25 jours avant de se prévaloir du modèle d'accès proposé, un communiqué au moyen de SEDAR+ si, au cours de la période comptable précédente, il a rempli l'une des conditions suivantes : *i)* il a envoyé aux investisseurs un formulaire leur permettant de demander un exemplaire de ses documents d'information continue, ou *ii)* il a envoyé ses documents à tous les investisseurs. Cette obligation s'apparente à celle d'envoyer un avis avant de suivre pour la première fois les procédures de notification et d'accès¹. Le communiqué vise à informer au préalable les investisseurs que les documents d'information continue seront accessibles électroniquement, que la fonctionnalité de notification de SEDAR+ est disponible, qu'ils peuvent suivre la procédure expliquée pour obtenir un exemplaire des documents et qu'ils peuvent donner des instructions permanentes. Nous avons inséré des indications invitant les émetteurs à évaluer s'il y a lieu d'ajouter d'autres méthodes de préavis au sujet de l'utilisation du modèle d'accès proposé.

3. *Envoi d'un document distinct*

Nous insérons des dispositions obligeant l'émetteur à joindre un document distinct aux documents reliés aux procurations qui sont envoyés aux investisseurs ou, s'il se prévaut des procédures de notification et d'accès, à l'avis. Ce document ferait office de rappel annuel aux investisseurs sur la façon d'accéder électroniquement aux documents d'information continue, sur la disponibilité de la fonctionnalité de notification de SEDAR+, sur la procédure à suivre pour obtenir un exemplaire d'un document de même que sur la possibilité de donner des instructions permanentes.

¹ Se reporter à l'article 9.1.1 du Règlement 51-102 et à l'article 2.7.1 du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (le **Règlement 54-101**).

-5-

Cette obligation vise à rappeler annuellement aux investisseurs que l'émetteur utilise le modèle d'accès proposé et à leur expliquer la manière d'accéder électroniquement aux documents ou en obtenir des exemplaires électroniques ou imprimés.

4. *Site Web de l'émetteur*

Nous avons ajouté l'obligation pour les émetteurs qui possèdent un site Web d'y afficher, le jour de son dépôt au moyen de SEDAR+, le document d'information continue et de fournir la même information que celle à transmettre avec les documents reliés aux procurations ou, si l'émetteur suit les procédures de notification et d'accès, avec l'avis au sujet de l'application de ces procédures. Ont aussi été ajoutées des indications selon lesquelles cette information devrait être affichée sur la même page Web et à proximité des documents d'information continue, de même que des indications précisant que ces derniers devraient être affichés au moins jusqu'à l'affichage de ceux de la période comptable suivante.

Nous tenons à souligner que le site Web de l'émetteur est l'endroit le plus intuitif pour trouver de l'information à son sujet. L'affichage sur celui-ci des documents d'information continue susciterait encore davantage l'adhésion des investisseurs et leur procurerait un autre mode d'accès électronique.

5. *Fin de l'accès électronique aux documents d'information continue*

Nous avons ajouté l'obligation selon laquelle l'émetteur doit publier et déposer au moyen de SEDAR+, au moins 25 jours avant son intention de ne plus utiliser le modèle d'accès proposé, un communiqué annonçant qu'il ne compte plus offrir l'accès électronique aux documents d'information continue et qu'il se conformera aux obligations de transmission actuellement prévues par la législation en valeurs mobilières.

On vise ici à ce que les investisseurs reçoivent un préavis de l'intention de l'émetteur de ne plus se prévaloir du modèle d'accès proposé.

6. *Interaction avec les obligations de transmission actuelles*

Nous avons ajouté des indications précisant qu'un émetteur peut fournir l'accès électronique à ses états financiers annuels et au rapport de gestion correspondant ou à ses rapports financiers intermédiaires et au rapport de gestion correspondant, ou aux deux jeux de documents. S'il fournit l'accès électronique à ses états financiers annuels et au rapport de gestion correspondant uniquement, les obligations de transmission actuelles ne visent que ses rapports financiers intermédiaires et le rapport de gestion correspondant, et vice versa.

7. *Coordonnées*

De nouvelles indications viennent également préciser que l'émetteur assujéti qui donne les coordonnées d'un personne-ressource dans son communiqué, dans ses documents reliés aux procurations ou dans l'avis ainsi que sur son site Web, s'il y a lieu, afin que les investisseurs puissent demander un exemplaire de ses documents d'information continue

-6-

est invité à y inclure une adresse postale, une adresse électronique, un numéro de téléphone de même que toute autre information jugée utile pour communiquer avec lui.

8. *Instructions permanentes*

Des indications ont été ajoutées afin de souligner que le fait pour l'émetteur de fournir l'accès électronique à ses documents d'information continue n'annule pas les instructions permanentes d'un propriétaire véritable concernant la transmission des exemplaires électroniques ou imprimés des documents en vertu du Règlement 54-101.

Nous proposons maintenant d'apporter des modifications au Règlement 54-101 selon lesquelles les émetteurs se prévalant du modèle d'accès proposé doivent envoyer aux propriétaires véritables de leurs titres le document distinct susmentionné avec les documents reliés aux procurations ou, si l'émetteur utilise les procédures de notification et d'accès, avec l'avis.

Puisque nous estimons qu'il s'agit de changements importants, nous publions les projets de modification des règlements et des instructions générales pour une nouvelle période de consultation.

Nous avons également décidé qu'il n'était pas opportun de mettre en œuvre le modèle d'accès proposé en ce qui concerne les émetteurs inscrits auprès de la SEC et les émetteurs étrangers visés, comme nous l'envisagions dans le projet initial. Le *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* prévoit déjà des dispenses de la plupart des obligations découlant du Règlement 51-102 à condition que l'émetteur se conforme aux règles d'information continue de la SEC ou d'un territoire étranger visé. À l'issue de l'examen des modifications importantes que nous souhaitons apporter au modèle d'accès proposé, qui ne pouvaient pas se prêter aux émetteurs étrangers, nous croyons que ces changements n'ont plus leur place dans ce règlement.

Modifications corrélatives

Nous proposons de modifier le Règlement 54-101 afin de clarifier l'interaction entre les obligations actuelles et le modèle d'accès proposé.

Points d'intérêt local

Une annexe au présent avis est publiée dans tout territoire intéressé où des modifications sont apportées à la législation en valeurs mobilières locale, notamment à des avis ou à d'autres documents de politique locaux. Cette annexe contient également toute autre information qui ne se rapporte qu'au territoire intéressé.

Consultation

Nous invitons les intervenants à formuler des commentaires sur les projets de modification des règlements et des instructions générales de même qu'à répondre à la question suivante :

1. Selon le modèle d'accès proposé, l'émetteur ayant déposé un document d'information continue au moyen de SEDAR+ doit, le même jour, publier et déposer un communiqué de la même façon et, s'il possède un site Web, y afficher le document. Prévoyez-vous des

-7-

problèmes d'ordre pratique à suivre ces étapes le même jour? Veuillez motiver votre réponse.

Les intéressés sont invités à présenter leurs commentaires par écrit au plus tard le **17 février 2025**. Veuillez les transmettre par courriel en format Microsoft Word.

Veuillez adresser vos commentaires aux membres des ACVM suivants :

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick
Superintendent of Securities, Île-du-Prince-Édouard
Nova Scotia Securities Commission
Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador
Surintendant des valeurs mobilières, Yukon
Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Veuillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes. Ils seront distribués aux autres membres des ACVM.

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West
22nd Floor
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416 593-2318
Courriel : comments@osc.gov.on.ca

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta Securities Commission au www.asc.ca, sur celui de l'Autorité des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca et sur celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au www.osc.ca. Nous invitons donc les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il importe de préciser en quel nom le mémoire est présenté.

-8-

Contenu des annexes

- Annexe A : Liste des intervenants et Résumé des commentaires et réponses des ACVM

Questions

Veillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Michel Bourque
 Directeur de l'encadrement réglementaire
 514 395-0337, poste 4466
michel.bourque@lautorite.qc.ca

Diana D'Amata
 Avocate, Direction des affaires juridiques
 514 395-0337, poste 4386
diana.damata@lautorite.qc.ca

Kristina Beauclair
 Analyste experte à la réglementation
 Direction de l'encadrement réglementaire
 514 395-0337, ext. 4397
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

British Columbia Securities Commission

Noreen Bent
 Chief, Corporate Finance Legal Services
 604 899-6741
nbent@bcsc.bc.ca

Ken Chow
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 Legal Services
 604 899-6968
kchow@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission

Tracy Clark
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 403 355-4424
tracy.clark@asc.ca

Mikale White
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 403 355-4344
mikale.white@asc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Heather Kuchuran
 Director, Corporate Finance, Securities Division
 306 787-1009
heather.kuchuran@gov.sk.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Patrick Weeks
 Deputy Director, Corporate Finance
 204 945-3326
patrick.weeks@gov.mb.ca

-9-

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Erin O'Donovan
Manager, Corporate Finance
416 204-8973
eodonovan@osc.gov.on.ca

Alexandra Melo
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
416 263-7695
amelo@osc.gov.on.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Nouveau-Brunswick

Ray Burke
Directeur, Financement des sociétés
506 643-7435
ray.burke@fcnb.ca

Moira Goodfellow
Conseillère juridique principale
506 444-2575
moira.goodfellow@fcnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

Peter Lamey
Legal Analyst
902 424-7630
Peter.Lamey@novascotia.ca

ANNEXE A**LISTE DES INTERVENANTS**

1. Anatole Feldman
2. Arthur Ross
3. Association canadienne du commerce des valeurs mobilières
4. Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation
5. Association des banquiers canadiens
6. Bev Kennedy
7. Broadridge Investor Communications Corporation
8. CFA Societies Canada – Canadian Advocacy Council
9. Chris Robinson
10. Coalition canadienne pour une bonne gouvernance
11. David M. Fieldstone
12. Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.
13. Enbridge Inc.
14. FAIR Canada
15. Fidelity Investments Canada s.r.l.
16. Groupe consultatif des investisseurs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
17. Harold Geller, Harvey Naglie, Don Mercer, Edward Waitzer
18. Institut canadien des relations avec les investisseurs
19. Kenmar Associates
20. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
21. Nutrien Ltd.
22. Peter Whitehouse
23. Rick Price
24. Ruth Elliott
25. Securities Transfer Association of Canada
26. Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
27. Stan Gourley
28. Torys S.E.N.C.R.L.
29. TSX Inc. et Bourse de croissance TSX Inc.

-2-

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET RÉPONSES DES ACVM

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
Appui au projet initial	<p>Quatorze intervenants sont généralement favorables à la mise en œuvre du projet initial sur le marché canadien. Ils soulignent qu'un certain nombre d'avantages pourraient en découler, notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les émetteurs, la réduction du fardeau réglementaire ainsi que des frais d'impression et d'envoi postal, sans compromettre la protection des investisseurs; • la modernisation de la façon dont les documents sont mis à la disposition des investisseurs; • la promotion d'un mode plus écologique de communication de l'information aux investisseurs; • la reconnaissance que la technologie de l'information constitue un outil important de communication avec les investisseurs; • la possibilité, pour les investisseurs qui le souhaitent, de continuer à recevoir des exemplaires imprimés des documents; • la consultation plus efficace des documents en format électronique qu'en version imprimée. <p>De ce nombre, la moitié estime que le projet initial peut comporter certaines limites, notamment qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne prévoit aucune notification de disponibilité ou de transmission effective d'un document d'information; • repose sur SEDAR en ce qui a trait à l'accès aux documents importants des sociétés malgré son manque de convivialité et son usage peu répandu chez les investisseurs individuels; • entre potentiellement en conflit avec des obligations imposées par le droit des 	<p>Nous remercions les intervenants de nous avoir fait part de leurs opinions. Puisque nous avons publié, le 11 janvier 2024, les modifications définitives mettant en œuvre un modèle d'accès à l'égard des prospectus, y compris nos réponses aux commentaires relatifs à cette initiative, nos réponses ci-dessous ne concernent que les commentaires liés au modèle d'accès proposé pour les documents d'information continue.</p> <p>Nous reconnaissons les possibles limites du projet initial qui sont mentionnées quant aux documents d'information continue. Compte tenu de ces commentaires et de notre analyse en cours, nous proposons d'y apporter des changements importants.</p>

-3-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	<p>valeurs mobilières et par d'autres législations;</p> <ul style="list-style-type: none"> • exige que les investisseurs prennent la peine d'accéder à l'information au sujet des émetteurs, notamment qu'ils consultent les communiqués de certains spécifiquement. 	<p>Les projets de modification des règlements et des instructions générales améliorent le projet initial en ce qui a trait aux documents d'information continue pour répondre aux préoccupations des investisseurs, notamment son incidence négative éventuelle sur les investisseurs individuels. En particulier, nous proposons la mise en place d'obligations exigeant des émetteurs qu'ils publient l'information pertinente de la façon et aux moments qui suivent : dans un communiqué avant de commencer à utiliser le modèle d'accès proposé, dans un document distinct envoyé chaque année aux investisseurs, sur leur site Web (s'il en possède un), dans des communiqués déposés et dans un communiqué avant de cesser à utiliser le modèle d'accès proposé.</p> <p>Le 3 décembre 2023, les ACVM ont mis en place une fonctionnalité dans SEDAR+ permettant à quiconque (l'abonné) de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisé du dépôt, au moyen du système, d'un document d'information continue par un émetteur. L'abonné peut choisir de recevoir les notifications pour plusieurs émetteurs. Les</p>

-4-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
		<p>notifications par courriel seront envoyées tant que l'abonné ne change pas ses préférences d'abonnement. Les courriels contiennent un lien direct vers le document d'information continue pertinent. À notre avis, cette fonctionnalité de notification de SEDAR+ permet aux investisseurs d'être avisés du dépôt d'un document d'information continue en temps opportun.</p> <p>Nous estimons qu'il y a lieu de mettre en œuvre le modèle d'accès proposé en ce qu'il s'accorde avec l'évolution générale de nos marchés des capitaux et qu'il consacre l'usage de plus en plus répandu, chez les investisseurs, des moyens électroniques pour accéder à l'information et la consommer.</p>
Rejet du projet initial	<p>Quatorze intervenants ne sont généralement pas en faveur du projet initial sur le marché canadien, plus particulièrement pour les documents d'information continue. Ils ajoutent qu'il comporte certaines limites, notamment qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne prévoit aucune notification de disponibilité ou de transmission effective d'un document d'information; • repose sur SEDAR en ce qui a trait à l'accès aux documents importants des sociétés malgré que ce système soit méconnu ou incompris des investisseurs individuels; 	<p>Nous remercions les intervenants de nous avoir fait part de leurs opinions.</p> <p>Nous prenons acte des points de vue opposés à la mise en œuvre du projet initial relativement aux documents d'information continue. Comme il a été mentionné ci-dessus, les projets de modification des règlements et des instructions générales améliorent le projet initial en ce qui a trait aux documents</p>

-5-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	<ul style="list-style-type: none"> • ne favorise pas une communication efficace et opportune avec les investisseurs; • transfère le fardeau de la transmission sur les investisseurs en exigeant d'eux qu'ils prennent des mesures pour obtenir l'information; • requiert l'utilisation de la technologie de l'information, rendant ainsi l'accès à l'information vulnérable aux défaillances; • a une incidence négative sur l'engagement des investisseurs, surtout les investisseurs individuels; • ne réduit pas significativement les coûts pour les émetteurs et pourraient même les augmenter pour la plupart d'entre eux; • crée de la confusion chez les investisseurs, qui recevraient des notifications personnelles pour certains de leurs placements et devraient faire des recherches pour d'autres. <p>Dix de ces intervenants reconnaissent que le projet initial comporte des avantages potentiels, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la possibilité, pour les investisseurs qui le souhaitent, de recevoir des exemplaires imprimés des documents; • la réduction du fardeau informationnel ainsi que des frais d'impression et d'envoi postal qu'engagent les émetteurs; • la promotion d'un mode de communication de l'information aux investisseurs plus économique, rapide et écologique; • la consultation plus efficace des documents en format électronique qu'en version imprimée. 	<p>d'information continue du point de vue de l'investisseur. À cette fin, nous instaurons des obligations d'information qui visent à répondre à la principale préoccupation exprimée par les intervenants dans ce contexte, à savoir l'absence de notification de disponibilité ou de transmission effective d'un document d'information continue.</p> <p>La fonctionnalité de notification de SEDAR+ permet aux investisseurs d'être avisés du dépôt d'un document d'information continue d'un émetteur en temps opportun. De plus, nous proposons des obligations d'informer les investisseurs de la façon d'accéder aux documents d'information par voie électronique, de l'existence de la fonctionnalité, de la façon d'obtenir un exemplaire d'un document d'information continue et de la possibilité de donner des instructions permanentes. Comme il est indiqué ci-dessus, cette information doit être fournie dans un communiqué avant que l'émetteur commence à utiliser le modèle d'accès proposé, dans un document distinct envoyé chaque année aux investisseurs, sur son site Web (s'il en possède un), dans des communiqués qu'il</p>

-6-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
		<p>dépose et dans un communiqué avant qu'il cesse d'utiliser le modèle d'accès proposé.</p> <p>Nous souhaitons rappeler aux intervenants que les investisseurs peuvent demander à recevoir des exemplaires électroniques ou imprimés des documents, ou donner des instructions permanentes à leurs intermédiaires, selon leurs préférences.</p>
Mise en œuvre du projet initial pour les documents d'information continue	<ul style="list-style-type: none"> • Trois intervenants remettent en question le point de vue des ACVM selon lequel les investisseurs individuels « connaissent généralement » les délais de dépôt, particulièrement à l'égard des sociétés constituées dans plus d'un territoire, des émetteurs étrangers et d'un vaste éventail de sociétés dont les dates de fin de trimestre et d'exercice diffèrent. 	<p>Nous remercions les intervenants de leurs commentaires.</p> <p>Se reporter à la réponse ci-dessus, qui explique que la fonctionnalité de notification de SEDAR+ permet à quiconque s'y abonne de recevoir des notifications par courriel lorsqu'un émetteur dépose un document d'information continue. Nous rappelons aux investisseurs qu'ils peuvent en tout temps donner des instructions permanentes, selon leurs préférences.</p>
Projet initial – Communiqué	<ul style="list-style-type: none"> • Treize intervenants s'opposent à l'utilisation d'un communiqué pour informer les investisseurs que le document est disponible par voie électronique, cette façon de faire n'étant pas, selon eux, suffisante ou appropriée pour aviser les investisseurs individuels. • Neuf intervenants conviennent qu'un communiqué est suffisant et approprié pour aviser les investisseurs de la 	<p>Nous remercions les intervenants de nous avoir fait part de leurs opinions.</p> <p>Nous tenons à préciser que les communiqués servent à informer les parties prenantes sur les activités de l'émetteur, par exemple un changement</p>

-7-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	<p>disponibilité du document par voie électronique, et que cette obligation n'est ni particulièrement contraignante ni indûment coûteuse pour les émetteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> De leur côté, trois intervenants affirment que, si l'obligation de dépôt d'un communiqué est maintenue dans le cadre du projet initial, les émetteurs devraient pouvoir publier et déposer un communiqué annonçant la disponibilité d'un document <i>avant</i> la date de son dépôt au moyen de SEDAR, et préciser de façon prospective la date à laquelle il serait déposé, ou le délai dans lequel il le serait. Un communiqué distinct pourrait être publié afin d'informer le marché advenant le cas où l'émetteur n'est pas en mesure d'effectuer le dépôt du document au plus tard à la date prévue. Deux intervenants indiquent que les émetteurs devraient pouvoir utiliser d'autres formes de notification directe des souscripteurs. 	<p>important dans les affaires d'un émetteur assujetti. Nous sommes toujours d'avis que cette façon de faire est suffisante et appropriée pour informer les investisseurs de la disponibilité d'un document au moyen de SEDAR+.</p> <p>Outre le communiqué requis conformément au modèle d'accès proposé, les émetteurs peuvent utiliser d'autres formes de notification directe des investisseurs.</p> <p>De plus, les émetteurs qui donnent accès à leurs documents d'information continue devront fournir aux investisseurs de l'information sur la fonctionnalité de notification de SEDAR+ dans un document distinct qu'ils leur enverront chaque année et qui sera publié sur leur site Web (s'ils en possèdent un). Les investisseurs qui s'abonnent aux notifications de dépôt de documents d'information continue d'un émetteur recevront un courriel renfermant un lien vers le document lorsque l'émetteur en déposera un au moyen de SEDAR+.</p>
Projet initial – SEDAR	<ul style="list-style-type: none"> Douze intervenants avancent que le projet initial ne devrait pas être mis en œuvre avant que la nouvelle plateforme SEDAR+ ait été lancée et utilisée par les investisseurs. 	<p>Nous tenons à souligner que SEDAR+ a été lancé le 25 juillet 2023. Comme il est mentionné ci-dessus, la fonction de notification de SEDAR+</p>

-8-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	<ul style="list-style-type: none"> • Neuf intervenants estiment que la nouvelle plateforme SEDAR+ devrait comporter une caractéristique permettant aux investisseurs de s'abonner à des notifications poussées les avisant du dépôt de documents et/ou de les recevoir directement. • Quatre intervenants proposent l'ajout d'un hyperlien direct vers le dossier d'information de l'émetteur et d'autres caractéristiques permettant d'extraire de l'information de SEDAR+ et de la réorganiser en vue de sa transmission électronique aux investisseurs. 	<p>permet à quiconque le souhaite de s'abonner pour recevoir des notifications par courriel du dépôt de documents d'information continue au moyen de SEDAR+ par un émetteur. Le courriel en question renferme un lien vers le document d'information continue concerné.</p>
Projet initial – Exemple électronique ou imprimé	<ul style="list-style-type: none"> • Trois intervenants font valoir que le projet initial devrait simplifier le processus de demande d'exemplaires imprimés ainsi que la fourniture et la modification d'instructions permanentes. Deux intervenants recommandent par ailleurs de faire respecter les délais pour l'envoi postal. 	<p>Nous prenons acte de ces commentaires, et proposons des obligations d'information expliquant la façon d'obtenir un exemplaire des documents d'information continue et mentionnant que des instructions permanentes peuvent être fournies en tout temps.</p>
Autre solution	<ul style="list-style-type: none"> • Quatorze intervenants proposent d'obliger les émetteurs à recourir à la transmission électronique (ou à des « notifications poussées ») pour aviser les investisseurs de la disponibilité de documents et à les transmettre par courriel ou au moyen d'un hyperlien direct ou d'un code QR, avec la possibilité de les télécharger et de les imprimer. • Douze intervenants affirment que les émetteurs devraient être tenus d'avoir un site Web (ou un compte de médias sociaux) qui héberge un exemplaire électronique du document et offre la possibilité aux investisseurs de recevoir des alertes. Deux intervenants plaident pour une certaine normalisation de 	<p>Nous signalons que les émetteurs peuvent envoyer des notifications poussées ou des alertes, ou encore afficher les documents sur leur site Web, selon ce qu'ils jugent approprié. Comme il est mentionné ci-dessus, la fonctionnalité de notification de SEDAR+ est désormais disponible.</p> <p>En outre, nous proposons que les émetteurs qui possèdent un site Web y versent leurs documents d'information continue et</p>

-9-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	<p>l'emplacement, de la présentation et de la conservation des documents sur le site Web des émetteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon quatre intervenants, les investisseurs devraient pouvoir accéder à l'information de la façon dont ils le souhaitent, notamment au moyen de SEDAR et/ou du site Web de l'émetteur, de la distribution par courriel ou de la transmission sur support papier, et le modèle d'accès proposé devrait être optionnel pour les émetteurs et les investisseurs. • Deux intervenants estiment que les ACVM devraient se pencher sur l'opportunité d'utiliser les plateformes Internet des courtiers par l'intermédiaire desquelles bon nombre d'investisseurs individuels accèdent déjà à de l'information en guise de notification et de transmission électronique. 	<p>informent les investisseurs de la façon d'y accéder par voie électronique, de la disponibilité de la fonctionnalité de notification de SEDAR+, de la façon d'obtenir un exemplaire des documents et de la possibilité de fournir des instructions permanentes. Nous donnons également des indications sur la durée pendant laquelle les documents d'information continue devraient demeurer sur le site Web d'un émetteur.</p> <p>Nous souhaitons par ailleurs rappeler aux intervenants que le modèle d'accès proposé n'est pas obligatoire; il s'agit d'une option offerte aux émetteurs. Comme il a été précisé ci-dessus, les investisseurs peuvent faire la demande d'exemplaires électroniques ou imprimés des documents d'information continue ou donner des instructions permanentes à leurs intermédiaires, selon leurs préférences.</p>
<p>Mise en œuvre du projet initial à l'égard d'autres types de documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux intervenants s'opposent à la mise en œuvre du projet initial pour les documents reliés aux procurations ainsi que les notes d'information relatives aux offres publiques d'achat ou de rachat. Deux intervenants font valoir que l'application du projet initial à des documents qui nécessitent une réponse rapide soulève des 	<p>Nous prenons acte de ces commentaires, et convenons qu'il n'est pas approprié pour le moment d'appliquer le modèle d'accès proposé aux documents reliés aux procurations ainsi qu'aux notes d'information</p>

-10-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	<p>préoccupations en matière de protection des investisseurs, à tout le moins jusqu'à ce que le modèle d'accès soit bien compris des investisseurs et que l'accessibilité des systèmes soit améliorée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux intervenants sont d'accord avec la mise en œuvre du projet initial pour la notice annuelle, surtout compte tenu du projet de modification du <i>Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i> visant à regrouper le rapport de gestion établi conformément à l'Annexe 51-102A1 et la notice annuelle établie conformément à l'Annexe 51-102A2 en un seul document (la « déclaration d'information annuelle »). 	<p>relatives aux offres publiques d'achat ou de rachat.</p> <p>Le modèle d'accès proposé s'appliquerait à la déclaration d'information annuelle, advenant son adoption.</p>
Autres commentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Sept intervenants font valoir que les investisseurs devraient être sensibilisés à l'importance des documents d'information, au projet initial, à l'apprentissage des rouages de SEDAR (et, finalement, de SEDAR+) et à la façon d'accéder à ces documents. • Six intervenants conviennent que le projet initial ne devrait pas être appliqué aux émetteurs assujettis qui sont des fonds d'investissement. • Quatre intervenants proposent que le projet initial fasse l'objet d'un essai pendant un certain temps (pouvant varier entre 6 et 12 mois) afin d'y apporter des ajustements en fonction de l'expérience des investisseurs. • Quatre intervenants estiment que le projet initial devrait être adopté dès sa finalisation. 	<p>Nous remercions les intervenants de nous avoir fait part de leurs opinions. Certains de ces commentaires ont été communiqués à nos collègues des ACVM responsables d'autres initiatives, puisqu'ils concernent ces projets, notamment ceux qui ont trait aux fonds d'investissement.</p> <p>Les ACVM entendent suivre de près la façon dont le modèle d'accès est utilisé, et y apporteront les ajustements qu'elles jugent justifiés, le cas échéant.</p> <p>Nous sommes conscients que des émetteurs pourraient devoir continuer à se conformer à certaines obligations de</p>

-11-

Objet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
	<ul style="list-style-type: none"> • Deux intervenants avancent qu'il serait davantage approprié d'adopter une approche harmonisée à l'échelle des ACVM en ce qui a trait au projet initial. • Deux intervenants incitent les ACVM à prendre en considération la compatibilité du régime avec les obligations de transmission actuellement imposées par les diverses dispositions de lois sur les valeurs mobilières et sur les sociétés, et d'échanger avec les autorités de réglementation des sociétés afin de relever et de corriger toute incohérence ou inefficience susceptible de résulter de l'adoption du projet initial. • Deux intervenants estiment que pour l'émetteur moyen, les coûts du recours au projet initial excéderaient les économies, ce qui les dissuaderait d'utiliser le modèle d'accès. En revanche, ils sont d'avis que la transmission numérique permettrait à presque toutes les sociétés de réaliser des économies. 	<p>transmission prévues par le droit des sociétés ainsi qu'à d'autres obligations applicables auxquelles ils peuvent être soumis. Nous ne considérons toutefois pas ces limites possibles comme des obstacles à l'introduction du modèle d'accès proposé en vertu de la législation en valeurs mobilières.</p> <p>En raison des données limitées disponibles, il est difficile de quantifier tous les coûts et les avantages du modèle d'accès. Mais comme nous l'avons vu plus haut, ce dernier n'est pas obligatoire; il s'agit d'une option offerte aux émetteurs.</p>

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 4.1°, 8°, 11° et 20°)

1. Le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24) est modifié par l'insertion, après l'article 4.5, des suivants :

« 4.5.1. Accès électronique aux états financiers annuels

1) Les paragraphes 2 et 3 ne s'appliquent pas à l'émetteur assujéti qui se conforme au paragraphe 1 ou 5 de l'article 4.6.

2) L'émetteur assujéti qui, pendant la période comptable précédente, s'est conformé au paragraphe 1 ou 5 de l'article 4.6 publie et dépose, au moins 25 jours avant la publication et le dépôt de celui visé au paragraphe 3, un communiqué remplissant les conditions suivantes :

a) il indique, dans son titre, que les états financiers annuels et le rapport de gestion correspondant seront accessibles au moyen de SEDAR+;

b) il comporte une mention semblable à la suivante pour l'essentiel :

« Accès électronique aux documents

Les états financiers annuels et le rapport de gestion annuel de [insérer le nom de l'émetteur assujéti] seront accessibles électroniquement au moyen de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, site officiel pour accéder à l'information et aux documents publics déposés par les émetteurs auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada.

Notifications de SEDAR+

SEDAR+ permet à toute personne de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisée du dépôt des états financiers et des rapports de gestion d'un émetteur assujéti. La notification inclut un lien direct vers ceux-ci. Les porteurs de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujéti] qui souhaitent recevoir ces notifications peuvent s'abonner ici : [insérer un lien menant les lecteurs vers la page d'abonnement aux notifications par courriel].

Obtention d'un exemplaire des documents

En outre, tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujéti] peut obtenir gratuitement un exemplaire électronique ou imprimé des états financiers annuels et du rapport de gestion annuel auprès de [insérer les coordonnées de l'émetteur assujéti], personne-ressource chez l'émetteur, en lui fournissant une adresse électronique ou postale, selon le cas.

Instructions permanentes

Tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujéti] ayant donné des instructions permanentes concernant la transmission d'exemplaires électroniques ou imprimés des documents conformément à la législation en valeurs mobilières continuera de les recevoir suivant ces instructions, tant qu'elles ne sont pas modifiées. ».

3) Le jour du dépôt, au moyen de SEDAR+, de ses états financiers annuels et du rapport de gestion correspondant conformément aux articles 4.1 et 5.1, l'émetteur assujéti publie et dépose au moyen de SEDAR+ un communiqué remplissant les conditions suivantes :

a) il indique, dans son titre, que les états financiers annuels et le rapport de gestion correspondant sont accessibles au moyen de SEDAR+;

b) il comporte une mention semblable à la suivante pour l'essentiel :

« Accès électronique aux documents

Les états financiers annuels et le rapport de gestion annuel de [insérer le nom de l'émetteur assujéti] sont accessibles électroniquement au moyen de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, site officiel pour accéder à l'information et aux documents publics déposés par les émetteurs auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada.

Notifications de SEDAR+

SEDAR+ permet à toute personne de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisée du dépôt des états financiers et des rapports de gestion d'un émetteur assujéti. La notification inclut un lien direct vers ceux-ci. Les porteurs de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujéti] qui souhaitent recevoir ces notifications peuvent s'abonner ici : [insérer un lien menant les lecteurs vers la page d'abonnement aux notifications par courriel].

Obtention d'un exemplaire des documents

En outre, tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujéti] peut obtenir gratuitement un exemplaire électronique ou imprimé des états financiers annuels et du rapport de gestion annuel auprès de [insérer les coordonnées de l'émetteur assujéti], personne-ressource chez l'émetteur, en lui fournissant une adresse électronique ou postale, selon le cas.

Instructions permanentes

Tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujéti] ayant donné des instructions permanentes concernant la transmission d'exemplaires électroniques ou imprimés des documents conformément à la législation en valeurs mobilières continuera de les recevoir suivant ces instructions, tant qu'elles ne sont pas modifiées. ».

« 4.5.2. Accès électronique au rapport financier intermédiaire

1) Les paragraphes 2 et 3 ne s'appliquent pas à l'émetteur assujéti qui se conforme au paragraphe 1 de l'article 4.6.

2) L'émetteur assujéti qui, pendant la période comptable précédente, s'est conformé au paragraphe 1 de l'article 4.6 publie et dépose, au moins 25 jours avant la publication et le dépôt de celui visé au paragraphe 3, un communiqué remplissant les conditions suivantes :

a) il indique, dans son titre, que les rapports financiers intermédiaires et les rapports de gestion correspondants seront accessibles au moyen de SEDAR+;

b) il comporte une mention semblable à la suivante pour l'essentiel :

« Accès électronique aux documents »

Les rapports financiers intermédiaires et les rapports de gestion intermédiaires de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] seront accessibles électroniquement au moyen de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, site officiel pour accéder à l'information et aux documents publics déposés par les émetteurs auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada.

Notifications de SEDAR+

SEDAR+ permet à toute personne de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisée du dépôt des états financiers et des rapports de gestion d'un émetteur assujetti. La notification inclut un lien direct vers ceux-ci. Les porteurs de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] qui souhaitent recevoir ces notifications peuvent s'abonner ici : [insérer un lien menant les lecteurs vers la page d'abonnement aux notifications par courriel].

Obtention d'un exemplaire des documents

En outre, tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] peut obtenir gratuitement un exemplaire électronique ou imprimé des rapports financiers intermédiaires et des rapports de gestion intermédiaires auprès de [insérer les coordonnées de l'émetteur assujetti], personne-ressource chez l'émetteur, en lui fournissant une adresse électronique ou postale, selon le cas.

Instructions permanentes

Tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] ayant donné des instructions permanentes concernant la transmission d'exemplaires électroniques ou imprimés des documents conformément à la législation en valeurs mobilières continuera de les recevoir suivant ces instructions, tant qu'elles ne sont pas modifiées. ».

3) Le jour du dépôt, au moyen de SEDAR+, de son rapport financier intermédiaire et du rapport de gestion correspondant conformément aux articles 4.3 et 5.1, l'émetteur assujetti publie et dépose au moyen de SEDAR+ un communiqué remplissant les conditions suivantes :

- a) il indique, dans son titre, que le rapport financier intermédiaire et le rapport de gestion correspondant sont accessibles au moyen de SEDAR+;
- b) il comporte une mention semblable à la suivante pour l'essentiel :

« Accès électronique aux documents »

Le rapport financier intermédiaire et le rapport de gestion intermédiaire de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] sont accessibles électroniquement au moyen de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, site officiel pour accéder à l'information et aux documents publics déposés par les émetteurs auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada.

Notifications de SEDAR+

SEDAR+ permet à toute personne de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisée du dépôt des états financiers et des rapports de gestion d'un émetteur assujetti. La notification inclut un lien direct vers ceux-ci. Les porteurs de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] qui souhaitent recevoir ces notifications peuvent s'abonner ici : [insérer un lien menant les lecteurs vers la page d'abonnement aux notifications par courriel].

Obtention d'un exemplaire des documents

En outre, tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] peut obtenir gratuitement un exemplaire électronique ou imprimé du rapport financier intermédiaire et du rapport de gestion intermédiaire auprès de [insérer les coordonnées de l'émetteur assujetti], personne-ressource chez l'émetteur, en lui fournissant une adresse électronique ou postale, selon le cas.

Instructions permanentes

Tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] ayant donné des instructions permanentes concernant la transmission d'exemplaires électroniques ou imprimés des documents conformément à la législation en valeurs mobilières continuera de les recevoir suivant ces instructions, tant qu'elles ne sont pas modifiées. ».

« 4.5.3. Envoi d'un document distinct

L'émetteur assujetti qui est tenu de se conformer au paragraphe 3 de l'article 4.5.1 ou 4.5.2 joint aux documents reliés aux procurations visés à l'article 9.1 du présent règlement ou à l'article 2.7 du Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti (chapitre V-1.1, r. 29), ou à l'avis visé à l'article 9.1.1 du présent règlement ou à l'article 2.7.1 du Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti, un document distinct en format lettre présenté sur une feuille dont la couleur diffère de celle des documents reliés aux procurations ou de l'avis, dont la police et la taille sont lisibles, et qui comporte une mention semblable à la suivante pour l'essentiel :

« Avis important : accès aux documents financiers

Accès électronique aux documents

[Insérer le nom de l'émetteur assujetti] dépose ses états financiers, ses rapports de gestion ainsi que ses autres documents d'information continue au moyen de SEDAR+, site officiel pour accéder à l'information et aux documents publics déposés par les émetteurs auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, et publie et dépose ensuite un communiqué annonçant la disponibilité de certains documents. Une fois ce dernier déposé, ses états financiers et ses rapports de gestion sont accessibles électroniquement au moyen de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com.

Ainsi, [insérer le nom de l'émetteur assujetti] a mis fin aux mesures suivantes :

i) envoyer annuellement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, un formulaire leur permettant de demander un exemplaire de ses états financiers et de son rapport de gestion;

ii) à moins qu'ils lui en fassent la demande comme indiqué ci-après, envoyer annuellement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, des exemplaires de ses états financiers et de son rapport de gestion.

Notifications de SEDAR+

SEDAR+ permet à toute personne de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisée du dépôt des états financiers et des rapports de gestion d'un émetteur assujetti. La notification inclut un lien direct vers ceux-ci. Quiconque souhaite recevoir ces notifications relativement à [insérer le nom de l'émetteur assujetti] peut s'abonner ici : [insérer un lien menant les lecteurs vers la page d'abonnement aux notifications par courriel].

Obtention d'un exemplaire des documents

En outre, tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] peut obtenir gratuitement un exemplaire électronique ou imprimé des états financiers et du rapport de gestion auprès de [insérer les coordonnées de l'émetteur assujetti], personne-ressource chez l'émetteur, en lui fournissant une adresse électronique ou postale, selon le cas.

Instructions permanentes

Tout porteur de titres de [insérer le nom de l'émetteur assujetti] ayant donné des instructions permanentes concernant la transmission d'exemplaires électroniques ou imprimés des documents conformément à la législation en valeurs mobilières continuera de les recevoir suivant ces instructions, tant qu'elles ne sont pas modifiées. ».

« 4.5.4. Affichage des états financiers sur le site Web de l'émetteur assujetti

L'émetteur assujetti qui est tenu de se conformer à l'article 4.5.1 ou 4.5.2 prend, s'il possède un site Web, les mesures suivantes :

a) le jour de la publication et du dépôt du communiqué visé au paragraphe 3 de l'article 4.5.1 ou 4.5.2, il affiche sur son site Web ses états financiers annuels ou son rapport financier intermédiaire, selon le cas, ainsi que le rapport de gestion correspondant;

b) il ajoute sur son site Web une mention semblable à la suivante pour l'essentiel :

« Avis important : accès aux documents financiers

Accès électronique aux documents

[Insérer le nom de l'émetteur assujetti] dépose ses états financiers, ses rapports de gestion ainsi que ses autres documents d'information continue au moyen de SEDAR+, site officiel pour accéder à l'information et aux documents publics déposés par les émetteurs auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, et publie et dépose ensuite un communiqué annonçant la disponibilité de certains documents. Une fois ce dernier déposé, ses états financiers et ses rapports de gestion sont accessibles électroniquement au moyen de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com.

Ainsi, [insérer le nom de l'émetteur assujetti] a mis fin aux mesures suivantes :

i) envoyer annuellement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, un formulaire leur permettant de demander un exemplaire de ses états financiers et de son rapport de gestion;

ii) à moins qu'ils lui en fassent la demande comme indiqué ci-après, envoyer annuellement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, des exemplaires de ses états financiers et de son rapport de gestion.

Notifications de SEDAR+

SEDAR+ permet à toute personne de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisée du dépôt des états financiers et des rapports de gestion d'un émetteur assujetti. La notification inclut un lien direct vers ceux-ci. Quiconque souhaite recevoir ces notifications relativement à [insérer le nom de l'émetteur assujetti] peut

s'abonner ici : *[insérer un lien menant les lecteurs vers la page d'abonnement aux notifications par courriel]*.

Obtention d'un exemplaire des documents

En outre, tout porteur de titres de *[insérer le nom de l'émetteur assujetti]* peut obtenir gratuitement un exemplaire électronique ou imprimé des états financiers et du rapport de gestion auprès de *[insérer les coordonnées de l'émetteur assujetti]*, personne-ressource chez l'émetteur, en lui fournissant une adresse électronique ou postale, selon le cas.

Instructions permanentes

Tout porteur de titres de *[insérer le nom de l'émetteur assujetti]* ayant donné des instructions permanentes concernant la transmission d'exemplaires électroniques ou imprimés des documents conformément à la législation en valeurs mobilières continuera de les recevoir suivant ces instructions, tant qu'elles ne sont pas modifiées. ».

« 4.5.5. Fin de l'accès électronique aux états financiers

Malgré le paragraphe 1 des articles 4.5.1 et 4.5.2, l'émetteur assujetti qui devait respecter le paragraphe 3 de l'article 4.5.1 ou 4.5.2 relativement aux états financiers annuels ou au rapport financier intermédiaire et au rapport de gestion correspondant déposés pour la période comptable précédente est tenu de se conformer à ce paragraphe, sauf si, au moins 25 jours avant le dépôt au moyen de SEDAR+ de ses états financiers annuels ou de son rapport financier intermédiaire en vertu de l'article 4.1 ou 4.3, selon le cas, et du rapport de gestion correspondant en vertu de l'article 5.1, il publie et dépose un communiqué qui comporte une mention semblable à la suivante pour l'essentiel :

« Fin de l'accès électronique aux documents

[Insérer le nom de l'émetteur assujetti] ne compte plus offrir l'accès électronique à *[ses états financiers ou à ses rapports financiers intermédiaires ainsi qu'aux rapports de gestion correspondants]* conformément à la législation en valeurs mobilières. *[Il/Elle]* continuera de déposer ses états financiers annuels ainsi que ses rapports financiers intermédiaires et les rapports de gestion correspondants au moyen de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, site officiel pour accéder à l'information et aux documents publics déposés par les émetteurs auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada.

Ainsi, *[insérer le nom de l'émetteur assujetti]* prendra les mesures suivantes :

i) envoyer annuellement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, un formulaire leur permettant de demander un exemplaire de ses états financiers et de son rapport de gestion;

ii) envoyer annuellement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, des exemplaires de ces documents.

Notifications de SEDAR+

SEDAR+ permet à toute personne de s'abonner aux notifications par courriel afin d'être avisée du dépôt des états financiers et des rapports de gestion d'un émetteur assujetti. La notification inclut un lien direct vers ceux-ci. Quiconque souhaite recevoir ces notifications relativement à *[insérer le nom de l'émetteur assujetti]* peut s'abonner ici : *[insérer un lien menant les lecteurs vers la page d'abonnement aux notifications par courriel]*. ».

2. L'article 4.6 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 5, des suivants :

« 5.1) Le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 ne s'applique pas à l'émetteur assujéti qui se conforme à l'article 4.5.1.

« 5.2) Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 ne s'applique pas à l'émetteur assujéti qui se conforme à l'article 4.5.2. ».

Date d'entrée en vigueur

3. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE

1. L'Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue est modifiée par l'insertion, après l'article 3.3, des suivants :

« 3.3.1. Accès électronique aux états financiers

1) L'émetteur assujéti peut fournir l'accès électronique à ses états financiers annuels et au rapport de gestion correspondant, à ses rapports financiers intermédiaires et aux rapports de gestion correspondants, ou aux deux jeux de documents. Si seuls ses états financiers annuels et le rapport de gestion correspondant sont rendus accessibles par voie électronique, l'article 4.6 du règlement s'applique à ses rapports financiers intermédiaires et aux rapports de gestion correspondants. Inversement, s'il n'accorde l'accès électronique qu'à ses rapports financiers intermédiaires et aux rapports de gestion correspondants, l'article 4.6 s'applique à ses états financiers annuels et au rapport de gestion correspondant.

2) Les communiqués visés au paragraphe 3 des articles 4.5.1 et 4.5.2 du règlement servent à informer les porteurs de titres, à l'exception des titres de créance, que les états financiers et le rapport de gestion correspondant de l'émetteur assujéti sont accessibles au moyen de SEDAR+.

3) Conformément aux articles 4.5.1 et 4.5.4 du règlement, l'émetteur assujéti doit indiquer les coordonnées de la personne-ressource dans son communiqué, avec ses documents reliés aux procurations ainsi que sur son site Web, s'il en possède un, afin que les porteurs de titres puissent demander un exemplaire de ses états financiers et du rapport de gestion correspondant. Il est invité à y inclure une adresse postale, une adresse électronique, un numéro de téléphone de même que toute autre information jugée utile pour aider les porteurs de titres à communiquer avec lui.

4) L'émetteur assujéti doit transmettre au porteur de titres, à l'exception des titres de créance, qui en fait la demande un exemplaire de ses états financiers et du rapport de gestion correspondant dans le délai prévu au sous-paragraphe c du paragraphe 3 de l'article 4.6 du règlement à l'adresse électronique ou postale indiquée dans la demande.

5) Le fait pour l'émetteur assujéti de fournir l'accès électronique à ses états financiers et au rapport de gestion correspondant en vertu de l'article 4.5.1 ou 4.5.2 du règlement n'annule pas les instructions permanentes du propriétaire véritable concernant la transmission des exemplaires électroniques ou imprimés des documents en vertu du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (chapitre V-1.1, r. 29).

6) Dans le cas où l'émetteur assujéti affiche ses états financiers et le rapport de gestion correspondant sur son site Web conformément à l'article 4.5.4 du règlement, les documents devraient y demeurer au moins jusqu'à l'affichage de ceux de la période comptable suivante. Ainsi, les états financiers annuels et le rapport de gestion correspondant de l'exercice en cours devraient demeurer sur le site Web jusqu'à ce que ceux de l'exercice suivant y soient affichés. L'émetteur assujéti devrait également afficher la mention exigée au paragraphe b de l'article 4.5.4 du règlement sur la même page que ses états financiers et le rapport de gestion correspondant et à proximité de ceux-ci.

« 3.3.2. Préavis

Avant de fournir pour la première fois l'accès électronique à ses états financiers et au rapport de gestion correspondant conformément à l'article 4.5.1 ou 4.5.2 du règlement, ou après la publication et le dépôt du communiqué visé à l'article 4.5.5, l'émetteur assujéti doit, au moins 25 jours avant la publication et le dépôt de celui visé au paragraphe 3 de l'article 4.5.1 ou 4.5.2, publier et déposer le communiqué visé au paragraphe 2 de l'une

ou l'autre de ces dispositions. Nous encourageons en outre les émetteurs assujettis à évaluer s'il y a lieu d'ajouter d'autres méthodes de préavis. ».

2. L'article 3.5 de cette instruction générale est modifié par le remplacement du premier alinéa du paragraphe 1 par le suivant :

« Sous réserve des paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 4.6 du règlement, le paragraphe 1 de cet article exige que l'émetteur assujetti envoie aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, un formulaire leur permettant de demander un exemplaire imprimé des états financiers annuels et du rapport de gestion correspondant ou un exemplaire imprimé des rapports financiers intermédiaires et des rapports de gestion correspondants, ou des deux jeux de documents. ».

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 54-101 SUR LA COMMUNICATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES DES TITRES D'UN ÉMETTEUR ASSUJETTI

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 4.1° et 8°)

1. L'article 2.7 du Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti (chapitre V-1.1, r. 29) est modifié :

1° par l'insertion, au début, de « 1) »;

2° par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 2) L'émetteur assujetti qui est tenu d'inclure le document distinct en format lettre visé à l'article 4.5.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24) le joint aux documents reliés aux procurations à envoyer aux propriétaires véritables de ses titres en vertu du paragraphe 1. ».

2. L'article 2.7.1 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le paragraphe 2, du suivant :

« 3) L'émetteur assujetti qui est tenu d'inclure le document distinct en format lettre visé à l'article 4.5.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24) le joint à l'avis à envoyer aux propriétaires véritables de ses titres en vertu du sous-paragraphe a du paragraphe 1. ».

Date d'entrée en vigueur

3. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 54-101 SUR LA COMMUNICATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES DES TITRES D'UN ÉMETTEUR ASSUJETTI

1. L'article 4.1 de l'*Instruction générale relative au Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* est remplacé par le suivant :

« 4.1. Formule de réponse du client

En remplissant la formule de réponse du client prévue à la partie 3 du règlement, le propriétaire véritable donne avis de ses choix en ce qui concerne la réception de documents et la communication de renseignements sur la propriété qui le touchent. En vertu de l'article 3.4 du règlement, un propriétaire véritable peut, moyennant avis à l'intermédiaire qui détient ses titres, révoquer toute instruction antérieurement donnée dans une formule de réponse du client. Les premiers intermédiaires doivent informer leurs clients des frais et autres conséquences découlant des options prévues dans la formule de réponse du client. Sous réserve des paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 4.6 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (chapitre V-1.1, r. 24), l'émetteur assujetti doit, en vertu du paragraphe 1 de cet article, envoyer annuellement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, un formulaire leur permettant de demander un exemplaire de ses états financiers et du rapport de gestion correspondant. Si le formulaire de demande est envoyé conformément au paragraphe 1 de l'article 4.6, l'omission par le propriétaire véritable de le retourner ou de demander expressément un exemplaire de ces documents à l'émetteur assujetti annulera les instructions permanentes qu'il lui a données concernant les états financiers en vertu du règlement, mais pas si l'émetteur assujetti fournit un accès électronique aux documents conformément à l'article 4.5.1 ou 4.5.2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. ».

Draft Regulations

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (2), (3), (4.1), (8), (11) and (20), and s. 331.2)

Draft Amendments and Draft Changes to Implement an Access Model for Certain Continuous Disclosure Documents of Non-Investment Fund Reporting Issuers

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, chapter V-1.1, the following Regulations, the texts of which are published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since their publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;*
- *Regulation to amend Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer.*

Draft amendments to the following policy statement are also published hereunder:

- *Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;*
- *Policy Statement to Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer.*

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **February 17, 2025**, to the following:

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax : (514) 864-6381
E-mail : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Michel Bourque
Director, Regulatory Policy
514 395-0337, ext. 4466
Toll-free: 1 877 525-0337
michel.bourque@lautorite.qc.ca

Diana D'Amata
Senior Legal Counsel, Legal Affairs
514 395-0337, ext. 4386
Toll-free: 1 877 525-0337
diana.damata@lautorite.qc.ca

Kristina Beauclair
Senior Policy Adviser, Regulatory Policy
514 395-0337, ext. 4397
Toll-free: 1 877 525-0337
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

November 19, 2024

CSA Second Notice of Consultation
*Draft Amendments and Draft Changes to Implement an Access Model
 for Certain Continuous Disclosure Documents of Non-Investment
 Fund Reporting Issuers*

November 19, 2024

Introduction

The Canadian Securities Administrators (the CSA or we) are republishing for a 90-day comment period, draft amendments to

- *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (Draft Amendments to Regulation 51-102)*

and draft changes to

- *Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, and*
- *Policy Statement to Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer*

(collectively, the **Draft Changes**)

and are publishing for comment, related draft consequential amendments to

- *Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer*

(collectively, with Draft Amendments to Regulation 51-102, the **Draft Amendments**).

The public comment period will end on **February 17, 2025**.

The text of the Draft Amendments and the Draft Changes are published with this notice and will also be available on websites of CSA jurisdictions, including:

www.lautorite.qc.ca

www.asc.ca

www.bcsc.bc.ca

nssc.novascotia.ca

www.fcnb.ca

www.osc.ca

www.fcaa.gov.sk.ca

-2-

www.mbsecurities.ca

Substance and Purpose

If implemented, the Draft Amendments and the Draft Changes will introduce an access model for annual financial statements, interim financial reports and related management's discussion & analysis (**MD&A**) for non-investment fund reporting issuers (the **Proposed Access Model**).

The Proposed Access Model provides alternative procedures whereby electronic access may be provided to annual financial statements, interim financial reports and related MD&A (**CD documents**) instead of following the delivery requirements currently found in securities legislation.

The Draft Amendments stipulate that electronic access to a CD document has been provided if

- the issuer has filed the document on SEDAR+,
- on the same day, the issuer has issued and filed a news release on SEDAR+ announcing that
 - the document is accessible electronically,
 - the SEDAR+ notification functionality is available,
 - an electronic or paper copy of the document can be obtained upon request,
 - any standing instructions to receive the document in electronic or paper form will continue to be followed, and
- on the same day, if the issuer has a website, the issuer has posted the document on its website.

The SEDAR+ notification functionality allows a person (**subscriber**) to sign up (**subscribe**), through SEDAR+, to receive an email notification when the CD documents that they subscribed for have been filed by the issuer on SEDAR+. We further describe this functionality below.

In addition, the Draft Amendments require the issuer to disclose how to access CD documents electronically, that the SEDAR+ notification functionality is available, how to obtain a copy of a CD document and that standing instructions can be provided. The required disclosure must be made

- in a news release before using the Proposed Access Model if, during the previous financial period, the issuer complied with the current delivery requirements in *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (Regulation 51-102)*,
- in a separate document sent to investors with the proxy-related materials or, if the issuer is using the notice-and-access model, with the notice, and
- on its website in the same location where the issuer posts its CD documents, if applicable.

Before ceasing to use the Proposed Access Model, the Draft Amendments require the issuer to inform investors of this change in a news release.

We recognize that information technology is an important and useful tool in facilitating communication with investors. The Proposed Access Model is consistent with the general evolution of our capital markets and recognizes that investors are increasingly accessing and

-3-

consuming information electronically. The Proposed Access Model will further enhance investors' awareness of the availability of CD documents and how they can access them electronically.

The Proposed Access Model does not impact an investor's ability to request CD documents in electronic or paper form. If an investor has provided standing instructions to an intermediary to receive the documents in electronic or paper form, the documents will continue to be sent based on those instructions even if the issuer has selected to provide electronic access to its CD documents in accordance with the Proposed Access Model.

Background

On January 9, 2020, we published CSA Consultation Paper 51-405 *Consideration of an Access Equals Delivery Model for Non-Investment Fund Reporting Issuers*. The purpose of the consultation was to provide a forum for discussion on the appropriateness of implementing an access model in the Canadian market. We solicited views on whether an access model should be introduced, the types of documents to which the model should apply and its mechanics.

At that time, a significant majority of commenters expressed general support for implementing an access model in Canada. On April 7, 2022, we published for comment draft amendments and draft changes to implement an access model for prospectuses generally and CD documents (the **Initial Proposals**). During the comment period, which ended on July 6, 2022, we received submissions from 29 commenters. We have considered the comments received and thank the commenters for their input. The names of commenters and a summary of their comments, together with our responses, are contained in Annex A of this notice.

The Initial Proposals for prospectuses were generally well received by commenters. On January 11, 2024, we published final amendments and changes implementing an access model for prospectuses. These final amendments and changes generally came into force on April 16, 2024.

However, several commenters expressed concerns about implementing the Initial Proposals for CD documents, including potential negative effects on retail investors.

Summary of Changes to the Initial Proposals

After considering the comments received, we made material changes to the Initial Proposals for CD documents and the Draft Amendments and Draft Changes reflect certain of the comments and enhance the Proposed Access Model from an investor perspective, including the following:

1. *SEDAR+ notification functionality*

We introduced disclosure requirements on the SEDAR+ notification functionality, which allows a person to subscribe to receive a notification by email when an issuer has filed a CD document. A subscriber may select one or more issuers for which notifications by email are requested. The email received by a subscriber includes a link to the issuer's CD document. The email will include one or more issuers and documents depending on the subscription. A subscriber can update its subscription at any time based on its preferences (i.e., to change its email address, to add or remove an issuer or document or to unsubscribe).

The SEDAR+ notification functionality addresses the main concern raised by commenters about implementing an access model for CD documents, which is the need for meaningful

-4-

notice to investors that a CD document is accessible electronically, including providing a link to the document. The Draft Amendments require information about the SEDAR+ notification functionality to increase investors' awareness of this functionality and of SEDAR+, the official site to access public documents and information filed by issuers.

2. *Before providing electronic access to CD documents*

We added a requirement to issue and file a news release on SEDAR+ at least 25 days before using the Proposed Access Model if, during the previous financial period, the issuer either (i) sent a request form to investors that investors may use to request a copy of the issuer's CD documents, or (ii) sent its documents to all investors. The requirement is similar to the notice required in advance of the first time that an issuer uses the notice-and-access model¹. The news release is intended to provide advance notice to investors that CD documents will be accessible electronically, that the SEDAR+ notification functionality is available, how to obtain a copy of a CD document and that standing instructions can be provided. We added guidance to encourage issuers to consider whether additional methods of advance notification about the use of the Proposed Access Model may be appropriate.

3. *Sending a separate document*

We added a requirement to include a separate document with the proxy-related materials or, if the issuer is using the notice-and-access model, with the notice, sent to investors. This document would serve as an annual reminder to investors about how to access CD documents electronically, that the SEDAR+ notification functionality is available, how to obtain a copy of a document and that standing instructions can be provided.

This requirement is intended to serve as an annual reminder to investors that the issuer is using the Proposed Access Model and to describe how investors can access the documents electronically or obtain copies of the documents in electronic or paper form.

4. *Issuer's website*

We added a requirement for issuers that have a website to, on the same day the issuer has filed a CD document on SEDAR+, post the CD document on its website and to provide the same information that is required to be provided with the proxy-related materials or, if the issuer is using the notice-and-access model, the notice about using that model. We added guidance suggesting that this information should be posted on the same webpage and in proximity to where the CD document is posted. We also added guidance suggesting that the CD document should remain posted at least until the CD document for the next financial period is posted on the issuer's website.

We note that the most intuitive place for investors to look for information about an issuer is the issuer's website. Posting CD documents on its website would help further facilitate investor engagement and would provide alternatives for investors to electronically access an issuer's CD documents.

¹ See section 9.1.1 of Regulation 51-102 and section 2.7.1 of Regulation 54-101 respecting *Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer* (Regulation 54-101).

-5-

5. *Ceasing to provide electronic access to CD documents*

We added a requirement that an issuer issue and file a news release on SEDAR+ at least 25 days before the issuer intends to cease using the Proposed Access Model announcing that it will no longer provide electronic access to CD documents and that it will comply with the current delivery requirements under securities legislation.

The requirement aims to provide advance notice to investors that the issuer will no longer be using the Proposed Access Model.

6. *Interaction with current delivery requirements*

We added guidance to clarify that an issuer may provide electronic access to its annual financial statements and related MD&A, interim financial reports and related MD&A, or both. If an issuer provides electronic access to its annual financial statements and related MD&A only, the current delivery requirements apply to the issuer's interim financial reports and related MD&A, and vice versa.

7. *Contact information*

We added guidance to clarify that when an issuer provides contact information in its news releases, with its proxy-related materials or notice and on its website, if applicable, so that an investor can request a copy of the issuer's CD documents, the issuer should include a physical address, email address and telephone number in its contact information, along with any other contact information the issuer considers would aid an investor in contacting the issuer.

8. *Standing instructions*

We added guidance to clarify that, when an issuer provides electronic access to its CD documents, this will not override the beneficial owner's standing instructions to receive the documents in electronic or paper form in accordance with Regulation 54-101.

We are now proposing amendments to Regulation 54-101 to clarify that issuers using the Proposed Access Model must send the separate document mentioned above with the proxy-related materials or, if the issuer is using the notice-and-access model, the notice, to beneficial owners of its securities.

As we consider these to be material changes, we are republishing the Draft Amendments and Draft Changes for a further comment period.

Also, we decided not to propose to implement the Proposed Access Model for SEC foreign issuers and designated foreign issuers as contemplated in the Initial Proposals. *Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers* already provides broad relief from most of the requirements of Regulation 51-102 on the condition that the issuer complies with the continuous disclosure requirements of the SEC or of a designated foreign jurisdiction. After further consideration of the material amendments that we are proposing to the Proposed Access Model, which could not be mirrored for foreign issuers, we are of the view that it is no longer appropriate to contemplate amendments to this regulation.

-6-

Consequential Amendments

We are proposing amendments to Regulation 54-101 to clarify the interaction between the current requirements and the Proposed Access Model.

Local Matters

Where applicable, an additional annex is being published in any local jurisdiction that is making related changes to local securities laws, including local notices or other policy instruments in that jurisdiction. It also includes any additional information that is relevant to that jurisdiction only.

Request for Comments

We welcome your comments on the Draft Amendments and the Draft Changes and also invite comments on the following specific question.

1. Under the Proposed Access Model, an issuer that has filed a CD document on SEDAR+ must, on the same day, issue and file a news release on SEDAR+ and, if the issuer has a website, post the document on its website. Do you anticipate any practical issues with having to complete these steps on the same day? Please explain.

Please submit your comments in writing on or before **February 17, 2025**. Please send your comments by email in Microsoft Word format.

Please address your submission to all members of the CSA as follows:

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
The Manitoba Securities Commission
Ontario Securities Commission
Autorité des marchés financiers
Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick
Superintendent of Securities, Prince Edward Island
Nova Scotia Securities Commission
Superintendent of Securities, Newfoundland and Labrador
Superintendent of Securities, Yukon Territory
Superintendent of Securities, Northwest Territories
Superintendent of Securities, Nunavut

Deliver your comments only to the addresses below. Your comments will be distributed to the other participating CSA members.

M^e Philippe Lebel
Corporate Secretary and Executive Director, Legal Affairs
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax: 514 864-8381

-7-

Email: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
 Ontario Securities Commission
 20 Queen Street West
 22nd Floor
 Toronto, Ontario M5H 3S8
 Fax: 416 593-2318
 Email: comments@osc.gov.on.ca

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires publication of the written comments received during the comment period. All comments received will be posted on the websites of each of the Alberta Securities Commission at www.asc.ca, the Autorité des marchés financiers at www.lautorite.qc.ca and the Ontario Securities Commission at www.osc.ca. Therefore, you should not include personal information directly in comments to be published. It is important that you state on whose behalf you are making the submission.

Contents of Annexes

- Annex A: List of Commenters and Summary of Comments and CSA Responses

Questions

Please refer your questions to any of the following:

Autorité des marchés financiers

Michel Bourque
 Director, Regulatory Policy
 514 395-0337, ext. 4466
michel.bourque@lautorite.qc.ca

Diana D'Amata
 Senior Legal Counsel, Legal Affairs
 514 395-0337, ext. 4386
diana.damata@lautorite.qc.ca

Kristina Beauclair
 Senior Policy Adviser, Regulatory Policy
 514 395-0337, ext. 4397
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

British Columbia Securities Commission

Noreen Bent
 Chief, Corporate Finance Legal Services
 604 899-6741
nbent@bcsc.bc.ca

Ken Chow
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance
 Legal Services
 604 899-6968
kchow@bcsc.bc.ca

-8-

Alberta Securities Commission

Tracy Clark
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
403 355-4424
tracy.clark@asc.ca

Mikale White
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
403 355-4344
mikale.white@asc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Heather Kuchuran
Director, Corporate Finance, Securities Division
306 787-1009
heather.kuchuran@gov.sk.ca

Manitoba Securities Commission

Patrick Weeks
Deputy Director, Corporate Finance
204 945-3326
patrick.weeks@gov.mb.ca

Ontario Securities Commission

Erin O'Donovan
Manager, Corporate Finance
416 204-8973
eodonovan@osc.gov.on.ca

Alexandra Melo
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
416 263-7695
amelo@osc.gov.on.ca

Financial and Consumer Services Commission, New Brunswick

Ray Burke
Manager, Corporate Finance
506 643-7435
ray.burke@fcnbc.ca

Moira Goodfellow
Senior Legal Counsel
506 444-2575
moira.goodfellow@fcnbc.ca

Nova Scotia Securities Commission

Peter Lamey
Legal Analyst
902 424-7630
Peter.Lamey@novascotia.ca

ANNEX A**LIST OF COMMENTERS**

1. Broadridge Investor Communications Corporation
2. Canadian Bankers Association
3. Canadian Coalition for Good Governance
4. Canadian Investor Relations Institute
5. CFA Societies Canada – Canadian Advocacy Council
6. Davies Ward Phillips & Vineberg LLP
7. Ruth Elliott
8. Enbridge Inc.
9. FAIR Canada
10. Anatole Feldman
11. Fidelity Investments Canada ULC
12. David M. Fieldstone
13. Harold Geller, Harvey Naglie, Don Mercer, Edward Waitzer
14. Stan Gourley
15. Investment Industry Association of Canada
16. Kenmar Associates
17. Bev Kennedy
18. Norton Rose Fulbright Canada LLP
19. Nutrien Ltd.
20. Ontario Securities Commission's Investor Advisory Panel
21. Rick Price
22. Chris Robinson
23. Arthur Ross
24. Securities Transfer Association of Canada
25. Shareholder Association for Research & Education
26. Stikeman Elliott LLP
27. TSX Inc. and TSX Venture Exchange Inc.
28. Torys LLP
29. Peter Whitehouse

-2-

SUMMARY OF COMMENTS AND CSA RESPONSES

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
Generally, supportive of the Initial Proposals	<p>Fourteen commenters expressed general support for implementing the Initial Proposals in the Canadian market. These commenters noted a number of potential benefits, including that the Initial Proposals would:</p> <ul style="list-style-type: none"> • reduce regulatory burden and costs associated with printing and mailing documents for issuers, without compromising investor protection; • modernize the way documents are made available to investors; • promote a more environmentally friendly manner of communicating information to investors; • recognize information technology as an important tool improving timely communication with investors; • still allow for the delivery of paper copies for those investors who prefer to receive documents in that format; • allow more efficient review of documents in electronic format rather than paper format. <p>Seven of the fourteen commenters acknowledged that there are potential limitations to implementing the Initial Proposals, including that the Initial Proposals:</p> <ul style="list-style-type: none"> • do not provide meaningful notice of the availability and/or actual delivery, of a disclosure document; • rely on SEDAR as the tool for accessing important company documents although it is not generally considered user-friendly and is not widely used by retail investors; • potentially conflict with requirements under securities law, as well as outside of securities legislation; 	<p>We thank the commenters for their views. Since we published final amendments and changes implementing an access model for prospectuses on January 11, 2024, including our responses to comments relating to that initiative, our responses below pertain only to comments relating to the Proposed Access Model for CD documents.</p> <p>We acknowledge the potential limitations identified that relate to the Initial Proposals for CD documents. Further to our consideration of these comments and our continuing analysis, we are proposing material changes to the Initial Proposals for CD documents.</p>

-3-

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
	<ul style="list-style-type: none"> require investors to take action to access information about issuers, such as following the news releases of specific issuers. 	<p>The Draft Amendments and the Draft Changes enhance the Initial Proposals for CD documents to address investor concerns, including potential negative effects on retail investors. In particular, we are introducing proposed disclosure requirements for relevant information to be disclosed by the issuer in a news release before starting to use the Proposed Access Model, in a separate document sent annually to investors, on the issuer's website (if applicable), in news releases filed by the issuer and in a news release before ceasing to use the Proposed Access Model.</p> <p>On December 3, 2023, the CSA implemented a SEDAR+ notification functionality that allows anyone (subscriber) to sign up (subscribe) to receive an email notification when a CD document has been filed by an issuer on SEDAR+. A subscriber can subscribe to receive email notifications for multiple issuers. Email notifications will be sent to a subscriber on an ongoing basis until they change their subscription preferences. The email received by a subscriber includes a direct link to the CD document. In our view, this SEDAR+ notification functionality allows investors to</p>

-4-

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
		<p>receive meaningful and timely notice when a CD document is filed.</p> <p>We think that implementing the Proposed Access Model is appropriate because it is consistent with the general evolution of our capital markets and recognizes that investors are increasingly accessing and consuming information electronically.</p>
Generally, not supportive of the Initial Proposals	<p>Fourteen commenters did not generally support implementing the Initial Proposals in the Canadian market, most particularly for CD documents. These commenters noted a number of limitations, including that the Initial Proposals would:</p> <ul style="list-style-type: none"> • not provide meaningful notice of the availability, or actual delivery, of a disclosure document; • rely on SEDAR as the tool for accessing important company documents although there is little knowledge or understanding of SEDAR among retail investors; • not enhance efficient and timely communication with investors; • shift the delivery burden on investors by requiring them to take steps to obtain information; • require the use of information technology and make access to information subject to potential technology failure; • have a negative impact on investor engagement, especially for retail investors; • not significantly reduce cost for issuers and may actually increase them for most average issuers; 	<p>We thank the commenters for their views.</p> <p>We acknowledge the views expressed by commenters objecting to the Initial Proposals for CD documents. As mentioned above, the Draft Amendments and the Draft Changes enhance the Initial Proposals for CD documents from an investor perspective. To that end, we are introducing disclosure requirements that aim to address the main concern raised by commenters regarding the Initial Proposals, which is the lack of meaningful notice of the availability, or actual delivery, of a CD document.</p> <p>The SEDAR+ notification functionality allows investors to receive meaningful and timely notice when a CD document is</p>

-5-

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
	<ul style="list-style-type: none"> • create confusion for investors, who would receive personal notifications for some of their holdings and would need to search for others. <p>Ten of the fourteen commenters acknowledged that there are potential benefits to implementing the Initial Proposals, including that the Initial Proposals:</p> <ul style="list-style-type: none"> • allow for the delivery of paper copies for those investors who prefer to receive documents in that format; • reduce the reporting burden and costs associated with mailing and printing of documents for issuers; • facilitate the communication of information to investors in a more environmentally friendly manner, and cost-efficient and timely manner; • allow for a more efficient review of documents in electronic format rather than paper format. 	<p>filed by an issuer on SEDAR+. Additionally, we are proposing disclosure requirements to inform investors how to access CD documents electronically, that the SEDAR+ notification functionality is available, how to obtain a copy of a CD document and that standing instructions can be provided. As mentioned above, this disclosure must be made in a news release before starting to use the Proposed Access Model, in a separate document that is sent annually to investors, on the issuer's website (if applicable), in news releases and in a news release before ceasing to use the Proposed Access Model.</p> <p>We would like to remind commenters that investors can request electronic or paper copies of CD documents, or provide standing instructions to their intermediaries, in accordance with their preferences.</p>
Implementing the Initial Proposals for CD documents	<ul style="list-style-type: none"> • Three commenters questioned the view of the CSA that retail investors were "generally aware" of filing timelines, especially with respect to companies incorporated in multiple jurisdictions, foreign issuers, and a full portfolio of companies with different quarter- and year-ends. 	<p>We thank the commenters for their feedback.</p> <p>Please see above response where it is outlined that the SEDAR+ notification functionality allows anyone to subscribe to receive a notification by email when an issuer has filed a CD document. We remind investors that standing instructions can be provided at</p>

-6-

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
		any time, in accordance with their preferences.
Initial Proposals - News release component	<ul style="list-style-type: none"> • Thirteen commenters did not support relying on a news release to alert investors that the document is available electronically as it is not sufficient or appropriate to give notice to retail investors in this manner. • Nine commenters agreed that a news release is sufficient and appropriate to alert investors that the document is available electronically, and that this requirement is not particularly onerous or unduly costly for issuers. • Three commenters suggested that, if the requirement to file news releases is to remain under the Initial Proposals, issuers should be allowed to issue and file news releases announcing document availability <i>prior</i> to the SEDAR filing date and prospectively specify the date on which (or by which) the applicable document would be filed. A separate news release could be issued to update the market in the event that an issuer becomes unable to complete the filing of the applicable document on or by the date specified. • Two commenters suggested that issuers should be allowed to use alternative forms of notice sent directly to purchasers. 	<p>We thank the commenters for their views.</p> <p>We note that a news release is relied on to inform stakeholders of an issuer's activities, for example a material change in the affairs of a reporting issuer. We continue to think that a news release is a sufficient and appropriate way to alert investors that a document is accessible through SEDAR+.</p> <p>In addition to any required news release under the Proposed Access Model, issuers can use alternative forms of notices that are sent directly to investors.</p> <p>Further, issuers that provide access to their CD documents will be required to provide investors with information about the SEDAR+ notification functionality in a separate document that is sent annually to investors and is posted on the issuer's website (if applicable). Investors that sign up to receive notifications that an issuer has filed CD documents on SEDAR+, will be sent an email when the issuer files a CD document on SEDAR+, together with a link to the document.</p>

-7-

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
Initial Proposals - SEDAR	<ul style="list-style-type: none"> • Twelve commenters suggested that the Initial Proposals should not be implemented before the new SEDAR+ platform has been launched and used by investors. • Nine commenters suggested that the new SEDAR+ platform should include a feature allowing investors to subscribe for push notifications alerting them of the filing of documents and/or to directly receive those documents. • Four commenters suggested that a direct hyperlink to the issuer's disclosure record and other features to pull information from SEDAR+ and repurpose it for electronic delivery to investors should be available. 	<p>We note that SEDAR+ was launched on July 25, 2023. As mentioned above, the SEDAR+ notification functionality allows anyone to subscribe to receive an email notification when CD documents have been filed by an issuer on SEDAR+. The email received by a subscriber also includes a link to the issuer's CD document.</p>
Initial Proposals – Electronic or paper copy	<ul style="list-style-type: none"> • Three commenters suggested that the process of requesting paper delivery, providing standing instructions and changing those instructions should be facilitated by the Initial Proposals. Two commenters further suggested that mailing timelines should be enforced. 	<p>We acknowledge these comments, and we are proposing disclosure requirements explaining how to obtain a copy of CD documents and that standing instructions can be provided at any time.</p>
Alternative	<ul style="list-style-type: none"> • Fourteen commenters suggested requiring issuers to use electronic delivery (or 'push notification') to notify of the availability of documents and deliver them within the email or through a direct hyperlink or QR code, with the ability to download and print the document. • Twelve commenters suggested that issuers should be required to have a website (or social media channel) hosting an electronic copy of the document with an investor notification alert option. Two commenters further suggested some standardization for the location, presentation and retention of the documents on issuers' websites. • Four commenters suggested that investors should be able to access information by 	<p>We note that issuers can provide push notifications or alerts or post documents on their websites if they deem it appropriate. As mentioned above, the SEDAR+ notification functionality is now available.</p> <p>In addition, we are proposing that, if an issuer has a website, the CD documents must also be posted on its website along with disclosure informing investors on how to access the CD documents electronically, that the SEDAR+</p>

-8-

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
	<p>any preferred means, including via SEDAR and/or issuer websites, email distribution or paper delivery, and that using an access model should be optional for issuers and investors.</p> <ul style="list-style-type: none"> Two commenters suggested that the CSA should examine means of using brokers' internet platforms through which many retail investors already access information as a means of notice and electronic delivery. 	<p>notification functionality is available, how to obtain a copy of a CD document and that standing instructions can be provided. We are also proposing guidance on the duration of time that a CD document should remain posted on the issuer's website.</p> <p>We would also like to remind commenters that the Proposed Access Model is not mandatory; it is an option available for issuers. As mentioned above, investors can request electronic or paper copies of CD documents, or provide standing instructions to their intermediaries, in accordance with their preferences.</p>
Implementing the Initial Proposals for other types of documents	<ul style="list-style-type: none"> Two commenters did not support implementing the Initial Proposals for proxy-related materials, and takeover bid and issuer bid circulars. Two commenters submitted that extending the Initial Proposals to time sensitive documents requiring participation raises investor protection concerns, at least until the access model is better understood by investors and supported by enhanced system access. Two commenters supported implementing the Initial Proposals for the annual information form, especially considering the draft amendments to <i>Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations</i> to combine forms 51-102F1 <i>Management's Discussion & Analysis</i> and 	<p>We take note of these comments, and we agree that it is not appropriate, at this time, to extend the Proposed Access Model to proxy-related materials, takeover bid and issuer bid circulars.</p> <p>The Proposed Access Model would apply to the annual disclosure statement, if and when it is introduced.</p>

-9-

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
	51-102F2 <i>Annual Information Form</i> in one reporting document, (the “ <i>annual disclosure statement</i> ”).	
Other comments	<ul style="list-style-type: none"> • Seven commenters suggested that some education should be provided to investors regarding the importance of disclosure documents, the Initial Proposals and how to navigate SEDAR (and ultimately SEDAR+) and access those documents. • Six commenters agreed that the Initial Proposals should not be extended to investment fund reporting issuers. • Four commenters suggested that the Initial Proposals should be tested over a certain period of time (varying from 6 to 12 months) to make adjustments based on investors’ experience. • Four commenters suggested that the Initial Proposals should be adopted without delay once they have been finalized. • Two commenters suggested that a harmonized approach to the Initial Proposals among the CSA would be most appropriate. • Two commenters encouraged the CSA to consider the compatibility of the regime with current delivery requirements under the various securities and corporate law provisions and engage with corporate law regulators in order to address and solve any potential incoherence or inefficiencies that may arise with the adoption of the Initial Proposals. • Two commenters expressed the view that for the average issuer, the costs of relying on the Initial Proposals would exceed the 	<p>We thank the commenters for their views. Some of these comments were shared with our CSA colleagues working on other CSA initiatives since they relate to those projects, for example comments relating to investment funds.</p> <p>The CSA intends to monitor how the Proposed Access Model is used and consider whether any adjustments are warranted.</p> <p>We recognize that certain issuers may be required to comply with certain delivery requirements under corporate law and other applicable requirements to which they may be subject. However, we do not view these potential limitations as roadblocks to introducing the Proposed Access Model under securities legislation.</p> <p>Data limitations present challenges to quantifying all the costs and benefits of an access model. But as mentioned above the Proposed Access Model is not mandatory; it is an option available for issuers.</p>

-10-

Subject	Summarized Comments	CSA Responses
	savings, which would deter them from using the access model. They are of the view that digital delivery would, on the other hand, provide cost savings to virtually all companies.	

REGULATION TO AMEND REGULATION 51-102 RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE OBLIGATIONS

Securities Act

(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (2), (3), (4.1), (8), (11) and (20))

1. Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (chapter V-1.1, r. 24) is amended by inserting, after section 4.5, the following:

“4.5.1. Electronic Access to Annual Financial Statements

(1) Subsections (2) and (3) do not apply to a reporting issuer that complies with subsection 4.6(1) or (5).

(2) If, during the previous financial period, a reporting issuer complied with subsection 4.6(1) or (5), the reporting issuer must, at least 25 days before it issues and files the news release referred to in subsection (3), issue and file a news release that states

(a) in the title that the annual financial statements and MD&A relating to the annual financial statements will be accessible through SEDAR+, and

(b) in substantially the following form:

“Electronic Access to documents

[Insert the reporting issuer's name]'s annual financial statements and annual MD&A will be accessible electronically on SEDAR+ at www.sedarplus.com, the official site to access public documents and information filed by issuers with Canadian securities regulatory authorities.

SEDAR+ notifications

SEDAR+ enables a person to sign up to receive a notification by email when a reporting issuer's financial statements and MD&A are filed. The notification includes a link directly to those documents. If you are a holder of *[insert reporting issuer's name]*'s securities and would like to be notified when *[insert the reporting issuer's name]* files those documents on SEDAR+, you can sign up to receive email notifications at *[insert a link directing readers to the SEDAR+ subscription page to sign up to receive email notifications]*.

Obtaining a copy of the documents

In addition, if you are a holder of *[insert the reporting issuer's name]*'s securities, you can obtain, without charge, an electronic or paper copy of its annual financial statements and annual MD&A from *[insert contact information for the reporting issuer]*, the issuer's contact person, by providing the person with an email address or address, as applicable.

Standing instructions

If you are a holder of *[insert the reporting issuer's name]*'s securities and you have provided standing instructions to send you the documents in electronic or paper form in accordance with securities legislation, those documents will continue to be sent to you based on those instructions until you change them.”.

(3) A reporting issuer must, on the same day that it files on SEDAR+ its annual financial statements and MD&A relating to the annual financial statements under sections 4.1 and 5.1, issue and file a news release on SEDAR+ that states

(a) in the title that the annual financial statements and MD&A relating to the annual financial statements are accessible through SEDAR+, and

(b) in substantially the following form:

“Electronic Access to documents

[Insert the reporting issuer’s name]’s annual financial statements and annual MD&A can be accessed electronically on SEDAR+ at www.sedarplus.com, the official site to access public documents and information filed by issuers with Canadian securities regulatory authorities.

SEDAR+ notifications

SEDAR+ enables a person to sign up to receive a notification by email when a reporting issuer’s financial statements and MD&A are filed. The notification includes a link directly to those documents. If you are a holder of *[insert reporting issuer’s name]*’s securities and would like to be notified when *[insert the reporting issuer’s name]* files those documents on SEDAR+, you can sign up to receive email notifications at *[insert a link directing readers to the SEDAR+ subscription page to sign up to receive email notifications]*.

Obtaining a copy of the documents

In addition, if you are a holder of *[insert the reporting issuer’s name]*’s securities, you can obtain, without charge, an electronic or paper copy of its annual financial statements and annual MD&A from *[insert contact information for the reporting issuer]*, the issuer’s contact person, by providing the person with an email address or address, as applicable.

Standing instructions

If you are a holder of *[insert the reporting issuer’s name]*’s securities and you have provided standing instructions to send you the documents in electronic or paper form in accordance with securities legislation, those documents will continue to be sent to you based on those instructions until you change them.”.

“4.5.2. Electronic Access to an Interim Financial Report

(1) Subsections (2) and (3) do not apply to a reporting issuer that complies with subsection 4.6(1).

(2) If, during the previous financial period, a reporting issuer complied with subsection 4.6(1), the reporting issuer must, at least 25 days before it issues and files the news release referred to in subsection (3), issue and file a news release that states

(a) in the title that the interim financial reports and MD&A relating to the interim financial reports will be accessible through SEDAR+, and

(b) in substantially the following form:

“Electronic Access to documents

[Insert the reporting issuer’s name]’s interim financial reports and interim MD&A will be accessible electronically on SEDAR+ at www.sedarplus.com, the official site to access public documents and information filed by issuers with Canadian securities regulatory authorities.

SEDAR+ notifications

SEDAR+ enables a person to sign up to receive a notification by email when a reporting issuer's financial statements and MD&A are filed. The notification includes a link directly to those documents. If you are a holder of *[insert reporting issuer's name]*'s securities and would like to be notified when *[insert the reporting issuer's name]* files those documents on SEDAR+, you can sign up to receive email notifications at *[insert a link directing readers to the SEDAR+ subscription page to sign up to receive email notifications]*.

Obtaining a copy of the documents

In addition, if you are a holder of *[insert the reporting issuer's name]*'s securities, you can obtain, without charge, an electronic or paper copy of its interim financial reports and interim MD&A from *[insert contact information for the reporting issuer]*, the issuer's contact person, by providing the person with an email address or address, as applicable.

Standing instructions

If you are a holder of *[insert the reporting issuer's name]*'s securities and you have provided standing instructions to send you the documents in electronic or paper form in accordance with securities legislation, those documents will continue to be sent to you based on those instructions until you change them.”.

(3) A reporting issuer must, on the same day that it files on SEDAR+ its interim financial report and MD&A relating to the interim financial report under sections 4.3 and 5.1, issue and file a news release on SEDAR+ that states

(a) in the title that the interim financial report and MD&A relating to the interim financial report are accessible through SEDAR+, and

(b) in substantially the following form:

“Electronic Access to documents

[Insert the reporting issuer's name]'s interim financial report and interim MD&A can be accessed electronically on SEDAR+ at www.sedarplus.com, the official site to access public documents and information filed by issuers with Canadian securities regulatory authorities.

SEDAR+ notifications

SEDAR+ enables a person to sign up to receive a notification by email when a reporting issuer's financial statements and MD&A are filed. The notification includes a link directly to those documents. If you are a holder of *[insert reporting issuer's name]*'s securities and would like to be notified when *[insert the reporting issuer's name]* files those documents on SEDAR+, you can sign up to receive email notifications at *[insert a link directing readers to the SEDAR+ subscription page to sign up to receive email notifications]*.

Obtaining a copy of the documents

In addition, if you are a holder of *[insert the reporting issuer's name]*'s securities, you can obtain, without charge, an electronic or paper copy of its interim financial report and interim MD&A from *[insert contact information for the reporting issuer]*, the issuer's contact person, by providing the person with an email address or address, as applicable.

Standing instructions

If you are a holder of *[insert the reporting issuer's name]*'s securities and you have provided standing instructions to send you the documents in electronic or paper form in accordance with securities legislation, those documents will continue to be sent to you based on those instructions until you change them.”.

“4.5.3. Sending a Separate Document

A reporting issuer that is required to comply with subsection 4.5.1(3) or 4.5.2(3) must include with the proxy-related materials under section 9.1 of this Regulation or section 2.7 of Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer (chapter V-1.1, r. 29), or with a notice under section 9.1.1 of this Regulation or section 2.7.1 of Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer, a separate letter-sized document, presented on a page that is a different colour than the proxy-related materials or the notice, and in a legible font in a legible size and style, that states in substantially the following form:

“Important Notice: Accessing Financial Documents

Electronic Access to documents

[Insert the reporting issuer's name] files its financial statements and MD&A and other continuous disclosure documents on SEDAR+, the official site to access public documents and information filed by issuers with Canadian securities regulatory authorities, and subsequently issues and files a news release to announce the accessibility of certain documents. Once filed, *[insert the reporting issuer's name]*'s financial statements and MD&A can be accessed electronically on SEDAR+ at www.sedarplus.com.

As a result, *[insert the reporting issuer's name]* no longer

(i) annually sends a request form to the registered holders and beneficial owners of its securities, other than holders of debt instruments, that they may use to request a copy of *[insert the reporting issuer's name]*'s financial statements and MD&A, or

(ii) unless requested as set out below, annually sends copies of the financial statements and MD&A to the registered holders and beneficial owners of its securities, other than holders of debt instruments.

SEDAR+ notifications

SEDAR+ enables a person to sign up to receive a notification by email when a reporting issuer's financial statements and MD&A are filed. The notification includes a link directly to those documents. If you would like to be notified when *[insert the reporting issuer's name]* files the applicable documents on SEDAR+, you can sign up to receive email notifications at *[insert a link directing readers to the SEDAR+ subscription page to sign up to receive email notifications]*.

Obtaining a copy of the documents

In addition, if you are a holder of *[insert the reporting issuer's name]*'s securities, you can obtain, without charge, an electronic or paper copy of its financial statements and MD&A, from *[insert contact information for the reporting issuer]*, the issuer's contact person, by providing the person with an email address or address, as applicable.

Standing instructions

If you are a holder of [*insert the reporting issuer's name*]'s securities and you have provided standing instructions to send you the documents in electronic or paper form in accordance with securities legislation, those documents will continue to be sent to you based on those instructions until you change them.”.

“4.5.4. Posting Financial Statements on Reporting Issuer’s Website

A reporting issuer that is required to comply with section 4.5.1 or 4.5.2 must, if the reporting issuer has a website,

(a) on the same day that the reporting issuer issues and files a news release under subsection 4.5.1(3) or 4.5.2(3), post its annual financial statements and MD&A relating to the annual financial statements or its interim financial report and MD&A relating to the interim financial report, as applicable, on its website, and

(b) state on its website in substantially the following form:

“Important Notice: Accessing Financial Documents

Electronic Access to documents

[*Insert the reporting issuer's name*] files its financial statements and MD&A and other continuous disclosure documents on SEDAR+, the official site to access public documents and information filed by issuers with Canadian securities regulatory authorities, and subsequently issues and files a news release to announce the accessibility of certain documents. Once filed, [*insert the reporting issuer's name*]'s financial statements and MD&A can be accessed electronically on SEDAR+ at www.sedarplus.com.

As a result, [*insert the reporting issuer's name*] no longer

(i) annually sends a request form to the registered holders and beneficial owners of its securities, other than holders of debt instruments, that they may use to request a copy of [*insert the reporting issuer's name*]'s financial statements and MD&A, or

(ii) unless requested as set out below, annually sends copies of the financial statements and MD&A to the registered holders and beneficial owners of its securities, other than holders of debt instruments.

SEDAR+ notifications

SEDAR+ enables a person to sign up to receive a notification by email when a reporting issuer’s financial statements and MD&A are filed. The notification includes a link directly to those documents. If you would like to be notified when [*insert the reporting issuer's name*] files the applicable documents on SEDAR+, you can sign up to receive email notifications at [*insert a link directing readers to the SEDAR+ subscription page to sign up to receive email notifications*].

Obtaining a copy of the documents

In addition, if you are a holder of [*insert the reporting issuer's name*]'s securities, you can obtain, without charge, an electronic or paper copy of its financial statements and MD&A, from [*insert contact information for the reporting issuer*], the issuer’s contact person, by providing the person with an email address or address, as applicable.

Standing instructions

If you are a holder of *[insert the reporting issuer's name]*'s securities and you have provided standing instructions to send you the documents in electronic or paper form in accordance with securities legislation, those documents will continue to be sent to you based on those instructions until you change them.”.

“4.5.5. Ceasing to Provide Electronic Access to Financial Statements

Despite subsections 4.5.1(1) and 4.5.2(1), if a reporting issuer was required to comply with subsection 4.5.1(3) or 4.5.2(3) with respect to its annual financial statements and MD&A relating to the annual financial statements or its interim financial report and MD&A relating to the interim financial report filed for the previous financial period, the reporting issuer must comply with subsection 4.5.1(3) or 4.5.2(3) unless, at least 25 days before it files on SEDAR+ its annual financial statements and MD&A relating to the annual financial statements under sections 4.1 and 5.1, or its interim financial report and MD&A relating to the interim financial report under sections 4.3 and 5.1, as applicable, the reporting issuer issues and files a news release that states in substantially the following form:

“Ceasing to provide electronic access to documents

[Insert the reporting issuer's name] no longer intends to provide electronic access to its *[insert annual financial statements and annual MD&A or interim financial reports and interim MD&A, as applicable]* in accordance with securities legislation. *[Insert the reporting issuer's name]* will continue to file its annual financial statements and annual MD&A and interim financial reports and interim MD&A on SEDAR+ at www.sedarplus.com, the official site to access public documents and information filed by issuers with Canadian securities regulatory authorities.

As a result, *[insert the reporting issuer's name]* will

(i) annually send a request form to the registered holders and beneficial owners of its securities, other than holders of debt instruments, that they may use to request a copy of *[insert the reporting issuer's name]*'s financial statements and MD&A, or

(ii) annually send copies of those documents to the registered holders and beneficial owners of its securities, other than holders of debt instruments.

SEDAR+ notifications

SEDAR+ enables a person to sign up to receive a notification by email when a reporting issuer's financial statements and MD&A are filed. The notification includes a link directly to those documents. If you would like to be notified when *[insert the reporting issuer's name]* files the applicable documents on SEDAR+, you can sign up to receive email notifications at *[insert a link directing readers to the SEDAR+ subscription page to sign up to receive email notifications]*.”.

2. Section 4.6 of the Regulation is amended by inserting, after paragraph (5), the following:

“(5.1) Paragraph (1)(a) does not apply to a reporting issuer that complies with section 4.5.1.

“(5.2) Paragraph (1)(b) does not apply to a reporting issuer that complies with section 4.5.2.”.

Effective date

3. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation come into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

CHANGES TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 51-102 RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE OBLIGATIONS

1. *Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* is changed by inserting, after section 3.3, the following:

“3.3.1. Electronic access to financial statements

(1) A reporting issuer may provide electronic access to its annual financial statements and related MD&A, interim financial reports and related MD&A, or both. If a reporting issuer provides electronic access to its annual financial statements and related MD&A only, section 4.6 of the Regulation applies to the reporting issuer’s interim financial reports and related MD&A. If a reporting issuer provides electronic access to its interim financial reports and related MD&A only, section 4.6 of the Regulation applies to the reporting issuer’s annual financial statements and related MD&A.

(2) The news releases required by subsections 4.5.1(3) and 4.5.2(3) of the Regulation are intended to inform the securityholders, other than holders of debt instruments, that the reporting issuer’s financial statements and related MD&A are accessible through SEDAR+.

(3) Sections 4.5.1 to 4.5.4 of the Regulation require a reporting issuer to provide contact information in its news releases, with its proxy-related materials and on its website, if the reporting issuer has a website, so that a securityholder can request a copy of the reporting issuer’s financial statements and related MD&A. We encourage reporting issuers to consider including a physical address, email address and telephone number as their contact information, along with any other contact information the reporting issuer considers would aid a securityholder in contacting the reporting issuer.

(4) If a request for a copy of the financial statements and related MD&A is received from a securityholder, other than holders of debt instruments, the reporting issuer must send a copy of the document requested to the securityholder at the email address or address specified in the request by the delivery deadline set out in paragraph 4.6(3)(c) of the Regulation.

(5) When a reporting issuer provides electronic access to its financial statements and related MD&A under section 4.5.1 or 4.5.2 of the Regulation, this will not override the beneficial owner’s standing instructions to receive the documents in electronic or paper form provided under *Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer* (chapter V-1.1, r. 29).

(6) When a reporting issuer posts its financial statements and related MD&A on its website under section 4.5.4 of the Regulation, the documents should remain posted at least until the documents for the next financial period are posted on the reporting issuer’s website. For example, the annual financial statements and related MD&A for the current financial year should remain posted until the annual financial statements and related MD&A for the next financial year are posted on the reporting issuer’s website. Also, the reporting issuer should post the statement required under paragraph 4.5.4(b) of the Regulation on the same webpage and in proximity to where its financial statements and related MD&A are posted.

“3.3.2. Advance notification

Before providing electronic access to its financial statements and related MD&A under section 4.5.1 or 4.5.2 of the Regulation for the first time, or after issuing and filing a news release under section 4.5.5, a reporting issuer must issue and file a news release under subsection 4.5.1(2) or 4.5.2(2) of the Regulation at least 25 days before issuing and filing a news release either under subsection 4.5.1(3) or subsection 4.5.2(3) of the Regulation. We also encourage reporting issuers to consider whether additional methods of advance notification may be appropriate.”.

2. Section 3.5 of the Policy Statement is changed by replacing the first paragraph of paragraph (1) with the following:

“Subject to subsections 4.6(5.1) and 4.6(5.2) of the Regulation, subsection 4.6(1) of the Regulation requires reporting issuers to send a request form to the registered holders and beneficial owners of their securities, other than debt instruments. The registered holders and beneficial owners may use the request form to request a paper copy of the reporting issuer’s annual financial statements and related MD&A, interim financial reports and related MD&A, or both.”.

REGULATION TO AMEND REGULATION 54-101 RESPECTING COMMUNICATION WITH BENEFICIAL OWNERS OF SECURITIES OF A REPORTING ISSUER

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (4.1) and (8))

1. Section 2.7 of Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer (chapter V-1.1, r. 29) is amended:

- (1) by inserting, at the beginning, “(1)”;
- (2) by adding, at the end, the following:

“(2) For greater certainty, a reporting issuer that is required to include the separate letter-sized document referred to in section 4.5.3 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (chapter V-1.1, r. 24) shall include the document with the proxy-related materials required to be sent under subsection (1) to the beneficial owners of its securities.”.

2. Section 2.7.1 of the Regulation is amended by adding, after paragraph (2), the following:

“(3) For greater certainty, a reporting issuer that is required to include the separate letter-sized document referred to in section 4.5.3 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations (chapter V-1.1, r. 24) shall include the document with the notice required to be sent under paragraph (1)(a) to the beneficial owners of its securities.”.

Effective date

3. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation come into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

CHANGES TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 54-101 RESPECTING COMMUNICATION WITH BENEFICIAL OWNERS OF SECURITIES OF A REPORTING ISSUER

1. Section 4.1 of *Policy Statement to Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer* is replaced by the following:

“4.1. Client Response Form

By completing a client response form as provided in Part 3 of the Regulation, a beneficial owner gives notice of its choices concerning the receipt of materials and the disclosure of ownership information concerning it. Pursuant to section 3.4 of the Regulation, a beneficial owner may, by notice to the intermediary through which it holds, change any prior instructions given in a client response form. Proximate intermediaries should alert their clients to the costs and other consequences of the options in the client response form. Subject to subsections 4.6(5.1) and 4.6(5.2) of *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* (chapter V-1.1, r. 24), subsection 4.6(1) of that Regulation requires reporting issuers to send annually a request form to the registered holders and beneficial owners of its securities, other than holders of debt instruments, that the holders may use to request a copy of the reporting issuer's financial statements and MD&A. If a request form is sent under subsection 4.6(1), a failure to return the request form or to specifically request a copy of the financial statements or MD&A from the reporting issuer will override the beneficial owner's standing instructions under this Regulation in respect of the financial statements. However, a beneficial owner's standing instructions under this Regulation in respect of the financial statements will not be overridden if a reporting issuer provides electronic access to the documents under section 4.5.1 or 4.5.2 of *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*.”.

Projet de règlement

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331, 1^{er} al., par. 9° et a. 331.2)

Règlement modifiant le Règlement 13-102 sur les droits relatifs au système

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 13-102 sur les droits relatifs au système*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **19 février 2025**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Mathieu Laberge
Avocat
Direction des affaires juridiques
mathieu.laberge@lautorite.qc.ca

Sylvia Pateras
Avocate
Direction des affaires juridiques
sylvia.pateras@lautorite.qc.ca

Le 21 novembre 2024

Canadian Securities
AdministratorsAutorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis de consultation des ACVM

Projet de *Règlement modifiant le Règlement 13-102 sur les droits relatifs au système*

Le 21 novembre 2024

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'exception de la British Columbia Securities Commission (les **ACVM** ou **nous**) publient pour une période de consultation de 90 jours le projet de *Règlement modifiant le Règlement 13-102 sur les droits relatifs au système* (le **Règlement 13-102**) (le **projet de modification**)¹. Pour sa part, la British Columbia Securities Commission ne le publiera que lorsqu'elle aura obtenu les approbations gouvernementales requises.

Le projet de modification est publié avec le présent avis et peut aussi être consulté sur les sites Web des membres des ACVM, dont les suivants :

www.bcsc.bc.ca

www.albertasecurities.com

www.fcaa.gov.sk.ca

www.mbsecurities.ca

www.osc.gov.on.ca

www.lautorite.qc.ca

www.fcnb.ca

nssc.novascotia.ca

¹ Bien que la Commission des valeurs mobilières du Manitoba ne participe pas au Règlement 13-102, elle prend part au régime de droits relatifs au système du fait du *Règlement 158/2013* pris en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. On s'attend à ce que le projet de modification soit transposé en modifications correspondantes de ce règlement.

Objet

Les ACVM proposent d'actualiser le régime de droits relatifs au système en introduisant, à compter de la fin de 2025, des augmentations annuelles échelonnées sur cinq ans. Ainsi, conformément au projet de modification :

- le total des droits relatifs au système perçus par les ACVM augmentera;
- aucuns nouveaux droits relatifs au système ne seront introduits;
- les droits relatifs au système demeureront fixés selon le principe du recouvrement des coûts;
- le barème de droits fixes sera maintenu.

Il est à noter que ces droits servent à financer les coûts des systèmes technologiques partagés par les ACVM et leurs membres, et sont distincts des droits réglementaires ou autres qu'un utilisateur pourrait devoir acquitter dans une province ou un territoire donné.

Contexte

En 2013, le Règlement 13-102 a été mis en œuvre pour remplacer les barèmes de frais d'utilisation établis dans le Manuel du déposant SEDAR et le Manuel de l'utilisateur de la BDNI. Sa mise en œuvre a permis aux ACVM de réduire certains droits exigibles, mais sans changer la structure de droits associée à ces barèmes, conformément auxquels les droits exigibles devaient être acquittés auprès de l'autorité principale et des autres autorités selon des montants différents. À l'époque, la diminution des droits faisait écho à celle des coûts sous-jacents de fonctionnement des systèmes pancanadiens.

En 2019, les ACVM ont proposé d'abroger et de remplacer le Règlement 13-102 de façon à ce que des droits fixes pour chaque type de dossier, versés uniquement à l'autorité principale du déposant, soient substitués aux droits à payer aux autorités principales et aux autres autorités. Ce changement instauré en juillet 2023 lors de la mise en service de SEDAR+ a simplifié le régime de droits relatifs au système pour les déposants, en plus d'éliminer les droits applicables à certains types de dossiers et d'introduire de nouveaux droits. Les modifications tarifaires introduites dans la nouvelle structure, jumelées à l'évolution des tendances en matière de dépôts, se sont traduites par une baisse de 18 % des produits annuels tirés de ces droits, si bien que les produits pour l'exercice 2024 étaient inférieurs à ceux de 2013.

Lorsque ce changement a été proposé en 2019, il était impossible de prévoir la croissance accélérée du coût de la main-d'œuvre en technologies de l'information (TI) pour le développement et l'exploitation des systèmes (y compris SEDAR+). Entre 2021 et 2024, ce coût a progressé de 35 % à 45 %, soit à un rythme supérieur à celui de l'augmentation des

coûts dans d'autres secteurs², et l'on s'attend à ce qu'il continue sa progression constante au cours des prochaines années.

La montée des coûts observée par les ACVM concorde avec les recherches menées à l'externe³, qui indiquent que, dans les dernières années, les coûts des TI ont subi une forte augmentation dans l'ensemble des secteurs pour plusieurs raisons : hausse des coûts liés aux systèmes technologiques, aux mesures d'atténuation des risques de cybersécurité et à la rémunération de la main-d'œuvre spécialisée.

Résumé du projet de modification

Les ACVM proposent de majorer les droits relatifs au système afin de rapprocher davantage les produits qui en sont tirés des coûts de fonctionnement projetés des systèmes pancanadiens dans les cinq prochaines années.

Pour répondre aux besoins de financement actuels des systèmes pancanadiens, les ACVM proposent une hausse de 60 % des droits relatifs au système en novembre 2025 et de 3 % chacune des quatre années suivantes. La première année, cette majoration représentera moins de 2 500 \$ pour 95 % des organisations déposantes et inscrites, et moins de 1 000 \$ pour 85 % d'entre elles.

Cette mesure est nécessaire au financement adéquat des systèmes pancanadiens des ACVM les cinq prochaines années. Puisque les droits relatifs au système demeurent établis selon le type et le nombre de dossiers transmis ainsi que sur le nombre de personnes physiques inscrites, leur augmentation proportionnelle touchera équitablement tous les segments du marché.

Nous nous penchons actuellement sur la possibilité de développer et d'exploiter les systèmes pancanadiens de façon plus efficace et efficiente. Dans le cadre de cet exercice, nous sommes à élaborer un plan stratégique à long terme tenant compte de l'utilisation d'outils technologiques de pointe et de modèles d'exploitation différents.

Points d'intérêt local

Une annexe au présent avis est publiée dans tout territoire intéressé où des modifications sont apportées à la législation en valeurs mobilières locale, notamment à des avis ou à d'autres

² <https://www.gartner.com/en/documents/3996699>

L'outil de calcul du taux de salaire créé par Gartner présente les taux dans plus de 30 pays pour une sélection de services de TI. Il fait appel à des analyses de salaires recueillant des données sur la rémunération auprès de 65 000 sources dans le monde, dont des données sur les salaires de la fonction publique, des sites d'emploi et des entreprises privées. Les paramètres nord-américains ont été utilisés pour évaluer la hausse du taux de salaire.

³ Gartner, Statistica.

documents de politique locaux. Elle contient également toute autre information qui ne se rapporte qu'au territoire intéressé.

Consultation

Les intéressés sont invités à commenter tous les aspects du projet de modification.

Veillez transmettre vos commentaires écrits au plus tard le 19 février 2025.

Veillez les adresser aux membres des ACVM, comme suit :

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Nouveau-Brunswick
Nova Scotia Securities Commission
Financial and Consumer Services Division, Department of Justice and Public Safety, Île-du-Prince-Édouard
Office of the Superintendent of Securities, Terre-Neuve-et-Labrador
Bureau du surintendant des valeurs mobilières des Territoires du Nord-Ouest
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Nunavut

Veillez **n'**envoyer vos commentaires **qu'**aux adresses suivantes. Ils seront distribués aux autres membres des ACVM.

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 20 Queen Street West
 22nd Floor, Box 55
 Toronto (Ontario) M5H 3S8
 Télécopieur : 416 593-2318
 Courriel : comments@osc.gov.on.ca

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta Securities Commission au www.asc.ca, sur celui de l'Autorité des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca et sur celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au www.osc.ca. Nous invitons donc les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier.

Il importe de préciser en quel nom le mémoire est présenté.

Liste des annexes

Le présent avis comprend l'annexe suivante :

- Annexe A – Points d'intérêt local au Québec

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux membres suivants du personnel des ACVM :

<p><i>Autorité des marchés financiers</i></p> <p>Mathieu Laberge Avocat Direction des affaires juridiques mathieu.laberge@lautorite.qc.ca</p>	<p><i>Autorité des marchés financiers</i></p> <p>Sylvia Pateras Avocate Direction des affaires juridiques sylvia.pateras@lautorite.qc.ca</p>
<p><i>British Columbia Securities Commission</i></p> <p>Noreen Bent Chief, Corporate Finance Legal Services nbent@bcsc.bc.ca</p>	<p><i>British Columbia Securities Commission</i></p> <p>Ken Chow Senior Legal Counsel Corporate Finance Legal Services kchow@bcsc.bc.ca</p>

<p><i>Alberta Securities Commission</i></p> <p>Duncan Pardoe Legal Counsel, Office of the General Counsel Duncan.Pardoe@asc.ca</p>	<p><i>Financial and Consumer Services Commission Authority of Saskatchewan</i></p> <p>Sonne Udemgba, Director, Legal, Securities Division Financial and Consumer Affairs sonne.udemgba@gov.sk.ca</p>
<p><i>Commission des valeurs mobilières du Manitoba</i></p> <p>Leigh-Anne Mercier General Counsel leigh-anne.mercier@gov.mb.ca</p>	<p><i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i></p> <p>Ashley Hsu Legal Counsel, General Counsel's Department ahsu@osc.gov.on.ca</p>
<p><i>Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)</i></p> <p>Ray Burke Responsable, Financement des sociétés ray.burke@fcnb.ca</p>	<p><i>Nova Scotia Securities Commission</i></p> <p>Doug Harris General Counsel, Director of Market Regulation and Policy and Secretary Doug.Harris@novascotia.ca</p>

ANNEXE A

POINTS D'INTÉRÊT LOCAL AU QUÉBEC

1. Introduction

La présente annexe publiée par l'Autorité des marchés financiers (l'**Autorité**) expose les enjeux propres au Québec en complément de l'Avis de consultation des ACVM (l'**avis des ACVM**).

Il y a lieu de se reporter à l'avis des ACVM pour connaître l'objet du projet de modification (le **projet de modification**) du *Règlement 13-102 sur les droits relatifs au système* et en consulter le résumé. Le projet de modification est publié avec l'avis des ACVM.

2. Pouvoir réglementaire

Le projet de modification décrit dans l'avis des ACVM sera mis en œuvre en vertu du paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 331 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (la **Loi**) :

- le paragraphe 9 prévoit que l'Autorité peut, par règlement, prescrire les droits exigibles pour toute formalité prévue par la Loi ou les règlements et pour les services qu'elle fournit, ainsi que les modalités de paiement.

3. Parties prenantes touchées par le projet de modification

3.1 Grand public

Par le truchement des systèmes pancanadiens des ACVM, le grand public peut obtenir l'information réglementaire, notamment celle à rendre publique, dont les dossiers déposés par les émetteurs au moyen de SEDAR+.

3.2 Déposants

Les déposants (c'est-à-dire les émetteurs, les personnes inscrites et les autres participants au marché) utilisent SEDAR+ et la BDNI pour leurs activités d'inscription, le dépôt de documents réglementaires auprès des autorités en valeurs mobilières et le respect de leurs obligations d'information¹.

En fonction du volume de dépôts entre les mois d'août 2023 et de juillet 2024, on estime que 12 858 déposants seront touchés à l'échelle du pays, dont 3 627 personnes inscrites déposant par l'intermédiaire de la BDNI et 9 231 organisations déposant par le truchement de SEDAR+ (notamment les émetteurs, les groupes de fonds, les fonds émetteurs et les tiers déposants). De ce

¹ Les droits relatifs au système sont établis selon le type et le nombre de dossiers transmis. Les émetteurs et personnes inscrites ne déposent pas tous des dossiers réglementaires chaque année. Par exemple, si certains émetteur assujettis déposent régulièrement des dossiers afin de respecter leurs obligations d'information continue, d'autres le font uniquement à l'occasion de certaines activités, notamment une collecte de capitaux ou l'inscription de nouveaux employés. Certains déposants peuvent également déposer divers types de dossiers au moyen de SEDAR+ et de la BDNI.

nombre, 1 278 déposants seront touchés au Québec, soit 216 personnes inscrites déposant par l'intermédiaire de la BDNI et 1 062 organisations déposant par le truchement de SEDAR+.

La figure 1 présente de façon détaillée les droits de dépôt acquittés par les déposants au Canada et au Québec, y compris les frais réglementaires et les droits relatifs au système actuels, ainsi que leur augmentation proposée.

Figure 1: Droits de dépôt au Canada et au Québec

Région	Système de dépôt	Nombre de déposants acquittant des droits de dépôt ²	Frais réglementaires	Droits relatifs au système (millions de \$)		Augmentation proposée exprimée en pourcentage des droits totaux
				Actuels	Augmentation proposée	
Canada	SEDAR+	9 231	246,3	10,1	6,1	2,4 %
	BDNI	3 627	225,4	12,0	7,2	3 %
	Total	12 858	471,7	22,1	13,3	2,7 %
Québec	SEDAR+	1 062	58,4	0,8	0,5	1 %
	BDNI	216	39,3	2,1	1,3	3,1 %
	Total	1 278	97,7	2,9	1,7	1,7 %

Note : L'augmentation proposée des droits relatifs au système est établie en fonction du volume de dépôts entre les mois d'août 2023 et de juillet 2024³.

Source : SEDAR+, BDNI.

3.3 ACVM

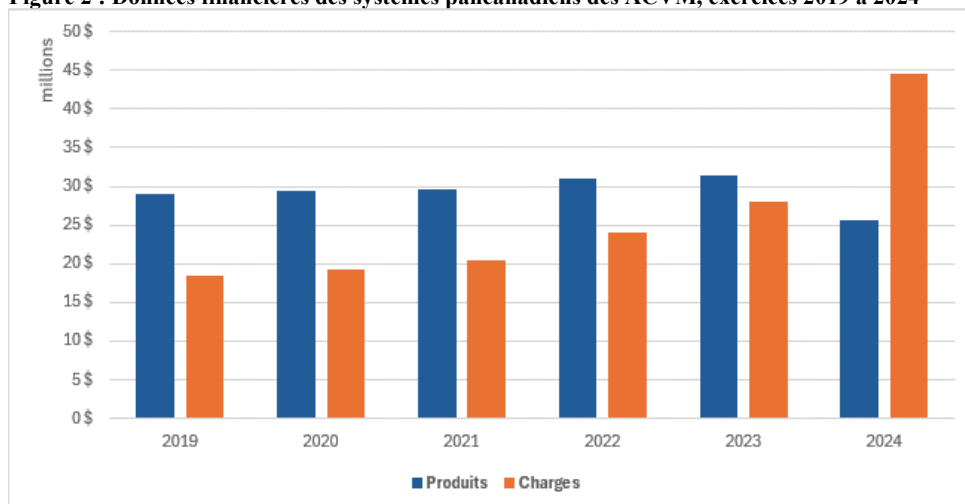
Les systèmes pancanadiens des ACVM constituent l'interface principale entre les entités réglementées et chacune des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Ils sont largement financés à partir des droits versés par les participants au marché lors du dépôt de leurs documents au moyen de SEDAR+ et de la BDNI.

Sous l'action conjuguée des modifications tarifaires instaurées dans la nouvelle structure du Règlement 13-102 en 2023 et de l'évolution des tendances en matière de dépôts, les produits annuels tirés de ces droits ont reculé de 18 %. Combinée à la hausse des coûts liés aux TI des dernières années, cette situation a placé les systèmes pancanadiens des ACVM en déficit pour l'exercice 2024 (voir la figure 2 ci-après).

² Le nombre de déposants est fondé sur les numéros uniques de profil SEDAR+ et dans la BDNI.

³ Les frais réglementaires de SEDAR+ excluent les frais pour dépôt tardif.

Figure 2 : Données financières des systèmes pancanadiens des ACVM, exercices 2019 à 2024



Source : Systèmes pancanadiens des ACVM

4. Incidence du projet de modification sur chaque aspect du mandat de l'Autorité

L'Autorité tient compte de l'incidence de tout projet de modification réglementaire sur son mandat, qui consiste à :

- promouvoir l'efficacité des marchés des valeurs mobilières;
- protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, abusives ou frauduleuses;
- régir l'information à communiquer aux porteurs de titres et au public concernant ces titres et les personnes qui en effectuent le placement;
- définir le cadre des activités des professionnels des marchés des valeurs mobilières et des organismes chargés du fonctionnement des marchés boursiers.

Comme il est indiqué ci-après, le projet de modification aura des répercussions sur chacun des aspects du mandat de l'Autorité.

Les systèmes pancanadiens des ACVM offrent aux participants aux marchés des capitaux et investisseurs canadiens un référentiel central qui permet à la fois de soumettre et d'obtenir l'information réglementaire, notamment celle à rendre publique. Grâce au remplacement des systèmes sur mesure, obsolètes et fragmentés de dépôt et de présentation d'information réglementaire par une plateforme centralisée, SEDAR+ améliore l'accès à l'information des participants au marché, ce qui accroît la transparence des marchés des capitaux puisque les investisseurs peuvent rapidement consulter l'information pertinente concernant un émetteur et investir plus efficacement.

5. Coûts et avantages prévus

5.1 Avantages pour les parties prenantes

5.1.1 Grand public

Les systèmes pancanadiens des ACVM constituent une source d'information publique, centralisée et conviviale. Le projet de modification permettra d'en assurer la pérennité de sorte que le grand public continuera d'y trouver rapidement de l'information au sujet des marchés des capitaux au pays.

5.1.2 ACVM

La hausse des droits relatifs au système est nécessaire au financement adéquat des systèmes pancanadiens des ACVM pour les cinq prochaines années. Les membres des ACVM sont tributaires du fonctionnement de ces systèmes pour s'acquitter de leurs mandats et atteindre leur objectifs réglementaires respectifs.

5.1.3 Déposants

Les systèmes pancanadiens des ACVM constituent un système centralisé au moyen duquel les déposants soumettent des documents obligatoires auprès des autorités en valeurs mobilières et acquittent les droits de dépôt. Par ailleurs, le barème de droits fixes introduit en 2023 accroît l'efficacité administrative pour les déposants. Les droits relatifs au système effectivement payés dépendant principalement des tendances de dépôt et du volume d'utilisation, leur majoration devrait toucher équitablement tous les participants au marché. En raison de leur volume de dépôt, les grandes sociétés connaîtront donc une augmentation plus importante que les petites.

5.2 Coûts pour les parties prenantes

5.2.1 Grand public

Il n'y a aucun coût direct pour le grand public puisque les droits relatifs au système sont acquittés par les déposants qui soumettent des documents au moyen de SEDAR+ et de la BDNI.

5.2.2 ACVM

Il n'y a aucun coût direct pour les membres des ACVM puisque les droits relatifs au système sont acquittés par les déposants qui soumettent des documents au moyen de SEDAR+ et de la BDNI.

5.2.3 Déposants

Nous supposons que les déposants disposent déjà de politiques et de procédures régissant les processus de dépôt au moyen de SEDAR+ et de la BDNI. Le projet de modification ne devrait donc pas leur occasionner de coûts de conformité additionnels puisqu'ils n'auront pas à les modifier.

Les coûts réglementaires incombant aux déposants ont été évalués d'après le volume total et les

tendances de dépôt des parties prenantes entre les mois d'août 2023 et de juillet 2024. Tous les déposants touchés (notamment les organisations abonnées à SEDAR+ et à la BDNI) devraient connaître une augmentation des droits relatifs au système de 13 millions de dollars à l'échelle canadienne durant la première année de la mise en œuvre du projet de modification (se reporter à la figure 1 plus haut).

En fonction des données recueillies entre les mois d'avril 2023 et de mars 2024, 96 % des déposants SEDAR+ et 92 % des déposants BDNI ayant versé des droits relatifs au système constateront que la majoration représentera moins de 2 500 \$ (se reporter à la figure 3 ci-après). Par ailleurs, cette hausse se chiffrera à moins de 100 \$ pour environ 46 % des déposants SEDAR+ et 10 % des déposants BDNI.

S'agissant des petits participants au marché, la modification tarifaire ne constitue pas une barrière à l'entrée. Les gestionnaires de fonds d'investissement et les grandes institutions financières qui gèrent plusieurs personnes inscrites aux volumes de dépôt importants connaîtront des augmentations plus substantielles.

Figure 3: Répartition de la hausse proposée des droits relatifs au système entre les déposants au Canada

Système de dépôt	Nombre de déposants ayant acquitté des droits relatifs au système ⁴	% des déposants ayant acquitté des droits relatifs au système			
		0-0,1 k\$	0,1-1 k\$	1-2,5 k\$	Plus de 2,5 k\$
SEDAR+	9 165	46 %	39 %	11 %	4 %
BDNI	1 572	10 %	73 %	9 %	8 %

Note : en fonction du volume de dépôt entre les mois d'août 2023 et de juillet 2024.

Source : SEDAR+, BDNI.

6. Résumé comparatif des coûts et avantages

Les déposants devraient connaître une augmentation des droits relatifs au système de 13 millions de dollars à l'échelle canadienne durant la première année de la mise en œuvre du projet de modification et ce, en fonction du volume de dépôt enregistré entre les mois d'août 2023 et de juillet 2024. Une hausse de 3 % chacune des quatre années suivantes sera à prévoir. Si les avantages du projet de modification ne peuvent être quantifiés avec exactitude, nous sommes d'avis qu'ils en dépassent les coûts puisque le maintien du fonctionnement des systèmes pancanadiens des ACVM est essentiel à la transparence et à l'efficacité des marchés des capitaux du pays.

7. Description des solutions de rechange envisagées

Les ACVM ont envisagé le statu quo et le maintien des droits actuellement prévus dans le Règlement 13-102; seulement, cette option est inenvisageable puisque les systèmes pancanadiens des ACVM seraient sous-financés. En réalité, après l'introduction de la nouvelle mouture du Règlement 13-102 en 2023, les ACVM avaient déjà diminué les dépenses liées à ceux-ci à un point tel que des réductions supplémentaires auraient nui aux services offerts ainsi qu'à la viabilité des

⁴ Le nombre de déposants est fondé sur les numéros uniques de profil SEDAR+ et dans la BDNI.

systemes. À l'issue d'un examen approfondi de cette solution, les ACVM ont déterminé que la hausse des droits relatifs au système présentée dans le projet de modification était nécessaire pour couvrir les coûts de fonctionnement de leurs systèmes les cinq prochaines années.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-102 SUR LES DROITS RELATIFS AU SYSTÈME

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331, 1^{er} al., par. 9°)

1. L'article 3 du Règlement 13-102 sur les droits relatifs au système (chapitre V-1.1, r. 2.2) est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) La personne visée dans la colonne A de l'annexe A qui transmet un dossier du type indiqué dans la colonne B de cette annexe verse à cet égard à son autorité principale les droits relatifs au système prévus dans la colonne C de cette annexe pour la période de référence correspondant à la date de transmission du dossier. ».

2. L'article 4 ce règlement est modifié par l'insertion, après « l'annexe B », de « pour la période de référence correspondant à cette date ».

3. Les annexes A et B de ce règlement sont remplacées par les suivantes :

« ANNEXE A DROITS RELATIFS AU SYSTÈME

Dans la présente annexe, on entend par :

« demande » : une demande de décision de l'agent responsable, sauf au Québec, ou de l'autorité en valeurs mobilières, transmise au moyen de SEDAR+, à l'exclusion d'un dépôt préalable;

« dépôt préalable » : une demande de consultation adressée à l'autorité principale à propos de l'application générale de la législation en valeurs mobilières ou des directives en valeurs mobilières ou de leur application à une opération ou question particulière ou envisagée.

Rubrique	Colonne A	Colonne B	Colonne C				
			Périodes de référence et droits relatifs au système payables				
			Du 30/11/2025 au 29/11/2026	Du 30/11/2026 au 29/11/2027	Du 30/11/2027 au 29/11/2028	Du 30/11/2028 au 29/11/2029	Après le 29/11/2029
1	Société parrainante – à l'égard d'une personne physique inscrite	Demande d'inscription ou de réactivation de l'inscription	138 \$	143 \$	148 \$	153 \$	158 \$
2	Courtier international ou conseiller international	Avis annuel de recours à la dispense d'inscription à titre de courtier ou à la dispense d'inscription à titre de conseiller	560 \$	577 \$	595 \$	613 \$	632 \$

Rubrique	Colonne A	Colonne B	Colonne C				
			Périodes de référence et droits relatifs au système payables				
			Du 30/11/2025 au 29/11/2026	Du 30/11/2026 au 29/11/2027	Du 30/11/2027 au 29/11/2028	Du 30/11/2028 au 29/11/2029	Après le 29/11/2029
3	Fonds d'investissement qui est émetteur assujéti	États financiers annuels	840 \$	866 \$	892 \$	919 \$	947 \$
4	Fonds d'investissement	Prospectus ordinaire provisoire, projet de prospectus ordinaire ou prospectus ordinaire provisoire et projet de prospectus ordinaire combinés	3 520 \$, peu importe si le prospectus ordinaire applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement	3 626 \$, peu importe si le prospectus ordinaire applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement	3 735 \$, peu importe si le prospectus ordinaire applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement	3 848 \$, peu importe si le prospectus ordinaire applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement	3 964 \$, peu importe si le prospectus ordinaire applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement
		Prospectus simplifié provisoire, projet de prospectus simplifié ou prospectus simplifié provisoire et projet de prospectus simplifié combinés	3 520 \$, peu importe si le prospectus simplifié applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement	3 626 \$, peu importe si le prospectus simplifié applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement	3 735 \$, peu importe si le prospectus simplifié applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement	3 848 \$, peu importe si le prospectus simplifié applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement	3 964 \$, peu importe si le prospectus simplifié applicable vise le placement de titres d'un ou de plusieurs fonds d'investissement
5	Émetteur assujéti autre qu'un fonds d'investissement	États financiers annuels	1 224 \$	1 261 \$	1 299 \$	1 338 \$	1 379 \$
6	Émetteur assujéti, autre qu'un fonds d'investissement, non admissible au régime du prospectus simplifié	Notice annuelle	688 \$	709 \$	731 \$	753 \$	776 \$
7	Fonds d'investissement non admissible au régime du prospectus simplifié	Notice annuelle	688 \$	709 \$	731 \$	753 \$	776 \$
8	Émetteur assujéti	Notice annuelle	4 048 \$	4 170 \$	4 296 \$	4 425 \$	4 558 \$

Rubrique	Colonne A	Colonne B	Colonne C				
			Périodes de référence et droits relatifs au système payables				
			Du 30/11/2025 au 29/11/2026	Du 30/11/2026 au 29/11/2027	Du 30/11/2027 au 29/11/2028	Du 30/11/2028 au 29/11/2029	Après le 29/11/2029
	admissible au régime du prospectus simplifié						
9	Émetteur autre qu'un fonds d'investissement	Prospectus ordinaire provisoire	1 520 \$	1 566 \$	1 613 \$	1 662 \$	1 712 \$
		Prospectus provisoire déposé en vertu d'un texte relatif aux sociétés de capital de démarrage					
		Prospectus simplifié provisoire, prospectus préalable provisoire ou prospectus provisoire RIM	2 400 \$	2 472 \$	2 547 \$	2 624 \$	2 703 \$
10	Tous les déposants	Note d'information relative à une offre publique d'achat ou note d'information relative à une offre publique de rachat déposée en vertu de la partie 2 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat (chapitre V-1.1, r. 35)	560 \$	577 \$	595 \$	613 \$	632 \$
11	Émetteur autre qu'un fonds d'investissement	Notice de placement de droits	2 400 \$	2 472 \$	2 547 \$	2 624 \$	2 703 \$
12	Tous les déposants	Déclaration de placement avec dispense	64 \$	66 \$	68 \$	71 \$	74 \$
13	Tous les déposants	Dépôt préalable	560 \$	577 \$	595 \$	613 \$	632 \$

Rubrique	Colonne A	Colonne B	Colonne C					
			Périodes de référence et droits relatifs au système payables					
			Du 30/11/2025 au 29/11/2026	Du 30/11/2026 au 29/11/2027	Du 30/11/2027 au 29/11/2028	Du 30/11/2028 au 29/11/2029	Après le 29/11/2029	
		transmis au moyen de SEDAR+						
14	Tous les déposants	<p>Demande à transmettre au moyen de SEDAR+ en vertu du Règlement 13-103 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (SEDAR+) (chapitre V-1.1, r. 2.3) :</p> <p>a) si un dépôt préalable visé à la rubrique 13 a été transmis à l'égard de la demande,</p> <p>b) dans tout autre cas.</p>	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
			560 \$	577 \$	595 \$	613 \$	632 \$	

**« ANNEXE B
DROITS RELATIFS AU SYSTÈME**

Colonne A	Colonne B	Colonne C				
		Périodes de référence et droits relatifs au système payables				
		Du 30/11/2025 au 29/11/2026	Du 30/11/2026 au 29/11/2027	Du 30/11/2027 au 29/11/2028	Du 30/11/2028 au 29/11/2029	Après le 29/11/2029
Société parrainante – à l'égard de chaque personne physique inscrite qu'elle parraine	Renouvellement de l'inscription annuelle	138 \$	143 \$	148 \$	153 \$	158 \$

».

4. 1° Le présent règlement entre en vigueur le (indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

Draft Regulation

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331, 1st par., par. (9))

Regulation to amend Regulation 13-102 respecting System Fee

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, chapter V-1.1, the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 13-102 respecting System Fee*

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **February 19, 2025**, to the following:

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Fax : (514) 864-6381
E-mail : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Mathieu Laberge
Senior Legal Counsel, Legal Affairs
mathieu.laberge@lautorite.qc.ca

Sylvia Pateras
Senior Legal Counsel, Legal Affairs
sylvia.pateras@lautorite.qc.ca

November 21, 2024



CSA Notice and Request for Comment *Draft Regulation to amend Regulation 13-102 respecting System Fees*

November 21, 2024

Introduction

The Canadian Securities Administrators except the British Columbia Securities Commission (the **CSA** or **we**) are publishing for a 90-day comment period draft amendments (the **Draft Amendments**) to *Regulation 13-102 respecting System Fees (Regulation 13-102)*¹. The British Columbia Securities Commission is not publishing the draft amendments and changes for comment at this time while it awaits necessary government approvals.

The text of the Draft Amendments is published with this notice and will also be available on the websites of CSA jurisdictions, including:

www.bcsc.bc.ca

www.albertasecurities.com

www.fcaa.gov.sk.ca

www.mbsecurities.ca

www.osc.gov.on.ca

www.lautorite.qc.ca

www.fcmb.ca

nssc.novascotia.ca

Substance and Purpose

The CSA is proposing to introduce an updated system fee regime with annual increases in system fees over a 5-year period commencing late 2025. Under the Draft Amendments:

- the total system fees collected by the CSA will increase,
- no new system fees are introduced,
- system fees remain established on a cost-recovery basis, and
- the flat-fee structure is retained.

¹ While the Manitoba Securities Commission is not a participant in Regulation 13-102, it is a participant in the system fee regime as a result of Regulation 158/2013 under *The Securities Act* (Manitoba). It is anticipated that the Draft Amendments would be reflected in corresponding changes to Regulation 158/2013.

We note that system fees fund the costs of the technology systems shared by the CSA and its members and are separate from any regulatory or other fees a user may be required to pay in any province or territory.

Background

In 2013, Regulation 13-102 was adopted to replace the filing service charge schedules under the SEDAR Filer Manual and the NRD User Guide. On adopting Regulation 13-102, the CSA reduced some fee rates but retained the fee structure from the filing service charge schedules, which required fees to be paid to principal and non-principal regulators in differing amounts. These fee reductions were made in response to the underlying costs of operating the national systems having been reduced at that time.

In 2019, the CSA proposed that Regulation 13-102 be repealed and replaced so that the principal and non-principal regulator system fees could be replaced with flat fees per filing type paid only to a filer's principal regulator. This change simplified the system fee regime for filers and was implemented when SEDAR+ went live in July 2023. This change also removed system fees for certain filing types and introduced some new fees. The system fee changes under this new structure, combined with changes in filing patterns, reduced the annual system fee revenue by 18%. As a result, fiscal 2024 system fee revenue was less than the fiscal 2013 system fee revenue.

When this change was proposed in 2019, the accelerated growth in IT labour costs for both system development and operations (including SEDAR+), could not have been anticipated. From 2021 to 2024, the labour costs for IT services increased between 35% and 45%, outpacing costs growth in other sectors². These IT labour costs are expected to continue increasing at a steady pace over the next few years.

The CSA's experience with cost increases is consistent with external research³, which shows that IT costs have increased significantly across all industries in recent years due to several factors, including higher technology costs, higher cybersecurity risk mitigation costs and higher specialized labour costs.

Summary of the Draft Amendments

The CSA is proposing to increase system fees to better align system fee revenues with projected national systems operating costs over the next 5 years.

To meet current national systems funding needs, the CSA is proposing a 60% system fee increase in November 2025 and 3% increases in each of the following four years. The proposed system fee increase will be less than \$2,500 for 95% of filing and registrant organizations and less than \$1,000 for 85% of filing and registrant organizations, in the first year.

² <https://www.gartner.com/en/documents/3996699>

The Gartner Labor Rate Tool provides rates for 30+ countries for a selection of IT services. It uses salary analysis, which sources salary data from 65,000 global sources including government salary data, job boards, and corporate sources to collect compensation data. North American parameters were used to assess labor rate increases.

³ Gartner, Statistica

These system fee increases are necessary to ensure sufficient funding to operate the CSA's national systems over those five years. Since system fees continue to be based on the type and number of filings submitted and the number of individual registrants, the proportional fee increases will equitably impact all market segments.

We are reviewing whether the CSA can develop and operate national systems more effectively and efficiently. As part of that review, the CSA is developing a long-term strategic plan for the national systems that considers use of the latest technology tools and alternative operating models.

Local Matters

An annex is being published in any local jurisdiction that is making related changes to local securities laws, including local notices or other policy instruments in that jurisdiction. It also includes any additional information that is relevant to that jurisdiction only.

Request for Comments

We welcome your comments on all aspects of the Draft Amendments.

Please submit your comments in writing on or before February 19, 2025.

Address your submission to all of the CSA as follows:

British Columbia Securities Commission
 Alberta Securities Commission
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
 Manitoba Securities Commission
 Ontario Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 Financial and Consumer Services Commission, New Brunswick
 Nova Scotia Securities Commission
 Financial and Consumer Services Division, Justice and Public Safety, Prince Edward Island
 Office of the Superintendent of Securities, Newfoundland and Labrador
 Office of the Superintendent of Securities, Northwest Territories
 Office of the Yukon Superintendent of Securities
 Office of the Superintendent of Securities, Nunavut

Deliver your comments **only** to the addresses below. Your comments will be distributed to the other participating CSA regulators.

M^e Philippe Lebel
 Corporate Secretary and Executive Director, Legal Affairs
 Autorité des marchés financiers
 Place de la Cité, tour PwC
 2640, boulevard Laurier, bureau 400
 Québec (Québec) G1V 5C1
 Fax : 514 864-6381
[E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

The Secretary
 Ontario Securities Commission
 20 Queen Street West
 22nd Floor, Box 55
 Toronto, Ontario M5H 3S8
 Fax: 416 593-2318
[E-mail: comments@osc.gov.on.ca](mailto:comments@osc.gov.on.ca)

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires publication of the written comments received during the comment period. All comments received will be posted on the websites of each of the Alberta Securities Commission at www.albertasecurities.com, the Autorité des marchés financiers at www.lautorite.qc.ca and the Ontario Securities Commission at www.osc.gov.on.ca. You should not include personal information directly in comments as the comments will be published and publicly available.

It is important that you state on whose behalf you are making the submission.

List of Annexes

This notice contains the following annex:

- Annex A – Québec local matters

Questions

Please refer your questions to any of the following:

<p><i>Autorité des marchés financiers</i></p> <p>Mathieu Laberge Senior Legal Counsel, Legal Affairs mathieu.laberge@lautorite.qc.ca</p>	<p><i>Autorité des marchés financiers</i></p> <p>Sylvia Pateras Senior Legal Counsel, Legal Affairs sylvia.pateras@lautorite.qc.ca</p>
<p><i>British Columbia Securities Commission</i></p> <p>Noreen Bent Chief, Corporate Finance Legal Services nbent@bcsc.bc.ca</p>	<p><i>British Columbia Securities Commission</i></p> <p>Ken Chow Senior Legal Counsel Corporate Finance Legal Services kchow@bcsc.bc.ca</p>

<p><i>Alberta Securities Commission</i></p> <p>Duncan Pardoe Legal Counsel, Office of the General Counsel Duncan.Pardoe@asc.ca</p>	<p><i>Financial and Consumer Services Commission Authority of Saskatchewan</i></p> <p>Sonne Udemgba, Director, Legal, Securities Division Financial and Consumer Affairs sonne.udemgba@gov.sk.ca</p>
<p><i>Manitoba Securities Commission</i></p> <p>Leigh-Anne Mercier General Counsel leigh-anne.mercier@gov.mb.ca</p>	<p><i>Ontario Securities Commission</i></p> <p>Ashley Hsu Legal Counsel, General Counsel's Department ahsu@osc.gov.on.ca</p>
<p><i>Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)</i></p> <p>Ray Burke Manager, Corporate Finance ray.burke@fcnbc.ca</p>	<p><i>Nova Scotia Securities Commission</i></p> <p>Doug Harris General Counsel, Director of Market Regulation and Policy and Secretary Doug.Harris@novascotia.ca</p>

ANNEX A

QUÉBEC LOCAL MATTERS

1. Introduction

This Annex to the accompanying CSA Notice and Request for Comment (**CSA Notice**) sets out matters relevant to Québec. The Autorité des marchés financiers (**AMF**) is publishing this Annex to supplement the CSA Notice.

Please refer to the CSA Notice for a discussion of the substance and purpose of the draft amendments (the **Draft Amendments**) to *Regulation 13-102 respecting System Fees*, and a summary of the Draft Amendments. The Draft Amendments are published with the CSA Notice.

2. Authority for the Draft Amendments

The Draft Amendments described in the CSA Notice will be made under subparagraph (9) of the first paragraph 1 of section 331 of the *Securities Act* (the **Act**):

- Subparagraph 9 of the first paragraph of section 331 provides that the AMF, may, by regulation, prescribe the fees payable for any formality provided for in the Act or the regulations and for services rendered by the AMF, and the terms and conditions of payment.

3. Stakeholders affected by the Draft Amendments

3.1 General Public

Through the CSA National Systems, the general public is able to obtain information pertaining to regulatory compliance and disclosure, including public filings of issuers on SEDAR+.

3.2 Filers

Filers (i.e. issuers, registrants and other market participants) use SEDAR+ and NRD for registration activities, submission of regulatory documents, and making disclosure requirements to securities regulators.¹

Based on filing volume from August 2023 to July 2024, it is estimated that 12,858 filers will be impacted Canada-wide including 3,627 registrant filers through NRD and 9,231 filing organizations through SEDAR+ (including issuers, fund groups, fund issuers, and third-party

¹ Note that system fees are based on the type and number of filings submitted. Some issuers and registrants do not submit regulatory filings every year. For example, while some reporting issuers may submit regular filings to meet their continuous disclosure obligations, other issuers and registrants may only submit filings when triggered by various activities, such as capital raising or the registration of new staff. Furthermore, some filers may make different types of filings on both SEDAR+ and NRD.

filers). Of this number, 1,278 filers will be impacted in Québec including 216 registrant filers through NRD and 1,062 filing organizations through SEDAR+.

Figure 1 below illustrates in more detail the filing fees for filers across Canada and in Québec, including the current regulatory fees and system fees, and the proposed increase in system fees.

Figure 1: Filing Fees in Canada and Québec

Coverage	Filing system	Number of filers with filing fees ²	Regulatory fees	System fees, \$m		Proposed increase as % of total fees
				Current	Proposed increase	
Canada	SEDAR+	9,231	246.3	10.1	6.1	2.4%
	NRD	3,627	225.4	12.0	7.2	3%
	Total	12,858	471.7	22.1	13.3	2.7%
Québec	SEDAR+	1,062	58.4	0.8	0.5	1%
	NRD	216	39.3	2.1	1.3	3.1%
	Total	1,278	97.7	2.9	1.7	1.7%

Note: Proposed increase in system fees is based on filing volumes for August 2023-July 2024.³

Source: SEDAR+, NRD.

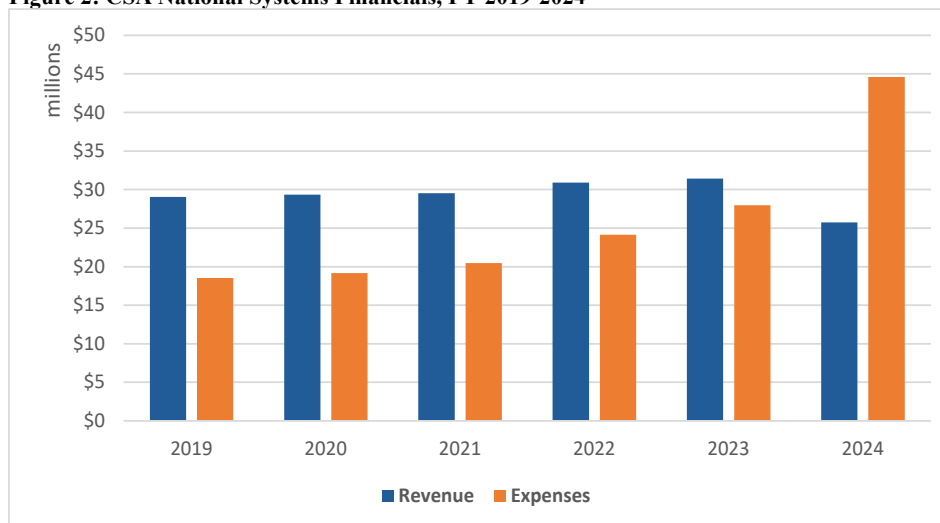
3.3 CSA

The CSA National Systems are the primary interface between regulated entities and each provincial and territorial securities regulator. The CSA National Systems are largely funded by system fees collected from market participants when filing within the SEDAR+ and NRD systems.

The system fee changes under the new structure of Regulation 13-102 introduced in 2023, combined with changes in filing pattern, reduced the annual system fee revenue by 18%. This, combined with the increase in IT costs in recent years, resulted in a deficit for the CSA National Systems in fiscal year 2024 (see Figure 2 below).

² Number of filers is based on unique SEDAR+ Profile Numbers and NRD Numbers.

³ SEDAR+ regulatory fees exclude late fees.

Figure 2: CSA National Systems Financials, FY 2019-2024

Source: CSA National Systems

4. Impact of the Draft Amendments on each of the AMF mandate components

The AMF considers the impact of proposed rulemaking on the AMF's mandate to:

- promote efficiency in the securities market;
- protect investors against unfair, improper or fraudulent practices;
- regulate the information that must be disclosed to security holders and to the public in respect of persons engaging in the distribution of securities and in respect of the securities issued by these persons;
- define a framework for the activities of the professionals of the securities market and organizations responsible for the operation of a stock market.

As described below, the Draft Amendments will impact each of the components of the AMF's mandate.

The CSA National Systems provide a central repository for Canadian capital markets participants and investors to submit and obtain information pertaining to regulatory compliance and disclosure. SEDAR + facilitates improved access to market participants' information by replacing outdated and fragmented custom-built regulatory filing and disclosure systems with a centralized platform. This enhances transparency in the capital markets as investors can access pertinent issuer information on a timely basis and can allocate their funds to investments more efficiently.

5. Anticipated costs and benefits

5.1 Benefits to stakeholders

5.1.1 General Public

The CSA National Systems serve as a centralized and user-friendly source of information for the general public. The Draft Amendments will keep the CSA National Systems operational so it can continue to serve to the general public as a timely source of information about Canadian capital markets.

5.1.2 CSA

The increase in system fees is necessary to ensure sufficient funding to operate the CSA National Systems over these next 5 years. CSA members depend on the functioning of these systems to achieve their respective mandates and regulatory objectives.

5.1.3 Filers

The CSA National Systems function as a centralized system where filers make required submissions to securities regulators and pay filing fees. The flat fee design introduced in 2023 also increases administrative efficiency for filers. As system fees paid by filers are determined primarily by filing behaviour and volume of system use, the fee increases are expected to equitably impact all market participants. Therefore, larger firms are expected to incur more system fees than smaller firms due to filing volume.

5.2 Costs to stakeholders

5.2.1 General Public

There are no direct costs to the general public as the system fees are paid by filers filing within the SEDAR+ and NRD systems.

5.2.2 CSA

There are no direct costs to the CSA members as the system fees are paid by filers filing within the SEDAR+ and NRD systems.

5.2.3 Filers

We assume that filers already have policies and procedures in place governing the SEDAR+ and NRD filing processes. There are no anticipated incremental compliance costs to filers as a result of the Draft Amendments as filers will not be making changes to policies and procedures governing the filing process.

Regulatory costs to be borne by filers were estimated using the total filing volume and stakeholder filing behaviour from August 2023 to July 2024. All filers impacted (including SEDAR+ filing

and NRD registrant organizations) are expected to, altogether, incur increases in system fees of \$13 million across Canada in the first year following the Draft Amendments (see Figure 1 above).

Based on system filing fees paid from April 2023 to March 2024, 96% of SEDAR+ filers and 92% of NRD registrant filers that paid system fees will see a system fee increase of less than \$2,500 (see Figure 3 below). Furthermore, approximately 46% of SEDAR+ filers and 10% of NRD registrant filers will have a system fee increase of less than \$100.

For smaller market participants, the system fee changes do not present a barrier to entry. Investment fund managers and large financial institutions that manage several registrants with higher filing volumes will experience greater increases.

Figure 3: Distribution of proposed system fees increases for filers in Canada

Filing system	Number of filers with system fees ⁴	% of filers with system fees			
		\$0-0.1k	\$0.1-1k	\$1-2.5k	More than \$2.5k
SEDAR+	9,165	46%	39%	11%	4%
NRD	1,572	10%	73%	9%	8%

Note: Based on filing volumes from August 2023 to July 2024.

Source: SEDAR+, NRD.

6. Summary comparison of costs and benefits

We expect filers to incur an increase in system fees of \$13 million across Canada in the first year of the Draft Amendments based on volume of filings recorded from August 2023 to July 2024. This will be followed by an increase of 3% in each of the following 4 years. Although the benefits of the Draft Amendments cannot be accurately quantified, we are of the view that these benefits outweigh the costs as the continuing operation of the CSA National Systems is critical to transparency and efficiency in the Canadian capital markets.

7. Description of alternatives considered

The CSA considered maintaining the status quo and retaining the current fees set out in Regulation 13-102. This option was not feasible as there would be insufficient funding to continue operating the CSA National Systems. In fact, following the introduction of the new Regulation 13-102 in 2023, the CSA had already reduced CSA National Systems spending to the point where additional reductions would negatively impact services and the viability of the systems. Based on a thorough consideration of this option, the CSA determined the system fee increases reflected in the Draft Amendments to be necessary to cover the operating costs of the CSA National Systems over the next 5 years.

⁴ Number of filers is based on unique SEDAR+ profile and NRD numbers.

REGULATION TO AMEND REGULATION 13-102 RESPECTING SYSTEM FEES

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331, 1st par., par. (9))

1. Section 3 of Regulation 13-102 respecting System Fees (chapter V-1.1, r. 2.2) is amended by replacing paragraph (1) by the following:

“(1) If a person described in Column A of Appendix A transmits a filing of a type described in Column B of the Appendix, the person must pay to the person’s principal regulator the system fee specified in Column C of the Appendix for the filing for the reference period corresponding to the date of transmission of the filing.”.

2. Section 4 of the Regulation is amended by inserting, after “Appendix B”, “for the reference period corresponding to that date”.

3. Appendices A and B of the Regulation are replaced by the following:

**“APPENDIX A
SYSTEM FEES**

In this Appendix,

“application” means a request transmitted through SEDAR+ for a decision of the regulator, except in Québec, or securities regulatory authority but, for greater certainty, does not include a pre-filing;

“pre-filing” means a request to consult with the principal regulator regarding the application of securities legislation or securities directions generally or the application of securities legislation or a direction to a particular transaction or matter or proposed transaction or matter.

Item	Column A	Column B	Column C				
			Reference periods and system fee payable				
			From 11/30/2025 to 11/29/2026	From 11/30/2026 to 11/29/2027	From 11/30/2027 to 11/29/2028	From 11/30/2028 to 11/29/2029	After 11/29/2029
1	Sponsoring firm – in respect of an individual registrant	Application for registration or reactivation of registration	\$138	\$143	\$148	\$153	\$158
2	International dealer or international adviser	Annual notice of reliance on exemption from dealer registration requirement or adviser registration requirement	\$560	\$577	\$595	\$613	\$632

Item	Column A	Column B	Column C						
			Person required to file	Filing type	Reference periods and system fee payable				
					From 11/30/2025 to 11/29/2026	From 11/30/2026 to 11/29/2027	From 11/30/2027 to 11/29/2028	From 11/30/2028 to 11/29/2029	After 11/29/2029
3	Investment fund that is a reporting issuer	Annual financial statements	\$840	\$866	\$892	\$919	\$947		
4	Investment fund	Preliminary, pro forma, or combined preliminary and pro forma long form prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3520, regardless of whether the applicable long form prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3626, regardless of whether the applicable long form prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3735, regardless of whether the applicable long form prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3848, regardless of whether the applicable long form prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3964, regardless of whether the applicable long form prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund		
		Preliminary, pro forma, or combined preliminary and pro forma simplified prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3520, regardless of whether the applicable simplified prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3626, regardless of whether the applicable simplified prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3735, regardless of whether the applicable simplified prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3848, regardless of whether the applicable simplified prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund	\$3964, regardless of whether the applicable simplified prospectus relates to the distribution of the securities of one or more than one investment fund		
5	Reporting issuer other than an investment fund	Annual financial statements	\$1224	\$1261	\$1299	\$1338	\$1379		
6	Reporting issuer, other than an investment fund, that is not a short form prospectus issuer	Annual information form	\$688	\$709	\$731	\$753	\$776		

Item	Column A	Column B	Column C						
			Person required to file	Filing type	Reference periods and system fee payable				
					From 11/30/2025 to 11/29/2026	From 11/30/2026 to 11/29/2027	From 11/30/2027 to 11/29/2028	From 11/30/2028 to 11/29/2029	After 11/29/2029
7	Investment fund that is not a short form prospectus issuer	Annual information form	\$688	\$709	\$731	\$753	\$776		
8	Reporting issuer that is a short form prospectus issuer	Annual information form	\$4048	\$4170	\$4296	\$4425	\$4558		
9	Issuer other than an investment fund	Preliminary long form prospectus Preliminary prospectus governed by a CPC instrument	\$1520	\$1566	\$1613	\$1662	\$1712		
		Preliminary short form prospectus, preliminary shelf prospectus or preliminary MJDS prospectus	\$2400	\$2472	\$2547	\$2624	\$2703		
10	All filers	Issuer bid circular filed under Part 2 of Regulation 62-104 respecting Take-Over Bids and Issuer Bids (chapter V-1.1, r. 35) or take-over bid circular filed under Part 2 of Regulation 62-104 respecting Take-Over Bids and Issuer Bids	\$560	\$577	\$595	\$613	\$632		

Item	Column A Person required to file	Column B Filing type	Column C				
			Reference periods and system fee payable				
			From 11/30/2025 to 11/29/2026	From 11/30/2026 to 11/29/2027	From 11/30/2027 to 11/29/2028	From 11/30/2028 to 11/29/2029	After 11/29/2029
11	Issuer, other than an investment fund	Rights offering circular	\$2400	\$2472	\$2547	\$2624	\$2703
12	All filers	Report of exempt distribution	\$64	\$66	\$68	\$71	\$74
13	All filers	Pre-filing that is transmitted through SEDAR+	\$560	\$577	\$595	\$613	\$632
14	All filers	Application that is required to be transmitted through SEDAR+ under Regulation 13-103 respecting System for Electronic Data Analysis and Retrieval + (SEDAR+) (chapter V-1.1, r. 2.3),					
		(a) if a pre-filing referred to in Item 13 was previously transmitted in respect of the application, and	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
		(b) in any other case	\$560	\$577	\$595	\$613	\$632

**“APPENDIX B
SYSTEM FEES**

Column A	Column B	Column C
	Filing type	Reference periods and system fee payable

Person required to file		From 11/30/2025 to 11/29/2026	From 11/30/2026 to 11/29/2027	From 11/30/2027 to 11/29/2028	From 11/30/2028 to 11/29/2029	After 11/29/2029
Sponsoring firm – in respect of each individual registrant sponsored by the firm	Annual registration renewal	\$138	\$143	\$148	\$153	\$158

”.

4. (1) This Regulation comes into force on *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*.

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*, this Regulation come into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
LION ONE METALS LIMITED	15 novembre 2024	Colombie-Britannique
PORTEFEUILLE DE DIPLÔME CST SPARK	18 novembre 2024	Ontario
PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION 2026 CST SPARK		
PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION 2029 CST SPARK		
PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION 2032 CST SPARK		
PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION 2035 CST SPARK		
PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION 2038 CST SPARK		
PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION 2041 CST SPARK		
PORTEFEUILLE D'ÉDUCATION 2044 CST SPARK		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MANDAT IA CLARINGTON ALTERNATIF MULTISTRATÉGIE	15 novembre 2024	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FIDELITY DIVIDEND PLUS MULTI- ASSET BASE FUND	13 novembre 2024	Ontario
FIDELITY FLOATING RATE HIGH INCOME FUND		
FIDELITY GLOBAL ASSET ALLOCATION CURRENCY NEUTRAL PRIVATE POOL		
FIDELITY GLOBAL ASSET ALLOCATION PRIVATE POOL		
FIDELITY GLOBAL BALANCED PORTFOLIO		
FIDELITY GLOBAL BOND MULTI- ASSET BASE FUND		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY BÂTISSEURS		
FONDS FIDELITY ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI- ACTIFS		
FONDS FIDELITY CRÉANCES MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELITY CRÉANCES MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES LOCALES		
FONDS FIDELITY EUROPE		
FONDS FIDELITY EXTEME - ORIENT		
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES COMPOSANTES MULTI- ACTIFS - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES		
FIDELITY GLOBAL CONCENTRATED EQUITY CURRENCY NEUTRAL FUND	13 novembre 2024	Ontario
FIDELITY GLOBAL CORE PLUS BOND ETF FUND		
FIDELITY GLOBAL CREDIT EX-U.S INVESTMENT TRUST		
FIDELITY GLOBAL GROWTH PORTFOLIO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES (AUPARAVANT, FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS MONDIALE		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX		
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES		
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRÉ		
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES+		
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES+ ÉQUILIBRE		
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES		
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS SOUVERAINES DES MARCHÉS DÉVELOPPÉS MONDIAUX COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - COUVERT		
FONDS FIDELITY MARQUES MONDIALES GRAND PUBLIC		
FONDS FIDELITY MONDIAL		
FONDS FIDELITY POTENTIEL MONDIAL		
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX		
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTÉ MONDIAUX		
FONDS FIDELITY TITRES DE CRÉANCE MONDIAUX EX-É.-U. COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY TITRES MONDIAUX		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>À RENDEMENT ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS</p> <p>PORTEFEUILLE FIDELITY ACTIONS MONDIALES</p>		
<p>FIDELITY GLOBAL INCOME PORTFOLIO</p>	13 novembre 2024	Ontario
<p>FIDELITY GLOBAL LARGE CAP FUND</p>		
<p>FIDELITY GLOBAL SMALL CAP OPPORTUNITIES FUND</p>		
<p>FIDELITY GROWTH PORTFOLIO</p>		
<p>FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES</p>		
<p>FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE</p>		
<p>FONDS FIDELITY CANADA PLUS</p>		
<p>FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS MONDIALES DE QUALITE</p>		
<p>FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL MONDIAL ÉLEVÉ</p>		
<p>FONDS FIDELITY IMMOBILIER COMMERCIAL À REVENU ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES</p>		
<p>FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL</p>		
<p>FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL COMPOSANTES MULTI- ACTIFS</p>		
<p>FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS MONDIALES INDEXÉES SUR LINFLATION COMPOSANTES MULTI-ACTI</p>		
<p>FONDS FIDELITY MICROCAPITALISATIONS</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MONDIALES FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL - DEVICES NEUTRES FONDS FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE FONDS FIDELITY VALEUR MONDIALE À POSITIONS LONGUES/COURTES FONDS FIDELITY VALEUR MONDIALE À POSITIONS LONGUES/COURTES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FIDELITY INSIGHTS SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	13 novembre 2024	Ontario
FIDELITY INTERNATIONAL CONCENTRATED EQUITY CURRENCY NEUTRAL FUND		
FIDELITY INTERNATIONAL HIGH QUALITY ETF FUND		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - DEVICES NEUTRES		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VISION STRATÉGIQUE		
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES		
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - CONCENTRÉ		
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES COMPOSANTS MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY CROISSANCE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
INTERNATIONALE		
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES		
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES		
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES INTERNATIONAUX ELEVES		
FONDS FIDELITY GESTION DE L'INFLATION		
FONDS FIDELITY IMMOBILIER COMMERCIAL À REVENU ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITÉ - MULTISECTORIELLES - DEVISES NEUTRES		
FONDS FIDELITY RÉPARTITION DE REVENU		
FONDS FIDELITY VALEUR INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY VISION STRATÉGIQUE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES		
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU		
FIDELITY SUSTAINABLE WORLD ETF FUND	13 novembre 2024	Ontario
FIDELITY SYSTEMATIC CANADIAN BOND INDEX ETF FUND		
FIDELITY TACTICAL CREDIT FUND		
FIDELITY U.S. DIVIDEND CURRENCY		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
NEUTRAL FUND		
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - COUVERTURE DE MARCHÉ STRATÉGIQUE		
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - COUVERTURE DE MARCHÉ STRATÉGIQUE		
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES DE BASE		
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES MONDIAUX TACTIQUES		
FONDS FIDELITY FRONTIERE NORD		
FONDS FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ TACTIQUE		
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ TACTIQUE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE		
FONDS FIDELITY REVENU STRATÉGIQUE		
FONDS FIDELITY REVENU STRATÉGIQUE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY SITUATIONS SPECIALES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE		
FIDELITY U.S. DIVIDEND FUND	13 novembre 2024	Ontario
FIDELITY U.S. DIVIDEND INVESTMENT TRUST		
FIDELITY U.S. GROWTH OPPORTUNITIES INVESTMENT TRUST		
FIDELITY U.S. HIGH QUALITY ETF FUND		
FIDELITY U.S. LOW VOLATILITY ETF FUND		
FIDELITY U.S. MONEY MARKET INVESTMENT TRUST		
FIDELITY U.S. MONTHLY INCOME FUND		
FIDELITY WOMEN'S LEADERSHIP FUND		
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES		
FONDS FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLE		
FONDS FIDELITY ACTIONS PME AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS - ENREGISTRÉ		
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES		
FONDS FIDELITY MARCHE MONETAIRE E.-U.		
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMÉRICAIN - DEVISES NEUTRES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MANDAT PRIVÉ FIDELITY CROISSANCE ET REVENU AMÉRICAINS		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS NORD-AMÉRICAINES	13 novembre 2024	Ontario
FONDS FIDELITY ACTIONS D'INNOVATION ET OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES		
FONDS FIDELITY ALTERNATIF À POSITIONS LONGUES/COURTES		
FONDS FIDELITY ALTERNATIF À POSITIONS LONGUES/COURTES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ALTERNATIF MARCHÉ NEUTRE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD		
FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD - ÉQUILIBRE		
FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD - ÉQUILIBRE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY JAPON		
FONDS FIDELITY LEADERS À LONG TERME		
FONDS FIDELITY LEADERS À LONG TERME - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITÉ MULTISECTORIELLES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MULTISECTORIELLES - DEVICES NEUTRES FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - COUVERT FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MANDAT PRIVÉ FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE - PLUS MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE - PLUS MANDAT PRIVÉ FIDELITY TITRES À REVENU FIXE - PLUS		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA	13 novembre 2024	Ontario
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CIBLÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES DE BASE		
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES FONDAMENTALS COMPOSANTS MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY ALTERNATIF CANADIEN À POSITIONS LONGUES/COURTES		
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA		
FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE CANADA		
FONDS FIDELITY EXPANSION CANADA		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES CANADIENS ELEVES		
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL CANADIEN ÉLEVÉ		
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA		
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS CANADIENNES À RENDEMENT RÉEL COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES DU CANADA À LONG TERME COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY MARCHE MONETAIRE CANADA		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT TERME		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY POTENTIEL CANADA		
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR CONCENTRÉE	13 novembre 2024	Ontario
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY CHINE		
FONDS FIDELITY DIVIDENDES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS FIDELITY DIVIDENDES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY DIVIDENDES PLUS		
FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À COURT TERME		
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE		
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE - ÉQUILIBRE		
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE - OBLIGATIONS		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS		
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DES MARCHÉS DÉVELOPPÉS INTERNATIONAUX COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY REVENU CONSERVATEUR		
FONDS FIDELITY REVENU FIXE CANADIEN À COURT TERME COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
FONDS FIDELITY TITRES CONVERTIBLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU CONSERVATEUR		
PORTEFEUILLE FIDELITY GESTION PRUDENTE DU RISQUE		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2010		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2015		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2020		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2025		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2030		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2035		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2040		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2045		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2050		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2055		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2060		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE REVENU		
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGEMD 2065		

FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY
ÉQUILIBRE 13 novembre 2024 Ontario

FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY
ÉQUILIBRE - REVENU

FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY
RÉPARTITION DE L'ACTIF

FONDS FIDELITY DISCIPLINE
ACTIONS AMERIQUE

FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE
AMÉRIQUE

FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AMÉRIQUE - DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY ÉTOILE D'ASIE		
FONDS FIDELITY FNB AVANTAGE BITCOIN		
FONDS FIDELITY FNB AVANTAGE ETHER		
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - ACTIONS		
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - CONSERVATEUR		
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - CROISSANCE		
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - ÉQUILIBRE		
FONDS FIDELITY RÉPARTITION D'ACTIFS CANADIENS		
FONDS FIDELITY TITRES AMÉRICAINS À RENDEMENT ÉLEVÉ		
FONDS FIDELITY TITRES AMÉRICAINS À RENDEMENT ÉLEVÉ – DEVICES NEUTRES		
FONDS FIDELITY VALEUR AMÉRICAINES		
FONDS FIDELITY VALEURS SÛRES DE CROISSANCE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS		
PORTEFEUILLE FIDELITY ÉQUILIBRE		
PORTEFEUILLE FIDELITY GESTION ÉQUILIBRÉE DU RISQUE		
FONDS AMÉRICAIN À PETITE/MOYENNE CAPITALISATION PENDER	15 novembre 2024	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'ACTION MONDIALES PRIMERICA	18 novembre 2024	Ontario
FONDS DE REVENU CONSERVATEUR PRIMERICA		
FONDS DE REVENU PRIMERICA		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN PRIMERICA		
FONDS ÉQUILIBRÉ À RENDEMENT PRIMERICA		
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN DE CROISSANCE PRIMERICA		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE CROISSANCE PRIMERICA		
GLOBAL DIVIDEND GROWTH SPLIT CORP.	14 novembre 2024	Ontario
MEDEXUS PHARMACEUTICALS INC.(FORMERLY PEDIAPHARM INC.)	15 novembre 2024	Ontario
PLATINUM GROUP METALS LTD.	13 novembre 2024	Colombie-Britannique
PORTEFEUILLE REVENU CONSERVATEUR IPC	1 ^{er} novembre 2023	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés

financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE ACTIONS INTERNATIONALES	15 novembre 2024	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - CIBLÉ - DEVICES NEUTRES CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - CIBLEE CATÉGORIE FIDELITY FRONTIÈRE NORD CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES CATEGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE CATÉGORIE FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMÉRIQUE - DEVICES NEUTRES FIDELITY U.S. GROWTH OPPORTUNITIES CLASS MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - DEVICES NEUTRES	13 novembre 2024	Ontario
EMERA INCORPORATED	15 novembre 2024	Nouvelle-Écosse

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
LE PORTEFEUILLE DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES LANGDON	18 novembre 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	11 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	12 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	14 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	18 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	12 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	13 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 novembre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	14 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	14 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	15 novembre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	18 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 novembre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 novembre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 novembre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	8 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	8 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	12 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	14 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	15 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	15 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	15 novembre 2024	15 mars 2024
CARS AND PARS PROGRAMME	12 novembre 2024	20 septembre 2023
CHARTWELL RETIREMENT RESIDENCES	14 novembre 2024	30 avril 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
CORPORATION CAMECO	12 novembre 2024	12 novembre 2024
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	14 novembre 2024	16 mars 2023
GLOBAL DIVIDEND GROWTH SPLIT CORP.	14 novembre 2024	14 novembre 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	12 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	12 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	12 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	13 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	13 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	13 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	15 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	15 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	15 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	15 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	15 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	15 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	15 novembre 2024	4 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	18 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	18 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	18 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	18 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	18 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	18 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	12 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	12 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	12 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	12 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	12 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 novembre 2024	9 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	13 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	15 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	15 novembre 2024	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	15 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	15 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 novembre 2024	9 septembre 2024

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Chartwell Retirement Residences (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 octobre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base définitif daté du 30 avril 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. Le prospectus a été déposé en version française et anglaise;
7. La version anglaise des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 11 novembre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1066234

Lion One Metals Limited (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 novembre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 12 novembre 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti en Alberta, Colombie-Britannique et Ontario;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 11 novembre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1068092

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ABITIBI METALS CORP.	2024-11-15	2 859 626 \$
ANDEX GOLD INC.	2024-11-06	153 285 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ANGELLIST ADVISORS, LLC	2024-11-07	16 989 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2024-10-31 au 2024-11-07	6 354 557 \$
AVENUE LIVING REAL ESTATE CORE TRUST	2024-10-31	114 312 611 \$
BANQUE DE MONTRÉAL	2024-11-08	500 000 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-11-07	1 100 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-11-08	4 528 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-11-04	4 858 100 \$
BOEING COMPANY (THE)	2024-10-31	459 437 \$
BRITANNIA LIFE SCIENCES INC.	2024-11-08	51 000 \$
CAPITAL DIRECT I INCOME TRUST	2024-10-31	4 642 608 \$
CCOF III LUX FEEDER, SCSP	2024-10-28	32 653 250 \$
COMPAGNIE CRÉDIT FORD DU CANAD	2023-11-10	783 650 000 \$
CRÉDIT VW CANADA INC.	2023-09-20	750 000 000 \$
EMERGENT METALS CORP.	2024-11-14 au 2024-11-19	983 124 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-11-11	1 025 661 \$
ESPRESSO VENTURE DEBT TRUST	2024-11-07	10 833 511 \$
EXI VENTURES CORP.	2024-11-12	50 000 \$
FIRST SOURCE MORTGAGE LP	2023-11-01	1 013 209 \$
FLUID BIOMED INC.	2024-10-30	19 202 480 \$
FONDS DE PLACEMENT COGIR IMMOBILIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	2024-11-11	7 200 000 \$
GLENGARRY FUNDING TRUST	2024-11-07	255 500 \$
GOEASY LTD.	2024-11-04	150 000 000 \$
ICM PROPERTY PARTNERS TRUST	2024-10-31	3 702 414 \$
INNOVOTECH INC.	2024-11-06	1 150 000 \$
J.P. MORGAN STRUCTURED PRODUCTS B.V.	2024-11-05	1 390 000 \$
KENSINGTON PRIVATE EQUITY FUND	2024-11-05	2 933 475 \$
KUTCHO COPPER CORP.	2024-11-04	1 288 500 \$
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2024-11-08	20 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MAGNA MINING INC.	2024-11-04	15 356 964 \$
MANNA INDUSTRIAL FUND (VALUE-ADD) LIMITED PARTNERSHIP	2023-08-31	305 000 \$
MARKEE MISSING MIDDLE DEVELOPMENT FUND I	2024-11-06	2 500 000 \$
MINES ABCOURT INC.	2023-11-16	209 000 \$
MINES ABCOURT INC.	2023-09-07	1 582 750 \$
MINI MALL STORAGE PROPERTIES TRUST	2024-10-31	40 423 006 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2024-10-28 au 2024-11-07	659 060 \$
PIER 4 REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-10-31	2 638 751 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2023-09-06 au 2023-09-13	700 000 \$
POST HOLDINGS, INC.	2024-10-09	22 040 900 \$
PULIS REAL ESTATE LP2	2024-11-06	941 004 \$
PULIS REAL ESTATE TRUST	2024-09-30	189 507 \$
PULIS REAL ESTATE TRUST	2024-11-06	497 935 \$
QNB METALS INC.	2024-11-04	305 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
READY CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT TRUST	2024-11-12	503 533 \$
SIGNAL GOLD INC.	2024-11-06	10 452 602 \$
SKYLINE INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2023-09-06 au 2023-09-08	11 813 303 \$
SKYLINE INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-11-04 au 2024-11-06	2 354 023 \$
STARFIGHTERS SPACE, INC.	2024-11-11	122 883 \$
STRIKEPOINT GOLD INC.	2024-11-08	1 652 600 \$
TAJIRI RESOURCES CORP.	2024-11-06	504 700 \$
TDG GOLD CORP. (FORMERLY: KISMET RESOURCES CORP.)	2024-11-14	771 080 \$
TEMPBRIDGE INC.	2023-09-08	370 000 \$
THE KROGER CO.	2024-08-27	134 025 460 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2024-11-04 au 2024-11-08	1 500 810 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-11-04 au 2024-11-08	3 281 479 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-10-28 au 2024-11-01	3 349 265 \$
TRIUMVIRA IMMUNOLOGICS INC.	2024-06-18	13 017 664 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
VIDEOTRON LTEE	2024-11-08	201 738 500 \$
YORKVILLE HEALTH CARE FUND	2024-11-05	5 499 943 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BAIN CAPITAL GSS 2022 (B) SCSP	2024-10-31 au 2024-10-31	1 391 600 \$
FONDS OBLIGATIONS MANUVIE	2023-01-01 au 2023-12-31	94 093 086 \$
PORTEFEUILLE DE REVENU BONIFIÉ CCLPC	2023-01-01 au 2023-12-31	50 401 471 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N°2024-PDG-0058

Décision générale relative à la dispense de l'obligation de transmission des rapports financiers intermédiaires, des états financiers annuels, des rapports de gestion et des rapports de la direction sur le rendement du fonds en cas d'interruption des services postaux réguliers

Vu le paragraphe 3 de l'article 4.6 et le paragraphe 1 de l'article 5.6 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24 (le « Règlement 51-102 »), qui prévoient l'obligation pour un émetteur assujéti d'envoyer aux porteurs inscrits ou aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des porteurs de titres de créance, qui en font la demande, un exemplaire des états financiers annuels et du rapport de gestion annuel ou un exemplaire des rapports financiers intermédiaires et des rapports de gestion intermédiaires, ou des deux (l'« obligation de transmission des états financiers annuels, des rapports financiers intermédiaires et des rapports de gestion correspondants »);

Vu l'article 5.1 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, RLRQ, c. V-1.1, r. 42 (le « Règlement 81-106 »), qui prévoit l'obligation pour un fonds d'investissement d'envoyer à ses porteurs, le cas échéant, un exemplaire des états financiers annuels et du rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds, s'il est tenu d'en établir, ou un exemplaire des rapports financiers intermédiaires et des rapports intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds, s'il est tenu d'en établir, sauf si un fonds d'investissement a demandé des instructions permanentes ou annuelles en conformité avec les articles 5.2 et 5.3 du Règlement 81-106 et envoie ces documents conformément à ces instructions (l'« obligation de transmission des états financiers annuels, des rapports financiers intermédiaires et des rapports de la direction sur le rendement du fonds correspondants »);

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), prévu à l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »), de dispenser aux conditions qu'elle détermine, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la LVM ou par règlement, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu la situation actuelle qui oppose Postes Canada et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (le « STTP ») dans le cadre de la renégociation de la convention collective du STTP (le « conflit de travail 2024 »);

Vu la possibilité d'une interruption des services postaux réguliers, le 15 novembre 2024, à la suite du dépôt des préavis de grève par le STTP et des préavis de lock-out de Postes Canada;

Vu l'analyse faite par la Direction principale du financement des sociétés et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs et de la distribution d'accorder la dispense visée par la présente décision au motif qu'elle ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

En conséquence :

L'Autorité dispense l'émetteur assujéti, en cas d'interruption des services postaux réguliers, de l'obligation de transmission des états financiers annuels, des rapports financiers intermédiaires et des rapports de gestion correspondants prévue au paragraphe 3 de l'article 4.6 et au paragraphe 1 de l'article 5.6 du Règlement 51-102, et ce, aux conditions suivantes :

- a) L'émetteur assujéti se conforme aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, ses rapports financiers intermédiaires et des rapports de gestion

correspondants, le cas échéant, en conformité avec les parties 4 et 5 du Règlement 51-102;

- b) L'émetteur assujéti publie et dépose un communiqué indiquant :
- i) que ses états financiers annuels ou ses rapports financiers intermédiaires ainsi que les rapports de gestion correspondants, le cas échéant, ont été déposés électroniquement et sont affichés sur le site web SEDAR+ à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca;
 - ii) qu'un exemplaire des états financiers annuels ou un exemplaire des rapports financiers intermédiaires ainsi que les rapports de gestion correspondants, le cas échéant, seront envoyés à chaque porteur qui en fera la demande;
 - iii) les coordonnées de la personne-ressource qu'un porteur de titres doit contacter pour obtenir les documents indiqués au sous-paragraphe *ii* ou toute information nécessaire à cette fin;
- c) L'émetteur assujéti se conforme à l'obligation de transmission des états financiers annuels, des rapports financiers intermédiaires et des rapports de gestion correspondants prévue au Règlement 51-102 aussitôt que possible et, dans tous les cas, dans les dix jours suivant la fin de l'interruption des services postaux réguliers, sauf si l'émetteur assujéti a pris les dispositions nécessaires pour transmettre les documents par d'autres moyens à la demande du porteur de titres.

L'Autorité dispense un fonds d'investissement, en cas d'interruption des services postaux réguliers, de l'obligation de transmission des états financiers annuels, des rapports financiers intermédiaires et des rapports de la direction sur le rendement du fonds correspondants prévue à l'article 5.1 du Règlement 81-106, et ce, aux conditions suivantes :

- a) Le fonds d'investissement se conforme aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, ses rapports financiers intermédiaires et des rapports de la direction sur le rendement du fonds correspondants, le cas échéant, en conformité avec les parties 2 et 4 du Règlement 81-106;
- b) Le fonds d'investissement publie et dépose un communiqué indiquant :
 - i) que ses états financiers annuels ou ses rapports financiers intermédiaires ainsi que les rapports de la direction sur le rendement du fonds correspondants, le cas échéant, ont été déposés électroniquement et sont affichés sur le site web SEDAR+ à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca;
 - ii) qu'un exemplaire des états financiers annuels ou un exemplaire de ses rapports financiers intermédiaires ainsi que les rapports de la direction sur le rendement du fonds correspondants, le cas échéant, seront envoyés à chaque porteur qui en fera la demande;
 - iii) les coordonnées de la personne-ressource qu'un porteur de titres doit contacter pour obtenir les documents indiqués au sous-paragraphe *ii* ou toute information nécessaire à cette fin;
- c) Le fonds d'investissement se conforme à l'obligation de transmission des états financiers annuels, des rapports financiers intermédiaires et des rapports de la direction sur le rendement du fonds correspondants prévue au Règlement 81-106 aussitôt que possible et, dans tous les cas, dans les dix jours suivant la fin de l'interruption des services

postaux réguliers, sauf si le fonds d'investissement a pris les dispositions nécessaires pour transmettre les documents par d'autres moyens à la demande du porteur de titres.

Cette dispense ne vise aucunement les obligations qu'ont les émetteurs assujettis et les fonds d'investissement de déposer des documents auprès de l'Autorité et de publier leurs résultats.

La décision prendra effet le jour de l'interruption des services postaux réguliers et cessera automatiquement lorsque ces services seront rétablis, et ce jusqu'au règlement du conflit de travail 2024.

Fait le 15 novembre 2024.

Yves Ouellet
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
ABAXX TECHNOLOGIES INC.	2024-09-30
ADCORE INC.	2024-09-30
ADENTRA INC. (FORMERLY, HARDWOODS DISTRIBUTION INC.)	2024-09-30
ALPHA COGNITION INC.	2024-09-30
AMEX EXPLORATION INC.	2024-09-30
ANAERGIA INC.	2024-09-30
APPILI THERAPEUTICS INC.	2024-09-30
ARIANNE PHOSPHATE INC.	2024-09-30
ATCO LTD.	2024-09-30
ATICO MINING CORPORATION	2024-09-30
AUTOCANADA INC.	2024-09-30
AUTOMOTIVE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-09-30
AYA OR & ARGENT INC.	2024-09-30
AYR WELLNESS INC.	2024-09-30
BIOMIND LABS INC.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2024-09-30
BITFARMS LTD.	2024-09-30
BOAT ROCKER MEDIA INC.	2024-09-30
BORALEX INC.	2024-09-30
BRAGG GAMING GROUP INC. (FORMERLY BREAKING DATA CORP.)	2024-09-30
BROOKFIELD CORPORATION (FORMERLY BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.)	2024-09-30
BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS L.P.	2024-09-30
BROOKFIELD WEALTH SOLUTIONS LTD. (FORMERLY BROOKFIELD REINSURANCE LTD.)	2024-09-30
CANADIAN UTILITIES LIMITED	2024-09-30
CANASIA ENERGY CORP.	2024-09-30
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2024-09-30
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	2024-09-30
CARDIOL THERAPEUTICS INC.	2024-09-30
CCL INDUSTRIES INC.	2024-09-30
CERES GLOBAL AG CORP.	2024-09-30
CHARLOTTE'S WEB HOLDINGS, INC.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CHARTWELL RETIREMENT RESIDENCES	2024-09-30
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2024-09-30
CI FINANCIAL CORP.	2024-09-30
CLEGHORN MINERALS LTD.	2024-09-30
CONDUENT INCORPORATED	2024-09-30
CORBY SPIRITUEUX ET VINS LIMITÉE	2024-09-30
CU INC.	2024-09-30
CYBIN INC.	2024-09-30
CYMBRIA CORPORATION	2024-09-30
DIAMEDICA THERAPEUTICS INC.	2024-09-30
DIGIHOST TECHNOLOGY INC.	2024-09-30
DUNDEE CORPORATION	2024-09-30
DUNDEE, TECHNOLOGIES DURABLES INC.	2024-09-30
ELECTRA BATTERY MATERIALS CORPORATION (FORMERLY "FIRST COBALT CORP.")	2024-09-30
ELEMENT FLEET MANAGEMENT CORP. (FORMERLY ELEMENT FINANCIAL CORPORATION)	2024-09-30
ELEMENTAL ALTUS ROYALTIES CORP.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ENCORE ENERGY CORP.	2024-09-30
ENERFLEX LTD.	2024-09-30
ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION	2024-09-30
EXRO TECHNOLOGIES INC.	2024-09-30
FISSION URANIUM CORP.	2024-09-30
FLAGSHIP COMMUNITIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-09-30
FLOW CAPITAL CORP.	2024-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CANADIEN NET	2024-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER PRO	2024-09-30
FORTUNE MINERALS LIMITED	2024-09-30
FUSE BATTERY METALS INC.	2024-09-30
G MINING VENTURES CORP.	2024-09-30
GLASS HOUSE BRANDS INC. (FORMERLY MERCER PARK BRAND ACQUISITION CORP.)	2024-09-30
GOLDEN MINERALS COMPANY	2024-09-30
GRACE THERAPEUTICS, INC.	2024-09-30
GROUPE ALITHYA INC.	2024-09-30
GROUPE ATKINSRÉALIS INC.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
GROUPE DYNACOR INC.	2024-09-30
HAMILTON THORNE LTD.	2024-09-30
HELIOS FAIRFAX PARTNERS CORPORATION (FORMERLY FAIRFAX AFRICA HOLDINGS CORPORATION)	2024-09-30
HUDBAY MINERALS INC.	2024-09-30
HUT 8 CORP.	2024-09-30
IM CANNABIS CORP. (FORMERLY, NAVASOTA RESOURCES INC.)	2024-09-30
INPLAY OIL CORP.	2024-09-30
INTEGRA RESOURCES CORP.	2024-09-30
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2024-09-30
KARTOON STUDIOS, INC. (FORMERLY KNOWN AS GENIUS BRANDS INTERNATIONAL, INC.)	2024-09-30
K-BRO LINEN INC.	2024-09-30
KENSINGTON PRIVATE EQUITY FUND	2024-09-30
KEYERA CORP.	2024-09-30
KONTROL TECHNOLOGIES CORP.	2024-09-30
LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.	2024-09-30
LES INDUSTRIES DOREL INC.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
LES RESSOURCES YORBEAU INC.	2024-09-30
LIBERTY GOLD CORP. (FORMERLY PILOT GOLD INC.)	2024-09-30
LOGAN ENERGY CORP.	2024-09-30
LUCARA DIAMOND CORP.	2024-09-30
MAPLE GOLD MINES LTD.	2024-09-30
MARIMACA COPPER CORP.	2024-09-30
MATTR CORP.	2024-09-30
MDA SPACE LTD.	2024-09-30
METALLA ROYALTY & STREAMING LTD.	2024-09-30
MORIEN RESOURCES CORP.	2024-09-30
NANO ONE MATERIALS CORP	2024-09-30
NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.	2024-09-30
NEUPATH HEALTH INC.	2024-09-30
NEW PACIFIC METALS CORP.	2024-09-30
NEXT HYDROGEN SOLUTIONS INC.	2024-09-30
NORTHLAND POWER INC.	2024-09-30
NORTHVIEW RESIDENTIAL REIT	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-09-30
NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC. (AUPARAVANT ENTREPRISES MINIÈRES DU NOUVEAU-MONDE INC.)	2024-09-30
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2024-09-30
ONENERGY INC.	2024-09-30
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2024-09-30
ORBIT GARANT DRILLING INC.	2024-09-30
PAPIERS TISSU KP INC.	2024-09-30
PARTNERS VALUE INVESTMENTS INC.	2024-09-30
PARTNERS VALUE INVESTMENTS L.P.	2024-09-30
PATRIOT BATTERY METALS INC.	2024-09-30
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	2024-09-30
PIVOTREE INC.	2024-09-30
POET TECHNOLOGIES INC.	2024-09-30
POLLARD BANKNOTE LIMITED	2024-09-30
PRAIRIE PROVIDENT RESOURCES INC.	2024-09-30
RESSOURCES ALTAI INC.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
RESSOURCES SIRIOS INC.	2024-09-30
RUBICON ORGANICS INC.	2024-09-30
SERVICES IMMOBILIERS BRIDGEMARQ INC.	2024-09-30
SIGNAL GOLD INC.	2024-09-30
SIR ROYALTY INCOME FUND	2024-09-30
SMARTCENTRES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-09-30
SOLARBANK CORPORATION	2024-09-30
SONORAN DESERT COPPER CORPORATION	2024-09-30
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2024-09-30
SPECTRA PRODUCTS INC.	2024-09-30
STARLIGHT U.S. MULTI-FAMILY (NO. 2) CORE PLUS FUND	2024-09-30
STARLIGHT U.S. RESIDENTIAL FUND	2024-09-30
STEP ENERGY SERVICES LTD.	2024-09-30
STRATHCONA RESOURCES LTD.	2024-09-30
TALON METALS CORP.	2024-09-30
TELESAT CORPORATION	2024-09-30
TIDEWATER MIDSTREAM AND INFRASTRUCTURE LTD.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
TIDEWATER RENEWABLES LTD.	2024-09-30
TINY LTD.	2024-09-30
TORQ RESOURCES INC.	2024-09-30
TOUCHSTONE EXPLORATION INC.	2024-09-30
TVI PACIFIC INC.	2024-09-30
VECIMA NETWORKS INC.	2024-09-30
VERSES AI INC.	2024-09-30
VERSUS SYSTEMS INC.	2024-09-30
WESTERN URANIUM & VANADIUM CORP. (FORMERLY WESTERN URANIUM CORPORATION)	2024-09-30
ZHEN DING RESOURCES INC.	2024-09-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
HERTZ ENERGY INC. FORMERLY, HERTZ LITHIUM INC.	2024-07-31
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE	2024-08-31
QUEENS ROAD CAPITAL INVESTMENT LTD.	2024-08-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
HERTZ ENERGY INC. FORMERLY, HERTZ LITHIUM INC.	2024-07-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE	2024-08-31
QUEENS ROAD CAPITAL INVESTMENT LTD.	2024-08-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
37 CAPITAL INC.	
CATÉGORIE AMÉRICAINE DYNAMIQUE	
CATÉGORIE AURIFÈRE STRATÉGIQUE DYNAMIQUE	
CATÉGORIE CROISSANCE AMÉRICAINE POWER DYNAMIQUE	
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER DYNAMIQUE	
CATÉGORIE D'OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE	
CATÉGORIE DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE	
CATÉGORIE DE RENDEMENT À PRIME DYNAMIQUE	
CATÉGORIE DE RENDEMENT D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES DYNAMIQUE	
CATÉGORIE DE RENDEMENT SPÉCIALISÉ DYNAMIQUE	
CATÉGORIE DE RENDEMENT STRATÉGIQUE DYNAMIQUE	
CATÉGORIE DE RESSOURCES STRATÉGIQUE DYNAMIQUE	
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

CATÉGORIE DE STRATÉGIES D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS
DYNAMIQUE

CATÉGORIE D'ÉNERGIE STRATÉGIQUE DYNAMIQUE

CATÉGORIE D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL DYNAMIQUE

CATÉGORIE ÉQUILBRÉE AMÉRICAINE DYNAMIQUE

CATÉGORIE MARCHÉ MONÉTAIRE DYNAMIQUE

CATÉGORIE MONDIALE DE DÉCOUVERTE DYNAMIQUE

CATÉGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES DYNAMIQUE

CATÉGORIE MONDIALE DE RÉPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE

CATÉGORIE MONDIALE D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE

CATÉGORIE MONDIALE ÉQUILBRÉE POWER DYNAMIQUE

CATÉGORIE VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE

CATÉGORIE VALEUR ÉQUILBRÉE DYNAMIQUE

ELECTRA BATTERY MATERIALS CORPORATION (FORMERLY "FIRST
COBALT CORP.")

ENTHEON BIOMEDICAL CORP. (FORMERLY MPV EXPLORATION INC.)

GRANITE CREEK COPPER LTD.

KOOTENAY SILVER INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D' ACTIONS AMÉRICAINES DYNAMIQUE

MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES DYNAMIQUE

MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D' ACTIONS MONDIALES DYNAMIQUE

MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE RENDEMENT MONDIAL DYNAMIQUE

MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE RENDEMENT PRUDENT DYNAMIQUE

MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D' OBLIGATIONS À PRIME DYNAMIQUE

MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE ÉQUILBRÉE À PRIME DYNAMIQUE

NOA LITHIUM BRINES INC.

OROSUR MINING INC.

PORTEFEUILLE CATÉGORIE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA

PORTEFEUILLE CATÉGORIE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA

PORTEFEUILLE CATÉGORIE CROISSANCE ÉQUILBRÉE
DYNAMIQUEULTRA

PORTEFEUILLE CATÉGORIE DE CROISSANCE ÉQUILBRÉE MARQUIS

PORTEFEUILLE CATÉGORIE ÉQUILBRÉE DYNAMIQUEULTRA

PORTEFEUILLE CATÉGORIE ÉQUILBRÉE MARQUIS

PORTEFEUILLE CATÉGORIE PRUDENTE DYNAMIQUEULTRA

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

SIGNAL GOLD INC.

STEP ENERGY SERVICES LTD.

STRATEGIC RESOURCES INC.

THE CROSS WINDS APARTMENT PROJECT

TROIUS GOLD CORP.

VECIMA NETWORKS INC.

VERSUS SYSTEMS INC.

VISION MARINE TECHNOLOGIES INC.

WINDFALL GEOTEK INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE

2024-08-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
5N Plus Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BOURASSA, JEAN-MARIE	4	O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	6.5450	QC
		O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.5500	QC
		O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	6.5920	QC
		O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.4920	QC
		O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 800	6.6000	QC
		O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.5600	QC
		O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.5880	QC
		O	2024-11-15 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	6.7500	QC
ACT Energy Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MAXWELL, RODERICK DONALD Maxwell (2024) Family Trust	4, 5	PI	2009-12-18 I		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-15 I		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.9600	AB
TFSA	PI	O	2024-11-15 I		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33)	5.9600	AB
Advantage Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tisdale, Darren	5	O	2024-11-06 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.5500	AB
		O	2024-11-15 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.8500	AB
Aegis Brands Inc. (formerly, The Second Cup Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
NASAGER, ROYAL	7	O	2024-11-08 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3800	ON
Air Canada								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Air Canada	1	O	2024-11-11 D		38 - Rachat ou annulation	535 800	23.0208	QC
		O	2024-11-11 D		38 - Rachat ou annulation	(535 800)		QC
		O	2024-11-12 D		38 - Rachat ou annulation	535 800	23.3470	QC
		O	2024-11-12 D		38 - Rachat ou annulation	(535 800)		QC
		O	2024-11-13 D		38 - Rachat ou annulation	454 500	23.8182	QC
		O	2024-11-13 D		38 - Rachat ou annulation	(454 500)		QC
		O	2024-11-15 D		38 - Rachat ou annulation	535 800	24.5253	QC
		O	2024-11-15 D		38 - Rachat ou annulation	(535 800)		QC
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Bostwick, Christopher John	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	193	28.8939	ON
Chavez - Martinez, Mario Luis	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	193	20.8361USD	ON
Elhaj, Khalid	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	28.8939	ON
Fisher, Gregory S.	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	28.8939	ON
Fitzgerald, John Michael	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	28.8939	ON
Guimond, Luc	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	281	28.8939	ON
Lichowit, Nicole Marie	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	28.8939	ON
McCluskey, John	4, 5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	466	28.8939	ON
Parsons, Scott Kyle	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163	28.8939	ON
Parsons, Scott Russell Gordon	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163	28.8939	ON
PAULSE, ADRIAN	5	O	2024-10-31 D		30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	141	28.8939	ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Algeron Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moreau, Christopher	4, 5	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0800	BC
Allied Gold Corporation								
<i>Droits DSU</i>								
Begeman, John A.	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 061	3.0700	ON
Titaro, Dino	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 637	3.0700	ON
Allied Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Andrade, Matthew Philip	4							
Family RESP	PI	O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	18.5000	ON
Monica Andrade LIRA	PI	O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2	18.5000	ON
Monica Andrade Spousal RRSP	PI	O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	18.5000	ON
Miatello, Anne Elizabeth	5							
TFSA	PI	O	2024-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140	18.1400	ON
Alpha Cognition Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Havens, John P.	4	O	2024-11-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 345	5.7500USD	BC
mcfadden, michael	5							
Michael and Sherri Mcfadden	PI	O	2021-04-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-13	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 608	5.7500USD	BC
Mertz, Len	4							
The Len Mertz Trust	PI	O	2024-11-13	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 695	5.7500USD	BC
Altus Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brennan, William	4							
Long Path Partners	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 320)	57.3300	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 424	57.3500	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 320	57.3500	ON
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 199	57.6900	ON
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 901	57.6900	ON
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 656	57.3000	ON
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 744	57.3000	ON
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 285	56.1000	ON
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 715	56.1000	ON
		O	2024-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 856	56.0100	ON
		O	2024-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 144	56.0100	ON
		O	2024-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	56.3100	ON
		O	2024-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	56.3100	ON
Alvopetro Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McKINNON, KENNETH RICHARD	4	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	5 930	2.2500	AB
Talakshi, Firoz Karmali	4	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	8 895	2.2500	AB
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Fraser, Roderick Learoyd	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 000		AB
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	206		AB
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	155		AB

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
McKINNON, KENNETH RICHARD	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		13 000		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		206		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		155		AB
Talakshi, Firoz Karmali	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		13 000		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		206		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		155		AB
WRIGHT, JOHN DAVID	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		16 000		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		206		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		180		AB
Ytreland, Geir Kristian	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		13 000		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		206		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		155		AB
<i>Droits Restricted Share Units (Incentive Shares)</i>								
Audet, Adrian	5	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		645		AB
		M	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		645		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		438		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		42 000		AB
Howard, Alison Leanne	5	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		43 000		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		696		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		490		AB
Ruttan, Corey Christopher	4, 5	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		78 000		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		1 263		AB
		O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		877		AB
<i>Options</i>								
McKINNON, KENNETH RICHARD	4	O	2024-11-15 D	51 - Exercice d'options		(11 111)	2.2500	AB
Talakshi, Firoz Karmali	4	O	2024-11-14 D	51 - Exercice d'options		(16 667)	2.2500	AB
Americas Gold and Silver Corporation								
<i>Options</i>								
Huet, Paul André	5	O	2024-11-11 D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
Andlauer Healthcare Group Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Skelton, Ronald Martin	7							
Ron and Patricia Skelton Non-Registered Account	PI	O	2024-11-11 I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(50 400)	42.8309	ON
		O	2024-11-11 I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(10 000)	43.0076	ON
		O	2024-11-12 I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(30 000)	43.0279	ON
<i>Options</i>								
Andlauer, Michael N.	4, 6, 5	O	2024-11-15 D	50 - Attribution d'options		5 977		ON
Bromley, Peter	5	O	2024-11-15 D	50 - Attribution d'options		4 901		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Andlauer, Michael N.	4, 6, 5	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		2 988		ON
Bromley, Peter	5	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription		2 450		ON
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Dubkowski, Paul	5	O	2024-11-15 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	4.0882	ON
		O	2024-11-19 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 000	4.0400	ON
Argo Opportunity Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gibson, John Frederick	4	O	2022-11-14 D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				BC
		O	2024-11-15 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		500	0.0800	BC
		O	2024-11-19 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	0.0800	BC
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Kwan, Karen	5	O	2024-11-13 D	51 - Exercice d'options		6 500		BC
		O	2024-11-13 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(6 500)	46.0000	BC
Wong, Jennifer	4, 5	O	2024-11-08 D	51 - Exercice d'options		2 000		BC
		O	2024-11-08 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(2 000)	46.0000	BC

Émetteur	Relation	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	rise	Description	titres ou	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	valeur		
Porteur inscrit						nominale		
		O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	20 000		BC
		O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	46.0000	BC
		O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	20 000		BC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	46.5000	BC
<i>Options</i>								
Kwan, Karen	5	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(6 500)		BC
Wong, Jennifer	4, 5	O	2024-11-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		BC
		O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		BC
		O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		BC
Artemis Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beedie, Ryan K	4							
Beedie Investments Limited	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 600	12.2437	BC
Langford, Jeremy	5	O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.7990	BC
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.8000	BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	20.4750	MB
<i>Actions privilégiées Series I</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	20.9547	MB
<i>Deferred Units</i>								
Irwin, Heather-Anne	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	271	7.9200	MB
Moss, Jacqueline Crysler	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	7.9200	MB
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	369	7.9200	MB
Wigmore, Elisabeth Shirley	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	425	7.9200	MB
<i>Parts</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	190 000	7.8865	MB
<i>Restricted Units</i>								
Koenig, Jaclyn	5	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	427	7.9200	MB
Manji, Samir Aziz	4, 6, 5	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 221	7.9200	MB
Martens, Philip	5	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	7.9200	MB
Riley, Kimberly	5	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	440	7.9200	MB
Watson, Kara	5	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	130	7.9200	MB
Ascend Wellness Holdings, Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Stock</i>								
Swid, Scott Lawrence	4	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 302	0.4600USD	ON
<i>Droits RSUs</i>								
Brill, Shmuel (Sam)	4, 5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 517		ON
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000 000		ON
Francis, Julie	4	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 571		ON
Gold, Joshua Peter	4	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 571		ON
Nemchenko, Roman	5	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	350 000		ON
Swid, Scott Lawrence	4	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 571		ON
Ascot Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gopinathan, Mathangi	4	O	2024-11-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000	0.1600	BC
St-Germain, Andree	4	O	2024-11-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	248 750	0.1600	BC
ATCO LTD.								
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>								
Kalmacoff, Rebecca M.	5	O	2024-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101		AB
Werth, Susan R	4	O	2024-11-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	689	43.8900	AB
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Kalmacoff, Rebecca M.	5	O	2024-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options 36.41 (2023-09-15)</i>								
Kalmacoff, Rebecca M.	5	O	2024-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options 38.40 (2020-12-15)</i>								
Kalmacoff, Rebecca M.	5	O	2024-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options 45.38 (2021-06-15)</i>								
Kalmacoff, Rebecca M.	5	O	2024-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options 45.46 (2024-09-15)</i>								
Kalmacoff, Rebecca M.	5	O	2024-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options 47.54 (2022-09-15)</i>								
Kalmacoff, Rebecca M.	5	O	2024-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Aurinia Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aurinia Pharmaceuticals	1	O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	168 910	8.5103USD	AB
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(168 910)	8.5103USD	AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	168 910	8.4175USD	AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(168 910)	8.4175USD	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	168 910	8.2676USD	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(168 910)	8.2676USD	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	163 051	8.3473USD	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(163 051)	8.3473USD	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	167 975	8.1785USD	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(167 975)	8.1785USD	AB
AutoCanada Inc.								
<i>Deferred share units</i>								
Carlisle, Stephen	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 751		AB
English, Rhonda	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 045		AB
Green, Stephen	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 375		AB
Harris, Christopher	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 751		AB
James, Barry Lee	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 045		AB
Olmata, Elias	4	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 861		AB
Ayr Wellness Inc.								
<i>Subordinate, Restricted and Limited Voting Shares</i>								
Millstreet Credit Fund LP	3	O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 170 000	0.7832USD	ON
B2Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chatwin, Randall	5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 095)	3.7400	BC
Montano, Peter Dominic	5	O	2024-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 773	3.8800	BC
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 211)	3.9000	BC
Weisman, Robin Leslie	4	O	2024-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101	2.8200	BC
<i>Droits RSU's</i>								
Montano, Peter Dominic	5	O	2024-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 773)	3.8800	BC
Banque Canadienne Imperiale de Commerce								
<i>Droits DSU</i>								
Rimmer, Susan	5	M	2024-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	70.0800	ON
<i>Droits RDSU</i>								
Rimmer, Susan	5	O	2024-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Banque Nationale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boivin, Pierre	4	O	2024-11-05	D	35 - Dividende en actions	32	132.3200	QC
Charest, Yvon	4	O	2024-11-05	D	35 - Dividende en actions	32	132.3200	QC
		M	2024-11-05	D	35 - Dividende en actions	50	132.3200	QC
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	285	133.7100	QC

Unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR) / (RSU)

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Blanchet, Lucie	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	77		QC
Denham, Michael	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	15		QC
Dubuc, Étienne	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	619		QC
Ferreira, Laurent	7	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	374		QC
Gingras, Marie-Chantal	2	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	4		QC
Grisé, Jean-Sébastien	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	20		QC
Paquet, Nancy	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	12		QC
<i>Unités d'actions assujetties à un critère de performance</i>								
Blanchet, Lucie	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	281		QC
Denham, Michael	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	60		QC
Dubuc, Étienne	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	116		QC
Ferreira, Laurent	7	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	848		QC
Gingras, Marie-Chantal	2	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	155		QC
Grisé, Jean-Sébastien	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	33		QC
Hébert, Brigitte	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	233		QC
Levesque, Julie	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	207		QC
Paquet, Nancy	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	70		QC
<i>Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)</i>								
Blanchet, Lucie	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	37		QC
Blouin, Pierre J.	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	161		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	346		QC
Boivin, Pierre	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	231		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	235		QC
Burrows, J. Scott	4	O	2024-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	336		QC
Curadeau-Grou, Patricia	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	101		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	467		QC
Grisé, Jean-Sébastien	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	48		QC
Guérard, Annick	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	18		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	337		QC
Hébert, Brigitte	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	264		QC
Kinsley, Karen	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	136		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	235		QC
Levesque, Julie	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	22		QC
Loewen, Lynn	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	38		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	467		QC
McKillican, Rebecca	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	127		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	393		QC
Meloul-Wechsler, Arielle	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	4		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	337		QC
Paquet, Nancy	5	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	10		QC
Paré, Robert	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	136		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	711		QC
Pomerleau, Pierre	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	18		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	337		QC
Tall, Macky	4	O	2024-11-01	D	35 - Dividende en actions	48		QC
		O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	364		QC
Baytex Energy Corp.								
<i>Deferred Stock Units (DSU)</i>								
Bly, Mark	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 638	4.2300	AB
Cepak, Tiffany Thom	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 865	4.2300	AB
Curran, Trudy Marie	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 865	4.2300	AB
Hrap, Donald George	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 865	4.2300	AB
Lekatsas, Angela S.	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 865	4.2300	AB
Maki, Jennifer	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 865	4.2300	AB
Pearce, David Lawrence	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 865	4.2300	AB

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Reynish, Stephen David Lile	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 865	4.2300	AB
Wojahn, Jeff	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 865	4.2300	AB
BCE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bibic, Mirko	7							
Holding Company	PI	O	2024-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 256	38.0700	QC
Rovinescu, Calin	4							
Scarsdale Capital	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 300	37.4300	QC
Vachon, Louis	4	O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	39.6700	QC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	38.2500	QC
Boardwalk Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Morrison, Scott Andrew	4	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	850	69.7506	AB
Boralex inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Courville, André	4	O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	29.7300	QC
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	29.7300	QC
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	29.7400	QC
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	29.7200	QC
Brookfield Asset Management Ltd.								
<i>Class A Limited Voting Shares</i>								
Partners Value Investments L.P.	3							
Partners Value Investments Inc.	PI	O	2024-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Partners Value Split Corp.	PI	O	2024-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brookfield Corporation (formerly Brookfield Asset Management Inc.)								
<i>Actions échangeables Class A Limited Voting</i>								
Beber, Justin B.	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	200		ON
Blidner, Jeffrey Miles	4, 5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	100		ON
1000693322 Ontario Inc.	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	62 925		ON
5042591 Ontario Inc.	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	232 882		ON
Cockwell, Jack Lynn	4, 6							
Edper Holdings Corporation Inc.	PI	O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	27 556		ON
Flatt, J. Bruce	4, 5							
Partners/Partners Holdings/Partners Value Investment/BAM Holdings	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	12 915 938		ON
Corps/Partners FC/Global Partners FC Fdn/Flatt RRSP								
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	5 495		ON
Kingston, Brian William	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	8 373		ON
Lawson, Brian	6, 5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	100		ON
Brian D Lawson (RSP)	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	632		ON
PVI Holdings (2021) Inc.	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	186 832		ON
Pollock, Sam JB	6, 5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	500		ON
Ranjan, Anuj	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	16 892		ON
Teskey, Connor David	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	174 184		ON
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Beber, Justin B.	5	O	2024-11-20	D	99 - Correction d'information	(1 110)		ON
Cockwell, Jack Lynn	4, 6							
Sanford, Partners Holdings and Partners Value Investments	PI	O	2024-11-15	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 115 000)		ON
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2024-11-20	D	99 - Correction d'information	10 718		ON
Partners Value Investments L.P.	3							
Partners BN Holdings II LP	PI	O	2024-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Partners Value Split Corp.	PI	O	2024-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Class A-1 Exchangeable Non-Voting Shares</i>								
Beber, Justin B.	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(200)		ON
Blidner, Jeffrey Miles	4, 5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(100)		ON
1000693322 Ontario Inc.	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	(62 925)		ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
5042591 Ontario Inc.	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	(232 882)		ON
Cockwell, Jack Lynn	4, 6							
Edper Holdings Corporation Inc.	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	(27 556)		ON
Flatt, J. Bruce	4, 5							
Partners/Partners Holdings/Partners Value Investment/BAM Holdings	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	(12 915 938)		ON
Corps/Partners FC/Global Partners FC Fdn/Flatt RRSP								
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(5 495)		ON
Kingston, Brian William	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(8 373)		ON
Lawson, Brian	6, 5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(100)		ON
Brian D Lawson (RSP)	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	(632)		ON
PVI Holdco	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	(100)		ON
PVI Holdings (2021) Inc.	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	(186 732)		ON
Pollock, Sam JB	6, 5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(500)		ON
Ranjan, Anuj	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(16 892)		ON
Teskey, Connor David	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(174 184)		ON
Restricted Shares								
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2024-11-20	D	99 - Correction d'information	(10 718)		ON
Brookfield Wealth Solutions Ltd. (formerly Brookfield Reinsurance Ltd.)								
Actions échangeables Class A Limited Voting								
Blattman, Barry S.	4	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	4 284		ON
Corbett, Thomas Douglas	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	1 000		ON
Flatt, J. Bruce	6							
Partners/Partners Holdings/Partners Value Investment/BAM Holdings	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	12 915 938		ON
Corps/Partners FC/Global Partners FC Fdn/Flatt RRSP								
Laurie, Craig J.	6	O	2024-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Partners Value Investments L.P.	3	O	2024-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Partners V	PI	O	2024-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Partners Value Investments Inc.	PI	O	2024-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
PVII BN Holdings LP	PI	O	2024-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ranjan, Anuj	6	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	16 992		ON
Shah, Sachin G.	4, 5							
1000701948 Ontario Inc.	PI	O	2024-08-29	C	36 - Conversion ou échange	4 088		ON
Class A-1 Exchangeable Non-Voting Shares								
Blattman, Barry S.	4	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(4 284)		ON
Corbett, Thomas Douglas	5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(1 000)		ON
Flatt, J. Bruce	6							
Partners/Partners Holdings/Partners Value Investment/BAM Holdings	PI	O	2024-08-29	I	36 - Conversion ou échange	(12 915 938)		ON
Corps/Partners FC/Global Partners FC Fdn/Flatt RRSP								
Ranjan, Anuj	6	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(16 892)		ON
Shah, Sachin G.	4, 5							
1000701948 Ontario Inc.	PI	O	2024-08-29	C	36 - Conversion ou échange	(4 088)		ON
Calfrac Well Services Ltd.								
Actions ordinaires								
PELLERIN, CHARLES	4							
9162-2803 QC Inc.	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 411	3.6500	AB
Calian Group Ltd.								
Actions ordinaires								
Calian Technologies Ltd	1	O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 750	48.3600	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 750)		ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	49.2400	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	48.1000	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	49.0800	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 750	48.0700	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
		O	2024-11-19 D	38	- Rachat ou annulation	(1 750)		ON
Ford, Kevin Lee	5	O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	2 179	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	3 028	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	3 702	48.8800	ON
Houston, Patrick Belanger	5	O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	2 310	48.8800	ON
Ivay, Susan Jane	5	O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	198	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	263	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	330	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(386)	47.8900	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Ford, Kevin Lee	5	O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(2 179)	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(3 028)	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(3 702)	48.8800	ON
Houston, Patrick Belanger	5	O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(2 310)	48.8800	ON
Ivay, Susan Jane	5	O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(198)	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(263)	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(330)	48.8800	ON
Muldner, Michael	5	O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(23)	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(287)	48.8800	ON
		O	2024-11-15 D	57	- Exercice de droits de souscription	(330)	48.8800	ON
Canadian Utilities Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Kalmacoff, Rebecca M.	5	O	2024-11-07 D	00	- Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-07 D	30	- Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34		AB
CANEX Metals Inc. (formerly Northern Abitibi Mining Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ebert, Shane William	4	O	2024-11-14 D	11	- Acquisition ou aliénation effectuée privément	416 669	0.0600	AB
		O	2024-11-14 D	11	- Acquisition ou aliénation effectuée privément	111 108	0.0450	AB
Hanks, Gregory Scott	4	O	2024-11-14 D	11	- Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 666	0.0600	AB
Canso Credit Income Fund								
<i>Exposure to Issuer through Canso Partners Fund</i>								
Hicks, Timothy John	7	O	2024-11-12 D	70	- Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(9 412)	11.2633	ON
		O	2024-11-12 D	70	- Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(3 058)	11.2633	ON
<i>Parts Class A Units</i>								
Canso Investment Counsel Ltd.	7							
Canso Partners Fund	PI	O	2024-11-08 C	10	- Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)		ON
Carswell, John Paul	7							
Canso Partners Fund	PI	O	2024-11-08 I	70	- Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1 356)		ON
		O	2024-11-12 I	70	- Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	5 612		ON
Cardinal Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
FESTIVAL, JOHN	4	O	2024-11-12 D	57	- Exercice de droits de souscription	3 721		AB
<i>Restricted Bonus Awards</i>								
FESTIVAL, JOHN	4	O	2024-11-12 D	57	- Exercice de droits de souscription	(6 900)		AB
Cargojet Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Dickinson, Arlene	4	O	2024-11-13 D	56	- Attribution de droits de souscription	289		ON
Godfrey, Paul Victor	4	O	2024-11-13 D	56	- Attribution de droits de souscription	289		ON
Levitt, Brian	4	O	2024-11-13 D	56	- Attribution de droits de souscription	276		ON
Traversy, Mary	4	O	2024-11-13 D	56	- Attribution de droits de souscription	280		ON
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Dhillon, Pauline	5	O	2024-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(563)	136.5200	ON
Virmani, Ajay Kumar	5	O	2024-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(3 434)	136.5200	ON
Celestica Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Phillips, Jason	5	O	2024-11-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(30 505)	83.9700USD	ON
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pressler, Sheryl	4	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	575	8.6700	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Pressler, Sheryl	4	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(575)	8.6700	ON
		O	2024-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(2 300)	8.6700	ON
CES Energy Solutions Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aulicino, Anthony Michael	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 667	9.0622	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 667)	8.9900	AB
Bell, Matthew Stephen	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 300	9.0622	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	8.9900	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.0500	AB
Disney, Vernon James	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 667	9.0622	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 667)	8.9900	AB
Zinger, Kenneth Earl	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	52 999	9.0622	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 999)	8.9900	AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Aulicino, Anthony Michael	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 667)	9.0622	AB
Bell, Matthew Stephen	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 300)	9.0622	AB
Disney, Vernon James	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 667)	9.0622	AB
Zinger, Kenneth Earl	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(52 999)	9.0622	AB
CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Aerath, Rakesh Venugopal	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	713	154.8100	QC
Alama, Leif	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	139	154.8100	QC
Baticle, Jean-Michel	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 518	154.8100	QC
Bauer, Ralf	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 174	154.8100	QC
Boulangier, François	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 386	154.8100	QC
Boyajian, Mark	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 176	111.1500USD	QC
de Groot, Dirk Anton	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	945	154.8100	QC
de Savanelle de Grandmaison, Caroline	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 257	154.8100	QC
Dube, Benoit	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 387	154.8100	QC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	156.5500	QC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 387)	156.2300	QC
Plan	PI	O	2024-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	271	147.3835	QC
		O	2024-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 865)	156.1100	QC
Godin, Julie	4	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 128	154.8100	QC
Godin, Michael	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 085	154.8100	QC
Godin, Serge	4, 3	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	76 400	154.8100	QC
Henderson, Dave	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 149	111.1500USD	QC
Hurllebaus, Timothy	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 175	111.1500USD	QC
Lahteenmaa, Leena-Mari	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 051	154.8100	QC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	156.8800	QC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	156.9000	QC
Linder, Kevin Morris	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	926	154.8100	QC
Mango, Stephanie Anne	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 945	111.1500USD	QC
MCGEHAN, TARA	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 419	154.8100	QC
Perron, Steve	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	847	154.8100	QC

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Schindler, George Donald	4, 5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 455	111.1500USD	QC
Srinivasan, Vijaya Raghavan	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 786	111.1500USD	QC
Strass, Torsten	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 708	154.8100	QC
Droits Performance Share Units								
Aerath, Rakesh Venugopal	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 170)	97.8400	QC
Alama, Leif	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(324)	97.8400	QC
Baticle, Jean-Michel	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 766)	90.3800	QC
Bauer, Ralf	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 236)	97.8400	QC
Boulangier, François	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 960)	90.3800	QC
Boyajian, Mark	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 261)	97.8400	QC
de Groot, Dirk Anton	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 150)	97.8400	QC
de Savanelle de Grandmaison, Caroline	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 682)	97.8400	QC
Dube, Benoit	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 397)	90.3800	QC
Godin, Julie	4	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 982)	90.3800	QC
Godin, Michael	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 325)	97.8400	QC
Godin, Serge	4, 3	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(76 400)	90.3800	QC
Henderson, Dave	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 335)	67.5600USD	QC
Hurlebaus, Timothy	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 082)	67.5600USD	QC
Lahteenmaa, Leena-Mari	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 918)	90.3800	QC
Linder, Kevin Morris	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 993)	97.8400	QC
Mango, Stephanie Anne	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 783)	76.4100USD	QC
MCGEHAN, TARA	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 338)	90.3800	QC
Perron, Steve	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 814)	97.8400	QC
Schindler, George Donald	4, 5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(67 323)	67.5600USD	QC
Srinivasan, Vijaya Raghavan	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 515)	76.4100USD	QC
Strass, Torsten	5	O	2024-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 964)	90.3800	QC
CHITOGEX INC								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mainville, Luc	5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(710 000)	0.0050	QC
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wolkin, Harold Morton	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	355	13.1100	ON
Clean Air Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Garbutt, Mike Lawrence	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	333 334	0.0600	ON
Cogeco Communications Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>								
Audette, Nancy	5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	400	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(220)	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	960	69.2924	QC
Beaudry, Paul	5	O	2024-11-15	D	97 - Autre	(528)	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	206	69.2924	QC
Frappier, Chantal	5	O	2024-11-15	D	97 - Autre	(113)	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	175	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(96)	69.2924	QC
Grenier, Martin	5	O	2024-11-15	D	97 - Autre	(198)	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	360	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	309	69.2924	QC
Lepage, Marie Ginette	5	O	2024-11-15	D	97 - Autre	(170)	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	400	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(220)	69.2924	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	797	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(438)	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 646	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(904)	69.2924	QC

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Perron, Frederic	4, 5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 575	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(869)	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 750	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(2 069)	69.2924	QC
Royer, Jacques	7	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	425	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(234)	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 020	69.2924	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(561)	69.2924	QC
<i>Incentive Units / Unités incitatives</i>								
Audette, Nancy	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	945	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	945	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(400)	69.2924	QC
Brushett, Sean	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 113	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 113	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(275)	71.3908	QC
Frappier, Chantal	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	362	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	362	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(175)	69.2924	QC
Henry, Michael	5	O	2024-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 383	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 383	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	882	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	882	70.8274	QC
Lepage, Marie Ginette	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	891	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	891	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(400)	69.2924	QC
Perron, Frederic	4, 5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 575)	69.2924	QC
Royer, Jacques	7	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	395	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	395	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(425)	69.2924	QC
<i>Options</i>								
Audette, Nancy	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	7 873	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	7 873	70.8274	QC
Beaudry, Paul	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	3 824	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	3 824	70.8274	QC
Brushett, Sean	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	9 275	70.8274	QC
Cowling, Paul Norman McLean	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	11 030	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	11 030	70.8274	QC
Daigle, Melanie	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	3 059	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	3 059	70.8274	QC
Dinesen, Timothy Raymond James	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	8 824	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	8 824	70.8274	QC
Frappier, Chantal	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	3 013	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	3 013	70.8274	QC
GILLESPIE, LINDA CAROL	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	8 955	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	8 955	70.8274	QC
Grenier, Martin	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	2 792	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	2 792	70.8274	QC
Henry, Michael	5	O	2024-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	19 855	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	19 855	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	7 354	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	7 354	70.8274	QC
Latreille, Julie	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	2 963	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	2 963	70.8274	QC
Lepage, Marie Ginette	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	7 426	70.8274	QC

Émetteur	Relation	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration	l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	7 426	70.8274	QC
LESSARD, FRANÇOIS-PHILIPPE	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	3 324	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	3 324	70.8274	QC
Quimet, Patrice	5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	25 083	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	25 083	70.8274	QC
Perron, Frederic	4, 5	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	74 124	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	74 124	70.8274	QC
Royer, Jacques	7	O	2024-11-12	D	50 - Attribution d'options	3 292	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	50 - Attribution d'options	3 292	70.8274	QC
<i>Performance Share Units / Unite d'action performance</i>								
Audette, Nancy	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 889	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 889	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 059	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 059	70.8274	QC
Beaudry, Paul	5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(960)	69.2924	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(206)	69.2924	QC
Brushett, Sean	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 226	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 526	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(432)	71.3908	QC
Cowling, Paul Norman McLean	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324	70.8274	QC
		M	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324	70.8274	QC
		M'	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 324	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 648	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 648	70.8274	QC
Daigle, Melanie	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	367	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	367	70.8274	QC
Dinesen, Timothy Raymond James	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 059	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 059	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 059	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 059	70.8274	QC
Frapplier, Chantal	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	723	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	723	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(360)	69.2924	QC
GILLESPIE, LINDA CAROL	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 075	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 075	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 707	70.8274	QC
		M	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 707	70.8274	QC
		M'	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 707	70.8274	QC
Grenier, Martin	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	335	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	335	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(309)	69.2924	QC
Henry, Michael	5	O	2024-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 765	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 765	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 765	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 765	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 707	70.8274	QC
		M	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 707	70.8274	QC
		M'	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 707	70.8274	QC
Latreille, Julie	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	356	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	356	70.8274	QC
Lepage, Marie Ginette	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 782	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 782	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 059	70.8274	QC

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 059	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(797)	69.2924	QC
LESSARD, FRANÇOIS-PHILIPPE	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	399	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 530	70.8274	QC
Ouimet, Patrice	5	M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 530	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 010	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 010	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 707	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 707	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 645)	69.2924	QC
Perron, Frederic	4, 5	M	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 646)	69.2924	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 895	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 895	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 750)	69.2924	QC
Royer, Jacques	7	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	790	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	790	70.8274	QC
		O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 530	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 530	70.8274	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 020)	69.2924	QC
Cogeco Inc								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>								
Grenier, Martin	5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	375	59.5346	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(206)	59.5346	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	392	59.5346	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(216)	59.5346	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 975	59.5346	QC
		O	2024-11-15	D	97 - Autre	(1 086)	59.5346	QC
<i>Incentive Units/Unités incitatives</i>								
Beaudry, Paul	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	528	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	528	61.5906	QC
Cowling, Paul Norman McLean	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 522	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 522	61.5906	QC
Daigle, Melanie	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	422	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	422	61.5906	QC
Dinesen, Timothy Raymond James	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 218	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 218	61.5906	QC
GILLESPIE, LINDA CAROL	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 236	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 236	61.5906	QC
Grenier, Martin	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	385	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	385	61.5906	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(375)	59.5346	QC
Latreille, Julie	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	409	70.8274	QC
		M	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	409	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	409	61.5906	QC
LESSARD, FRANÇOIS-PHILIPPE	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	61.5906	QC
Ouimet, Patrice	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 461	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 461	61.5906	QC
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 975)	59.5346	QC
Perron, Frederic	4, 5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 229	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 229	61.5906	QC
<i>Performance Share Units / Unite d'action performance</i>								
Beaudry, Paul	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	528	61.5906	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	528	61.5906	QC
Cowling, Paul Norman McLean	5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 522	61.5906	QC

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Hawkins, Matthew	5	O	2024-11-14 D		51 - Exercice d'options	10 917	74.7100	ON
		M	2024-11-14 D		51 - Exercice d'options	10 917	74.7100USD	ON
		O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 917)	148.1400	ON
		M	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 917)	148.1400USD	ON
		O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	9 083	74.7100USD	ON
		O	2024-11-15 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 083)	144.7400USD	ON
Sutherland, Lewis Frederick	4	O	2024-11-18 D		47 - Acquisition ou aliénation par don	(27 500)		ON
<i>Options</i>								
Hawkins, Matthew	5	O	2024-11-14 D		51 - Exercice d'options	(10 917)	74.7100	ON
		O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	(9 083)	74.7100USD	ON
Coloured Ties Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kanji-Aquino, Zahara	5	O	2024-11-14 D		38 - Rachat ou annulation	75 000	0.3100	BC
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
Cooper, Christopher	4	O	2024-11-14 D		57 - Exercice de droits de souscription	(75 000)		BC
		O	2024-11-14 D		57 - Exercice de droits de souscription	75 000		BC
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2024-11-12 I		38 - Rachat ou annulation	(175 316)	101.6800	AB
		O	2024-11-13 I		38 - Rachat ou annulation	(175 315)	101.8800	AB
		O	2024-11-14 I		38 - Rachat ou annulation	(175 316)	104.8700	AB
		O	2024-11-15 I		38 - Rachat ou annulation	(175 316)	104.5300	AB
		O	2024-11-18 I		38 - Rachat ou annulation	(175 316)	105.7300	AB
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leonard, Mark Henri	4, 5							
Computershare	PI	O	2024-11-18 I		90 - Changements relatifs à la propriété	(3 732)		ON
RBC Direct Investing Inc.	PI	O	2024-11-18 I		90 - Changements relatifs à la propriété	3 732		ON
Corporation Cameco								
<i>Actions ordinaires</i>								
Reilly, Brian Arthur	5	O	2024-11-19 D		51 - Exercice d'options	14 062	15.2700	SK
		O	2024-11-19 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 062)	79.9800	SK
<i>Options</i>								
Reilly, Brian Arthur	5	O	2024-11-19 D		51 - Exercice d'options	(14 062)	15.2700	SK
Corporation TC Énergie								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Johnston, Christine R.	5							
RRSP	PI	O	2024-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	26		AB
Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI	O	2024-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	62.2338	AB
		O	2024-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(26)		AB
		O	2024-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(396)	68.7550	AB
Kirstine, Jessica A.	7	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	3 394	53.7700	AB
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 394)	69.0000	AB
Mackay, Lindsay	7	O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	3 520	53.7700	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 520)	70.0000	AB
Waters, Michele L.	5							
RRSP	PI	O	2024-11-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Options Post-Spin Re-Grant Oct 1, 2024 @ \$53.77 CDN Exp: Feb 16 2030								
Kirstine, Jessica A.	7	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(3 394)	53.7700	AB
Mackay, Lindsay	7	O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	(3 520)	53.7700	AB
Coveo Solutions Inc.								
Performance Stock Units								
Garcia Perez, Priscila	5	O	2024-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 179		QC
Restricted Share Units								
Garcia Perez, Priscila	5	O	2024-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 747		QC
Ste-Marie, Jérémie	5	O	2024-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Cymbria Corporation								
Actions sans droit de vote Class A Shares								
MacDonald, Geoff	6, 5							
Geoff MacDonald and/or Josee MacDonald RESP for the Benefit of Thomas Braden and Lea & Alexander MacDonald	PI	O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	76.2280	ON
		M	2024-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	76.2280	ON
Diagnos inc.								
Bons de souscription								
Braeuel, Michael	4							
3392881 Canada Inc.	PI	O	2024-11-18	I	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)		QC
Discovery 2024 Short Duration LP								
Parts de société en commandite - Class A								
Brasseur, Jeremy	6	O	2024-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-11-14	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000	25.0000	
Orrico, Dean	6	O	2024-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-11-14	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 000	25.0000	
Docebo Inc.								
Actions ordinaires								
Warburg Pincus LLC	3							
WPGG 14 Investment Ltd. IV	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 945)	50.4437	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 806)	50.4774	ON
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(133 287)	50.6172	ON
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 723)	50.0063	ON
DRI Healthcare Trust								
Droits Deferred Units								
Collins, Gary	4, 5	O	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 771		ON
		M	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 567		ON
		O	2024-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 164		ON
		O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251		ON
Mussenden, Paul	4	O	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 459		ON
		M	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 292		ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 829		ON
		O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	222		ON
Puri, Poonam	4	O	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 576		ON
		M	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 390		ON
		O	2024-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 858		ON
		O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	253		ON
Stuart, Sandra	4	O	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 771		ON
		M	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 567		ON
		O	2024-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 894		ON
		O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266		ON
Vrooman, Tamara Rowanne	4	O	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 707		ON
		M	2024-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 390		ON
		O	2024-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 858		ON
		O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	408		ON
<i>Droits Restricted Units</i>								
Collins, Gary	4, 5	O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	969		ON
		O	2024-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 965)	13.2900	ON
Farahmand, Babak	7	O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73		ON
Jacob, Navin	7	O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 184		ON
Kwan, Sandy	7	O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52		ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Collins, Gary	4, 5	O	2021-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 489	13.2900	ON
EarthRenew Inc. (Formerly known as Valencia Ventures Inc.)								
<i>Options</i>								
Philpott, Gerard	5	O	2023-07-19	D	50 - Attribution d'options	790 214	0.1000	AB
		M	2023-07-19	D	50 - Attribution d'options	790 214	0.1000	AB
ECN Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hudson, Steven Kenneth	4, 5	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	2.9230	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 300)	2.9070	ON
Eldorado Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Eldorado Gold Corporation	1							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2024-11-13	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	21.5415	BC
		O	2024-11-14	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	21.4695	BC
		O	2024-11-15	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	21.4900	BC
		O	2024-11-18	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	22.4455	BC
		O	2024-11-19	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	22.5840	BC
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Colman, David	5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	27.8600	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	27.8700	ON
		M	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	27.8700	ON
		O	2020-12-31	D	99 - Correction d'information	(117)		ON
Halliday, James	5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.6300USD	ON
Madrigal Gonzalez, Carlos David	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	8 334	11.1400	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	27.4200	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	27.4250	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	27.4000	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	27.4500	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	27.4400	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	27.4450	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	27.4350	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 334)	27.4100	ON
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 375	20.6600USD	ON
Ruperto, Frank	5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	27.7896	ON
Sutherland, William	5	O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	28.4210	ON
Options								
Madrigal Gonzalez, Carlos David	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	11.1400	ON
Restricted Share Units								
Valkenburg, Heath Leslie	5	O	2024-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Emera Incorporated								
Actions ordinaires								
Pickles, David Arthur	7	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(485)	50.5000	NS
Emergent Metals Corp.								
Actions ordinaires								
MacRitchie, Andrew	4	O	2024-11-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	BC
Watkinson, David George	4, 7, 5	O	2024-11-14	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	700 000	0.0500	BC
		M	2024-11-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	700 000	0.0500	BC
Bons de souscription								
Watkinson, David George	4, 7, 5	O	2024-11-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	700 000		BC
Equinox Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Vicentijevic, Gordana	5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	7.6700	BC
Exchange Income Corporation								
Actions ordinaires								
Wowryk, Richard	5							
Margin Acct	PI	O	2024-11-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(400)		MB
Richard's RRSP	PI	O	2024-11-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	400		MB
Exploration Azimut inc.								
Actions ordinaires								
Rosset, Jonathan	5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.6000	QC
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6200	QC
Exploration Puma Inc.								
Actions ordinaires								
Robillard, Marcel	4, 5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0850	QC
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0850	QC
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.0900	QC
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.0850	QC
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0850	QC
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0800	QC
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.0850	QC
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0800	QC
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0800	QC
Exro Technologies Inc.								
Options								
Ozdemir, Sue	5	O	2024-11-13	D	52 - Expiration d'options	(1 500 000)		AB
Fairfax Financial Holdings Limited								
Actions à droit de vote subalterne								
Bradstreet, F. Brian	7	O	2024-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1875.0000	ON
Fancamp Exploration Ltd.								

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacDonald, Leonard Francis	4	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.0600	BC
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.0600	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	234 000	0.0600	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155 000	0.0650	BC
Fennec Pharmaceuticals Inc.								
<i>Options</i>								
Cioffi, Christiana	5	O	2024-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-13	D	50 - Attribution d'options	150 000	4.2300USD	ON
Evans, Terry	5	O	2024-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-13	D	50 - Attribution d'options	150 000	4.2300USD	ON
Sayad, Pierre	5	O	2024-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-13	D	50 - Attribution d'options	150 000	4.2300USD	ON
Filo Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mir, Pablo	4	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	15 000	16.9300	BC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	16.9300	BC
		M	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	31.9100	BC
<i>Options</i>								
Mir, Pablo	4	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	16.9300	BC
Financière Sun Life inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coyles, Stephanie	4	O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	84.4100	ON
Held in an RESP	PI	M	2024-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	84.4100	ON
Dougherty, Linda	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	14 097	62.1200	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	5 800	62.5900	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 097)	84.8700	ON
		M	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 097)	84.8706	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	84.8300	ON
		M	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	84.8300	ON
		M'	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	84.8356	ON
Kennedy, Melissa Jane	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	22 100	62.5900	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	27 588	62.1200	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 588)	62.1200	ON
		M	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 588)	84.7100	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 100)	84.6963	ON
Strain, Kevin	4, 5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	71 402	62.1200	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	85 943	62.5900	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 943)	84.7100	ON
		M	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(157 345)	84.7100	ON
		M'	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(157 345)	84.7132	ON
<i>Options</i>								
Dougherty, Linda	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(14 097)	62.1200	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(5 800)	62.5900	ON
Kennedy, Melissa Jane	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(22 100)	62.5900	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(27 588)	62.1200	ON
Strain, Kevin	4, 5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(71 402)	62.1200	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(85 943)	62.5900	ON
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arias, Jill Anne	5	O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 900	8.6500	BC
		O	2024-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 075)	8.6500	BC
Liu, Karen	5	O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 650		BC
		O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 870		BC
Mercado, Gonzalo Ariel	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 934	9.5800	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 094)	9.5800	BC

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 631	9.5900	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(923)	9.5900	BC
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Arias, Jill Anne	5	O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 900)		BC
Liu, Karen	5	O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 300)		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Liu, Karen	5	O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 366)		BC
		O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 387)		BC
		O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 117)		BC
Mercado, Gonzalo Ariel	5	O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 934)		BC
		O	2024-11-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 631)		BC
First National Financial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
FNSC Holdings Inc.	3	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 848	42.7700	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 214	42.7700	ON
		M	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 214	42.7300	ON
Smith Financial Corporation	3	O	2024-11-13	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 848)		ON
		O	2024-11-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(105 214)		ON
Smith, Stephen	4, 7							
FNSC Holdings Inc.	PI	O	2024-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 848	42.7300	ON
		M	2024-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 848	42.7700	ON
		O	2024-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 214	42.7300	ON
Smith Financial Corporation	PI	O	2024-11-13	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 848)		ON
		O	2024-11-14	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(105 214)		ON
FIRSTSERVICE CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cooke, Douglas G.	5	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	42 500	111.3600USD	ON
		O	2024-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 300)	261.0400	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	262.1100	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	262.7500	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	260.0000	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	262.7000	ON
Rakusin, Jeremy Alan	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	65 000	111.3600USD	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	262.5000	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.6500	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.4200	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.4000	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.2900	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	262.6000	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.6200	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.7000	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.5950	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.5800	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	262.5750	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	262.7500	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	263.0000	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.0650	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.2500	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.5150	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.5200	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	262.4950	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	262.3300	ON
<i>Options</i>								
Cooke, Douglas G.	5	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(42 500)	111.3600USD	ON
Rakusin, Jeremy Alan	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(65 000)	111.3600USD	ON
Flagship Communities Real Estate Investment Trust								

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Fonds de placement immobilier BTB								
<i>Parts de fiducie</i>								
Loiselle, Jacqueline	5	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.5900	QC
Fonds de placement immobilier Crombie								
<i>Parts de fiducie Special Voting</i>								
Empire Company Limited	3							
ECL Developments Limited	PI	O	2024-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99 488	14.0870	NS
Fortis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gosse, Karen J.	5	O	2024-11-19	D	51 - Exercice d'options	6 234	39.2500	NF
<i>Options</i>								
Gosse, Karen J.	5	O	2024-11-19	D	51 - Exercice d'options	(6 234)		NF
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	558	13.8600	AB
HARRISON, PETER T	7	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	284	13.8600	AB
Howe, Maureen	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157	13.8600	AB
Kay, J. Douglas	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	664	13.8600	AB
Lynch Proctor, Kimberley Elizabeth	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	13.8600	AB
Mitchell, Valerie Ann	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	208	13.8600	AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	910	13.8600	AB
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	706	13.8600	AB
<i>RSU</i>								
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	13.8600	AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	13.8600	AB
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	13.8600	AB
Frontera Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Catalyst Capital Group Inc.	3							
Catalyst Fund Limited Partnership V	PI	O	2024-10-22	C	38 - Rachat ou annulation	(1 513 261)	12.0000	AB
G Mining Ventures Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fennell, David	4, 5	O	2024-11-13	D	97 - Autre	(1 000 000)		QC
Galleon Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Agustina, Sonia	5							
2399384 Ontario Inc.	PI	O	2018-03-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-18	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 896	0.2832	ON
Russell, R. David	4, 5	O	2024-11-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	15 667	0.2832	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
prospectus								
George Weston Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3							
Wittington Investments, Limited	PI	O	2024-11-11	I	38 - Rachat ou annulation	(6 236)	230.8900	ON
		O	2024-11-12	I	38 - Rachat ou annulation	(6 292)	233.5600	ON
		O	2024-11-13	I	38 - Rachat ou annulation	(6 326)	226.6600	ON
		O	2024-11-14	I	38 - Rachat ou annulation	(6 429)	225.2400	ON
		O	2024-11-15	I	38 - Rachat ou annulation	(6 440)	225.9000	ON
<i>Actions privilégiées Series 3</i>								
Wasti, Rashid	5	O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	21.4500	ON
GIGA Metals Corporation								
<i>Options</i>								
Anderson, Matthew James	5	O	2024-11-14	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2000	BC
Davis, Lyle Roy	4	O	2024-11-14	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.2000	BC
Morris, Robert A.	4	O	2024-11-14	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2000	BC
MORRIS CONSULTING CORPORATION	PI	M	2024-11-14	C	50 - Attribution d'options	100 000	0.2000	BC
Young, Leslie	5	O	2024-11-14	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.2000	BC
Gitennes Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
NIAZI, MANSOOR JAN	4	O	2024-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Glass House Brands Inc. (formerly Mercer Park Brand Acquisition Corp.)								
<i>Droits</i>								
Farrar, Graham Scott	4, 5	O	2024-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(137 500)		ON
<i>Subordinate, Restricted and Limited Voting Shares</i>								
Farrar, Graham Scott	4, 5	O	2024-09-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	137 500		ON
		O	2024-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(73 710)		ON
goeasy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ens, Patrick Ryan Doris	5	O	2024-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 050	172.6200	ON
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abraham, Phillip David	5							
ESPP	PI	O	2024-11-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	387	6.1500USD	AB
Ellson, Ryan Paul	5							
ESPP	PI	O	2024-11-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	242	6.1500USD	AB
Evans, Jim	5							
ESPP	PI	O	2024-11-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	218	6.1500USD	AB
Guidry, Gary Stephen	4, 5							
ESPP	PI	O	2024-11-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 709	6.1500USD	AB
Morin, Sebastien	5							
ESPP	PI	O	2024-11-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	484	6.1500USD	AB
Granite Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Share Units of Granite REIT Inc.</i>								
Aghar, Peter	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	70	75.9700	ON
Brouwer, Robert Dirk	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	6	75.9700	ON
Daal, Remco	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	59	75.9700	ON
Grodner, Fern Phyllis	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	26	75.9700	ON
Marshall, Kelly John	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	91	75.9700	ON
Mawani, Al	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	56	75.9700	ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Murray, Sheila A.	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	43	75.9700	ON
Pang, Emily	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	24	75.9700	ON
Warren, Edna Jennifer	4	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	48	75.9700	ON
<i>Performance Units</i>								
Clarfield, Lawrence	5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	34	75.9700	ON
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	104	75.9700	ON
KUMER, LORNE	5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	42	75.9700	ON
Neto, Teresa	5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	41	75.9700	ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	39	75.9700	ON
<i>Restricted Units</i>								
Clarfield, Lawrence	5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	21	75.9700	ON
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	31	75.9700	ON
KUMER, LORNE	5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	25	75.9700	ON
Neto, Teresa	5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	38	75.9700	ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2024-11-15	D	35 - Dividende en actions	35	75.9700	ON
Great-West Lifeco Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bailey Moffitt, Colleen Nancy	5	O	2024-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119	46.5357	MB
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(825)	49.1100	MB
Henaire, Charles Donald Harvey	7	O	2024-11-19	D	51 - Exercice d'options	26 400	34.2086	MB
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 400)	49.5000	MB
<i>Options Common Share - Stock Options</i>								
Henaire, Charles Donald Harvey	7	O	2024-11-19	D	51 - Exercice d'options	(26 400)	34.2086	MB
Groupe Aecon Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rosenfeld, Eric Stuart	4							
Crescendo Partners III, L.P.	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	28.8712	ON
		O	2024-11-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	29.1152	ON
Groupe Stingray Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Dubois, Mario	5	O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	8.1000	QC
		O	2024-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	8.1000	QC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	8.1000	QC
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	8.1500	QC
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	8.1500	QC
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.2500	QC
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.3000	QC
HIVE Digital Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kilic, Aydin	5							
Akilic Ventures Ltd	PI	O	2024-03-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 000		BC
		O	2024-07-24	I	57 - Exercice de droits de souscription	21 000		BC
		O	2024-07-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 000		BC
		O	2021-08-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 000		BC
		O	2022-10-28	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		BC
		O	2022-10-28	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 000		BC
		O	2024-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)		BC
		O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		BC
Perrill, Dave	4	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	100 000		BC
Rossy, Luke	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 100		BC
Sergi, Mario	5	O	2024-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 050		BC
		O	2024-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(625)	4.2400	BC
<i>Options</i>								
Perrill, Dave	4	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	1.4500	BC
<i>Restricted Share Units</i>								

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kilic, Aydin	5							
Akilic Ventures Ltd	PI	O	2024-01-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		BC
		O	2024-03-29	I	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)		BC
		O	2024-07-24	I	57 - Exercice de droits de souscription	(21 000)		BC
		O	2024-07-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)		BC
		O	2024-08-26	I	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)		BC
		O	2022-10-28	I	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)		BC
		O	2022-10-28	I	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		BC
Rossy, Luke	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 100)		BC
Sergi, Mario	5	O	2024-08-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 050)		BC
i-80 Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Savarie, David Roger	5	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	0.5100	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6000	ON
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7100	ON
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.7200	ON
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 150	0.7700	ON
Seaman, John	4	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5000	ON
Young, Richard Scott	4, 5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.5700	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	371 000	0.5800	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450 000	0.5900	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.6000	ON
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	195 000	0.6400	ON
Vinnie Young	PI	O	2024-09-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.6900	ON
		O	2024-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	116 000	0.7150	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Gili, Matthew	5	O	2024-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	700 000		ON
Savarie, David Roger	5	O	2024-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	700 000		ON
Snow, Ryan	5	O	2024-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	700 000		ON
Turner, Curtis	5	O	2024-11-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000		ON
iA Société financière inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ricard, Denis	4, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	10 000	55.8500	QC
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	132.0000	QC
<i>Options</i>								
Ricard, Denis	4, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	55.8500	QC
IAMGOLD Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
O'Hagan, Lawrence Peter	4	O	2022-08-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 334	3.6200	ON
		M	2022-08-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 334	4.2000	ON
		O	2022-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 333	3.6200	ON
		M	2022-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 333	4.2000	ON
<i>Restricted Share Awards</i>								
O'Hagan, Lawrence Peter	4	O	2022-08-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 667	3.6200	ON
		M	2022-08-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 667	4.2000	ON
		O	2022-08-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 334)	3.6200	ON
		M	2022-08-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 334)	4.2000	ON
		O	2022-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 333)	3.6200	ON
		M	2022-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 333)	4.2000	ON
IM Cannabis Corp. (formerly, Navasota Resources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arbel, Shmulik	4	O	2024-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	48 349	2.8800	BC
Gabay, Rafael	3	O	2024-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	194 088	2.8800	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Shuster, Oren	4, 5	O	2024-07-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 560 470)		BC
		M	2024-07-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 560 445)		BC
		M'	2024-07-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 560 444)		BC
		O	2024-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	304 686	2.8800	BC
Ewawe Group Ltd.	PI	O	2024-07-12	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(128)		BC
Bons de souscription								
Arbel, Shmulik	4	O	2024-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	48 349	2.8800	BC
Gabay, Rafael	3	O	2024-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	194 088	2.8800	BC
Shuster, Oren	4, 5	O	2024-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	194 110	2.8800	BC
		O	2024-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	152 701	2.8800	BC
Inovalis Real Estate Investment Trust								
Parts								
Manasterski, Rodolphe	7							
Big Time SAS	PI	O	2024-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 930	0.8573	ON
Smolen, Anne	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.8100	ON
InPlay Oil Corp.								
Actions ordinaires								
Bartole, Douglas	4, 5	O	2024-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 043	1.7799	AB
Dittmer, Darren W.	5	O	2024-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 435	1.7799	AB
Howard, Brent Michael	5	O	2024-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 200	1.7799	AB
Yakiwchuk, Kevin	5	O	2024-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 435	1.7799	AB
Integra Resources Corp.								
Deferred Share Units								
Jauristo, Timo	4, 5	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 826		BC
Ladd-Kruger, Anna	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 811		BC
Loder, Carolyn Clark	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 806		BC
Otter, Clement Leroy Butch	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 425		BC
Droits Deferred Share Units								
Tremblay, Eric	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 842		BC
Ivanhoe Mines Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Vincelli, Mary	5	O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	10 000	3.9465	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	18.2100	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.2450	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	18.2500	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	18.2550	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.2650	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.2750	BC
Options								
Vincelli, Mary	5	O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	3.9465	BC
Jaguar Mining Inc.								
Actions ordinaires								
Baker, Vernon Casey	5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 665	3.5900	ON
Jamieson Wellness Inc.								
Actions ordinaires								
Stewart, Regan	5	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	7 900	6.6056	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	35.4257	ON
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	4 500	6.6056	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	35.3900	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	1 637	25.7500	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 637)	35.6657	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Journey Energy Inc.								
<i>Options</i>								
Stewart, Regan	5	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(7 900)	6.6056	ON
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(4 500)	6.6056	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(1 637)	25.7500	ON
Journey Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gilewicz, Gerald	5							
Gilewicz Trust	PI	O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.9700	AB
Hansen, Craig Henry	4							
RRSP	PI	O	2024-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	2.0000	AB
		O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.0000	AB
Treadwell, Scott Antony	4	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 982)	2.0100	AB
RRSP	PI	O	2024-11-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.0190	AB
Jushi Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Mosier, Michelle	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 666	0.3500USD	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	0.4100USD	ON
Kap Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
McIntyre, Andrew Bruce	4	O	2024-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kelt Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacArthur, Douglas Owen	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	18 300	0.9900	AB
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 300)	6.8000	AB
		O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	4 700	0.9900	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	6.8800	AB
<i>Options</i>								
MacArthur, Douglas Owen	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(18 300)		AB
		O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	(4 700)	0.9900	AB
Kinaxis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sicard, John Ernest	4, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	35 000	112.1700	ON
		O	2024-11-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 853)	167.9126	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 147)	167.9126	ON
<i>Options</i>								
Sicard, John Ernest	4, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	112.1700	ON
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rollinson, Jonathan Paul	4, 5	O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	14.0100	ON
<i>Restricted Shares</i>								
Robertson, Julie	5	O	2024-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 880	13.6100	ON
Kontrol Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ghezzi, Paul	6	O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2250	ON
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2250	ON
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.2000	ON
Kontrol Technologies Corp.	1	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2150	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2200	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2300	ON
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2300	ON
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2300	ON
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Van Wyk, Steven	4	O	2024-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Director Deferred Stock Units (DDSU)</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Van Wyk, Steven	4	O	2024-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Goldring, Judy	4, 5	O	2024-02-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(178 965)		ON
1767611 Ontario Limited	PI	O	2024-02-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	178 965		ON
les aliments High Liner incorporee								
<i>Actions ordinaires</i>								
High Liner Foods Incorporated	1	O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 719	14.2369	NS
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 719)	14.2369	NS
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	14.4457	NS
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	14.4457	NS
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.5000	NS
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	14.5000	NS
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hayes, Thomas Patrick	4	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	16.0300	ON
		M	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	16.0300USD	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 521	16.0299USD	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 579	16.0000USD	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	16.0199USD	ON
Macdonald, Andrew Gordon	4	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	22.3590	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	22.3972	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	22.4887	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	22.5495	ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 400	22.6008	ON
Mantia, Linda	4	O	2023-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 498	22.2300	ON
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	3							
RBC Dominion Securities Inc. - ASDP	PI	O	2024-11-13	I	38 - Rachat ou annulation	(18 221)	182.8800	ON
		O	2024-11-14	I	38 - Rachat ou annulation	(17 262)	180.6300	ON
		O	2024-11-15	I	38 - Rachat ou annulation	(16 738)	181.4900	ON
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Salinas, Israel	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 010	48.1300USD	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Salinas, Israel	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 759)	48.1300USD	QC
Li-FT Power Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
St-Germain, Andree	4	O	2024-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	3.1900	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	3.1900	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.2500	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.2800	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	3.4500	BC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
<i>Actions ordinaires Class A Voting</i>								
Liberty 77 Capital L.P.	3							
Managed Accounts	PI	O	2024-11-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	418 155	7.6024USD	BC
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	81 845	7.6949USD	BC
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 074	7.4979USD	BC
		O	2024-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 426	7.3864USD	BC
Liberty 77 Fund International L.P.	3	O	2024-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	327 567	7.6024USD	BC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 114	7.6949USD	BC
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 325	7.4979USD	BC

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions sans droit de vote Class B		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 951	7.3864USD	BC
Liberty 77 Capital L.P.	3							
Managed Accounts	PI	O	2024-11-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	709 382	6.6930USD	BC
		O	2024-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 107 249	6.6500USD	BC
		O	2024-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	6.6000USD	BC
		O	2024-11-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 471	6.5791USD	BC
Liberty 77 Fund International L.P.	3	O	2024-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	555 703	6.6930USD	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	867 377	6.6500USD	BC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 682	6.6000USD	BC
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 820	6.5791USD	BC
Lithium Royalty Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wellings, Mark	4, 5	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 747	5.8000	ON
ZCR Corp.	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 747)	5.8000	ON
Lumine Group Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Anzarouth, Bernard	6							
CIBC Investors Edge - TFSA	PI	O	2023-05-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	793		ON
Computershare - TFSA	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(793)		ON
Symons, Barry Alan	6							
IA Private Wealth	PI	O	2024-11-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(20 000)	40.0000	ON
Magna International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Magna International Inc.	1	O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	75 541	61.4684	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	75 631	44.0710USD	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	75 198	61.8507	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	75 384	44.2153USD	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	74 683	62.5049	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	74 859	44.5257USD	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(77 368)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(77 348)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(75 519)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(75 372)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(75 541)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(75 631)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(75 198)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(75 384)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(74 683)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(74 859)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	76 480	61.4198	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	76 382	43.6376USD	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	61.8080	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 756	43.9986USD	ON
Maple Gold Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Furber, Nicholas John	5	O	2024-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	230 000	0.0650	BC
Green, Darwin	4	O	2024-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Patankar, Kiran Uday	4, 5	O	2024-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	133 333	0.0500	BC
		O	2024-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.0650	BC
Tagami, Maurice Alan	4	O	2024-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	769 000	0.0650	BC

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
					prospectus			
Bons de souscription (Offering Warrants)								
Furber, Nicholas John	5	O	2024-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	115 000	0.1000	BC
Patankar, Kiran Uday	4, 5	O	2021-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000		BC
Tagami, Maurice Alan	4	O	2017-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	384 500		BC
Droits Restricted Share Units								
Patankar, Kiran Uday	4, 5	O	2024-11-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(133 333)	0.0500	BC
Marimaca Copper Corp.								
Droits Restricted Share Units								
Munoz, Edgardo Alexis	5	O	2024-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Nilo Orellana, Claudio Alfredo	5	O	2024-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		BC
Martinrea International Inc.								
Actions ordinaires								
Martinrea International Inc.	1	O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	9.7000	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.7900	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	12 100	9.8000	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.8050	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	19 260	9.8100	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	278 839	9.8200	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	188	9.8800	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(345 687)		ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	688	9.7900	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.8400	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.8500	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.8550	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.8600	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	38 900	9.8700	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.8700	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.8800	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8900	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.8950	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.9000	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 400	9.9100	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	9.9200	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.9300	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.9350	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	9.9400	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.9600	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.9700	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.9750	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.9800	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.9000	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(71 788)		ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.7000	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.7100	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.7200	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.7300	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.7400	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7500	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 788	9.7600	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.7700	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	9.7800	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	9.7900	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.8000	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.8100	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.8150	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	9.8200	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	9.8300	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.8400	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.8450	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	9.8500	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(42 888)		ON
Santos Ortiz, Juan Pedro	5	O	2024-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Deferred Share Unit								
Cirulis, Peter	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 182	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	11.0200	ON
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 323	11.0200	ON
Johnson, Bruce Norman	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 091	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 296	11.0200	ON
Leal, Michael Allen	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	888	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	11.0200	ON
Lyons, Terrence	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 764	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	819	11.0200	ON
Midgley, Maureen Elizabeth	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 764	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	157	11.0200	ON
Olson, Fred Donald	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 764	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	819	11.0200	ON
Pagliari, Armando	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 394	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 507	11.0200	ON
Paine, Lawrence Arthur	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 032	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	794	11.0200	ON
Pupatello, Sandra	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 764	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	819	11.0200	ON
Schoch, David Linden	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 764	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	807	11.0200	ON
Shoichet, Molly Sandra	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 764	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	507	11.0200	ON
Waitzer, Edward	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 764	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	545	11.0200	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 471	11.0200	ON
Options Options to purchase common shares								
Santos Ortiz, Juan Pedro	5	O	2024-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Performance Share Units								
Alonso, Alfredo	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 249	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	338	11.0200	ON
Cirulis, Peter	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	317	11.0200	ON
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 580	11.0200	ON
Di Tosto, Alfred	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 576	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 148	11.0200	ON
Hunter Lulgjuraj, Megan Rae	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 673	11.0200	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Iyer, Ganesh Koduvayur Venkatasubramanian Kesavan	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	446	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 230	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	334	11.0200	ON
Johnson, Bruce Norman	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	11.0200	ON
Leal, Michael Allen	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	710	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	454	11.0200	ON
Morsy, Hany	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	37	11.0200	ON
Pagliari, Armando	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 115	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	11.0200	ON
Paine, Lawrence Arthur	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 425	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	214	11.0200	ON
Pope, Kerri Lynn	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 673	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	661	11.0200	ON
Santos Ortiz, Juan Pedro	5	O	2024-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward <i>Restricted Share Units</i>	4, 5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 461	11.0200	ON
Alonso, Alfredo	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 249	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	338	11.0200	ON
Cirulis, Peter	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 345	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	405	11.0200	ON
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 437	11.0200	ON
Di Tosto, Alfred	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 576	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 148	11.0200	ON
Hunter Lulgjuraj, Megan Rae	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 673	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	446	11.0200	ON
Iyer, Ganesh Koduvayur Venkatasubramanian Kesavan	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 230	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	334	11.0200	ON
Johnson, Bruce Norman	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 673	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	11.0200	ON
Leal, Michael Allen	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 421	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	511	11.0200	ON
Morsy, Hany	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	37	11.0200	ON
Pagliari, Armando	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 230	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	618	11.0200	ON
Paine, Lawrence Arthur	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 850	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	850	11.0200	ON
Pope, Kerri Lynn	5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 673	11.0200	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	661	11.0200	ON
Santos Ortiz, Juan Pedro	5	O	2024-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.0200	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2024-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 437	11.0200	ON
Matr Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hibben, Alan Roy	4	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 474	13.7000	ON
NUGENT, Kevin	4							
Spouse RRSP	PI	O	2024-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.2200	ON
Reeves, Michael Edward	5	O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	13.3700	ON
Medical Facilities Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blanchard, Yanick	4	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	15.9310	ON
MÉTAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2024-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.0800	QC
		M	2024-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0800	QC
		O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0800	QC
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0800	QC
Meubles Leon Ltee								
<i>Deferred Share Units</i>								
Raitt, Lisa Sarah	4							
Lisa Raitt	PI	O	2020-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Mines Agnico Eagle Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Al-Joundi, Ammar	5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 900)	109.2500	ON
Vollmershausen, Christopher Charles Norman	5	O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	10 000	89.5900	ON
		O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	5 072	67.1900	ON
		O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 072)	110.2700	ON
<i>Options</i>								
Vollmershausen, Christopher Charles Norman	5	O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	89.5900	ON
		O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	(5 072)	67.1900	ON
Mogo Inc. (formerly, Difference Capital Financial Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feller, David Marshall	4, 5	O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9500	BC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.0000	BC
RRSP	PI	O	2024-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0000	BC
		O	2024-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.1000	BC
		O	2024-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.2000	BC
		O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.8000	BC
Spouse	PI	O	2024-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	2.2100	BC
TFSA	PI	O	2024-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9800	BC
		O	2024-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	2.0000	BC
		O	2024-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	2.0000	BC
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 386	1.4000USD	BC
		O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.4200USD	BC
		O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 088	1.4100USD	BC
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 704	1.3500USD	BC
Morguard Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morguard Corporation	1	O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	119.9800	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	19 210	117.8800	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(19 210)		ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	116.5900	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Morguard North American Residential Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Morguard North American Residential Real Estate Investment T	1	O	2024-11-13 D	38 - Rachat ou annulation		6 634	18.2970	ON
		O	2024-11-13 D	38 - Rachat ou annulation		(6 634)		ON
		O	2024-11-14 D	38 - Rachat ou annulation		6 634	18.4700	ON
		O	2024-11-14 D	38 - Rachat ou annulation		(6 634)		ON
		O	2024-11-15 D	38 - Rachat ou annulation		2 100	18.2586	ON
		O	2024-11-15 D	38 - Rachat ou annulation		(2 100)		ON
		O	2024-11-18 D	38 - Rachat ou annulation		6 634	18.7066	ON
		O	2024-11-18 D	38 - Rachat ou annulation		(6 634)		ON
		O	2024-11-19 D	38 - Rachat ou annulation		6 634	18.5200	ON
		O	2024-11-19 D	38 - Rachat ou annulation		(6 634)		ON
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Débtures convertibles 5.25 convertible unsecured subordinated debentures</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2024-11-15 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(\$ 1 500 000.00)	98.5000	ON
<i>Parts</i>								
Morguard Corporation	3	O	2024-11-13 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		14 600	5.5301	ON
		O	2024-11-14 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		8 100	5.6000	ON
		O	2024-11-15 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		8 300	5.5495	ON
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		16 500	5.5000	ON
		O	2024-11-19 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		5 200	5.5304	ON
Mount Logan Capital Inc. (formerly, Marret Resource Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dellelce, Perry Nicholas RRSP	4	O	2024-11-13 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		9 728	2.0000	ON
	PI	O	2024-11-13 I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 715		ON
Nexus Industrial REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
McLaughlin, Edwin E jointly held with spouse	6	PI	2024-11-15 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 405	7.9568	ON
NGEx Minerals Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Heppenstall, Finlay	5	O	2024-11-15 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 485	12.0720	BC
North American Construction Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2024-11-14 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		7 100	27.8500	AB
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 900	27.6800	AB
Nutrien Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bradley, Noralee	5	O	2024-11-12 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		150	65.8600	SK
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		150	63.9930	SK
		O	2024-11-19 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		150	63.5800	SK
Sean Bradley	PI	O	2024-11-18 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		150	63.9830	SK
Kelemen, Andrew	5	O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 000	64.0000	SK
Thompson, Mark	5	O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		490	63.9900	SK
Nuvei Corporation								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Fayer, Philip	4, 5, 3							
12990202 Canada Inc.	PI	O	2020-09-16 C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC
		O	2024-11-13 C	90 - Changements relatifs à la propriété		27 857 328		QC
		O	2024-11-15 C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition		(27 857 328)		QC
Whiskey Papa Fox Inc.	PI	O	2024-11-13 C	90 - Changements relatifs à la propriété		(27 857 328)		QC
Novacap Management Inc.								
16028195 Canada Inc.	3	PI	2020-09-16 I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				QC

Émetteur	Relation	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		ration	l'opération					
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	30 555 132		QC
		O	2024-11-15	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 555 132)		QC
Novacap International TMT IV, L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(788 833)		QC
Novacap International TMT V, L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 198 687)		QC
Novacap TMT IV, L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 644 338)		QC
Novacap TMT V Co-Investment (Nuvei), L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 087 150)		QC
Novacap TMT V, L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 176 555)		QC
Novacap TMT V-A, L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(325 865)		QC
NVC TMT IV, L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(102 776)		QC
NVC TMT V, L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(224 463)		QC
NVC TMT V-A, L.P.	PI	O	2024-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 465)		QC
Novacap TMT V Co-Investment (Nuvei), L.P.	3	O	2024-11-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 087 150)		QC
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Calliham, Scott	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(28 241)		QC
Erlick, Neil	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 850)		QC
Fayer, Philip	4, 5, 3	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(124 986)		QC
Schwartz, David	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(454 774)		QC
Shetter, Caitlin	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 090)		QC
Zabaneh, Samir Michael	4	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 770)		QC
Ziv, Yuval	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(36 531)		QC
<i>Droits Deferred Stock Units</i>								
Dent, Timothy Andrew	4	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(19 818)		QC
Lau, Maren Hwei Chyun	4	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 588)		QC
Lewin, David	4	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 226)		QC
Mielke, Daniela	4	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 292)		QC
Rushing, Coretha	4	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 237)		QC
Tremblay, Pascal	4, 6	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(23 314)		QC
Zabaneh, Samir Michael	4	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 165)		QC
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Attias, Max	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(32 589)		QC
Bindra, Kanwarpal Singh	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(38 408)		QC
Calliham, Scott	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(27 933)		QC
Erlick, Neil	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(170 496)		QC
Fayer, Philip	4, 5, 3	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(671 798)		QC
Schwartz, David	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(51 211)		QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Shetter, Caitlin	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(19 554)		QC
Ziv, Yuval	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(93 110)		QC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Attias, Max	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(129 758)		QC
Bindra, Kanwarpal Singh	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(325 374)		QC
Calliham, Scott	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(112 280)		QC
Darrin, Matityahu Nahum	7	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(52 052)		QC
Erlick, Neil	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(134 435)		QC
Fayer, Philip	4, 5, 3	O	2024-09-05	D	35 - Dividende en actions	2 858		QC
		O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(310 816)		QC
Matthews, Lindsay	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(134 223)		QC
Schwartz, David	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(550 817)		QC
Shetter, Caitlin	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(76 360)		QC
Strikberger, Nathan Doru	7	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(61 989)		QC
Wang, Gang	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(140 538)		QC
Ziv, Yuval	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(792 540)		QC
<i>Options</i>								
Attias, Max	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(17 615)		QC
Calliham, Scott	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(78 771)		QC
Darrin, Matityahu Nahum	7	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(27 703)		QC
Erlick, Neil	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(214 286)		QC
Fayer, Philip	4, 5, 3	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 338 936)		QC
Matthews, Lindsay	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)		QC
Schwartz, David	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(267 164)		QC
Shetter, Caitlin	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 662)		QC
Strikberger, Nathan Doru	7	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(27 703)		QC
Ziv, Yuval	5	O	2024-11-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(807 623)		QC
NUVISTA ENERGY LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lawford, Michael	5	O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	17 348	3.5900	AB
		O	2024-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 348)	12.5700	AB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	9 512	0.7900	AB

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-14 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 512)	12.3700	AB
		O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	10 513	2.6200	AB
		O	2024-11-15 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 513)	13.0700	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	9 513	0.7900	AB
		O	2024-11-18 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 513)	13.0000	AB
LeGrow, Christopher Mark Alessandro	5	O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	10 000	0.7900	AB
		O	2024-11-15 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.0500	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	20 000	3.5900	AB
		O	2024-11-18 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	13.1200	AB
Paulgaard, Ryan Daniel	5	O	2024-11-12 D		51 - Exercice d'options	12 818	3.5900	AB
		O	2024-11-12 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 818)	12.5000	AB
		O	2024-11-14 D		51 - Exercice d'options	14 150	3.5900	AB
		M	2024-11-13 D		51 - Exercice d'options	14 150	3.5900	AB
		O	2024-11-13 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 150)	12.6000	AB
Truba, Joshua Thomas	5	O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	11 600	3.5900	AB
		O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	10 000	2.6200	AB
		O	2024-11-15 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 600)	13.1100	AB
Wright, Jonathan Andrew	5	O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	50 182	0.8400	AB
		O	2024-11-15 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 182)	13.1500	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	13 409	7.2800	AB
		O	2024-11-18 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 409)	13.0000	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	24 691	0.8400	AB
		O	2024-11-18 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 691)	13.0000	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	46 722	2.3600	AB
		O	2024-11-18 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 722)	13.0500	AB
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
ECKHARDT, Ronald John	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	2 944	12.6900	AB
Holzhauser, Kathy	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	5 888	12.6900	AB
KARKKAINEN, PENTTI OLAVI	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	6 567	12.6900	AB
Lutey, Mary Ellen	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	5 888	12.6900	AB
Poelzer, Ronald J.M.	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	5 888	12.6900	AB
Stein, Deborah Susan	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	2 944	12.6900	AB
Zawalsky, Grant A.	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	5 888	12.6900	AB
<i>Options</i>								
Lawford, Michael	5	O	2024-11-12 D		51 - Exercice d'options	(17 348)	3.5900	AB
		O	2024-11-14 D		51 - Exercice d'options	(9 512)	0.7900	AB
		O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	(10 513)	2.6200	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	(9 513)	0.7900	AB
		O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	(10 000)	0.7900	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	(20 000)	3.5900	AB
LeGrow, Christopher Mark Alessandro	5	O	2024-11-12 D		51 - Exercice d'options	(12 818)	3.5900	AB
		O	2024-11-13 D		51 - Exercice d'options	(14 150)	3.2900	AB
Paulgaard, Ryan Daniel	5	O	2024-11-12 D		51 - Exercice d'options	(12 818)	3.5900	AB
		O	2024-11-13 D		51 - Exercice d'options	(14 150)	3.2900	AB
Truba, Joshua Thomas	5	O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	(11 600)	3.5900	AB
		O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	(10 000)	2.6200	AB
Wright, Jonathan Andrew	5	O	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	(51 182)	0.8400	AB
		M	2024-11-15 D		51 - Exercice d'options	(50 182)	0.8400	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	(13 409)	7.2800	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	(24 691)	0.8400	AB
		O	2024-11-18 D		51 - Exercice d'options	(46 722)	2.3600	AB
<i>Restricted Share Units</i>								
ECKHARDT, Ronald John	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	2 944	12.6900	AB
Stein, Deborah Susan	4	O	2024-11-18 D		56 - Attribution de droits de souscription	2 944	12.6900	AB
Oceanic Iron Ore Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chan, Cathy	4	O	2017-09-26 D		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

ONEX CORPORATION

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Lay, Michael	7	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	5 208	63.5300	ON
		O	2024-11-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 208)		ON
Family Foundation	PI	O	2024-11-14	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 208		ON
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 208)	115.1800	ON
<i>Options</i>								
Copeland, David Wayne	5	O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(36 000)	82.1000	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	92.1500	ON
Feder, Yonah Elimelech	5	O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	92.3600	ON
Govan, Christopher Allan	5	O	2024-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	81.7600	ON
Lay, Michael	7	O	2024-11-14	D	59 - Exercice au comptant	(8 292)	63.5300	ON
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(5 208)	63.5300	ON
Mackay, Derek Christopher	5	O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	78.6200	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(12 000)	82.1000	ON
		O	2024-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	92.3600	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	72.2200	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)	91.1500	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(12 000)	82.5800	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 750)	81.7600	ON
Mueller, Jonathan	5	O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	78.6200	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(17 500)	92.1500	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)	81.7600	ON
Popatia, Tawfiq	5	O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	78.6200	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	82.1000	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	78.6200	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	92.1500	ON
		O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	81.7600	ON
Sam, Colin Yu Keong	5	O	2024-11-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	91.5800	ON
Pages Jaunes Limitée								
<i>Deferred Share Unit</i>								
Kudzman, Susan	4	O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(152 584)	10.3774	QC
Papiers Tissu KP Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Keays, Michael	5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.2900	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.3100	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.2900	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.3100	ON
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.3100	ON
Paramount Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Sousa, Rodrigo	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	14 400	7.5000	AB
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	20 000	3.8400	AB
Stotts, Garth W.J.	5	O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	12 480	7.5000	AB
		O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	12 000	3.8400	AB
		O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	12 000	16.2300	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 480)	31.0965	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	31.0070	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	31.0153	AB
<i>Options</i>								
Sousa, Rodrigo	5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(14 400)	7.5000	AB
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.8400	AB
Stotts, Garth W.J.	5	O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	(12 480)	7.5000	AB
		O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	3.8400	AB
		O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	16.2300	AB
Peyto Exploration & Development Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Carlson, Tavis Aaron	5	O	2024-11-18 D	51 - Exercice d'options	21 000	13.3300	AB	
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	15.5667	AB	
		O	2024-11-20 D	51 - Exercice d'options	23 000	14.5800	AB	
		O	2024-11-20 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	15.9400	AB	
Curran, Lee Russell	5	O	2024-11-20 D	51 - Exercice d'options	23 334	11.2600	AB	
		O	2024-11-20 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 334)	16.1154	AB	
Czember, Derick Nathan	5	O	2024-11-20 D	51 - Exercice d'options	17 000	11.2600	AB	
		O	2024-11-20 D	51 - Exercice d'options	25 000	14.5800	AB	
		O	2024-11-20 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 000)	16.1600	AB	
Frame, Riley Millar	5	O	2024-11-19 D	51 - Exercice d'options	11 000	11.2600	AB	
		O	2024-11-19 D	51 - Exercice d'options	23 000	14.5800	AB	
		O	2024-11-19 D	51 - Exercice d'options	21 000	13.3300	AB	
		O	2024-11-19 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	15.6846	AB	
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Davis, Brian	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription	445		AB	
Gee, Darren	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription	84		AB	
Gerlach, Debra	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription	112		AB	
Gray, Don	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription	613		AB	
MacBean, Michael	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription	475		AB	
McMinn, Jocelyn	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription	88		AB	
Rossall, John Williamson	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription	472		AB	
Stevens, Nicki	4	O	2024-11-15 D	56 - Attribution de droits de souscription	42		AB	
<i>Options</i>								
Carlson, Tavis Aaron	5	O	2024-11-18 D	51 - Exercice d'options	(21 000)		AB	
		O	2024-11-20 D	51 - Exercice d'options	(23 000)		AB	
Curran, Lee Russell	5	O	2024-11-20 D	51 - Exercice d'options	(23 334)		AB	
Czember, Derick Nathan	5	O	2024-11-20 D	51 - Exercice d'options	(17 000)		AB	
		O	2024-11-20 D	51 - Exercice d'options	(25 000)		AB	
Frame, Riley Millar	5	O	2024-11-19 D	51 - Exercice d'options	(11 000)		AB	
		O	2024-11-19 D	51 - Exercice d'options	(23 000)		AB	
		O	2024-11-19 D	51 - Exercice d'options	(21 000)		AB	
Pinetree Capital Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bouffard, John Edward Somerville	5	O	2024-11-15 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.1400	ON	
Pivotree Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Aranha, Edgar Mervyn	5	O	2022-02-28 D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON	
		O	2024-11-12 D	56 - Attribution de droits de souscription	23 856		ON	
Ashoor, Moataz	5	O	2019-09-18 D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON	
		O	2024-11-12 D	56 - Attribution de droits de souscription	24 774		ON	
Di Nardo, William	4, 5	O	2007-11-15 D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON	
		O	2024-11-12 D	56 - Attribution de droits de souscription	34 297		ON	
Isacson, Clifford Charles	5	O	2024-01-15 D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON	
		O	2024-11-12 D	56 - Attribution de droits de souscription	30 881		ON	
Jurkuta, Ted Christopher	5	O	2024-11-12 D	56 - Attribution de droits de souscription	33 079		ON	
Plaza Retail REIT								
<i>RSUs</i>								
Bordeleau, Mathieu	5	O	2024-11-15 D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	3.7500	NB	
Drake, James (Jim)	5	O	2024-11-15 D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	3.7500	NB	
Strange, Kimberly A.	5	O	2024-11-15 D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	3.7500	NB	
POET Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Barnes, Kevin	5	O	2024-11-13 D	50 - Attribution d'options	50 000		ON	

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kankipati, Venkata Rama Raju	5	O	2024-11-13 D	50 - Attribution d'options		250 000		ON
Lee, James	7	O	2024-11-13 D	50 - Attribution d'options		50 000		ON
Polaris Renewable Energy Inc. (formerly Polaris Infrastructure Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mehta, Adarsh	4	O	2024-11-14 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 500	12.2500	ON
		O	2024-11-14 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	12.3100	ON
Jeff Jenner	PI	O	2024-11-14 I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		3 500	12.3500	ON
Murnaghan, Marc	4, 5	O	2024-11-06 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 000	12.4600	ON
		M	2024-11-15 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 000	12.4600	ON
Power Corporation du Canada								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 5	O	2024-11-18 D	51 - Exercice d'options		254 071	31.7900	QC
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(50 000)	45.6153	QC
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(50 000)	45.7416	QC
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(50 000)	45.6556	QC
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(25 000)	45.5649	QC
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(29 071)	45.6406	QC
<i>Options</i>								
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 5	O	2024-11-18 D	51 - Exercice d'options		(254 071)	31.7900	QC
Premier American Uranium Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rotolo, Timothy James	4, 6, 5, 3							
Sachem Cove P3 Fund, LP	PI	O	2024-11-14 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		10 000	1.7645	ON
		O	2024-11-15 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		58 800	1.7760	ON
Propel Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Buchman, Noah	5	O	2024-11-18 D	51 - Exercice d'options		96 648	6.6300	ON
		M	2024-11-11 D	51 - Exercice d'options		96 648	6.6300	ON
Stein, Michael	4							
The New Orchard Foundation	PI	O	2024-11-19 I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(30 000)	38.6707	ON
Usprech, Cindy	5	O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		(859)	38.3000	ON
<i>Options</i>								
Buchman, Noah	5	O	2024-11-18 D	51 - Exercice d'options		(96 648)	6.6300	ON
		M	2024-11-11 D	51 - Exercice d'options		(96 648)	6.6300	ON
Pulse Seismic Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2024-11-13 D	38 - Rachat ou annulation		2 600	2.3000	AB
		O	2024-11-14 D	38 - Rachat ou annulation		700	2.2200	AB
		O	2024-11-14 D	38 - Rachat ou annulation		(9 500)		AB
		O	2024-11-15 D	38 - Rachat ou annulation		2 600	2.3165	AB
		O	2024-11-18 D	38 - Rachat ou annulation		2 100	2.2638	AB
		O	2024-11-19 D	38 - Rachat ou annulation		2 600	2.2100	AB
PyroGenèsis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3							
FIDUCIE DE CRÉDIT MELLON TRUST	PI	O	2024-11-18 I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(11 700)	0.6754	QC
		O	2024-11-19 I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(41 600)	0.6766	QC
		O	2024-11-20 I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat		(44 000)	0.6909	QC
Queens Road Capital Investment Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Granger, Alex	4, 5	O	2024-11-14 D	35 - Dividende en actions		56 833		BC
Quincaillerie Richelieu Ltée								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Replenish Nutrients Holding Corp. (formerly known as EarthRenew Inc.)								
<i>Options</i>								
Erickson, Kevin	5	O	2023-07-19	D	50 - Attribution d'options	790 214	0.1000	AB
		M	2023-07-19	D	50 - Attribution d'options	790 214	0.1000	AB
Wiens, Neil	4, 5, 3	O	2023-07-19	D	50 - Attribution d'options	790 214	0.1000	AB
		M	2023-07-19	D	50 - Attribution d'options	790 214	0.1000	AB
Ressources Cartier inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cloutier, Philippe	4, 5	O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	454 550	0.1100	QC
Jacob, Mario	4	O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	90 900	0.1100	QC
Lacoursiere, Nancy	5	O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	27 278	0.1100	QC
Laplante, Alain	4	O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	45 455	0.1100	QC
Massé, Daniel	4	O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	182 000	0.1100	QC
Peiffer, Manuel	4	O	2024-11-16	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	225 000	0.1100	QC
Tavares Bello, Myrzah	4, 6	O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	45 455	0.1100	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Cloutier, Philippe	4, 5	O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	454 550	0.1600	QC
Jacob, Mario	4	O	2006-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	90 900	0.1600	QC
Lacoursiere, Nancy	5	O	2015-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	27 278		QC
Laplante, Alain	4	O	2024-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	45 455		QC
Massé, Daniel	4	O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	182 000	0.1600	QC
Peiffer, Manuel	4	O	2024-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	225 000	0.1600	QC
Tavares Bello, Myrzah	4, 6	O	2022-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	45 455	0.1600	QC
Ressources Delta Limitée (formerly Golden Hope Mines Limited)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Candido, Francesco	4, 5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.1400	ON
Heather, Kevin Bruce	4	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	357 142	0.1400	ON
Kopas, Ronald	4	O	2024-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Reid, Christopher Justin	4	O	2024-11-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 257 072	0.1400	ON
Troilus Gold Corp	PI	O	2024-11-18	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 785 714	0.1400	ON
Tessier, André	4, 5	O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1250	ON
Bons de souscription								
Candido, Francesco	4, 5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.2500	ON
Heather, Kevin Bruce	4	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	357 142		ON
Kopas, Ronald	4	O	2024-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 257 072	0.1400	ON
Reid, Christopher Justin	4							
Troilus Gold Corp	PI	O	2024-11-18	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 785 714	0.1400	ON
Ressources E-Power inc.								
Actions ordinaires								
Erdelyi, Gabriel	4	O	2024-11-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	600 000	0.0500	QC
Ressources Melkior Inc.								
Actions ordinaires								
Deluce, Keith James	4, 3	O	2024-11-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 540 000)		BC
BA	PI	O	2024-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(24 900)		BC
BM	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 000)		BC
BP	PI	O	2024-11-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 332 700)		BC
Ressources Sirius Inc.								
Actions ordinaires								
Parent, Colinda Mary	4	O	2024-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	285 700	0.0700	QC
Options								
Cloutier, Luc	4	O	2024-11-19	D	52 - Expiration d'options	(350 000)		QC
Sahyouni, Frederic	5	O	2024-11-19	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		QC
Ressources Teck Limitée								
Class B Subordinate Voting Shares								
Gowans, James Kitchener	4	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	63.2308	BC
RF Capital Group Inc.								
Droits Deferred Share Units (DSU)								
Bernier, Nathalie	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 313	7.6920	ON
Brown, David G.	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 502	7.6920	ON
DUHAMEL, VINCENT	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 664	7.6920	ON
Leith, David Gordon	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 664	7.6920	ON
Mowat, Jane	4	O	2024-11-14	D	46 - Contrepartie de services	3 502	7.6900	ON
Riley, Sanford	4	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 502	7.6920	ON
Droits Performance Share Units (PSU)								
Baillargeon, Francis	5	O	2024-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 594		ON
Kelly, David James	4, 5	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 301		ON
Droits Restricted Share Units (RSU)								
Baillargeon, Francis	5	O	2024-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 014		ON
Kelly, David James	4, 5	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 534		ON
Rubicon Organics Inc.								
Actions ordinaires								
Brodie, Margaret	4, 5	O	2024-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000	0.3900	BC
Restricted Share Units								
Brodie, Margaret	4, 5	O	2024-11-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		BC
Sangoma Technologies Corporation								
Actions ordinaires								
Corbic, Nenad	5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	8.8000	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Secure Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bonderman, David	3							
TPG GP A, LLC, through AG Capital Solutions SMA One, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 857)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 042)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 034)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 846)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Cataloochee, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 967)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 190)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 843)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 271)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Centre Street Partnership, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 725)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 293)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 051)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 889)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Corporate Credit Opportunities Fund, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 157)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 399)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 427)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 104)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Credit Solutions Master Fund II A, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122 184)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 253)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(77 313)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 338)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Credit Solutions Non-ECI Master Fund, L.P..	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 319)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(143 004)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 680)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 823)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG MM, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 165)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 831)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 268)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 578)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Potomac Fund, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 748)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 747)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 902)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 368)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Super Fund Master, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 669)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 241)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 282)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 483)	16.5010	AB
Coulter, James G.	3							
TPG GP A, LLC, through AG Capital Solutions SMA One, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 857)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 042)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 034)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 846)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Cataloochee, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 967)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 190)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 843)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 271)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Centre Street Partnership, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 725)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 293)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 051)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 889)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Corporate Credit Opportunities Fund, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 157)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 399)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 427)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 104)	16.5010	AB

Émetteur Titre	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
TPG GP A, LLC, through AG Credit Solutions Master Fund II A, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122 184)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 253)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(77 313)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 338)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Credit Solutions Non-ECI Master Fund, L.P..	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 319)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(143 004)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 680)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 823)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG MM, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 165)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 831)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 268)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 578)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Potomac Fund, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 748)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 747)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 902)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 368)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Super Fund Master, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 669)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 241)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 282)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 483)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC	3							
AG Capital Solutions SMA One, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 857)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 042)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 034)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 846)	16.5010	AB
AG Cataloochee, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 967)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 190)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 843)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 271)	16.5010	AB
AG Centre Street Partnership, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 725)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 293)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 051)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 889)	16.5010	AB
AG Corporate Credit Opportunities Fund, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 157)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 399)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 427)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 104)	16.5010	AB
AG Credit Solutions Master Fund II A, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122 184)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 253)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(77 313)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 338)	16.5010	AB
AG Credit Solutions Non-ECI Master Fund, L.P..	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 319)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(143 004)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 680)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 823)	16.5010	AB
AG MM, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 165)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 831)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 268)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 578)	16.5010	AB
AG Potomac Fund, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 748)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 747)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 902)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 368)	16.5010	AB
AG Super Fund Master, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 669)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 241)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 282)	16.6320	AB

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 483)	16.5010	AB
Winkelried, Jon	3							
TPG GP A, LLC, through AG Capital Solutions SMA One, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 857)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 042)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 034)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 846)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Cataloochee, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 967)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 190)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 843)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 271)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Centre Street Partnership, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 725)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 293)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 051)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 889)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Corporate Credit Opportunities Fund, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 157)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 399)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 427)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 104)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Credit Solutions Master Fund II A, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(122 184)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 253)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(77 313)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 338)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Credit Solutions Non-ECI Master Fund, L.P..	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 319)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(143 004)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 680)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 823)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG MM, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 165)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 831)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 268)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 578)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Potomac Fund, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 748)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 747)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 902)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 368)	16.5010	AB
TPG GP A, LLC, through AG Super Fund Master, L.P.	PI	O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 669)	16.9930	AB
		O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 241)	16.8550	AB
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 282)	16.6320	AB
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 483)	16.5010	AB
Senvest Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
2660453 Alberta ULC	3	O	2024-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-08	D	97 - Autre	162 900		QC
Mashaal, Richard	4, 5	O	2024-11-08	D	97 - Autre	(262 900)		QC
Mashaal, Richard Ron	6							
2660453 Alberta ULC	PI	O	2024-11-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	106.1100USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
					d'actionnariat			
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 082)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	418	13.6500USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(418)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	1 500	13.6500USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	1 500	13.6500USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	106.1100USD	ON
		O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	1 500	13.6500USD	ON
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 500)	110.0000USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 877)	107.5000USD	ON
		O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	1 525	13.6500USD	ON
		O	2024-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 525)	115.0000USD	ON
Hertz, Jessica	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 672)	108.1538USD	ON
Johnston, Colleen	4	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	109.2200USD	ON
Nejatian, Kasra	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 967)	107.2677USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 283)	108.6940USD	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 250)	109.9846USD	ON
		O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 670		ON
Shannan, Tobyn David	4	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	111.4200USD	ON
Simo, Fidji	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(500)	106.9800USD	ON
<i>Options</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	(418)	13.6500USD	ON
		O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	13.6500USD	ON
		O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	13.6500USD	ON
		O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	13.6500USD	ON
		O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(1 525)	13.6500USD	ON
<i>RSU</i>								
Nejatian, Kasra	5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 670)		ON
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arias, J. Alberto	6							
Arias Resource Capital Fund II (Mexico) L.P.	PI	O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 209)	0.4582USD	ON
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 505)	0.4874USD	ON
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 074)	0.4753USD	ON
		O	2024-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 296)	0.4752USD	ON
Arias Resource Capital Fund II L.P.	PI	O	2024-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(162 291)	0.4582USD	ON
		O	2024-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(167 495)	0.4874USD	ON
		O	2024-11-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 926)	0.4753USD	ON
		O	2024-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 704)	0.4752USD	ON
Balarezo, Ernesto	4, 5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 600	0.4790USD	ON
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Katusa, Marina	4	O	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 834	6.1900	BC
		M	2024-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 834	6.7900	BC
Slam Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Macdonald, Bruce	3	O	2024-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 428 571	0.0350	NB
<i>Bons de souscription</i>								
Macdonald, Bruce	3	O	2024-11-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	714 286	0.0500	NB
Société financière Definity								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kelly, Micheal Joseph	4	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 755	56.9800	ON
Société financière IGM Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goldberg, Rhonda	5	O	2018-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	6 340	34.8800	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	45.6400	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(2 100)	45.6300	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(1 900)	45.6600	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(900)	45.6500	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	45.6700	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(1 040)	45.6200	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	7 240	41.7400	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(1 480)	45.5600	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	45.5800	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(600)	45.5700	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(400)	45.6450	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	45.6100	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(1 160)	45.6200	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(700)	45.6300	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	7 000	39.7100	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(2 700)	45.5600	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(3 900)	45.5500	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(100)	45.5850	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	45.5700	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(100)	45.5800	MB
Kinzel, Mark Richard	7	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	10 085	34.8800	MB
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(585)	44.9800	MB
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(8 100)	44.9500	MB
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(300)	44.9900	MB
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(700)	44.9600	MB
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(400)	44.9700	MB
<i>Options</i>								
Goldberg, Rhonda	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(6 340)	34.8800	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(7 240)	41.7400	MB
		O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	39.7100	MB
Kinzel, Mark Richard	7	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	(10 085)	34.8800	MB
Société Financière Manuvie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cloherly, Eileen	7	O	2024-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Finch, Steve	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	11 598	22.0200	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 598)	46.0690	ON
Gori, Rocco	4, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	65 233	21.8100	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 452)	46.0690	ON
		M	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 452)	46.1203	ON
		M'	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 452)	46.0690	ON
Hirji, Rahim	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	13 933	22.0200	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 933)	46.0690	ON
Kreel, Trevor	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	2 683	22.0200	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 683)	46.0690	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Tingle, Brooks	7, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	3 866	22.0200	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 866)	46.0690	ON
Witherington, Philip James	7, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	7 724	22.0200	ON
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 724)	46.0690	ON
Droits Restricted Share Units (RSU)								
Cloherly, Eileen	7	O	2024-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options								
Finch, Steve	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(11 589)	22.0200	ON
Gori, Rocco	4, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(65 233)	21.8100	ON
Hirji, Rahim	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(13 933)	22.0200	ON
Kreel, Trevor	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(2 683)	22.0200	ON
Tingle, Brooks	7, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(3 866)	22.0200	ON
Witherington, Philip James	7, 5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(7 724)	22.0200	ON
SolarBank Corporation								
Actions ordinaires								
Jung, Frederick	7	O	2024-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Solaris Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Earle, Daniel	4, 5	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	373 015	0.8000	BC
Options								
Earle, Daniel	4, 5	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(500 000)		BC
South Bow Corporation								
Actions ordinaires								
Palazzo, Marc	5	O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	21 655	34.4800	AB
		O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	11 164	34.1400	AB
		O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	8 655	34.0600	AB
Options								
Palazzo, Marc	5	O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	(41 474)		AB
Spin Master Corp.								
Actions à droit de vote subalterne								
Spin Master Corp.	1	O	2024-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)		ON
		M	2024-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)		ON
SSC Security Services Corp.								
Droits Share Appreciation Rights (SAR's)								
Brett, Leonard	5	O	2024-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	2.5900	ON
Emsley, Doug	4, 6, 5	O	2024-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000	2.5900	ON
Kelly, Bryan	7	O	2024-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	2.5900	ON
Ross, Blair	5	O	2024-10-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	2.5900	ON
Standard Lithium Ltd.								
Actions ordinaires								
Cross, Robert Melvin Douglas	4	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	2.7600	BC
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	2.5500	BC
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(89 000)	2.2600	BC
Paloduro Investments Inc	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(211 000)	2.2600	BC
Stella-Jones Inc.								
Actions ordinaires								
Albanesi, Marco	5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32	69.9700	QC
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	69.9500	QC
Anderson, Dean	5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	50.1075USD	QC
Cuddihy, Richard	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	70.8480	QC
Harries, Rhodri	4	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	69.5000	QC
Travaglini, Silvana	5							
Industrial Alliance Securities	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	68.3000	QC
		O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	68.3200	QC
		O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	68.3400	QC
		O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	68.3500	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
STEP Energy Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deemter, Klaas Siert	5							
RRSP	PI	O	2024-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 564	4.0800	AB
Glanville, Stephen Murray	5							
NRSP	PI	O	2024-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 068	4.0800	AB
Kane, Joshua Maxwell	5							
RRSP	PI	O	2024-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 799	4.1000	AB
Thompson, Rory John Will	5							
RRSP	PI	O	2017-04-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 129	4.0500	AB
StorageVault Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Khan, Iqbal	4, 5							
Iqbal Khan ITF Isaac Khan (Non-Registered)	PI	O	2015-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 578	3.9200	ON
Iqbal Khan ITF Nyle Khan (Non-Registered)	PI	O	2015-04-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 574	3.9180	ON
Iqbal Khan RRSP	PI	O	2024-11-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 675	4.0350	ON
JT RESP with Saba	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 248	3.9200	ON
Strathcona Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dhillon, Navjeet	4	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	560	32.5000	AB
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	32.5560	AB
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Albeldawi, Adam Husain	5	O	2024-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-19	D	51 - Exercice d'options	2 700	42.9900	AB
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	56.9100	AB
Ferguson, Kent Donald	5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	57.3200	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	57.0000	AB
Powell, Shelley	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	50 000	42.9900	AB
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	56.8740	AB
Smith, Kristopher Peter	5	O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	105 000	42.9900	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105 000)	57.0970	AB
<i>Options - Suncor Energy Option Plan (Post August 1, 2009)</i>								
Albeldawi, Adam Husain	5	O	2024-11-19	D	51 - Exercice d'options	(2 700)	42.9900	AB
Powell, Shelley	5	O	2024-11-14	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	42.9900	AB
Smith, Kristopher Peter	5	O	2024-11-18	D	51 - Exercice d'options	(105 000)	42.9900	AB
Superior Plus Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fortin, Jason Tobler	5							
Spousal RRSP (Mary Kay Fortin)	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	6.3000	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Best, Catherine May	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33 423	6.2953	ON
Gottschalk, Patrick Edward	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33 423	6.2953	ON
Grigsby, Jennifer M.	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33 423	6.2953	ON
Harrison, Douglas	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33 423	6.2953	ON

Émetteur	Relation	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Supremex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jacobson, Calvin Blain	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33 423	6.2953	ON
Jordan, Mary	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33 423	6.2953	ON
Smith, David Paul	4	O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50 134	6.2953	ON
Supremex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Christopoulos, George 1000068462 Ontario Limited	3 PI	O	2024-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 246	4.0480	QC
Talon Metals Corp.								
<i>Options</i>								
Malan, Todd Michael	5	O	2024-11-20	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Taseko Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hallbauer, Russell Edward	4, 5	O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	2.8200	BC
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	2.8300	BC
TELUS Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dodig, Victor George	4	O	2022-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	21.3800	BC
TELUS International (Cda) Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Dengel, Tobias	7, 5	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	3.5500	BC
Hannon, Brian	7, 5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 776	3.9748	BC
		M	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 776	3.9748USD	BC
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 604)	3.9748	BC
		M	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 604)	3.9748USD	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Hannon, Brian	7, 5	O	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 776)	3.9748	BC
		M	2024-11-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 776)	3.9748USD	BC
The Real Brokerage Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Insight Holdings Group, LLC	3							
Insight Partners (Cayman) XI, L.P.	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 928)	6.0277USD	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 209)	5.5508USD	ON
Insight Partners (Delaware) XI, L.P.	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 140)	6.0277USD	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 580)	5.5508USD	ON
Insight Partners (EU) XI, S.C.Sp.	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 059)	6.0277USD	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 397)	5.5508USD	ON
Insight Partners XI (Co-Investors) (B), L.P.	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(187)	6.0277USD	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(423)	5.5508USD	ON
Insight Partners XI (Co-Investors), L.P.	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(136)	6.0277USD	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(307)	5.5508USD	ON
Insight Partners XI, L.P.	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 150)	6.0277USD	ON
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 446)	5.5508USD	ON
Insight Venture Management, LLC	PI	O	2020-12-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Klane, Larry	4							
Larry Klane Revocable Trust & Polly Nyquist Klane Revocable	PI	O	2020-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Larry Klane Revocable Trust & Polly Nyquist Klane Revocable Trust TIC	PI	O	2020-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-18	I	99 - Correction d'information	100 000		ON
Poom Holdings LLC	PI	O	2024-11-18	I	99 - Correction d'information	(100 000)		ON
		O	2024-11-18	I	99 - Correction d'information	(9 890)		ON
The Klane 2012 Dynasty Trust	PI	O	2020-06-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-18	I	99 - Correction d'information	9 890		ON
Poleg, Tamir	4, 5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	5.5400USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Rozenblat, Jenna Marie	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(581)	5.5500USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2578USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.2600USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2630USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2682USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2684USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.2686USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	5.2700USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2704USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2716USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2723USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.2750USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 230)	5.2800USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2831USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2847USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(659)	5.2900USD	ON
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34)	5.3000USD	ON
The Real Brokerage Inc. (formerly ADL Ventures Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Insight Holdings Group, LLC	3							
Insight Partners XI, L.P.	PI	O	2023-05-15	C	57 - Exercice de droits de souscription	32 751	2.2900USD	ON
		O	2024-03-20	C	57 - Exercice de droits de souscription	60 000		ON
Insight Venture Management, LLC	PI	M	2023-05-15	C	57 - Exercice de droits de souscription	32 751	2.2900USD	ON
		M	2024-03-20	C	57 - Exercice de droits de souscription	60 000		ON
Thérapeutique Knight Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2024-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	5.1492	QC
		O	2024-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90 300	5.1348	QC
Thinkific Labs Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Thinkific Labs Inc.	1	O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 085	2.9040	BC
		M	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 082	2.9040	BC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(23 092)		BC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	2.9160	BC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 582	2.9130	BC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.1080	BC
Tincorp Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feng, Rui	4	O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 000	0.1500	BC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1500	BC
Topaz Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stephenson, Cheree	5	O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	3 000		AB
<i>Options</i>								
Stephenson, Cheree	5	O	2024-11-12	D	51 - Exercice d'options	(46 000)		AB
Torex Gold Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Donally, Caroline	4	O	2024-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	28.0260	ON
Toromont Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Harvey, William John	7							
RESP	PI	O	2024-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125)	119.1780	ON
RRSP	PI	O	2024-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 475)	119.1228	ON
Spousal RRSP	PI	O	2024-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 043)	119.2286	ON

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2024-11-19	D	51 - Exercice d'options	51 857	3.7200	AB
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2024-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	850	10.5800	AB
Ting, Ashley Desiree	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	11.1500	AB
<i>Options</i>								
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(48 143)		AB
		O	2024-11-19	D	51 - Exercice d'options	(51 857)		AB
Transcontinental inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie B</i>								
Transcontinental inc.	1	O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.9550	QC
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>								
Transcontinental inc.	1	O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	16.9976	QC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	16.9693	QC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	42 954	16.9996	QC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	42 954	16.8364	QC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Trican Well Service Ltd.	1	O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	47 119	4.7403	AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	47 230	4.7242	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	47 699	4.6829	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	47 630	4.6894	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	47 692	4.6836	AB
Triple Flag Precious Metals Corp.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Vanderkooy, Sheldon Alexander	5	O	2024-11-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 154		ON
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
True North Commercial Real Estate Investment Trust	1	O	2024-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 000	11.8140	ON
		O	2024-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 900	11.4834	ON
		O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 000	11.2360	ON
		O	2024-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 000	11.6107	ON
		O	2024-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 900	11.3579	ON
Trulieve Cannabis Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Beshears, Thad	4, 3	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	6.6500USD	ON
Jhala, Nilyum	5	O	2024-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Landrum, Kyle Finn	5	O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	6.8100USD	ON
		O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.6300USD	ON
Powers III, Raymond, Eric Spouse	5	PI	2020-09-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.1000USD	ON
Rivers, Kimberly	4, 5, 3	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 400	6.6500USD	ON
Zhang, Marie	5	O	2024-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 300	7.1900USD	ON
<i>Droits RSUs</i>								
Jhala, Nilyum	5	O	2024-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Jhala, Nilyum	5	O	2024-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TWC Enterprises Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
TWC Enterprises Limited	1	O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	700	18.0100	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
URZ3 Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Higgs, Dennis	3	O	2023-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2900	BC
		O	2024-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.3000	BC
Ubex Capital Inc.	PI	O	2023-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Bons de souscription</i>								
Higgs, Dennis	3	O	2023-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Ubex Capital Inc.	PI	O	2023-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Higgs, Dennis	3	O	2023-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-05-09	D	50 - Attribution d'options	250 000		BC
VerticalScope Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Bellissimo, Vincenzo	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500		ON
Goodridge, Christopher Michael	5	O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	8.7000	ON
		O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 250	8.8900	ON
Seibel, Brandon	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500		ON
Yu, Diane	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Bellissimo, Vincenzo	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		ON
Goodridge, Christopher Michael	5	O	2024-11-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	(4 250)		ON
		M	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 250)		ON
Seibel, Brandon	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		ON
Yu, Diane	5	O	2024-11-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		ON
Viemed Healthcare, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dobbs, Randolph Edward	4	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	36 261	1.8100	BC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 261)	9.2800	BC
Kaushal, Nitin	4	O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	30 000	2.5000	BC
		O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	30 000	2.5000	BC
		O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	9.5600	BC
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	9.4800	BC
<i>Options</i>								
Dobbs, Randolph Edward	4	O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(36 261)		BC
Kaushal, Nitin	4	O	2024-11-11	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		BC
		O	2024-11-13	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		BC
Vior inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fedosiewich, Mark Brian	5	O	2024-11-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.2900	QC
MARTIN, INGRID	5	O	2024-11-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.2900	QC
Simard, Pascal	4	O	2024-11-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 035 000	0.2900	QC
Tarte, Charles-Olivier	4	O	2024-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	0.2900	QC
		M	2024-11-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000	0.2900	QC
Vizsla Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Konnert, Michael	4	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5137	BC
Waste Connections, Inc. (formerly Progressive Waste Solutions Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nielsen, Robert Andres	5	O	2024-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	187.5000USD	ON
WELL Health Technologies Corp.								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
WELL Health Technologies Corp.	1	O	2024-11-11 D	38 - Rachat ou annulation		2 100	5.0290	BC
		O	2024-11-12 D	38 - Rachat ou annulation		2 100	5.1243	BC
		O	2024-11-13 D	38 - Rachat ou annulation		2 100	5.1610	BC
		O	2024-11-14 D	38 - Rachat ou annulation		2 000	5.0688	BC
		O	2024-11-15 D	38 - Rachat ou annulation		2 100	4.9362	BC
Wesdome Gold Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bath, Anthea Ingrid	4, 5	O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		4 250	11.8300	ON
Gill, Rajbir	5	O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		2 213	11.6500	ON
Kallio, Robert Kristian FitzGerald	5	O	2024-04-15 D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2024-11-18 D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		1 000	11.6200	ON
Western Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2024-11-12 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		500	2.6000	AB
		O	2024-11-13 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		4 100	2.6000	AB
		O	2024-11-14 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		200	2.6000	AB
		O	2024-11-15 C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché		200	2.5200	AB
Western Uranium & Vanadium Corp. (formerly Western Uranium Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Skutezky, Ernest Michael Rhodes	4							
Rhodes Capital Corporation	PI	O	2024-06-27 I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI				ON
		O	2024-11-15 I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus		3 787	1.3200	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Skutezky, Ernest Michael Rhodes	4							
Rhodes Capital Corporation	PI	O	2024-11-15 I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus		3 787		ON
Whitecap Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5	O	2024-11-13 D	47 - Acquisition ou aliénation par don		(30 000)	10.1000	AB

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Règlementation
 - 8.3 Sanctions administratives pécuniaires
 - 8.4 Décisions de révision
 - 8.5 Annexes et autres renseignements
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

8.4 DÉCISIONS DE RÉVISION

Aucune information.

8.5 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.